This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

840.9
B118m

Louis Petit de Bachaumont

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS ;

OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle ; les Relations des Assemblées Littéraires ; les notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés ; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers ; les Vaudevilles sur la Cour ; les Anecdotes & Bons Mots ; les Eloges des Savants, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME VINGT-SIXIEME.

. . . . *huc propius me,*
. . . . *vos ordine adite.*
Hor. L. II, Sat. 3, ℣. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
M. DCC. LXXXVI.

T.-R.
Valleteau
de Chabrefy

MÉMOIRES SECRETS

Bates Champion 1-31-24 9187

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS.

ANNÉE M. DCC. LXXXIV.

18 *Mai* 1784. PAR des lettres-patentes en forme d'édit, données à Versailles au mois d'août 1783, & enrégistrées au parlement de Toulouse le 10 janvier dernier, les portions congrues des curés & vicaires du diocese de Toulouse sont augmentées, & pour cet effet l'archevêque est autorisé à supprimer certains prieurés & autres bénéfices y désignés.

Le parlement, dans son enrégistrement, dit : « Que sera ledit seigneur roi très-humblement

» supplié de prendre tous les moyens que sa sa-
» gesse lui inspirera, pour accélérer l'amélioration
» du sort des curés congruistes & des vicaires
» dans tous les autres dioceses du ressort de la
» cour. »

19 *Mai.* Extrait d'une lettre de Rouen, du 15 mai .... « M. *Blanchard* n'ayant pu obtenir à Paris la permission de répéter son expérience du 2 mars, s'est rendu dans cette ville, où il annonce qu'elle aura lieu le 23 de ce mois. Il promet de monter & de descendre à volonté, au moyen d'ailes & de machines qu'il a inventées ; de planer long-temps ; de faire diverses évolutions dans un espace circonscrit. Il ne promet pas de diriger à volonté, mais il l'espere. »

19 *Mai.* M. le comte de *Choiseul-Gouffier* ayant été demander au roi son agrément pour la nomination que l'académie françoise a faite de M. de *Montesquiou*, sa majesté approuva le choix de l'académie, & daigna s'informer en même temps de l'état de M. *le Franc de Pompignan*, qu'on désespere de voir pleinement se rétablir, depuis la derniere attaque d'apoplexie dont il a été frappé.

20 *Mai.* Les arts regrettent beaucoup M. *Mairet*, qui n'étoit point encore de l'académie, mais y auroit figuré incessamment avec avantage. Ses deux estampes les plus précieuses, & qui doivent le devenir davantage depuis sa mort, sont deux pendants d'après M. *Moreau* : *l'arrivée de Voltaire*, & *l'arrivée de Jean-Jacques Rousseau aux Champs Elysées.* Ce graveur avoit une connoissance profonde du dessin, une touche moëlleuse, suave & spirituelle. Il est mort le 24 décembre dernier, n'ayant pas trente ans.

20 *Mai*. M. *Salieri* fait assaut de modestie avec le chevalier *Gluck*, son maître ; dans une lettre adressée aux journalistes de Paris en date du 16 mai, en convenant que les idées musicales des *Danaïdes* sont de lui, il déclare que l'emploi qu'il en a fait, leur application aux paroles & leur marche dramatique, lui ont été entiérement suggérés par l'auteur d'*Iphigénie*.

21 *Mai*. On n'a pas manqué de plaisanter M. le marquis de *Montesquiou* sur sa nomination à la place vacante à l'académie françoise. C'est une épigramme vive, courte & plus piquante que si elle étoit bien longue, en ce qu'elle frappe également & sur sa nullité littéraire & sur sa morgue :

Montesquiou-Fezensac est de l'académie :
Quel ouvrage a-t-il fait ?..... Sa généalogie.

Ce qui rend l'épigramme encore plus juste & plus mordante, c'est qu'on assure que ce seigneur a effectivement composé & livré à l'impression sur cette matiere un petit livre qui ne se vend point, mais qu'il donne à ses amis, à ses créatures, à ses valets.

21 *Mai*. Dans ce temps où les charlatans pullulent de toutes parts & sur toutes sortes d'objets, un poëte aimable & ingénieux a cru devoir leur imprimer le ridicule qu'ils méritent, par une petite piece de vers très-jolie: tournure la meilleure pour guérir, s'il est possible, l'imagination de leurs crédules enthousiastes. Elle a pour titre: *Portrait du charlatanisme, fait par lui-même dans un moment de franchise*. On attribue cette production manuscrite à un ex-jésuite.

nommé *Carutti*. Comme elle frappe un peu sur le ministere, nos journalistes n'ont osé s'en emparer.

22. *Mai*. M. *Roettiers*, graveur, qui avoit la qualité de chevalier-membre de l'académie royale de peinture & de sculpture, vient de mourir. Ce n'est point une perte pour les arts, en ce que depuis plusieurs salons il n'y avoit rien exposé.

22 *Mai*. Un abbé *Rousseau*, jeune homme de 22 à 23 ans, qui débutoit dans la littérature, membre du musée de la rue Dauphine, y lisant quelquefois de la prose & des vers; mardi dernier est allé dîner au Palais-Royal, chez un restaurateur. Après avoir copieusement bu & mangé, il s'est retiré dans un petit cabinet sous prétexte d'écrire; il a demandé du papier & de l'encre. Peu après on a entendu le bruit d'un coup de pistolet; on l'a trouvé mort. On a lu sur la table, dit-on, ces vers-ci, où il explique les motifs de sa funeste résolution & qui peuvent lui servir d'épitaphe:

Né de parents obscurs, rebut de la fortune,
Et follement épris pour d'innocents appas,
Dont sans quelque forfait, je ne jouirois pas,
Je n'ai pu triompher d'une flamme importune,
Et j'ai préféré le trépas.

On veut qu'il fût devenu amoureux de la sœur d'un jeune homme dont il étoit l'instituteur, que la demoiselle ne fût pas éloigné de se laisser séduire; mais qu'effrayé de ce crime & des suites, dans la crainte de succomber à sa passion, il ait pris ce parti violent, tel qu'il l'annonce dans son testament de mort.

11 *Mai.* L'école du chant établie, par arrêt du conseil d'état du roi du 3 janvier 1784, a fait son ouverture le 1 avril dernier.

M. *Goffec* a été nommé directeur de cette école, & c'est à lui que l'on s'adresse pour y être admis; MM. *Piccini*, *l'Anglès* & *Guichard*, maîtres pour la perfection & le goût du chant; MM. *Rigel*, *Saint-Amand* & *Méon*, pour le solfege; MM. *Gobert* & *Rodolphe*, pour le clavessin & la composition; MM. *Molé* & *Pillot*, pour la déclamation & le jeu du théâtre; MM. *Guénin* & *Rochez*, pour le violon & la basse; M. *Rosset*, pour la langue françoise & l'histoire; M. *Donadieu*, maître d'armes, & M. *Deshays*, maître à danser.

23 *Mai.* Me. *Monnot*, le député des avocats du parlement de *Besançon*, est un membre très-ardent, qui avant de venir ici a eu une prise violente avec M. *Droz*, le conseiller de grand'chambre le plus instruit, le plus zélé, le plus ardent & le plus despotique.

M. *Monnot*, arrivé à Paris, n'a eu rien de plus pressé que de voir ses confreres du parlement de Paris, les anciens bâtonniers sur-tout, qui ont regardé la querelle de Besançon comme la leur propre, & en conséquence ont convoqué une assemblée générale de l'ordre. La conduite des avocats de Besançon y a été approuvée, & l'on a nommé sur le champ deux députés pour aller voir M. le garde-des-sceaux, lui représenter que tout ce qu'avoit fait l'ordre des avocats de Besançon étoit conforme au réglement de 1707, qu'il seroit supplié de vouloir bien remettre en vigueur, ainsi que d'éteindre la procédure monstrueuse du parlement de Besançon, de maniere qu'il n'en reste pas vestige.

23 *Mai.* Le Sr. de *Beaumarchais* vient de finir un opéra, dont il a fait lecture à un comité d'élite. On en a été enchanté. Il ne s'agit plus que de trouver un musicien digne de le mettre en musique. Il en fait bien lui-même, & de fort agréable ; mais il n'ose entreprendre une si grande tâche.

24 *Mai.* Le parlement ne perd point de vue l'affaire des *Quinze-Vingts*. Le premier président a dû porter encore hier au roi de nouvelles remontrances, & sur-tout l'exposé des faits venus à la connoissance de la cour, extra-judiciairement il est vrai, & par des témoins non fermentés, mais si graves, si circonstanciés, si multipliés & si appuyés sur la notoriété publique, qu'elle n'a pu s'empêcher d'en mettre le tableau effrayant sous les yeux de sa majesté.

Ces faits sont de trois natures différentes. Les uns concernent le despotisme du grand-aumônier, porté au point qu'il maintient en place un officier nommé par lui seul au préjudice d'un autre nommé par le roi, revêtu de lettres-patentes enrégistrées ; les autres roulent sur l'infidélité de sa gestion : en sorte qu'il paroîtroit s'être approprié près d'un million au moins : enfin les derniers prouvent à quel excès de débordement est venue cette maison religieuse, où l'on ne trouve par-tout, au contraire, que des scenes d'impudicité & de scandale, jusques dans l'église & au pied des autels.

Le parlement n'abandonne pas non plus l'affaire des bénédictins, & il doit y avoir aujourd'hui assemblée de commissaires, pour rédiger vraisemblablement de troisiemes remontrances. La commission des réguliers étant devenue un acces-

soire plus important que le fond, n'y sera sans doute pas oubliée.

Quant aux lettres de cachet, sur-tout celle de M. de Mions, comme le sort de celui-ci paroît s'aggraver à mesure que le parlement remontre en sa faveur, il a cru, par humanité pour cet exilé, devoir rester dans le silence en ce moment, & éprouver si la situation de M. de Mions en deviendra meilleure.

Du reste, le roi n'ayant encore fait aucune réponse au mémoire concernant les abus de la justice, cet objet reste *in statu quo*.

24 *Mai*. Le clergé de France vient de gémir d'un nouveau scandale. Il s'agit d'un abbé *Arnoux*, ci-devant avocat, aujourd'hui grand-vicaire de M. l'archevêque de Rheims, qui avoit toute sa confiance, toute celle de la maison de *Tallayrand*, qui, par contrecoup, avoit acquis un grand crédit auprès de beaucoup de prélats; dont la maison étoit le séminaire des jeunes abbés de qualité, aspirant aux gros bénéfices & à l'épiscopat; revêtu en outre de bénéfices pour 25,000 liv. de rente, sans compter ce que lui valoit sa gestion de l'archevêché de Rheims: ce personnage vient de renoncer à tout cela pour une grisette qu'il a enlevée, & avec laquelle il est en fuite. On prétend qu'il fait en outre une banqueroute considérable.

25 *Mai*. Le docteur *Mesmer* a enfin fait imprimer un volume d'environ quatre-vingts pages, qu'il distribue à ses adeptes, où l'on s'attend à trouver sa doctrine déduite, & où l'on ne trouve qu'un grand étalage des cures qu'il a faites à Vienne, en Suisse & en France, des persécutions qu'il y a essuyées: en sorte que ces cures,

telles que celle de Mlle. *Paradis*, qu'il avoit guérie de la cécité, & que nous avons revue aveugle ici, sont presque toujours restées imparfaites, ou même anéanties tout-à-fait. Il finit par établir quelques propositions qui, bien loin de contredire les lettres de M. de *Montjoie*, publiées dans le *Journal de Paris* dont on a parlé, y sont absolument conformes. C'est un vrai galimathias, semblable à celui des livres cabalistiques, hermétiques, aux ouvrages des alchymistes, des médecins Arabes & autres, de *Nicolas Flamel*, de *Nostradamus*, en un mot, de tous les partisans de l'astrologie judiciaire, ou de la philosophie trismégiste.

25 *Mai*. On ne peut mieux placer la piece du *Charlatanisme*, qu'à la suite de l'article concernant le grand charlatan dont on vient de parler :

J'ai créé la race innombrable
Qui, par le merveilleux, séduit le genre humain :
J'ai le ton emphatique, avec un air capable ;
J'excelle aux tours d'esprit, j'excelle aux tours de main ;
Je m'enveloppe du mystere,
Et je m'environne du bruit :
Le bruit en impose au vulgaire,
Et le silence à l'homme instruit.
On me voyoit jadis sur la place d'Athene,
Du haut de la tribune inspirer les rhéteurs ;
Près du tonneau de *Diogene*,
Je rassemblois les spectateurs ;
J'ai fait valoir plus d'un grand homme,

Changeant felon le fiecle & felon le pays ;
Je m'en vais débitant des reliques à Rome,
Et des nouveautés à Paris.
Autrefois molinifte,
Enfuite janféniſte,
Puis encyclopédifte,
Et puis économifte,
A préfent mefmérifte,
C'eft moi qui traduifis par d'heureux changements,
L'efprit évangélique,
L'étude politique,
La fcience phyfique
En ftyle de romans.
Dans le fiecle paffé je redoutois Moliere,
A fon nom encor je frémis.
Dans le fiecle préfent je redoutois Voltaire ;
Rouffeau, fans le vouloir, étoit de mes amis ;
Dans le fénat Anglois, je joue un très-grand rôle,
Mon zele aux deux partis fe vend le même jour.
Puiffant d'intrigue & de parole,
Je fuis *Catilina*, *Cicéron* tour-à-tour.
A l'Amérique Angloife, encore un peu fauvage,
Je n'ai pu jufqu'ici faire accepter mes dons,
Mais j'en efpere davantage,
Depuis que fes héros inventent des cordons.
Des papes quelquefois je colorai les bulles ;
J'ai fouvent embelli les récits des héros ;
De nos contrôleurs généraux
Je tourne auffi les préambules.
Je dicte à nos prélats de pieux mandements,
Des difcours aux académies :

Sans être ému, j'ai de grands mouvements ;
Pompeusement j'orne des minuties.
Professeur émérite en l'université,
Je suis vieux docteur en sorbonne ;
Mais ma premiere place est dans la faculté,
Et ma seconde auprès du trône.
En peu de mots voici les traits
Auxquels on peut me reconnoître ;
J'aime à parler, jaime à paroître ;
J'aime à prôner ce que je fais ;
J'aime à grossir ce que je fais ;
J'aime à juger, j'aime à promettre ;
J'annonce les plus beaux secrets :
Je n'en ai qu'un, celui de mettre
Tous les sots dans mes intérêts.
Venez voir dans Paris tout l'or que j'accumule ;
Venez voir près de moi les badauds attroupés :
Depuis la sainte ampoule ils y sont attrapés :
Ce François si malin est encor plus crédule.

26 *Mai*. Depuis long-temps on parle d'une contestation qui se doit engager entre Me. *Linguet* & le sieur le *Quesne*, au sujet des friponneries dont le premier taxe ce dernier. On annonçoit même que Me. *Tronçon du Coudrai* avocat, son compatriote, plaideroit pour lui : on sait aujourd'hui que Me. *Linguet* demande à venir plaider lui-même, & ne veut absolument qu'aucun autre confrere soit chargé de sa cause. C'est dans cette idée sans doute qu'il doit envoyer, avec son journal, à tous ses souscripteurs un mémoire judiciaire de quatre-vingts pages, où, traitant l'affaire *ex professo*, il revient sur la même matiere dont il les a déjà entretenus très-amplement comme jour-

maliste. Ce mémoire est signé de *Quequet*, procureur au Châtelet; ce qui annonce que le procès est en premiere instance à ce tribunal. Il est fort rare, & quoique beaucoup de gens en parlent, peu l'ont vu.

25 *Mai*. M. *Bertholet*, docteur en médecine de la faculté de *Paris*, adjoint de l'académie royale des sciences pour la classe de chimie, avoit donné ses cent louis au sieur *Mesmer*, & en conséquence avoit été admis à quelques séances, lorsque confondu de toutes les niaiseries qu'il voyoit, il a exhalé son indignation & a fait une sortie violente contre cet étranger, en le traitant de la façon la plus méprisante, lui & sa doctrine. Il a apostrophé ensuite les enthousiastes crédules du charlatan, leur a dit qu'ils étoient des dupes, ainsi que lui; qu'il leur conseilloit de l'imiter, de laisser M. *Mesmer* débiter tout seul son galimathias qui n'avoit pas le sens commun, & qui n'étoit que les vieilles rêveries de l'astrologie judiciaire rajeunies; que pour lui il n'auroit pas la sottise de revenir, & que pour empêcher les autres de donner dans de semblables folies, il alloit publier sur les toits que le prétendu secret du sieur *Mesmer* ne consistoit que dans des simagrées vaines, dans des puérilités misérables, dans des folies indécentes & dangereuses. On a voulu lui objecter le serment par lequel il avoit juré en entrant de ne rien révéler de ce qu'il avoit vu. Il a répondu qu'il ne se croyoit pas obligé par un serment qui portoit lui-même à faux, & n'étoit qu'une singerie de plus. Il est sorti furieux alors, & récite cette scene à qui veut l'écouter.

26 *Mai*. M. le baron de *Breteuil* continue à s'occuper sans relâche de tous les moyens d'amé-

liorer encore les hôpitaux & maisons de force. Le 24 de ce mois, il a visité dans le plus grand détail, en présence des administrateurs, les maisons de *Bicêtre* & de la *Salpêtriere*.

27 *Mai*. M. de *Montgolfier* a été reçu chevalier de l'ordre de *Saint-Michel*, dans le chapitre de l'ordre tenu le 8 de ce mois aux cordeliers. C'est M. le vicomte de la *Rochefoucault* qui y a présidé au nom du roi; & M. *Poussin de Grand-champ*, secretaire du roi, l'un des chevaliers, nommé aussi par S. M. pour suppléer M. *Collet*, chevalier & secretaire de l'ordre, y a prononcé le discours d'usage.

27 *Mai*. On parle toujours de nouveaux aérostats, & chaque province à l'envi veut jouir de ce spectacle. M. *Figene*, ingénieur des ponts & chaussées à *Narbonne*, y en a lancé un le 28 avril, suivant la méthode de M. de *Montgolfier*, qui en moins de 4 heures a fait 32 lieues. Il n'y avoit point de voyageur; il étoit en toile & papier, de trente pieds de diametre.

Le sieur *Adorn*, opticien & physicien italien, établi à *Strasbourg*, en ayant construit un aussi suivant le même procédé, s'est élevé avec lui le 15 de ce mois; il avoit un compagnon de voyage; ils ne sont restés que quatre minutes en l'air; il est retombé sur un magasin de palissades, y a mis le feu, & auroit causé le plus grand dommage, si le feu n'avoit été promptement éteint. Les deux voyageurs n'ont pas péri; mais sont en mauvais état.

28 *Mai*. Outre le livre dont on a parlé, le docteur *Mesmer* a fait imprimer un petit livret, contenant la liste des cent premiers membres, fondateurs de la société de l'Harmonie, depuis le

1 octobre 1783, jusqu'au 5 avril 1774. Ainsi voilà le mesmérisme érigé en société ou ordre, dont il est le grand-maître. On lit ensuite les noms des cent chevaliers, parmi lesquels les plus illustres personnages de la cour, des académiciens, des médecins, des savants, des chefs d'ordre, &c. C'est un délire incroyable. Depuis ces cent apédeutes, il en a enrôlé près de cent autres: il s'établit des baquets par-tout. On nomme ainsi la cuve commune: *Réservoir du magnétisme animal*, auquel tous les malades pompent ensemble ce précieux fluide.

28 *Mai.* Il paroît que c'est un mémoire que le sieur le *Quesne* a pris enfin le parti de faire composer & de communiquer pour sa défense aux juges du Châtelet, où le procès est réellement engagé avec Me. *Linguet*, qui a été envoyé à celui-ci à *Londres.* Sa bile s'en est enflammée, & il a de nouveau enfanté sur cette matiere un mémoire très-volumineux, qu'il a fait passer en réponse aux magistrats, & qu'il compte donner à ses souscripteurs dans une suite de numéros. Il est vrai que ce sera un cadeau qu'il leur fera, dit-on, gratuitement.

29 *Mai.* L'*Heliopt* occupe toujours les savants, astronomes & navigateurs. C'est ainsi qu'on nomme l'instrument inventé par M. de *Sornay*, pour trouver la longitude. On a déjà parlé de cette découverte faite à l'*Isle-de-France*, & dont les premieres expériences ont eu lieu dans les mers des Indes. Elles ont été contestées ici, & M. de la *Lande*, entr'autres, a paru se moquer de la crédulité de ceux qui racontoient ces faits. Il a même essuyé des réponses dures. MM. de *Beaulieu*, de *Loox* & de la *Ronsiere*, trois capitaines de vaisseau d'un

mérite distingué, qui avoient fait séparément, depuis quatre ans, dans des voyages de long cours, beaucoup d'observations avec cet instrument, se trouvant réunis à Paris, s'assemblerent le 22 de ce mois à l'observatoire. Ils y déterminerent conjointement, en présence de plusieurs personnes, la longitude de Paris, à l'aide de deux *Heliopts*, qui la donnerent également avec la plus grande précision.

Cette expérience passe pour si authentique, qu'on ne doute pas qu'elle ne force enfin l'académie des sciences à s'expliquer & à donner son suffrage à l'*Heliopt*.

29 *Mai*. M. *Radix de Sainte-Foy*, par arrangement avec le parlement, est revenu à Paris le mercredi au soir. Il s'est constitué le lendemain jeudi prisonnier à la conciergerie, & puis en est sorti pour se rendre à l'audience, & présenter à genoux ses lettres d'abolition & d'extinction.

Après avoir répondu aux diverses questions d'usages, ces lettres, sur les conclusions du ministere public, ont été admises pour qu'il eût à se pourvoir à la tournelle & les y faire entériner. Un monde immense assistoit à ce spectacle.

29 *Mai*. M. de *Fontanier*, chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, ancien intendant & contrôleur-général des meubles de la couronne, commissaire-général honoraire du bureau des dépenses de la maison du roi au département du garde-meuble, de l'académie de *Stockholm* & des académies royales des sciences & d'architecture de Paris, vient de mourir.

30 *Mai*. Encore un nouveau journal qui s'annonce pour le 1 septembre prochain. Il aura pour titre: *Journal du roulage & du commerce de l'Em-*

rope. Cet ouvrage périodique paroîtra une fois par semaine.

Son plan est de renfermer régulièrement dans une feuille de quatre pages, tous les renseignements qui peuvent faciliter les opérations du commerce dans l'intérieur du royaume & dans toute l'*Europe*. On voit qu'il est spécialement destiné à tous les négociants, banquiers, commerçants, manufacturiers, fabricants, consommateurs & rouliers de l'*Europe*.

Ce plan est déjà ancien, car les auteurs du *prospectus* se glorifient que l'empereur l'ayant vu à son dernier passage dans cette capitale, fut tellement frappé de son utilité pour le progrès du commerce de l'*Europe*, que non-seulement il leur permit de faire circuler librement leur journal dans tous les états héréditaires, mais leur offrit d'en faire distribuer le *prospectus*.

30 *Mai*. Quoique le jugement du conseil de guerre de l'*Orient*, mis sous les yeux du roi, ne soit pas encore public, comme on sait à-peu-près ce qui en doit résulter, on a fait déjà un calembour dessus. On dit que toute l'armée navale est innocentée; M. de *Grasse* déclaré spécialement innocent; le roi, comme accusateur, mis hors de cour, & l'état condamné aux dépens.

30 *Mai*. L'affaire du *de Nassau* de Châtelleraut n'aura pas lieu; il paroît que l'autorité s'en mêle, qu'on a intimidé ce malheureux maître d'école, ainsi que les avocats chargés de prendre sa défense; que M. l'avocat-général Seguier, qui devoit porter la parole dans cette affaire, s'est même ouvert à eux & leur a paru si prévenu qu'ils ont cru devoir y renoncer. On veut même qu'il y ait eu arrêt, auquel il a consenti, qui lui fait défenses de se dire *Nassau*.

31 *Mai.* On parle d'une chanson en plusieurs couplets sur la piece du sieur de *Beaumarchais*; qu'on annonce comme bien supérieure à l'épigramme, comme non moins méchante, non moins juste, mais plus fine & plus gaie. Elle est rare encore, & l'on ne croit pas que le héros soit tenté d'y donner de la publicité, comme il l'a fait à l'égard de l'épigramme.

31 *Mai.* Il existe depuis près d'un demi-siecle en cette capitale une *Société des Enfants d'Apollon*, où sont admis tous ceux qui dans les arts libres ont une certaine supériorité, & qui en outre ont des mœurs & de la considération. Jusques ici les membres satisfaits du bonheur qu'ils goûtoient entre eux, ne s'étoient pas piqués de donner aucun éclat à leurs assemblées. Enfin ils ont voulu aussi faire parler d'eux & n'en seront sans doute pas plus heureux.

Cette société a arrêté de donner une fois par an, dans le cours du mois de mai, un concert public, dans lequel on ne joueroit que des morceaux nouveaux, composés & exécutés par des freres.

Le premier a eu lieu le jeudi 27 de ce mois dans la salle du musée de la rue Dauphine, & son exécution a été parfaite.

Un *Hymne à Apollon*, dont les vers, très-lyriques, prêtent sur-tout à la variété & à la richesse musicale, a frappé le plus les auditeurs. La musique est de l'abbé *Rose*; l'auteur des paroles est anonyme.

31 *Mai.* Extrait d'une lettre de Rouen, du 26 mai.... « Le 23 de ce mois à sept heures du soir, M. *Blanchard* s'est élevé seul, avec le même aérostat dont il s'étoit servi le 2 mars à Paris, & que

M. *Vallet* étoit venu remplir ici ; car M. *Blanchard*, habile méchanicien, n'eſt point du tout phyſicien. Il eſt deſcendu à quatre lieues de Rouen. Ses ailes étoient en bon état, & il n'a éprouvé aucun obſtacle. Mais on n'a pas remarqué qu'il ait fait les évolutions qu'il avoit annoncées, ni qu'il ſe ſoit ſervi d'autre direction que de celle du vent.

1 *Juin* 1784. La chanſon dont on a parlé contre la piece du ſieur de *Beaumarchais*, eſt en quatre couplets, ſur le même air que ceux chantés à la fin par les divers perſonnages:

Jadis on a vu Thalie
Jeune & d'aſſez belle humeur
Se permettre la ſaillie,
Sans alarmer la pudeur ;
En mauvaiſe compagnie
On voit bien à ſes diſcours
Qu'elle vit ſur ſes vieux jours, *bis.*

Meſdames, plus de grimace,
Plus d'éventails, plus d'hélas !
On pourra vous dire en face
Ce qu'on vous contoit tout bas ;
Ce n'eſt que changer de place,
L'amour y perd ; mais enfin
C'eſt abréger le chemin. *bis*

Près de cet amas groteſque
De fripons & de catins,
parlant en ſtyle burleſque,
De leurs projets libertins ;
Pourquoi d'un ton pédanteſque

S'écrier, ah! quelle horreur!
C'eſt l'hiſtoire de l'auteur. *bis.*

Oui, Meſſieurs, la comédie
Que tout Paris applaudit,
Des erreurs vous peint la vie
Du grand homme qui la fit;
De l'impudence impunie
On admire le héros
Sous les traits de Figaro. *bis.*

1 *Juin*. M. *de Montgolfier* qui, nommé l'année derniere correſpondant de l'académie royale des ſciences, vient d'en être élu aſſocié, ſpécialement chargé par le roi & par l'académie des travaux propres à tirer parti de ſa découverte des *aéroſtats*. En conſéquence, obligé de retourner à Annonay pour ſes affaires, il y a emporté le globe de ſoixante-dix pieds, avec lequel il a fait des expériences depuis un mois. Il les continuera dans ſon pays, ſoit relativement au combuſtible, ſoit par rapport aux forces néceſſaires pour diriger ce globe.

2 *Juin*. Une grande affaire exiſtante au Châtelet, entre M. *Bertin*, miniſtre d'état, accuſateur, & pluſieurs de ſes commis accuſés, eſt précieuſe comme hiſtorique, à raiſon des différentes connoiſſances qu'on puiſe dans les requêtes & mémoires imprimés qui y ont paru.

On y voit d'abord conſtaté d'une façon juridique en quelque ſorte, que le feu roi avoit un pécule particulier.

Que ce pécule conſiſtoit principalement: 1°. dans les revenus de la province de Dombes; 2°. dans la

propriété de 150,000 livres de contrats, reste de la place de fermier-général réservée lors du bail de 1762 ; 3o. dans le bail de 1768.

Ces différents objets qui donnoient à-peu-près 350,000 livres de revenus, étoient précisément les fonds du département de M. *Bertin* ; il en avoit la direction, & il en étoit constamment l'ordonnateur, l'administrateur.

Il résulte encore de ces mémoires que les bureaux de M. *Bertin* n'étoient pour la plupart qu'un repaire de coquins, de brigands, de banqueroutiers, & que ce ministre, sans être dérangé dans ses mœurs, par sa paresse & son insouciance, causoit & fomentoit le dérangement de ses subalternes.

Outre les différents commis de ce ministre qui ont déjà paru sur la scene sous ce point de vue, deux nouveaux figurent ici ; savoir, les sieurs *le Seurre* & *Belon*, accusés d'abus de confiance & de divertissement de deniers. Le procès est toujours pendant au Châtelet depuis 1777.

On y voit encore que la dotation de l'ordre du Saint-Esprit dont M. *Bertin* étoit grand-trésorier, est de 581,000 liv.

2 *Juin.* Un sieur Michel, machiniste de Strasbourg, est arrivé ici & fait voir un spectacle fort curieux ; il consiste dans une machine imitant parfaitement le tonnerre dans les plus grands orages & dans les effets les plus terribles.

On trouve en outre chez lui des modeles de machines singulieres, telles que celles dont on s'est servi pour transporter le rocher, piédestal de la statue équestre de *Pierre le Grand* à Pétersbourg. Ce rocher pesoit deux millions cinq cents mille livres.

2 *Juin.* Il a paru en 1781 un *Recueil de pièces intéressantes & peu connues pour servir à l'histoire*, en un volume. On vient d'y en joindre pour cette année un second, *pour servir à l'histoire & à la littérature.* On a grande raison de soupçonner que l'éditeur est M. de *la Place.*

Ce qu'il y a de plus intéressant dans le premier, c'est un *Extrait* ou *mémorial du Recueil d'anecdotes de monsieur Duclos, secretaire perpétuel de l'académie françoise & historiographe de France*, par lequel on voit qu'il n'étoit pas encore fort avancé dans cet ouvrage.

Dans le second volume, où la disette des matériaux, sans doute, a obligé l'éditeur de ramasser plusieurs morceaux d'un genre différent, l'*anecdote persane* est la plus remarquable, comme touchant de plus près à nos jours. Suivant cette anecdote M. le comte d'*Affry*, notre ambassadeur en Hollande, auroit intercepté & retiré, à deux ou trois exemplaires près, toute l'édition d'un libelle en deux volumes contre madame de *Pompadour* & *Louis XV*, en anglois. Le marquis de *Marigny* seroit venu prier M. de *la Place*, alors très-malade, de le traduire ; ce qu'il auroit fait avec les plus grandes précautions & la plus grande ingratitude de la part du Marquis ; lequel avoit même laissé ignorer à sa sœur ce service de M. de *la Place* ; en sorte que celui-ci n'en a jamais été récompensé.

L'éditeur promet un troisieme volume, & l'on ne peut que lui savoir bon gré d'avoir ramassé ces matériaux, dont la plupart se lisent avec plaisir.

3 *Juin.* Des Mémoires qui ont paru dans le procès de M. *Bertin* contre ses commis accusés

d'abus de confiance, il résulte un état détaillé de son pécuniaire, bon à conserver.

En 1763, lorsque M. *Bertin* fut élevé de la place de contrôleur-général à celle de secretaire d'état, il n'avoit d'autre traitement

	livres
1°. Que les gages du conseil comme secretaire d'état, qui sont	28,000
2°. La gratification annuelle attachée au titre de ministre	20,000
3°. Les appointements en qualité de conseiller au conseil royal . . .	10,000
4°. Ceux de commissaire au bureau du commerce	4,000
5°. Un acquit de	3,000
Total	65,000

Dont il falloit déduire

1°. Pour dixieme	6,500	8,900
2°. Pour capitation.	2,400	
Ainsi il restoit net . . .		56,100

M. *Bertin* avoit de plus une pension en finance de : .	6,000	
qui au moyen de la retenue de .	1,800	
pour trois dixiemes, se trouvoit réduite à . .		4,200

Or cet ensemble de la somme de	60,300
se trouvant insuffisant, le feu roi y joignit	
1°. La direction des haras, avec un traitement particulier de	12,000
2°. Une gratification de . . . . sur les revenus de la province de Dombes, ou le produit de la place de fermier-général, réservée en 1768.	30,000
Ainsi, à cet époque, c'est-à-dire, au premier janvier 1764, le traitement de M. *Bertin* étoit un objet de	102,300

M. *Bertin* eut la modération de s'en contenter pendant environ cinq années, quoique le traitement des secretaires d'état fût au moins de 200,000 livres; mais en 1768 le ministre de la finance fit accorder à M. *Bertin* une gratification annuelle de 100,000 livres.

Cette gratification réduite ensuite à 70,000 liv. fut payée par ordre du feu roi sur son pécule, pendant les premieres années de l'administration de M. l'abbé *Terrai*.

Enfin le 27 mars 1774, le traitement de M. *Bertin* ayant été porté, comme celui du ministre de la marine, à une somme de 200,000 liv. la gratification annuelle de 70.000 livres & les 12,000 livres sur les haras cesserent d'avoir lieu.

3 *Juin*. On assure que le vrai testament de mort de l'abbé Rousseau étoit en prose & conçu en ces termes :

« Le contraste inconcevable qui se trouve entre la noblesse de mes sentiments & la bassesse de ma naissance, un amour aussi violent qu'insurmontable pour une fille adorable, la crainte de causer son déshonneur, la nécessité de choisir entre le crime & la mort, tout m'a déterminé à abandonner la vie. J'étois né pour la vertu, j'allois être criminel, j'ai préféré de mourir. »

4 *Juin*. M. le comte de *Mirabeau* est de retour; il a rapporté avec lui son nouveau *Factum*, qui a pour titre : *Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication par ordre particulier de M. le garde-des-sceaux :*

Et réimprimé par respect pour le roi & la justice, avec une conversation de M. le garde-des-sceaux & du comte de Mirabeau.

Reste à savoir comment, si le premier Mémoire

moire a été arrêté, celui-ci plus redoutable pourra percer.

4 *Juin.* Mad. *Dugazon* s'est mieux tirée qu'on ne l'espéroit du grave accident que lui avoit procuré son excès d'incontinence; elle a reparu hier dans *le Droit du Seigneur* : un de ses admirateurs lui avoit adressé la veille à cette occasion le madrigal suivant :

Au gré de nos désirs, te voilà rétablie:
Momus va rentrer dans ses droits;
Et jeudi trois du présent mois,
On donnera *le retour de Thalie.*

4 *Juin.* On se plaint depuis long-temps des échoppes qui embarrassent dans les rues & sur les ponts ; qui gâtent dans les places leur symmétrie & sur les quais ôtent le coup d'œil de la riviere: cette invention de la cupidité de quelques particuliers & même de quelques corps, vient enfin d'être proscrite par des lettres-patentes données à Versailles au mois de mai dernier, & registrées en parlement le 27 dudit.

Par ces lettres-patentes on ne conserve que les échoppes aliénées au profit des domaines du roi; il ne pourra à l'avenir, sous quelque prétexte que ce soit, être établi que des échoppes purement mobiles, placées le matin & enlevées le soir.

5 *Juin.* Il paroît constant que M. *Court de Gebelin*, qui l'an passé avoit publié une Lettre très-volumineuse, dont on a rapporté la substance, en faveur de *Mesmer* & son systême, qui célébroit la cure merveilleuse que ce charlatan avoit faite en sa personne, non-seulement n'étoit

pas guéri, mais avoit été obligé de continuer à supporter le traitement du magnétisme animal; que pour en mieux jouir, il s'étoit logé chez le grand-maître de l'ordre de l'harmonie, & qu'il y est mort la nuit du 13 au 14 mai dernier, à deux pas du baquet mystérieux, sur lequel on s'empressoit, mais trop tard, de le porter.

5 *Juin*. Depuis long-temps les Italiens n'avoient donné aucune piece aussi constamment & aussi généralement applaudie que la pauvreté d'hier. Sur le titre seul, fadasse & trivial, le public en avoit eu peu d'idée & il n'étoit accouru presque personne. C'est *le Temple de l'Hymen*, piece épisodique en trois actes & en vers. M. *Desforges* qui en est l'auteur, y a introduit *Momus* qui s'égaie & y jette du piquant. Ce folâtre dieu est envoyé par *Jupiter* à l'Hymen pour le consoler & l'empêcher de fermer son temple, ainsi qu'il en a le projet, las d'entendre les plaintes des mortels contre lui. Aidé par l'Amour qui vient se réconcilier avec son frere, *Momus* obtient de l'Hymen qu'il restera dans son temple, mais se rendra plus difficile & ne s'ouvrira qu'aux vrais amants. L'Amour vole en chercher pour lui; il se charge d'éconduire les adorateurs qui ne seroient pas guidés dans leur culte par un zele pur. Ce qui donne lieu à plusieurs scenes critiques & allégoriques, où divers originaux passés en revue peignent en action les mariages de nos jours, & démasqués par le dieu de la raillerie en sont bafoués. Enfin l'Amour, après avoir long-temps couru, amene deux vrais amants, les seuls qu'il ait rencontrés. Ce couple éprouvé par différentes persécutions, en triomphe à force de constance & est couronné dans le temple. Un mélange de

scènes gaies, vives, intéressantes, résulte de ce plan & forme un contraste charmant ; elles sont remplies d'ailleurs de détails agréables & de vers heureux : par une gradation bien ménagée, la curiosité croît d'acte en acte & le dernier a fait le plus grand plaisir.

6 Juin. Dans son nouveau Mémoire M. le comte de *Mirabeau* s'adresse d'abord à *ses concitoyens*, & leur rend compte des motifs qui l'ont déterminé à faire cette nouvelle édition & à l'enrichir de l'anecdote qui y a donné lieu.

Son premier Mémoire venoit de paroître ; il n'en avoit distribué des exemplaires qu'à une petite partie de ses juges, lorsqu'un ordre de M. *Laurent de Villedeuil*, le chef actuel de la librairie, en arrêta la publication.

Le lundi 19 avril on demanda au sieur *Cuchet*, son libraire, quel nombre d'exemplaires il avoit fourni, quel nombre il en avoit en magasin ? & il reçut la plus sévere injonction de n'en pas délivrer un seul à l'auteur même.

Le comte de *Mirabeau* s'en plaignit au directeur de la librairie, qui, par un concours de circonstances fort singulier, se trouvoit être le rapporteur de son procès. Ce magistrat lui répondit pour toute solution : *Je suis le bras de M. le garde-des-sceaux*, & s'est déporté depuis du rapport.

Après différentes tentatives inutiles, soit à Paris, soit à Versailles, pour parvenir auprès de M. le garde-des-sceaux, & après avoir prévenu M. le baron de *Breteuil*, que le comte de *Mirabeau* regarde comme le protecteur de la liberté des citoyens dans une place où l'on y a trop souvent attenté, résolu à faire un éclat, il se rendit à l'audience publique de M. de *Miromesnil* le vendredi 24 avril.

Suit la conversation assez longue de M. le comte de *Mirabeau* avec M. le garde-des-sceaux, où celui-ci seroit l'écolier & l'autre le maître, si elle étoit rapportée aussi exactement qu'il le prétend, & même mot à mot, à ce qu'il assure.

Par cette conversation, il paroîtroit que M. le garde-des-sceaux seroit indisposé de longue main contre M. le comte de *Mirabeau*, au sujet de *l'Espion dévalisé*, dont il s'obstineroit à le croire auteur, quoique monsieur de *Mirabeau* l'ait toujours nié, & qu'il ne puisse lui être attribué par quelqu'un qui connoîtra son style & sa maniere, bien différents de ce qu'on trouve dans cette compilation indigeste autant qu'indécente & de mauvais goût.

M. de *Mirabeau* ne pouvant rien gagner du chef de la justice, le prévint *qu'il frapperoit du pied la terre, & qu'il en feroit sortir dix mille exemplaires d'un Mémoire dont on sauroit l'histoire & l'occasion*; modération de M. le garde-des-sceaux qui promet, par considération pour l'auteur, de vouloir bien l'ignorer.

Il va trouver le prince de *Poix*, capitaine des gardes de service, & lui remet une lettre au roi, datée de Versailles, du 23 avril 1784, où il se plaint à sa majesté, d'une maniere aussi noble que ferme & respectueuse, du déni de justice de M. le garde-des-sceaux.

M. le prince de *Poix*, avant de remettre la lettre au Roi, a une entrevue avec M. le garde-des-sceaux, & n'en obtient aucune satisfaction. M. de *Mirabeau* écrit encore à M. de *Miromesnil* le 25 avril, sur son silence. La lettre est remise à sa majesté & renvoyée, suivant l'usage, à M. le garde-des-sceaux.

Après ces préliminaires se trouve réimprimé le Mémoire, élagué de tous les détails de jurisprudence, dont étoit rempli celui destiné aux juges; il est également terminé par la consultation, du 20 février 1784, des jurisconsultes dont on a parlé, & enrichi de notes, dont quelques-unes fort piquantes, sur-tout celles relatives au comte de *Grasse*, acteur incident au procès, & qui n'y brille pas plus qu'au combat du 12 avril 1782.

Tous ces détails sont très-curieux, très-intéressants & font infiniment d'honneur à la plume, aux sentiments & au courage héroïque de M. de *Mirabeau*: il faudroit qu'il fût un hypocrite bien détestable & bien consommé, s'il ne sentoit pas tout ce qu'il exprime avec tant d'onction & d'énergie.

6 Juin. La *Gazette de santé*, rédigée depuis juillet 1776 par les mêmes coopérateurs dont on a parlé dans le temps, va changer de rédacteurs. Les nouveaux, suivant l'usage, promettent des merveilles dans un *Prospectus* brillant & très-bien fait. Elle doit prendre une forme différente & meilleure entre les mains de la société en question, composée de médecins, de physiciens, de chymistes. Voici comme ils définissent très-bien le *magnétisme animal*: Découverte si préconisée & si problématique encore, qui séduit ceux-ci, qui étonne ceux-là, qui fait de quelques-uns des partisans enthousiastes, de quelques autres des frondeurs ou des sceptiques, que les uns tâchent de deviner, mais dont les autres nient même les effets, tandis qu'en les supposant réels, il est d'autres personnes qui les attribuent à l'imagination exaltée, à la sensibilité, à l'irritabilité, ou même à un manege concerté.

7 *Juin*. M. le comte de *Mirabeau* n'a point fait de difficulté de s'avouer l'auteur de son Mémoire nouveau & d'en être le distributeur : il en a adressé un exemplaire au roi & à toute la cour.

7 *Juin*. On parle d'une nouvelle tragédie de M. *le Mierre*, ayant pour titre *Semiris*, dont les comédiens françois se réservent de donner la premiere représentation devant le roi de Suede.

8 *Juin*. Extrait d'une lettre de Besançon, du 30 mai....... Me. *Marguet*, qui est un homme lourd, mais intrigant & chicaneur, ayant eu les moyens d'avoir les griefs sur lesquels le college des avocats avoit assis sa radiation, a imaginé de se constituer accusé & de présenter requête au parlement pour se justifier : la requête répondue, l'instruction a été faite, & après toutes les formalités nécessaires il a été déchargé de l'accusation. Cette tournure ne raccommode pas les affaires, & la scission est plus forte que jamais....

Nous voilà débarrassés de notre intendant, qui auroit eu envie de rester encore deux ans pour nous pressurer : on n'a pas jugé à propos de lui accorder ce répit. Dieu veuille que son successeur n'aie pas des secretaires aussi rapaces !

Le sieur *Ethis*, le secretaire de l'intendance pendant plusieurs années, avoit commis des exactions si criantes que M. de *la Corée* fut obligé de le sacrifier ; mais ce subalterne qui tenoit un état pareil à celui de son maître, n'en a pas moins emporté un million à la province.

A cet *Ethis* avoit succédé un nommé *Blanchard*, qui n'avoit rien & auquel on connoît aujourd'hui au soleil 600,000 liv. de biens.

Enfin le nommé *Grivois*, friponneau qui commençoit à s'arrondir, avoit déjà gagné pour sa

part 200,000 livres : ainsi voilà de bon compte 1,800,000 livres que ces trois suppôts du commissaire départi coûtent à la Franche-Comté, une des provinces les plus pauvres du royaume.

8 *Juin*. On assure que le roi de Suede est arrivé hier ici, où il résidera sous le nom de comte de *Haga* : il loge chez son ambassadeur.

8 *Juin*. Le sieur de *Beaumarchais* a écrit à tous les auteurs dramatiques une lettre circulaire, où il les engage à se trouver chez lui aujourd'hui, afin d'y conférer de choses importantes qu'il a à leur communiquer concernant leurs intérêts.

9 *Juin*. C'est par arrêt du conseil, du 5 juillet 1781, qu'on supposoit une usurpation de la part des propriétaires riverains d'une partie de la Guyenne, dans l'espace de vingt-deux lieues, de tous les atterrissements, alluvions & relais appartenants au roi; qu'il étoit d'une nécessité absolue, pour les intérêts de sa majesté, de connoître, d'une maniere irrévocable, la consistance de ces objets; en conséquence, le grand-maître des eaux & forêts étoit chargé de faire cette vérification & avoit nommé un ingénieur-arpenteur pour y procéder.

Dès que cet arrêt fut connu, la consternation devint générale, chacun trembla pour sa propriété; le procureur-général a cru devoir déférer cet arrêt au parlement de Bordeaux, par un réquisitoire, où il prouva, par les principes du droit romain & du droit françois, que tout ce qui est atterrissement, alluvion & accroissement, appartient au propriétaire riverain; que d'ailleurs l'administration du domaine n'avoit aucun caractere pour faire la recherche des droits ignorés & inconnus, pour attaquer les propriétaires, &c.; qu'en un mot toute cette opération étoit illégale,

tortionaire, vexatoire, irréguliere & dans le fond & dans la forme.

En conséquence, le 3 mai 1782, le parlement, les chambres assemblées, rendit arrêt, ordonnant qu'il seroit fait au roi de très-humbles & très-respectueuses remontrances conformément au réquisitoire, & que néanmoins, *sous le bon plaisir de sa majesté*, il seroit sursis à l'exécution de l'arrêt du conseil du 5 juillet 1781, jusqu'à ce qu'il eût plu au roi d'exprimer clairement ses intentions, quand sa religion auroit été instruite, &c.

Les remontrances furent envoyées au roi; une jouissance tranquille de plus de vingt-deux mois suivit cet acte de zele & de devoir des magistrats, lorsqu'intervint l'arrêt du conseil du 31 octobre 1783, qui cassoit celui de cette cour, du 3 mai 1782, & fut signifié à son greffe.

Cet arrêt ne contenoit aucune réponse au parlement: acte d'autorité absolue, il n'indiquoit aucun principe, il ne résolvoit aucune difficulté; on n'y trouvoit aucun raisonnement dans le droit, aucun éclaircissement sur le fait; en un mot il portoit tous les caracteres de la surprise. C'étoit une entreprise, une voie de fait, suite d'un plan concerté, dont les fiscaux attendoient le succès pour compléter dans tout le royaume le plan d'usurpation qu'ils avoient formé.

C'est ce que fit valoir le procureur-général dans un second réquisitoire, encore plus vigoureux que le premier, où il pesa sur l'attribution faite au conseil de toutes les contestations à naître dans cette grande querelle, dont la connoissance ne pouvoit & ne devoit être portée que devant le bureau des finances, comme juge du domaine du

roi, & par appel en sa cour, qui est par essence la cour féodale du roi.

D'après cet exposé la cour délibéra qu'il seroit fait au roi d'itératives remontrances, & ordonna, toujours *sous le bon plaisir du roi*, l'exécution de son arrêt du 3 mai 1782.

Cet arrêt est du 21 avril.

9 Juin. Une demoiselle de *la Croix*, par testament du 1 février 1781, fait un legs à Me. de *la Croix, avocat au parlement, mon parent paternel*: ce sont ses termes. Il se trouve au palais deux avocats de ce nom, mais qui ne se croient pas parents de la défunte, & cependant chacun d'eux s'est présenté pour recueillir le legs.

Le premier est Me. de *la Croix*, auteur de différents ouvrages: il assure que c'est à sa renommée littéraire qu'il doit le bienfait de la testatrice qu'il ne connoissoit pas, & que d'ailleurs son adversaire, portant le surnom de *Frainville*, ne peut prétendre à une identité dont l'écarte ce surnom.

Celui-ci regarde ces deux raisonnements comme plus spécieux que solides, & fait valoir en sa faveur la reconnoissance que les héritiers ont semblé en faire comme parent par la délivrance du legs.

Différents Mémoires ont paru pour & contre dans cette cause, qui égaie le barreau par le ridicule que chaque adversaire verse réciproquement sur son rival.

Le premier *la Croix*, ou *la Croix l'auteur*, comme s'il ne se sentoit pas assez fort pour répondre lui-même, a appellé à son secours Me. *Target*, qui n'a pas dédaigné de prendre la plume dans cette cause puérile, si l'avidité des préten-

dants ne lui imprimoit de plus un caractere odieux dans des avocats dont le désintéressement devroit être la premiere vertu.

9 Juin. M. le comte de *Haga*, dès aujourd'hui, est allé à la comédie françoise, où l'on jouoit la dix-huitieme représentation du *Mariage de Figaro*. La piece étoit à la moitié du premier acte lors de son arrivée. Le public lui a fait l'honneur de demander à grands cris qu'on recommençât; il a même exigé que la toile fût baissée & que l'orchestre jouât une seconde fois l'ouverture: ce qui a été exécuté.

9 Juin. La chanson à .... est la *Chanson des cinq doigts*; elle est extrêmement polissonne; mais aujourd'hui tout passe: les femmes ne rougissent point de l'entendre; elle se chante devant elles dans les grands soupers, elle est gravée & se vend publiquement.

10 *Juin.* Outre les spectacles habituels de cette capitale, il s'en présente de temps en temps d'autres, tant plus curieux qu'ils sont uniques ou se renouvellent rarement. Tel est celui qui a eu lieu dans le Marais le dimanche 6 juin.

Un nommé *Tricot*, sergent du régiment du roi, recruteur, spadassin renommé, grand souteneur de mauvais lieux, héros des filles, des crocs & de tous les tapageurs de Paris, est mort & il a fallu l'enterrer. Tous les recruteurs ses camarades se sont fait un honneur d'escorter son convoi, auquel ils donnoient un air de pompe militaire: quand le corps est parti, ils ont vu avec peine qu'on ne prenoit point le chemin de Saint-Nicolas-des-Champs, paroisse du défunt, mais celui du cimetiere où on le portoit en droiture: ils s'en sont plaints, & malgré la décla-

tation des prêtres qu'on n'avoit payé que pour cétte marche, ils ont forcé, le sabre à la main, lés porteurs du corps de le conduire à l'église; mais quand le convoi est arrivé, le Suisse prévenu a fait fermer les portes. Grand effroi dedans, grand tumulte au dehors; les recruteurs menaçoient d'enfoncer les portes : on a recours au curé qui, intimidé par toute cette cohorte, ordonne que le cadavre entrera par une porte, mais sans reposer sortira par l'autre : tout le cortege applaudit à la décision du sage pasteur, on crie *bravo*, on entre en triomphe, on bat des mains, on répete *bis*; en un mot, on tourne en parade cette fête funéraire.

10 *Juin*. M. le comte de *Haga* ne perd pas un instant durant son séjour dans cette capitale; il cherche à s'instruire, à tout voir avec le plus grand soin; il a déjà visité plusieurs artistes qu'il a entretenus de leur art long-temps & en déployant beaucoup d'intelligence & de goût.

11 *Juin*. La plupart des auteurs dramatiques, même les académiciens, se sont rendus à l'invitation du sieur de *Beaumarchais*. Il leur a fait part de son projet, qui est de demander, par l'intervention des gentilshommes de la chambre, un réglement homologué au parlement, suivant lequel il sera défendu à toutes les troupes de comédiens de province de jouer aucune piece nouvelle sans l'agrément de l'auteur & sans le faire bénéficier du septieme des représentations, à l'*instar de Paris*. Tout le monde a applaudi à ce projet; l'on a remercié le sieur de *Beaumarchais* de son zele pour l'intérêt de ses confreres, & il a été chargé d'agir en conséquence & de faire toutes les démarches nécessaires.

11 *Juin.* Par édit du mois de février 1776, le roi avoit changé le régime des corvées; par la déclaration du mois d'août suivant tout est rentré dans son ancien état; il y est expressément ordonné *que les travaux pour les réparations & entretien des grandes routes continueront d'être faits dans les diverses provinces du royaume comme auparavant.*

Le commissaire departi en Guyenne s'est arrogé le droit de créer un nouveau systême, d'établir une imposition, de l'augmenter à son gré, de détruire des privileges que sa majesté avoit rétablis.

C'est sur cet attentat envers les loix, qu'est intervenu l'arrêt du parlement de Bordeaux, du 27 mars dernier, portant qu'il sera fait une enquête pour être mise sous les yeux du roi.

Par un arrêt du conseil du 17 avril 1784, cet arrêt du parlement a été cassé, & ledit arrêt a été signifié du très-exprès commandement du roi au greffier en chef du parlement, le 24 avril.

C'est alors que par un autre arrêt du 28 avril, fondé sur onze considérations des plus graves, le parlement, les chambres assemblées, a arrêté que le roi seroit très-humblement supplié de retirer ledit arrêt, comme évidemment surpris à sa religion; ordonne que, *sous le bon plaisir de sa majesté*, son arrêt du 27 mars sortira son plein & entier effet; ordonne que les enquêtes & toutes les pieces justificatives à leur appui seront mises sous les yeux du roi, & qu'il lui sera détaillé le monstrueux assemblage des vexations commises par le commissaire departi, d'après son systême d'établir dans toute la généralité une imposition pour les corvées.

La cour a arrêté en outre que le roi seroit très-

humblement supplié de faire cesser tous ces désordres ; de vouloir faire une loi qui prévienne l'arbitraire, & qu'il n'est point de province dans le royaume qui ait plus de droits que celle de Guyenne à la sollicitude paternelle de sa majesté ; qu'il n'en est point qui ait autant éprouvé les maux qui sont la suite naturelle de la guerre ; que la nature des denrées de ladite province, & les secousses qu'a éprouvé le commerce, l'ont empêché de jouir encore des avantages de la paix : que cependant obligée de payer des impôts énormes, n'ayant que des revenus casuels, & dont le débouché est absolument obstrué, il seroit impossible qu'elle pût fournir à un nouvel impôt.

11 *Juin*. Ces jours derniers un marchand d'ariettes étant monté à la portiere de deux dames qui se promenoient sur le boulevard, leur propose d'acheter des ariettes, entr'autres du *Mariage de Figaro*. Deux officiers qui étoient sur le devant rejettent avec dédain ces ariettes, disant qu'ils ont vu la piece une fois, & que cela leur suffit : un *quidam* passoit, il s'arrête, les apostrophe & les injurie à l'occasion de leur mauvais goût de mépriser ce qui cause l'engouement de tout Paris : les officiers furieux descendent pour donner des coups de canne à l'insolent, qui persiste à leur reprocher leur ignorance : grand tumulte, la garde arrive, le *quidam* est traduit devant le commissaire, est obligé de décliner son nom ; il se trouve que c'est le portier du sieur de *Beaumarchais*. On alloit le conduire en prison, lorsque les plaignants intercedent pour lui. Le commissaire, dont le devoir auroit été de faire toujours constituer prisonnier le délinquant, le relâche & se contente de le faire conduire sous bonne escorte chez son

maître, auquel il fait enjoindre de veiller avec plus d'attention sur ses valets, & d'empêcher qu'ils n'insultent les honnêtes gens.

11 *Juin*. Autant qu'on a pu tirer au clair l'anecdote du mémoire de Me. *Linguet*, voici ce qu'il y a de plus constaté.

Le sieur *le Quesne*, après s'être bien consulté sur la diffamation qui résultoit dans le public contre lui du N°. 72 de Me. *Linguet*, a été conseillé de rendre plainte & de faire assigner son adversaire, ou à désavouer les faits, les accusations & calomnies insérées dans les annales audit numéro, ou de se voir condamné à lui en faire une réparation authentique.

En conséquence l'assignation a été donnée chez le sieur de Montbines, le nouveau correspondant du journaliste, où il est censé avoir élu son domicile.

Le sieur de Montbines n'a pas manqué d'envoyer cette assignation à Me. *Linguet*, & c'est en réponse à cet acte juridique du sieur *le Quesne* qu'il a fait passer son mémoire in-4°. de 107 pages, pour être remis à ses juges.

Me. *Linguet* avoit en même temps proposé à son commettant de faire réimprimer ce mémoire à Paris pour l'envoyer à tous ses souscripteurs; mais celui-ci lui a représenté que cette réimpression pourroit souffrir beaucoup d'inconvénients, & qu'il croyoit plus expédient qu'il le fît imprimer à Londres, & le lui renvoyât tout prêt à être distribué.

11 *Juin*. L'affaire de M. le vicomte de *Noë* n'est point finie; mais indépendamment de ce qui peut avoir été fait à Bordeaux, après avoir présenté requête à la connétablie pour se rendre oppo-

sant à l'exécution du jugement du tribunal des maréchaux de France, qui avoient ordonné qu'il seroit enlevé de sa terre & conduit à Paris pour y satisfaire aux ordres du tribunal, la connétablie ayant mis néant à cette requête, il s'est pourvu au parlement de Paris par appel, & cette cour a rendu arrêt de défenses qui le prend sous sa protection. Les vacances ont empêché jusqu'à présent les suites de cette affaire, dont il doit résulter une grande contestation entre ce tribunal & le parlement.

12 *Juin.* D'après l'arrêt du conseil qui augmente & fixe les appointements des premiers sujets de l'opéra, le régime en est encore changé. Ils ne sont plus chargés de la recette, ni de la dépense; ce sont les menus. On ne doute pas que cette nouvelle administration ne retombe dans les inconvénients de la précédente, & que les frais qui augmenteront ne rendent ce spectacle plus onéreux que jamais au roi. Déjà les sujets n'ayant aucun intérêt à la chose se négligent & ne veillent à aucune des déprédations qui se commettent journellement dans ses détails économiques.

12 *Juin.* Non-seulement l'affaire de Bordeaux concernant les corvées ne s'arrange point, mais elle devient plus grave que jamais. M. de *Fumel* y a dû tenir avant la pentecôte une séance, pour casser tout ce qui avoit été fait & même pour enlever les minutes, de façon qu'il n'en reste aucune trace. Le maréchal de Mouchy vient ensuite de partir avec ordre de contenir le parlement à la rentrée.

12 *Juin.* On peut se rappeller le différend élevé entre le docteur *Mesmer* & le docteur *Deslon*, dont l'objet principal est un somme de 150,000 liv. qui

le premier répete contre l'autre. Cette affaire a mûri depuis long-temps, & l'on assure qu'elle est enfin au moment d'éclater, qu'elle va se plaider *in magnis*; que c'est Me. *Gerbier* qui parlera pour le sieur *Mesmer*, & Me. de *Bonnieres* pour le sieur *Deslon*.

12 *Juin*. Il doit y avoir demain par extraordinaire bal à l'opéra. M. le duc de *Chartres*, qui cherche à tirer parti de tout pour accréditer son jardin, a fait afficher une annonce, par laquelle il restera ouvert & illuminé toute la nuit, & les masques auront toute permission d'y entrer. Les marchands des galeries sont invités de seconder la munificence de monseigneur, & de laisser leurs boutiques ouvertes.

13 *Juin*. L'émeute religieuse & comique arrivée à la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs mérite encore quelques détails. On n'avoit payé pour le convoi du sieur *Tricot* que 15 livres, & il en faut 45 liv. pour que le cadavre ait le droit d'entrer dans le lieu saint. Les prêtres s'étoient obstinés à se rendre au cimetiere, & le cadavre étoit arrivé sans eux à l'église.

Les recruteurs se battoient contre les Suisses pour faire entrer le cadavre, lorsque le curé instruit du tapage rendit la décision dont on a parlé, mais qui ne finit pas la querelle. Les recruteurs voulurent que le cadavre reposât un moment. Ils le firent placer sur des chaises arrangées en forme de piédestal; la loueuse de chaises s'y opposant & ayant donné un soufflet à l'un d'eux, fut foulée aux pieds : enfin n'y ayant aucun prêtre pour dire quelques prieres, les recruteurs y suppléerent en tournant trois fois autour du cadavre aux accla-

mations de l'assemblée, & conduisirent ensuite leur héros au cimetiere en chantant la chanson des funérailles de Marlborough. On ajoute que le curé s'est plaint à la police de tant d'irrévérences, & que les recruteurs sont en prison, mais sourdement, pour ne point aggraver le scandale par trop de publicité.

13 *Juin.* Depuis que le jugement du conseil de guerre est rendu & connu, les mémoires percent moins difficilement. On voit dans le public :

1°. Mémoire du comte de *Grasse* sur le combat du 12 avril 1782, avec huit plans des positions principales des armées respectives.

2°. Observations du marquis de *Vaudreuil*, adressées au conseil de guerre à l'Orient.

3°. Réponse de M. de *Grasse* aux observations de M. de *Vaudreuil*.

4°. Mémoire de M. de *Bougainville*, commandant la troisieme escadre au combat du 12 avril 1782.

5°. Mémoire justificatif pour *Jean François*, Baron d'*Arros d'Argelos*, chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint Louis, capitaine des vaisseaux du roi, brigadier de ses armées, commandant le vaisseau le *Languedoc* dans l'armée sous les ordres du comte de *Grasse*.

6°. Lettre de M. d'*Albert de Rioms*, commandant le *Pluton*, à M. le marquis de *Vaudreuil*, datée de l'Orient ce 12 janvier 1784.

7°. Notes de M. le marquis de *Vaudreuil* en réponse à cette lettre.

8°. M. d'*Albert de Rioms* à MM. du conseil de guerre assemblés à l'Orient.

13 *Juin. Les cinq Doigts*, ſur le vaudeville du mariage de Figaro.

Boufflers peignit avec grace
Le lieu, dont chacun eſt fol;
Barthe & d'*Arnaud* ſur ſa trace
Ont chanté le cul, le col;
Sans m'élever à leur place,
D'une plus timide voix
Je vais chanter les cinq doigts.

Un vieux que chacun repouſſe,
S'il a de l'or bien compté
Fait la cadence du pouce,
Soudain il eſt ſupporté.
Vénus va pour lui plus douce
A ſon lit l'aſſocier;
Honneur au doigt financier!

Du ſecond l'emploi me touche,
Du myſtere ſigne heureux;
Près d'une mere farouche
Il exprime & parle aux yeux,
En le plaçant ſur la bouche,
L'amour fidele & diſcret
Nous dit: garde mon ſecret.

Celui du milieu réclame,
Meſdames, le pas ſur tous:
Quand l'amour perd de ſa flamme
Ce doigt la réveille en vous,
Lorſqu'auſſi près d'une dame

Le Dieu ceuille un beau laurier,
Ce doigt eſt ſon brigadier.

Au ſuivant l'amour fidele
Met l'anneau de ſon bonheur,
Qui le reçoit d'une belle,
En retour promet ſon cœur:
Ce doigt d'amour éternelle
Offre le gage enchanteur,
Je le crois un peu menteur.

Le petit dans l'art magique
Paſſe pour être en crédit;
Une femme deſpotique
De ce renom s'enhardit,
Et par ce mot ſans réplique
L'amour foible eſt interdit:
Mon petit doigt me l'a dit.

De tous ces doigts, ce me ſemble,
L'éloge eſt pouſſé trop loin,
De l'écrire encore je tremble,
Et le dire eſt un beſoin.
J'ai vu ces lâches enſemble
S'unir d'un effort commun,
Et ſe mettre cinq contre un.

14 *Juin.* La chanſon ci-deſſus avoit été précédée, ou a été ſuivie de la piece de vers ci-jointe, intitulée : *les Doigts.* On prétend qu'elle a été

adressée à la fille du marquis de *Paulmy*, la princesse de Luxembourg.

Honneur à cet artiste sage
Qui pour le bonheur des humains
Des doigts qu'il joignit à leurs mains,
Daigna multiplier l'usage :
C'est du ciel le don le plus doux,
Car des doigts l'adresse infinie
Fait tout le plaisir de la vie ;
Et sans les doigts que ferions-nous !
Lise est savante, pour son âge,
Car à douze ans Lise conçoit
Tous les plaisirs du mariage
Que lui montre son petit doigt.
De jolis doigts ont de l'absence
Souvent adouci les rigueurs.
Que les doigts ont d'intelligence
Pour soulager deux tendres cœurs,
Que tourmente la vigilance
Et des mamans & des tuteurs.
Les doigts à l'amante captive
Pour oublier la liberté ;
Les doigts pour l'amante craintive
Dans un tableau bien imité
D'une jouissance illusive
En font une réalité.
Souvent dans l'amoureuse ivresse
Les doigts font le charme des cœurs,
Tout s'embellit par leur adresse
Et par-tout les doigts sont vainqueurs.

Si la beauté que je préfere
Daignoit permettre qu'aujourd'hui
De ses doigts la touche légere
Portât remede à mon ennui,
Je bénirois sa bienfaisance :
Si mes voeux n'étoient superflus,
En peignant ma reconnoissance
J'aurois pour elle un doigt de plus.

14 *Juin.* M. le marquis de *Montesquiou*, dans l'espoir que le roi de Suede voudroit bien honorer de sa présence sa réception à l'académie françoise, avoit fait différer la cérémonie. Dès que M. le comte de *Haga* a été arrivé, la compagnie a député vers lui pour l'instruire de son désir : M. le comte de *Haga*, flatté de l'honneur qu'on lui faisoit, en a témoigné toute sa reconnoissance ; mais a déclaré qu'il n'avoit de libre que le mardi quinze. Ce n'est point jour d'académie françoise, & c'est au contraire jour d'académie des belles-lettres, dont la salle tient précisément à l'autre, & sert même de passage les jours de séance publique. Grande négociation à ce sujet entre les deux secretaires. M. d'*Acier* a déclaré ne pouvoir suspendre de son autorité les travaux de sa compagnie; il a fallu que M. le baron de Breteuil, comme ministre de Paris, écrivît une lettre au nom du roi pour décider la contestation, & demain la séance aura lieu extraordinairement *par ordre*. On a rassemblé en diligence tous les membres dispersés, qui avoient pris une courte vacance.

14 *Juin.* La fête que M. le duc de *Chartres* avoit imaginée n'a pas eu lieu hier, du moins

quant aux masques ; il est venu un ordre du roi qui a empêché de les laisser entrer durant la nuit dans le jardin du Palais-Royal. C'est une mortification donnée à son altesse, qui auroit dû prévoir le desordre que pouvoit occasionner une semblable saturnale.

15 *Juin.* Suivant le mémoire du comte de *Grasse*, l'équité du roi n'a pas permis que sa conduite au combat du 12 avril 1782, restât exposée au blâme public, sans avoir été juridiquement examinée. Il avoit lieu d'attendre ce bienfait de sa majesté après quarante-huit ans de service, trente campagnes, douze combats, & ses succès précédents durant la guerre qui vient de finir.

L'objet de son mémoire est de prouver : 1°. que le vaisseau amiral, après onze heures & demie de combat, privé de tout moyen de défense ultérieure, hors d'état de se sauver, lorsqu'il l'a rendu, ne laisse aucun sujet de blâme contre M. de *Grasse*, comme capitaine.

2° Qu'ayant fait depuis le commencement jusqu'à la fin du combat, les signaux propres à chacune des circonstances & aux variations des vents, il doit être absous avec honneur comme général.

Ce mémoire n'est point mal fait, sur-tout quant à la partie qui tend à disculper le comte de *Grasse* comme général : en supposant l'exposé des circonstances exact, il a raisonné très-judicieusement tous les mouvements & tous les ordres ; mais les manœuvres les plus importantes n'ont pas été exécutées : neuf de ses signaux dans les positions les plus critiques ont été absolument négligés. Il n'en falloit pas tant pour perdre la bataille. M. de *Bougainville* est gravement inculpé ; le marquis de *Vaudreuil* légérement & le plus souvent applaudi.

Quant à la reddition du vaisseau amiral, malgré l'étalage où il entre de son mauvais état, il laisse encore beaucoup de choses à désirer pour sa justification, & celle ci, à beaucoup près, n'est pas aussi claire que la premiere.

15 *Juin*. Lundi 7 de ce mois, lorsque le comte de *Haga* est arrivé, le roi ne comptoit point sur lui, & sa majesté étoit allée à la chasse à Rambouillet, où elle devoit donner à souper à vingt-cinq seigneurs. La reine lui dépêcha un courier; il n'avoit point ses voitures, il se fit ramener par un palfrenier, & prévint Monsieur, qui étoit du voyage, de n'avertir de son départ qu'au moment du souper, dont il feroit les honneurs à sa place, au moyen de quoi sa garde-robe resta à Rambouillet. Le roi rentré dans son appartement, n'avoit point de clefs, n'avoit point de valets-de-chambre; il fallut un serrurier, & l'on appella les premiers venus pour habiller sa majesté. Ceux-ci, peu au fait, s'en tirerent comme ils purent & d'une façon fort ridicule; en sorte que, quand le le roi vint chez la reine pour trouver le comte de *Haga*, chacun eut peine à s'empêcher de rire; la reine lui demanda s'il donnoit bal ce soir-là, & s'il avoit déjà commencé la mascarade, ou s'il vouloit montrer au comte de *Haga* une idée de l'élégance francoise? Il avoit un soulier à talon rouge, un autre à talon noir, une boucle d'or, un autre d'argent & ainsi du reste. Il fallut cependant qu'il demeurât de la sorte dans la crainte d'être pire.

Le soir, à son coucher, sa majesté plaisanta beaucoup de l'accoutrement bizarre où on l'avoit mis: elle dit en riant: « Je connois celui qui m'a » ridiculisé de la sorte, & je l'arrangerai bien à

» mon tour. » Ces petits traits décelent la bonté de l'ame du roi, combien il est facile dans son service, & aimable dans son intérieur.

15 *Juin*. Relation de la séance publique, tenue extraordinairement aujourd'hui mardi, pour la réception de M. le marquis de Montesquiou.

L'affluence depuis plusieurs années toujours très-grande à ces sortes d'assemblées, ne pouvant croître, puisque le local n'étoit pas plus étendu, a été du moins remarquable par l'espece & le zele des spectateurs. Dès midi & demi, plus de deux cents femmes de la plus haute qualité avoient pris poste, & entraînant à leur suite une foule d'hommes du même rang, la salle n'a été remplie, à proprement parler, que de gens de cour, & le peu d'hommes de lettres qui s'y sont trouvés, n'y sont entrés que furtivement en quelque sorte & en contrebande.

Au reste, si la personne du récipiendaire attiroit la foule, son discours le méritoit peu. En vrai courtisan, M. de Montesquiou voulant plaire à tout le monde, a rétabli l'ancienne formule d'éloges usités pour les fondateurs & protecteurs de l'académie; il a passé ensuite à son prédécesseur, qu'il faut se rappeller avoir été M. l'ancien évêque de Limoges, le précepteur des enfants de France; il a prétendu que son plus bel ouvrage étoit l'éducation de ces augustes éleves, ce qui lui a fourni l'occasion d'esquisser le portrait de chacun avec les couleurs les plus flatteuses: il a peint *Louis* XVI. Le monarque humain, juste & simple, ami de la franchise, des mœurs & de l'économie. Monsieur, auquel il a l'honneur d'être attaché, lui a fourni des détails plus particuliers; il est entré dans ceux de sa vie intérieure: il nous

nous a vanté son amour de l'étude, & nous a appris que ce prince, en s'efforçant d'acquérir les connoissances nécessaires à son rang, y joignoit le goût des lettres & les cultivoit avec succès. Enfin les qualités héroïques de M. le comte d'*Artois* n'ont point échappé au pinceau du nouvel académicien: il a principalement appuyé sur son voyage de Gibraltar; épisode mémorable & glorieux de la vie de ce prince. La reine a reçu aussi le tribut de louange dû à ses traits, à ses graces & à ses vertus.

M. le marquis de Montesquiou n'avoit garde d'oublier le comte de *Haga*, pour qui la séance avoit été reculée & fixée à ce jour extraordinaire. Sans lever exactement le voile qui l'enveloppoit, il a fait l'éloge des monarques philosophes qui voyagent pour s'instruire, & qui en se répandant davantage, ne font qu'étendre leur renommée & se rendent non moins chers aux étrangers qu'à leurs sujets.

C'est M. *Suard* qui, en qualité de directeur, a répondu à M. de Montesquiou. Il a révélé d'abord les titres littéraires de celui-ci à l'académie françoise, que peu de gens connoissoient: il nous a appris que ce courtisan ingénieux faisoit des pieces de vers très-agréables, des contes, des chansons, des épigrammes, des romans, des comédies, mais tous ouvrages de société, que la modestie de l'auteur n'a point laissé sortir du cercle de ses amis. En parlant des comédies de M. de Montesquiou, le directeur a pris occasion de-là pour s'élever adroitement contre celle du sieur de *Beaumarchais*, si courue en ce moment. Sa critique, quoiqu'indirecte, a été si juste que personne ne s'y est mépris. Elle a reçu des applaudissements

incroyables & unanimes. C'étoit un enthousiasme, une ivresse plus grande encore que celle des admirateurs du *Mariage de Figaro*.

Un autre endroit du discors de M. *Suard* qui, sans faire autant de plaisir, a paru piquant & bien adapté aux circonstances, c'est la digression qu'il a faite sur l'usage de l'académie d'entremêler ses membres littéraires de gens de la cour, comme les plus capables de fixer parmi elle le beau langage & ce qu'on appelle le *bon ton*. Quoique cette idée paroisse prêter assez au ridicule, il lui a donné une tournure qu'il a fait passer & qui lui a même mérité des applaudissements.

Le directeur pouvoit moins encore que le récipiendaire se dispenser de parler du comte de *Haga*. Il a seulement cherché à ne pas se répéter avec lui, & heureusement le sujet très-fécond, lui a permis de varier & le fond & la forme de l'éloge.

Après ces deux discours, M. de *la Harpe* a lu un chant d'un poëme en l'honneur des femmes, qui doit être divisé en quatre. Quoique la fiction en soit très-poétique & très-ingénieuse; quoiqu'il y ait des descriptions charmantes, riches & pleines de goût: quoique la versification en soit brillante & harmonieuse, cet ouvrage a reçu peu d'applaudissements, & cependant l'auteur ne pouvoit mieux choisir son auditoire, puisqu'il étoit composé en grande partie de femmes ayant toutes des prétentions, soit aux graces, soit à l'esprit. M. l'abbé *Arnaud* prétend que c'est la faute du rithme de ce poëme qui est en vers *hexametres*, c'est-à-dire en grands vers, qui ne réussissent jamais dans notre langue, à moins qu'ils ne soient joints

à une action. On croit, malgré cette assertion, qu'il faut plutôt en chercher la cause dans la personne du poëte, en général peu aimé du public. Ses partisans esperent qu'il sera vengé de ce dédain dans le silence du cabinet.

Au reste, on lui reproche plusieurs gaucheries dans les détails du morceau qu'il a lu ; comme d'avoir trop déprimé les Turcs ; d'avoir fait des vœux pour la destruction de leur empire dans un moment où la France cherche à les soutenir & à s'unir plus étroitement avec eux ; & devant qui ? En présence de M. le marquis de *Choiseul-Gouffier*, envoyé ambassadeur auprès de la cour *Ottomane* !

On devoit s'attendre sans doute que M. de *la Harpe*, correspondant du grand-duc de Russie, dans un ouvrage à la louange des femmes feroit un éloge pompeux de l'impératrice mere de ce prince : mais on eût voulu qu'en présence du comte de *Haga* il n'eût pas affecté d'exalter cette souveraine aux dépens des autres puissances du Nord, qui ne peuvent lui être assimilées.

Une chose très-remarquable dans ce poëme, c'est que l'auteur, en faisant l'énumération de quelques femmes célebres de France, mortes ou vivantes, a nommé avec la plus grande distinction Mad. la comtesse de *Genlis*, avec laquelle il est brouillé, & qui tout récemment, dans son dernier ouvrage intitulé les *Veillées du Château*, a fait un portrait affreux de M. de *la Harpe*. Quelqu'un lui en ayant témoigné sa surprise, il a répondu qu'il rendoit le bien pour le mal.

M. le duc de *Nivernois* a terminé la séance par la lecture des six fables ; savoir, *le jugement du Lion* ; *le Lion, le Bœuf & le Renard* ; *les Prieres* ; *les deux Sceptres* ; *le musulman, sa femme & la*

Pie, & *la Pyramide*. Ces petits ouvrages lus sans prétention, avec le même naturel & la même facilité dont ils semblent avoir été composés, contenant une moralité exquise, ont été reçus avec un enthousiasme universel.

Après la séance M. le comte de *Haga* s'est rendu dans la salle particuliere d'assemblée des académiciens, où M. le maréchal duc de *Duras* lui a présenté les divers confreres qui s'y sont rencontrés. L'illustre étranger a paru les connoître tous, au moins par leurs ouvrages. Il n'est pas jusques à M. *Beauzée*, très-ignoré dans sa propre patrie, auquel il n'ait fait compliment de sa grammaire & autres écrits sur la langue. Il a félicité M. *Suard* sur la hardiesse avec laquelle il avoit osé attaquer la comédie du sieur de *Beaumarchais*, & frondé le mauvais goût des spectateurs. Il a demandé à plusieurs reprises où étoit le doyen de la compagnie, le maréchal duc de *Richelieu*? Il a témoigné son regret de ne pas voir M. de *Malesherbes*; enfin il a questionné M. de *la Harpe*, s'il n'avoit pas composé une tragédie de *Gustave*? Il lui a dit qu'il en avoit fait toutes sortes de recherches sans avoir pu la trouver. Ce qui a obligé M. de *la Harpe* de lui avouer que cette piece n'ayant pas réussi, il l'avoit gardée dans son porte-feuille; mais ayant ajouté qu'il comptoit la travailler, la faire jouer une seconde fois & imprimer ensuite, le comte de *Haga* lui en a témoigné sa satisfaction, d'autant que ce sujet l'intéressoit infiniment. Le dernier mot qu'on ait recueilli de M. le comte de *Haga*, c'est son exclamation en voyant cette salle dont les murs sont couverts de tous les portraits des académiciens morts & vivants; *Cette tapisserie vaut mieux que*

la plus belle teinture des Gobelins. Dans ces différents propos M. le comte de *Haga* s'est exprimé avec beaucoup d'élégance, de naturel, de facilité & d'esprit. Il paroît connoître parfaitement notre langue & son génie, & sous ce point de vue ne seroit pas indigne de figurer dans l'assemblée qu'il a honoré de sa présence.

16 *Juin. Les observations du marquis de Vaudreuil* sont foibles. Elles tendent en général à disculper toute l'armée. Ce n'est qu'après les plus grands efforts & la résistance la plus opiniâtre que les François ont été forcés de céder la victoire. Sa retraite ne peut être que glorieuse à la nation. Au lieu de fuir à toutes voiles, il a rassemblé dix-sept vaisseaux de l'armée navale à la vue des ennemis, & il a croisé plusieurs jours pour attendre les cinq qui lui manquoient.

16 *Juin.* M. de *Grasse*, dans sa *Réponse aux Observations du marquis de Vaudreuil*, commence par lui reprocher d'avoir abusé de la confiance avec laquelle il lui avoit fait part de son mémoire pour répandre avec affectation ses *Observations*, tandis que M. de *Grasse* avoit reçu défenses de publier son mémoire imprimé depuis le mois d'octobre 1782, & dont il n'a eu la liberté d'envoyer des exemplaires au président du conseil de guerre que le 14 Novembre 1783.

L'objet de cette réponse au surplus est de démontrer que les observations du marquis de *Vaudreuil* sont en contradiction; les unes avec le triplicat de ses dépêches au ministre du 26 avril 1782; les autres avec la lettre du 18 juin suivant, que le comte de *Grasse* a reçue à son arrivée en France; celle-ci avec la lettre de M. *Mithon* au même, en date du 19 juin 1782, & celle-là avec

l'ordonnance de la marine du 25 mars 1765, titre du combat & avec les faits de la cause.

Cette réplique semble fort bonne & réfuter avec autant de justesse que de force la foible apologie de toute l'armée navale, entreprise par le marquis de *Vaudreuil* & l'inculper lui-même.

16 *Juin*. On assure que M. de *Calonne* a trouvé le moyen de fournir aux besoins de M. le duc de *Chartres* par une tournure fort ingénieuse. Le Palais-Royal est un apanage qui doit revenir à la couronne à défaut d'hoirs mâles. Dans le temps où se fera cette réunion, il faudra bien tenir aux héritiers de la branche d'Orléans compte des améliorations faites au Palais-Royal, & les en rembourser. En conséquence on fournit d'avance au duc de *Chartres* quatre millions à déduire sur ce qu'il pourra leur être dû à cette époque.

Sans cette ressource les bâtiments iroient fort mal, ils languissent beaucoup depuis cet hiver.

17 *Juin*. Le mémoire de M. de *Bougainville* est peu de chose & sa principale défense est de dire qu'il n'a pas vu les signaux, ou que les ayant vus imparfaitement il n'a pas cru prudent de les exécuter avant d'en être plus sûr.

Du reste, on attribue la perte de la bataille : 1°. à ce que les ennemis étoient plus forts en nombre de près d'un quart, & que dans ce quart il y avoit trois vaisseaux à trois ponts.

2°. A ce que tous les vaisseaux Anglois étoient doublés en cuivre, tandis que la moitié au plus des François l'étoient ainsi, & que les autres n'avoient que des carenes très-anciennes ; avantage bien supérieur à l'avantage numérique, qui rendoit leurs mouvements simultanés & rapides, ensemble d'efforts, qui fait la force d'une armée.

3°. Le bord que les ennemis couroient, tendoit à leur faire trouver le vent, tandis que le nôtre nous conduisoit dans des parages soumis à un calme habituel & à un changement de vent favorable à nos rivaux.

4°. Enfin les ennemis qui nous combattoient avec cette excessive supériorité de moyens & de circonstances, étoient les Anglois, ce peuple qu'il suffit de nommer pour prononcer l'éloge de ses talents à la mer.

D'ailleurs cette victoire n'a eu aucune suite favorable pour eux; ils étoient si maltraités qu'ils n'ont pu gagner Antigues & qu'ils ont été obligés, comme nous, de faire vent arriere.

Une anecdote à conserver de ce mémoire est celle de M. de *Marigny*, commandant le *César*: après l'avoir défendu jusqu'à la derniere extrémité, étendu sur son lit, mortellement blessé, on vient lui dire que le vaisseau qui est en feu va sauter: *tant mieux*, répondit-il, *les Anglois ne l'auront pas. Fermez ma porte, mes amis, & tâchez de vous sauver.*

17 *Juin.* Le mémoire de M. d'*Arros* est fort clair & fort développé; il se justifie très bien, il prouve par les faits qu'il n'a point quitté son poste de matelot de l'avant, que lorsqu'il s'est trouvé désemparé au point de ne pouvoir plus manœuvrer; s'étant réparé il a vu le *signal de vitesse*, par lequel il n'y a plus d'ordre de division, chacun se place comme il peut; M. d'*Arros* l'a fait, & il n'y avoit alors qu'un vaisseau entre la *Ville de Paris* & lui, & puis deux: il sert depuis trente-sept ans & n'a encore éprouvé aucun reproche; il a reçu mille sept cent soixante-dix-sept coups de canon. Il avoit encore quinze cents gargousses de

tout calibre, ayant eu la précaution d'en faire faire huit cents durant le combat.

Suivant ce que dit M. d'*Arros*, M. de *Grasse* paroissoit encore en bon état, lorsqu'il s'est rendu; il a amené dans le moment qui lui étoit le plus favorable, où l'ennemi commençoit à tenir le vent & à désespérer de prendre l'amiral.

17 *Juin*. On parle d'une nouvelle place d'administrateur-général de la loterie royale de France, créée en faveur du sieur *Morel*, à la charge de pensions pour les sieurs *Garat* & *Asweda*. On connoît le premier : le second est un juif qui chante avec beaucoup de goût, fort insolent & renommé pour un soufflet qu'il reçut au café du Caveau en présence de beaucoup de spectateurs; ce qui le corrigea & le ramena à faire des excuses à l'offensé.

17 *Juin*. La lettre de M. *Albert de Rioms* est courte & tend uniquement à le disculper de n'avoir pas exécuté un certain signal. Il prouve à M. le marquis de *Vaudreuil*, chef de l'escadre blanche & bleue, que c'étoit d'autant moins à lui à faire ce reproche à un capitaine de vaisseau de sa division, qu'il n'avoit pas répété le signal de façon à déterminer d'y obéir. Les arguments de M. de *Rioms* semblent pressants & victorieux.

18 *Juin*. Les *Notes de M. le marquis de Vaudreuil* en marge de la lettre de M. *Albert de Rioms* sont foibles & même des especes d'excuses à cet officier. Il lui reproche seulement d'exposer ses griefs d'une maniere peu décente & répréhensible.

18 *Juin*. La requête ou discours de M. *Albert de Rioms* à MM. du conseil de guerre assemblés, tend à se plaindre, tandis que la plupart des autres accusés n'ont été décrétés que d'assigné pour être

oui, de l'être d'ajournement personnel, lui sixieme ; il y répond directement à l'accusation du comte de *Grasse* de n'avoir pas obéi à son premier signal.

Il entre à cette occasion dans la discussion de l'objet de ce signal, & prétend qu'il ne pouvoit remplir les intentions de M. de *Grasse* ; qu'eût-il été exécuté, on n'en auroit pas plus obtenu la victoire, & l'on ne s'en feroit pas mieux tiré. Il fait un parallele de l'état des choses à la journée du 9, dont le général se prévaut si fort, & démontre qu'il ne ressembloit pas à celui de la journée du 12 ; conséquemment qu'en faisant la même manœuvre, on ne pouvoit se flatter d'un succès pareil.

Les causes de notre désastre, en ne comptant que du commencement de l'action, sont : 1°. la supériorité connue de l'ennemi ; 2°. le désordre où nous nous sommes vus dans les premiers instants ; désordre bientôt augmenté par le changement de vent, enfin rendu extrême par les circonstances qui ont permis à l'ennemi de couper notre ligne en deux endroits : 3°. le calme qui a mis le plus grand obstacle au rétablissement de l'ordre, en ce que tandis qu'il retenoit la seconde escadre dans une inaction absolue & forcée, la brise donnoit à nos ennemis les moyens de se réunir pour porter leurs efforts sur un seul point.

18 *Juin*. L'affaire de l'abbé *Mably* se civilise, du moins quant au censeur, M. de *Sancy*. Il a reçu une lettre en date du 22 mai, de M. *Laurent de Villedeuil*, directeur aujourd'hui de la librairie, qui lui apprend que M. le garde-des-sceaux l'a rétabli. On assure que c'est à la recommandation de l'archevêque même qui a écrit à M. de *Miro-*

toutes les précautions pour arranger une histoire, il avoit crié au voleur; mais que par tout ce qui avoit suivi, on avoit lieu de se convaincre qu'ils étoient les auteurs du crime, & que ce qui ne permettoit plus d'en douter, c'est que M. d'*Entrecasteaux* s'étoit retiré en Sardaigne.

Le pere du mari étoit ici. Il est président à mortier de ce parlement, mais peu aimé dans sa compagnie, comme attaché dans le temps au parti Maupeou, & comme poursuivant actuellement un de ces procès qu'il est même honteux de gagner.

Le parlement a écrit à M. le chancelier pour le prier de supplier le roi de faire recommander le coupable dans toutes les cours.

Mad. d'*Entrecasteaux* la bru, étoit *Castellane* en son nom, fort jolie & âgée de 24 ans seulement. Elle avoit eu peu de biens en mariage; le jeune homme étoit fort avare, & désiroit épouser une riche veuve: c'est ainsi qu'on motive son crime épouvantable.

20 *Juin*. Extrait d'une lettre de Rennes, du 14 juin... Vous me demandez ce que c'est que la *Société patriotique bretonne*. C'est une de ces associations si à la mode aujourd'hui, qui se forment, sans trop savoir pourquoi, & qui croient avoir beaucoup d'illustration en imaginant un titre qui annonce de grands devoirs, qu'elles sont le plus souvent dans l'impuissance de remplir.

Celle-ci doit son origine & son institution à M. le comte de *Serent*, gouverneur de la presqu'isle de Ruis, commissaire-général des états de Bretagne au bureau de l'administration, membre de plusieurs académies. C'est dans la grande salle

de son château de Kerallier que se tiennent les assemblées. On y voit une tribune portant cette inscription : *ici on sert son Dieu sans hypocrisie, son roi sans intérêt, & sa patrie sans ambition.* On a donné au lieu des assemblées le nom fastueux de *Temple de la patrie.* Les patriotes bretons, pour augmenter l'éclat de leurs solemnités, se sont associé plusieurs femmes célebres, telles que madame la comtesse de *Nantais*, Mad. la comtesse de *Genlis*, Mad. la baronne de *Bourdic* & Mad. la comtesse de *Beauharnois*, qui vient tout récemment d'être proclamée *citoyenne* ; c'est le terme *mystique.*

20 *Juin.* Il court dans le monde la copie d'une lettre de M. le maréchal de *Castries*, ministre de la marine, à M. le comte de *Grasse*, au sujet du conseil de guerre de l'Orient, qui ne laisse plus lieu de douter du mécontentement du roi à l'égard de ce général, qu'on traite bien doucement.

21 *Juin* M. le baron de *Breteuil* a donné samedi dans sa délicieuse maison de Saint-Cloud une fête à M. le comte de *Haga*, où tous les ministres, la famille royale & la reine ont assisté. Ce qui la rend spécialement remarquable, c'est l'honneur qu'a ce ministre de recevoir l'illustre étranger, tandis qu'on n'annonce pas qu'il eût reçu de fête d'aucun prince du sang, ou de la famille royale.

21 *Juin.* M. *Boutin*, le conseiller d'état, a été envoyé en Guyenne par le roi, pour vérifier les faits avancés par le parlement contre l'intendant de Bordeaux, M. *Dupré de Saint-Maur* & ses suppôts.

M. *Boutin* est accompagné de M. de *Boisgibault*, maître des requêtes & d'un ingénieur des ponts & chaussées.

Pendant les travaux de cette espece de commission du conseil, M. *Dupré de Saint-Maur* reste comme suspendu de ses fonctions, & c'est monsieur *Boutin* qui les exerce.

On croit que cette affaire se civilisera, ainsi que celle des alluvions, & que la cour n'osera soutenir des vexations dont le parlement a fait un tableau si révoltant.

21 *Juin.* Copie de la lettre du maréchal de *Castries* à M. le comte de *Grasse.*

« Le roi a lu, Monsieur, la lettre par laquelle vous récusez d'avance les membres du conseil de guerre, & vous suppliez sa majesté de vous juger elle-même. Sa majesté n'a point approuvé les motifs de la réclamation anticipée que vous formiez contre le jugement définitif qui devoit être rendu par le conseil de guerre assemblé à l'Orient, & elle n'a pas pu les approuver davantage depuis que le jugement est connu.

» Sa majesté a fait examiner & a examiné elle-même avec la plus grande attention tous les chefs d'accusation qui se trouvent confondus dans les lettres & mémoires que vous avez repandus en Europe, & que vous avez portés contre l'armée navale dont vous aviez le commandement. Elle a vu que toutes les inculpations de désobéissance aux signaux & d'abandon du pavillon amiral dans la journée du 12 avril, étoient détruites par le conseil de guerre, & qu'on ne pouvoit attribuer aux fautes particulieres qui ont été commises, la perte de la bataille. Il résulte de ce jugement, que vous vous êtes permis de compromettre par des inculpations mal fondées, la réputation de plusieurs officiers, pour vous justifier dans l'opinion publique d'un événement malheureux dont vous

eussiez peut-être trouvé l'excuse dans l'infériorité de vos forces, dans l'incertitude du sort des armes, & dans des circonstances qu'il vous étoit impossible de maîtriser.

» Sa majesté veut bien supposer que vous avez fait ce qui étoit en votre pouvoir pour prévenir les malheurs de la journée; mais elle ne peut avoir la même indulgence sur les torts que vous imputez injustement à ceux des officiers de la marine qui se trouvent déchargés d'accusation.

» Sa majesté mécontente de votre conduite à cet égard, vous défend de vous présenter devant elle. C'est avec peine que je vous transmets ses intentions, & que j'y ajoute le conseil d'aller dans la circonstance actuelle dans votre province. »

22 *Juin.* Nous avons parlé, il y a deux ans environ, de l'auteur de l'ouvrage fameux: *qu'est-ce que le pape?* attribué à un M. *Eybel*, dont nous avons en même temps annoncé la mort funeste par le poison, mort qu'on attribuoit alors aux fureurs du clergé. Nous sommes bien surpris aujourd'hui de voir revivre ce M. *Eybel*, conseiller, chef de l'une des commissions nommées par l'empereur pour la visite des églises & des couvents, & s'exposant de nouveau aux vengeances des prêtres: car on assure que c'est le même auteur de la brochure ci-dessus indiquée. Y-a-t-il erreur de nom? Seroit-ce le fils ou le frere du défunt? ou celui-ci n'est-il pas mort, est-il revenu de son empoisonnement? Il faudroit être sur les lieux pour vérifier une pareille contradiction.

La premiere nouvelle de l'empoisonnement étoit d'autant plus croyable, qu'elle étoit accompagnée de toutes les dates & autres circonstances propres à rendre un récit imposant.

22 *Juin.* Depuis que nous avions annoncé, à la fin de 1782, la brochure intitulée *le Singe de 40 ans*, nous n'en avions plus entendu parler & nous commencions à douter de son existence. Les colporteurs la confirment de nouveau aujourd'hui & proposent aux amateurs cette nouveauté. Ils prétendent que, dirigée en effet contre l'empereur, ce prince en auroit acheté toute l'édition; que cependant, suivant l'usage, il s'en est trouvé quelque exemplaire échappé, sur lequel on a fait une seconde édition qui court le monde en ce moment.

22 *Juin.* Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 15 juin 1784...... M. *Boutin*, qui nous étoit annoncé depuis quelque temps, est arrivé il y a trois jours. Il a fait ses visites au parlement avec M. de *Boisgibault*, son collegue. On assure que nos magistrats ont délibéré de ne point les voir. Voilà le cas qu'ils font des commissaires du roi.

Les *Remontrances au sujet des corvées* paroissent imprimées & sont très-adroites par l'insertion qu'on y a faite de toute l'enquête contre l'intendant, où l'on cite une foule d'horreurs. On commence à croire qu'il ne reviendra pas: on dit qu'il est mal vu en cour; le bruit de cette ville même est qu'il est exilé à sa terre.

22 *Juin.* Extrait d'une lettre de Cherbourg, du 10 juin.... Enfin le premier cône pour la formation de ce bassin en rade bien sûre & bien fortifiée dont je vous ai parlé l'année derniere, a été lancé le 5 de ce mois dans l'endroit convenu & a parfaitement réussi; on doit en placer un autre le 21. On ne regarde plus cela que comme un jeu: avec de l'argent & du temps on en viendra à bout..... Quelques Anglois présents à l'opé-

mation & qui en rioient d'abord, ont eu la mine fort alongée quand ils ont vu le succès. On jette des pierres à force actuellement pour remplir ce cône à claire voie.

M. le Duc d'*Harcourt*, notre gouverneur, est dans l'enchantement. Il a écrit à M. *Perronet* pour lui témoigner toute sa satisfaction de ce grand ouvrage entrepris sous ses auspices. Le ministre de la marine encourage la besogne : il n'est pas moins glorieux de voir les Anglois à la veille d'être resserrés & bloqués dans la Manche sous son administration ; il écrit que l'argent ne manquera point.

23 *Juin*. L'infatigable M. *Mercier* n'a pas tardé à donner *Mon Bonnet de nuit*, cet ouvrage qu'il avoit annoncé à la fin de son *Tableau de Paris*. On le voit dans ce pays-ci. On dit qu'il consiste en deux gros volumes in-8o. & que c'est le plus grand galimathias que l'on puisse lire. Il se vend cependant à cause de sa singularité ; mais on est étonné qu'un homme qui a du talent & du mérite, ait pu faire imprimer des sottises pareilles.

23 *Juin*. On a parlé de l'arrêt du parlement, du 23 mars dernier, qui condamne *Pillot*, ce maître clerc du notaire *Perron*, pour abus de confiance de plusieurs clients, & suspecté d'être faussaire, à être fouetté, marqué, envoyé aux galeres à perpétuité, & préalablement mis au carcan.

Les parents de ce malheureux avoient obtenu un sursis depuis ce temps ; mais enfin n'ayant pu désintéresser les parties civiles, il a fallu qu'il subît son supplice, & il a commencé hier par être mis au carcan.

Dès que le bruit s'en est répandu, tous les no-

taires y ont envoyé leurs clercs comme à une école d'instruction, dans l'espoir que l'exemple contiendra ceux qui seroient tentés d'imiter leur ancien camarade.

Me. *Foacier*, notaire, impliqué au procès, par l'arrêt, est déchargé de l'accusation, après avoir été interrogé *sur la sellette*, à ce que l'on présume, parce que l'arrêt ne s'explique pas à cet égard pour le ménager, & qu'on n'auroit fait difficulté de mettre *à la barre de la cour*, s'il ne l'avoit été que de cette façon, qui n'est point infamante.

23 *Juin*. Extrait d'une lettre de Grenoble, du 12 juin..... Notre parlement est de nouveau dans la crise; il bataille avec le conseil qui a déjà cassé quatre ou cinq de ses arrêts dans la même affaire. Il s'agit d'une pauvre communauté opprimée par une chartreuse: le parlement a pris la défense de la premiere. De-là cette longue querelle qui a provoqué enfin les remontrances vigoureuses arrêtées, toutes les chambres assemblées, le 29 avril dernier. Outre les cassations multipliées dont se plaint la cour, elle réclame un de ses membres, M. de *Meyrieu*, conseiller rapporteur de l'affaire, mandé par lettre de cachet à la suite de la cour, & l'abolition d'une amende de 500 liv. prononcée par le conseil contre le procureur de la communauté.

24 *Juin*. Les colporteurs sont fort alarmés de la vigilance avec laquelle on a intercepté jusques en Flandre & sur d'autres routes des ballots de livres qu'ils attendoient. Ils attribuent ce redoublement de zele & d'activité aux plaintes que le roi de Prusse a fait porter à l'occasion des *Mémoires de Voltaire*: sans doute le désir de soustraire le

Mémoire nouveau du comte de *Mirabeau*, précédé de sa conversation avec M. le garde-des-sceaux, n'a pas peu contribué à ces recherches.

Du reste, on dit que plusieurs colporteurs sont à Bicêtre pour le premier ouvrage.

24 *Juin.* Un cadeau à faire au comte de *Haga*, c'étoit sans doute de lui donner le spectacle d'un aérostat. Il a eu lieu hier à Versailles dans la cour des ministres. C'étoit une *Mongolfiere*, c'est-dire, s'élevant par l'agent de M. de *Montgolfier*, par le feu. Elle a 86 pieds de haut sur 230 pieds six pouces de circonférence, & porte le nom de *Marie-Antoinette*. Elle est du reste enrichie de tous les ornements possible : on y voit sur-tout le chiffre du roi avec celui du roi de Suede & un bras garni d'une écharpe blanche, dont la main vient de recevoir une couronne avec des lauriers. Elle peut porter vingt-cinq quintaux. Comme il régnoit un grand vent, il a fallu attendre un moment plus favorable, & elle n'est partie qu'à cinq heures moins un quart, avec toute la solemnité possible.

24 *Juin.* Extrait d'une lettre de Grenoble, du 15 juin..... Ce n'est que depuis ma derniere lettre que j'ai eu connoissance d'une autre tracasserie de notre parlement avec le conseil, à l'occasion du despotisme d'un inspecteur des manufactures du Dauphiné, contre des fabricants qu'il vexoit, & mis sous la protection des loix. De-là un nouveau combat d'arrêts & de remontrances arrêtées aux chambres assemblées, le 30 avril dernier. Elles sont imprimées, ainsi que les premieres, & vous parviendront sans doute bientôt.

25 *Juin.* MM. *Pilâtre de Rozier* & *Prouts*, qui montoient la montgolfiere *Marie-Antoinette*, sont

descendus hier entre Champlatreux & Chantilly à cinq heures & demie, à douze lieues de distance du point de leur départ, après avoir consommé toutes leurs provisions : ainsi ils ont fait leur route en trois quart-d'heure.

Le prince de Condé leur a envoyé sur le champ des voitures & a nommé la prairie où ils ont pris terre : *Piâstre de Rozier.*

25 *Juin.* Le sieur *Gretry* ayant, comme de raison, grand regret d'avoir perdu la musique employée à la piece de *Théodore & Paulin*, dont on a rendu compte il y a quelques mois, a déterminé l'auteur des paroles, le sieur *Desforges*, à conserver de son sujet ce qui avoit trouvé grace devant le public & mérité même des applaudissements, c'est-à-dire, un épisode resserré en deux actes sous le titre de l'*Epreuve villageoise.* Cette niaiserie, où il y a quelques traits d'esprit & de gaiete, a eu hier le plus grand succès relativement à la musique pittoresque, naïve & riche, sans aucun luxe déplacé & étranger au genre.

25 *Juin.* Les *Remontrances du parlement de Dauphiné concernant l'affaire entre la communauté de Bouvante & les Chartreux du Val-Sainte-Marie*, ont percé ici.

On y voit avec peine qu'un ordre religieux qui a renoncé non-seulement aux délices de la vie, mais par une mort anticipée presque à la vie de ce monde, vouloir ravir à ses vasseaux des biens qu'ils possédoient depuis plusieurs siecles sur la foi des traités ; s'autoriser dans ses projets ambitieux par des arrêts surpris au conseil du roi ; arrêts contraires aux loix du royaume & introduisant des formes nouvelles ; le parlement forcé d'en suspendre l'exécution pour empêcher la ruine d'un village considérable.

Telle eſt l'eſquiſſe de ces remontrances écrites à la fois avec nobleſſe & ſimplicité.

26 *Juin.* M. *Mignonot* a donné une ſuite à ſes *Conſidérations politiques.* Elle paroît depuis peu. Il y traite de deux objets très-importants, relatifs aux circonſtances du moment.

Le premier eſt le traité que les Turcs viennent de conclure & avec la Ruſſie & avec l'empereur. L'auteur obſerve avec raiſon que c'eſt la ſuite de leur foibleſſe; que pour peu qu'elle dure, les deux puiſſances alliées ſauront bien s'en prévaloir pour former de nouvelles prétentions; que le ſeul remede eſt d'engager le grand-ſeigneur à faire apprendre à ſes troupes la tactique moderne: il en indique les moyens.

Le ſecond objet eſt la preſéance que prétend aujourd'hui l'impératrice des Ruſſies, en affectant le pas ſur la France à la cour de Vienne. Monſieur Mignonot fait voir l'abſurdité de cette prétention avec autant de force que de raiſon.

Ces deux points, quoique diſcutés avec beaucoup de méthode, ne portent pas moins d'intérêt, par la maniere dont l'écrivain ſe préſente, par les anecdotes hiſtoriques dont il mêle ſes raiſonnements, & par un ſtyle noble & plein de dignité, comme ſon ſujet.

Il eſt à ſouhaiter que les autres conſidérations politiques dont il s'occupe, ne tardent pas à paroître; elles ne peuvent que lui faire honneur, & contribueront peut-être à éclairer le miniſtere & même les étrangers ſur quantité de choſes ou négligées ou mal vues.

26 *Juin.* Le chambellan du roi de Suede a été tué hier en duel par M. le comte de *la Mark.* C'eſt une ſuite d'une rixe élevée entre eux au bal de

l'opéra ; mais le principe en est ancien. On prétend que ce chambellan avoit servi en France dans le régiment de *la Mark* ; que lorsqu'il fut question durant la derniere guerre de passer les mers ; cet officier refusa ; ce qui le fit taxer de lâcheté par son colonel : il a profité du premier moment de lui en demander raison.

On dit M. de *la Mark* dangereusement blessé.

Cette catastrophe s'est passée dans toutes les regles & en présence de témoins. On croit que le comté de *Haga* en a été instruit dès le matin au palais, où il étoit pour entendre plaider M. *Seguier.* Il est sorti un moment, & l'on présume qu'on venoit lui annoncer la funeste nouvelle.

26 *Juin.* M. *Pilâtre de Rozier* ne s'est point vanté dans sa relation des suites funestes de son voyage. Suivant celle du prince de Condé même, la machine, en s'abattant, a brûlé un arbre & s'est brûlée ensuite. Son altesse ajoute que si elle eût tombée dans la forêt, elle auroit pu l'incendier toute entiere. Cette *Montgolfiere* étoit si desséchée, qu'en y touchant on y faisoit des trous.

27 *Juin.* Le chambellan du roi de Suede tué, étoit d'origne françoise & lyonnoise, il se nommoit *Duperron.* Il paroît que le comte de *la Mark* avoit tenu des propos qui lui ont été rapportés, dont il n'a pu s'empêcher de lui demander satisfaction. Il a prévenu son maître & lui a demandé sa permission. Le comte de *Haga* lui a répondu, que s'il étoit en France comme roi de Suede, il traiteroit l'affaire vis-à-vis du roi même, & savoit ce qu'il auroit à faire ; mais que n'étant ici que comme comte de *Haga*, il n'avoit rien à dire, & qu'il ignoroit cela. Il en résulte qu'il n'a pas moins été sensible au procédé de

M. de *la Mark*, qui, par égard pour le souverain, auroit dû s'abstenir des propos qui ont provoqué le combat.

27 *Juin*. En conséquence de la délibération prise avec les auteurs dramatiques, le sieur de *Beaumarchais* a déjà écrit à tous les directeurs de troupes de province pour traiter la chose à l'amiable avec eux avant d'avoir recours à l'autorité, ou même pour les effrayer d'avance & en tirer meilleur parti.

28 *Juin*. Les autres remontrances du parlement de Grenoble, *au sujet des arrêts du conseil rendus contre les freres Romieu, fabricants de petites étoffes à Romans*, sont aussi arrivées ici.

Leur objet est de se plaindre des atteintes données à l'ordre des jurisdictions, à la sureté du commerce, aux regles de la subordination, & à la liberté dont le magistrat doit jouir dans l'administration de la justice.

Il est encore question ici de M. de *Meyrieu*, conseiller mandé à la suite de la cour, comme ayant rendu des ordonnances dans l'affaire, & d'un huissier interdit de ses fonctions pour avoir exécuté les arrêts du parlement.

28 *Juin*. M. de *Fontanelle* ayant essayé ses talents politiques à rédiger depuis huit ans cette partie du mercure de France, a été digne de passer à la gazette de France. C'est un M. *Mallet Dupan* qui le remplace. Celui-ci est connu pour avoir rédigé pendant deux ans à Geneve, sa patrie, les *Mémoires historiques, politiques & littéraires sur l'état présent de l'Europe*. C'est aussi lui qui s'étoit emparé de la continuation des annales de Me. *Linguet*, durant la détention de ce journaliste.

28 *Juin*. Pour savoir décidément à quoi s'en

tenir sur l'Heliopt, M. le maréchal de *Castries* vient de nommer trois commissaires de l'académie des sciences, qui doivent lui rendre un compte bien circonstancié de l'expérience qu'ils feront de l'instrument & des résultats qu'ils auront obtenus.

29 *Juin.* Entre les spectacles donnés à M. le comte de *Haga*, l'*Armide* du chevalier *Gluck*, exécuté à la cour le 14 de ce mois sur le grand théâtre, a singuliérement frappé l'illustre étranger par la magnificence des décorations: celle du bocage, où *Renaud* se repose; celle de l'embrasement du palais de la magicienne, ont sur-tout été remarquées.

On a observé aussi que Mlle. *le Vasseur* qui, quoique retirée, a repris le rôle d'*Armide* en cette occasion, n'a point brillé & a très-mal chanté.

29 *Juin.* Extrait d'une lettre de Dijon, du 15 juin...... M. de *Morveau* qui s'occupe plus aujourd'hui de ballons que des affaires de jurisprudence, a fait, le 12 de ce mois, conjointement avec M. de *Virely*, président de notre chambre des comptes, une expérience, par laquelle il prétend avoir dirigé sa machine horizontalement contre le vent. Les incrédules en doutent encore & font une petite objection. Pourquoi ces voyageurs ne sont-ils pas revenus descendre dans cette capitale, au lieu d'aller s'arrêter dans un méchant village? Les bonnes gens s'imaginent les avoir vu planer sur Dijon & les environs. Mais M. *Blanchard* planoit aussi........

29 *Juin.* *Le Dormeur éveillé*, comédie en quatre actes & en vers, mêlée d'ariettes, déjà jouée l'année derniere durant le voyage de Fontainebleau, & tout récemment au petit Trianon chez

chez la reine, avoit déjà reçu deux fois les suffrages de la cour : il a été donné hier à Paris sur le théâtre des Italiens.

Le sujet est tiré des *Mille & une Nuits* ; il prête, par sa nature, à une grande pompe de spectacle & aux plus brillantes illusions de la scene.

Au premier acte le dormeur éveillé n'est qu'un bourgeois : au second il est calife ; il rentre dans son premier état au troisieme, & au quatrieme remis de nouveau sur le trône il lui préfere une esclave qu'il adore. Telles sont les diverses situations par où passe ce personnage principal.

Le musicien a travaillé sur un sujet si riche qu'il n'a eu qu'à déployer la variété de son talent. En général, cet ouvrage a plu beaucoup ; cependant il n'est pas neuf, il est trop alongé & il laisse quantité de choses à désirer encore, même du côté de la musique.

Les paroles sont de M. de *Marmontel*, & la musique est de M. *Piccini*.

30 *Juin*. Le vendredi 25, M. le comte de *Haga* assistoit pour la seconde fois au *Mariage de Figaro*. Le sieur *Dugazon* qui fait le rôle d'un juge fort bête, nommé *Bride-oison*, a voulu régaler l'illustre étranger d'un couplet de sa façon, que les journaux, on ne sait pourquoi, n'ont pas jugé à propos de conserver. Comme il fait anecdote, quelque médiocre qu'il soit, le voici :

L'astre bienfaisant du monde,
D'un nuage enveloppé,
Déjà disparoît dans l'onde
Pour le vulgaire trompé.
Par ma science profonde

Sous un air ſimple, en ce lieu,
Ainſi vois-je un demi-dieu.

30 *Juin.* On a parlé d'un mémoire de Me. *Linguet*, qu'on ne connoiſſoit que par le déſaveu de ſon procureur, nommé *Quequet.* Par une fatalité ſinguliere, tous ceux qui prennent les intérêts de ce turbulent perſonnage, ſont deſtinés à devenir bientôt ſes ennemis. C'eſt ce qu'on voit dans une lettre de Me. *Linguet*, datée de Londres le 15 juin, où il fait des reproches très-vifs à ce procureur de ſa conduite, & déclare qu'il va le révoquer. Il avoue du reſte & le mémoire & le procès au Châtelet.

30 *Juin.* Les colporteurs annoncent une nouvelle brochure très rare, puiſqu'ils prétendent qu'il n'en eſt paſſé ici que cinquante exemplaires; elle a pour titre : *le Diable dans un benitier.* Peut-être n'a-t-elle que cela de facétieux. On la dit imprimée à Londres, où la police a fait ce qu'elle a pu pour l'empêcher de ſe répandre en retirant l'édition.

1 *Juillet* 1784. M. le cardinal de *la Rochefaucault*, archevêque de Rouen, étoit déſigné pour préſident de l'aſſemblée décimale du clergé, qui doit ſe tenir en 1785; mais comme cette éminence n'eſt pas propre à entrer dans les vues de réforme politique dont s'occupent les prélats adminiſtrateurs, on lui a ſubſtitué M. l'archevêque de *Narbonne*, qui s'eſt déjà diſtingué au chapitre de Saint-Denis.

1 *Juillet.* A la ſuite du comte de *Haga*, eſt ici un chevalier de *Mouratſa* qui, quoique ſujet du roi de Suede, eſt né à Conſtantinople, y a paſſé la plus grande partie de ſa vie & a trouvé le vête-

ment turc si commode qu'il ne peut se résoudre à le quitter, & a toujours l'air d'un musulman. Il est très instruit, il a beaucoup d'esprit & il est homme de lettres : il sait parfaitement le françois ; il prétend que ce qu'on a écrit jusques-là sur l'empire Ottoman, à commencer par les lettres de milady *Montaigu*, n'est qu'un roman. En conséquence il a composé une histoire de cet empire & sur-tout de ses loix, qu'il va terminer & faire imprimer en France.

1 *Juillet.* Il court depuis les représentations du *Mariage de Figaro*, l'épigramme suivante, très-singuliere.

Le vœu du Dramomane, ou la semaine couleur de rose.

Que le Parisien agit en étourdi !
A fêtoyer]le drame, il s'étoit enhardi,
Et par un *Figaro* follement applaudi,
Le voilà sous mes yeux encor ragaillardi :
Je tiens de ma semaine un plan bien arrondi ;
Un joli *Requiem* pour dimanche à midi,
Item, chez *Curtius*, les grands voleurs lundi ;
Item, chez arlequin, *Jenneval* pour mardi ;
Item, chez Poquelin, *Beverley* mercredi ;
Le combat du taureau, près de Pantin, jeudi ;
Le spectacle infernal, où l'on sait, vendredi :
Ah ! si pour la clôture, on pendoit samedi.

2 *Juillet.* La Dlle. de *Montensier*, directrice de la troupe des comédiens de Versailles & de quelques autres, ayant donné l'exemple aux directeurs ses confreres de répondre négativement au sieur de *Beaumarchais*, & de lui observer même que sa

demande étoit impossible dans l'exécution, il a pris le parti de remettre un mémoire au ministre de Paris, formé d'après la délibération unanime des auteurs dramatiques, pour obtenir un arrêt du conseil revêtu de lettres-patentes.

Il paroît constant en effet que les membres du bureau de législation dramatique se sont tous rendus à l'invitation du sieur de *Beaumarchais*, & que les absents même ont envoyé leur adhésion, sauf M. *Rochon de Chabannes*, qui a répondu au billet du sieur de *Beaumarchais* par le billet suivant, en date du 7 juin, qui court le monde & bon à conserver.

« Les auteurs dramatiques doivent sans doute, » Monsieur, être bien reconnoissants du zele généreux avec lequel, même au milieu de vos » triomphes, vous ne cessez de veiller à leurs » intérêts; vous entrez dans des détails mercantilles, propres à accroître leur fortune. Je » vous en ai, en mon particulier, une obligation » infinie; mais je crois inutile de me rendre à » l'assemblée que vous jugez à propos d'indiquer » chez vous. Je sais quel doit être le sujet de la » délibération; il m'est indifférent aujourd'hui. » Heureusement, par les circonstances je me » trouve au-dessus du besoin; je ne travaille » point pour de l'argent. Loin des intrigues & » des cabales, je ne cherche qu'à soutenir la foible » réputation que, graces aux bontés du public, » mes ouvrages m'ont faite: j'ambitionne surtout cette considération personnelle qu'il ne » peut refuser à la bonne conduite, aux sentiments honnêtes, & que ne sauroient jamais » compenser les succès, la renommée & la gloire » la plus brillante. »

3 *Juillet. Les très-humbles, très-respectueuses & itératives remontrances du parlement au roi sur l'état actuel des Quinze-vingts*, présentées le 13 mai 1784, sont imprimées.

Un chapitre créé par la loi dès l'origine & confirmé dans ses pouvoirs par les statuts, ainsi que par l'édit de 1746, étoit le premier juge de toutes les affaires touchant le gouvernement des Quinze-vingts, sauf l'appel en la cour ; il se tenoit réguliérement tous les mois. Une administration de magistrats gouvernoit l'hôpital ; en son absence elle étoit représentée par le maître ; celui-ci présidoit à la police intérieure. La vigilance du maître actuel faisoit de l'enclos des Quinze vingts, avant sa translation, le séjour de la décence & de la paix. L'esprit d'ordre gouvernoit les finances ; les comptes étoient en regle ; les freres dans l'aisance ; d'honorables économies grossissoient le trésor. Mais depuis la translation, le chapitre ne se tient plus, l'administration n'est plus qu'une ombre ; tout le pouvoir est dans les mains du grand-aumônier : deux hommes nommés par lui gouvernent sous son nom & par ses ordres. Tel est le précis du tableau que le parlement offre au roi : tableau soutenu de dépositions & de pieces juridiques, qui rendent beaucoup plus graves les inculpations.

3 *Juillet.* Quelques magistrats du Châtelet ont communiqué le *Factum* de Me. *Linguet* ; il est in-4°. ; il est enveloppé d'une espece d'avertissement ayant pour titre d'une part : *Annales politiques, civiles & littéraires, par Me. Linguet*, N°. 82, gratuit ; de l'autre est un avertissement sur le *Prospectus* de l'édition corrigée des œuvres de M. de *Voltaire*, qu'il a entreprise : enfin au

milieu se lit : *Défenses pour Me. Linguet sur la demande en réparation d'honneur, & en dommages-intérêts, formée contre lui au Châtelet de Paris par le sieur Pierre le Quesne, marchand d'étoffes de soie.* Il est en effet signé *Linguet* & plus bas *Quequet* procureur. Toutes ces singularités sont à remarquer de la part d'un auteur aussi original, & il en sera rendu compte plus en détail.

4 *Juillet.* Il est question d'un grand ballon que M. le duc de *Chartres* fait construire depuis long-temps à Saint-Cloud : on l'appelle une *Charlotte* ou *Caroline*, du nom de M. *Charles*, dont on a adopté la méthode pour celui-ci. Mais ce n'est pas lui qui s'en mêle ; ce sont les freres *Robert.* M. *Charles* a refusé d'y monter sous prétexte qu'il ne se flattoit pas de pouvoir diriger la nouvelle machine mieux que l'autre, & que pour recommencer la même chose c'étoit un jeu d'enfant. Quoi qu'il en soit, M. le duc de *Chartres* attend avec impatience la fin de cette grande machine, qu'on dit coûter 40,000 livres : il compte monter dedans ; ce qui a occasionné un calembourg de Mad. de *Vergennes* : » *Apparemment*, a-t-elle dit, *M. le duc de Chartres veut ainsi se mettre au-dessus de ses affaires.* »

4 *Juillet.* On va voir chez M. *Furet* horloger, trois pendules de sa composition très-curieuses.

La premiere représente une *Négresse* en buste, dont la tête est supérieurement faite. Elle est historiée très-élégamment & avec beaucoup de richesses & d'ornements. Elle a, suivant le costume, deux pendeloques d'or aux oreilles. En tirant l'une l'heure se peint dans l'œil droit & les minutes dans l'œil gauche. En tirant l'autre pendeloque, il se forme une sonnerie en airs différents, qui se succedent.

La seconde est une cage faite pour être suspendue, & le cadran est en dessous. La cage est travaillée de la maniere la plus délicate & la plus exquise; elle est en outre d'une richesse précieuse: En dedans sont un bouvreuil & un serin sur un bâton. On tire un ressort, & ces deux oiseaux s'agitent sur le bâton, & chantent ensemble un concert, ou séparement chacun un air.

Enfin la troisieme est plus curieuse encore, plus savante & plus dans le genre. C'est un globe dont l'équateur en marquant l'heure de Paris, marque en même temps l'heure qu'il est dans chaque pays du monde. M. le duc de *Chartres* qui est connoisseur & amateur, a passé beaucoup de temps à vérifier l'exactitude des calculs, & les a trouvés justes. Il paroît qu'il auroit envie d'en faire l'acquisition.

4 *Juillet*. Par jugement du tribunal des maréchaux de France, M. le vicomte de *Noë* est condamné de nouveau à faire des excuses à M. le maréchal duc de *Richelieu*, gouverneur de Guyenne, en présence de tous les autres maréchaux de France, & en outre à un an de prison.

Le tribunal ne donne qu'un mois pour délai au vicomte de *Noë*; on le dit en Espagne.

Le jugement est du 22 juin. C'est un second. On a parlé du premier, auquel M. de *Noë* n'avoit pas satisfait. Il paroît que sa requête, afin de renvoi pardevant les juges naturels, a provoqué ce nouveau jugement.

M. le vicomte de *Noë* est lieutenant-général des armées du roi, & attaché à la maison d'*Orléans*, qui n'a pu le sauver.

4 *Juillet*. On voit un *Prospectus* d'un nouvel établissement de commerce dans le pays des Druses.

4 *Juillet*. Les *Druides*, tragédie de M. *le Blanc*, interrompue depuis pâques 1772, ont reparu le jeudi premier de ce mois. C'étoit M. de *Beaumont* qui en avoit fait suspendre les représentations, & le prélat actuel plus tolérant ne s'est pas opposé, sans doute, à la reprise. Elle a eu du monde & beaucoup de succès, graces aux cabaleurs du parti qu'on y avoit ameutés en foule. Du reste, cet ouvrage est jugé & l'on sait à quoi s'en tenir.

5 *Juillet*. Me. *Linguet*, dans l'espece d'avertissement dont il a enveloppé son mémoire, prévient ses souscripteurs de l'envoi qu'il doit leur en faire sous ce format in-4°. équivalent à quatre numéros. Il se fait fort de réparer l'irrégularité, & du reste annonce le tout gratuit. Il paroît que c'est une petite niche qu'il prépare aux contrefacteurs pour les embarrasser. Il demande pardon au surplus de la lenteur avec laquelle arrivent ses numéros, puisque l'on n'en est encore qu'au 84eme; c'est-à-dire, qu'en deux ans il n'en a guere donné au public que douze ou treize : il l'attribue à ce mémoire, qui lui a fait perdre trois mois.

Dans l'autre avertissement, piqué des contradictions qu'il éprouve relativement à son édition projetée de *Voltaire* purgé, des sarcasmes du *Courier de l'Europe* qui lui reproche de faire du philosophe de Ferney un capucin, & des imputations atroces d'une *feuille imprimée à Luxembourg*, qui le taxe d'hypocrisie; Me. *Linguet* déclare qu'il renonce à son entreprise, & que les souscripteurs peuvent retirer leur argent.

5 *Juillet*. Le *Prospectus* annoncé concernant une branche de commerce nouvelle, est un mémoire très-développé sur l'établissement d'une compagnie, pour faire la traite directe des productions du

pays des Drufes, peuple du *Mont-Liban & Anti-Liban*, où l'on donne le détail hiftorique de fes productions, des forces de l'état, de fes richeffes, du caractere du prince, & de celui de fes fujets.

Il eft divifé en différents paragraphes: 1°. Defcription du pays des Drufes; 2°. caractere du prince & de fes peuples, richeffes & forces de la nation; 3°. établiffement d'une compagnie de commerce qui fera la traite directe de Baruth en France, dans le port le plus voifin & dans toute l'Europe; 4°. avantages pour la compagnie de la traite des marchandifes du pays des Drufes; 5°. avantages & point de vue fur l'extenfion de ces différentes fpéculations projetées dans les pays qui avoifinent les Drufes & avec lefquels ils font alliés; 6°. enfin, idée des marchandifes d'exportation des manufactures de France.

Ce mémoire eft rédigé par deux fpéculateurs, dont l'un étoit encore fur les lieux en 1782. Suivant fon rapport, les Drufes habitent une contrée enfermée entre le *Mont-Liban* & l'*Anti-Liban*, vallée fertile qu'on appelle *Syrie Creufe*. Ces peuples fe prétendent iffus en partie de deux régiments françois qui, du temps des croifades, furent incorporés avec eux après la bataille de *Méanougue* en *Syrie*. Leur fouverain qui s'intitule *Emir*, défire autant que fes fujets que nous formions un établiffement de commerce avec eux. Le port où il pourroit avoir lieu feroit *Baruth*; il n'y auroit des ports de France à celui-là que pour trois ou quatre femaines de trajet. Les principaux objets d'exportation feroient les foieries, la cire, les huiles, les vins, les grains de toute qualité, les laines, les cotons, le falpêtre, les chevaux, les bœufs, les bois de toute efpece, &c.

Les articles d'importation dans ce pays - & pour les échanges, feroient les draps Londrins, l'indigo, le papier, le fucre, le café, toutes fortes d'épiceries, les liqueurs, les confitures, les odeurs & toutes fortes de quincaillerie, &c. &c. &c

Ce mémoire, s'il eft exact, doit être d'autant mieux accueilli du gouvernement, qu'il nous fournit un point d'appui pour nous avoifiner des *Turcs*, dont il s'occupe beaucoup aujourd'hui, & qu'il s'agit de fouftraire à l'invafion prochaine des deux cours impériales réunies.

6 Juillet. Mercredi dernier, 30 juin, l'académie royale des fciences affemblée, a entendu le rapport qui lui a été fait par M. *Fleurant* de la conftruction de la montgolfiere de Lyon, nommée *la Guftave*, & du voyage qu'il a fait dedans. Ce qui a rendu cette féance curieufe & nouvelle, ç'a été le fpectacle de Mad. *Tible*, cette Lyonnoife audacieufe qui, la premiere de fon fexe, a ofé monter dans un char aérien.

Madame *Tible*, depuis qu'elle eft à Paris, follicite MM. les abbé *Miolan & Janinet* de l'affocier au voyage qu'ils doivent entreprendre inceffamment dans leur montgolfiere, la plus immenfe qu'on ait encore vue, & qui doit partir du Luxembourg le dimanche 11 de ce mois; mais ils n'ont point ofé faire cette injure aux femmes de Paris, dont quelques-unes briguent auffi cet honneur. Vraifemblablement pour ne point faire de jaloufes, ils n'en embarqueront aucune avec eux,

6 Juillet. Toutes les foumiffions de M. l'abbé *Mably* n'ont pu empêcher la faculté de théologie de pourfuivre fa cenfure : elle commence enfin à paroître fous le titre de *Cenfure de la faculté de théologie fur le livre des principes de morale*.

6 *Juillet.* On ne cesse de parler de la fête donnée à M. le comte de *Haga*, par M. le duc de *Cossé*. Ce prince a déclaré qu'après celle que la reine lui avoit donnée à Trianon, il n'en avoit point vu de plus belle. Les jardins étoient illuminés de cent mille bougies, & l'on avoit poussé la recherche jusqu'à plancheyer les allees & à y répandre des tapis.

7 *Juillet* On commence à aller voir chez monsieur *Foucou*, sculpteur de l'académie, le buste de M. de *Suffren*, que les maire & consuls de la ville de *Salon* en Provence, patrie de ce grand homme, ont commandé à cet artiste: c'est la suite d'une délibération unanime de ses compatriotes.

Ce buste doit être élevé en ce lieu sur une colonne de marbre.

7 *Juillet.* Les défenses de Me. *Linguet*, toujours très-verbeux, ont cent onze pages. C'est en effet son N°. 72 qu'il a délayé dans ce volumineux mémoire; il est d'abord précédé de quelques réflexions, où il déclare qu'il n'est point agresseur, qu'il ne fait que répondre à la demande en réparation d'honneur du sieur le *Quesne*, espérant ainsi éluder la demande en réparation pécuniaire que son commettant auroit à former contre cet infidele correspondant; mais, quoique absent, il ajoute qu'il ne veut, ni ne peut, ni ne doit confier sa cause à aucun des membres du barreau de Paris. Ce qui lui fournit occasion de revenir encore une fois sur l'ordre des avocats par une déclamation non moins violente que les précédentes; il enveloppe même le parlement de Paris dans cette diatribe, & renouvelle tout ce qu'il a dit à ces égard.

Me. *Linguet* divise son mémoire en trois parties. Il rend d'abord compte de sa situation présente ; il justifie ensuite la révélation qu'il a cru devoir au public des perfidies de son ancien agent; il finit par démontrer combien de réclamations l'autorisent ses infidélités.

. La premiere partie ne consiste, à proprement parler, qu'en réflexions préliminaires ; après quoi il entre en matiere.

Il paroît d'abord que le sieur *le Quesne* a fondé sa demande sur cinq ouvrages de Me. *Linguet* qu'il a qualifiés de libelles; savoir, son *Avis aux souscripteurs des annales politiques*, *&c.* les trois numéros 73, 74 & 75, contenant ses *mémoires sur la Bastille*; enfin une *lettre adressée à une gazette étrangere*, qu'on croit être celle de Cleves, & signée de Me. *Linguet*. Celui-ci demande là-dessus ce que veut le sieur *le Quesne*, & sur quoi il appuie sa réclamation ? Comme tout ce qu'il dit à cet égard n'est qu'une répétition de ce qu'il a déjà dit, qu'il n'apporte ni faits nouveaux, ni anecdotes, ni preuve nouvelle, il seroit fastidieux d'entrer dans un plus long détail.

La démonstration des répétitions pécuniaires que Me. *Linguet* se prétend dans le cas d'exercer contre son correspondant, quoique très-considérables, n'est pas mieux fondée en raisonnements & en preuves.

En général, ce mémoire n'a que la forme juridique, & sous cet appareil l'auteur a saisi avec empressement l'occasion de renouveller l'histoire de ses derniers malheurs, & d'en consigner authentiquement tous les détails jusques dans les mains & le sanctuaire de la justice. Il faut attendre pour voir comment elle l'accueillera, & quel usage elle en fera.

8 *Juillet*. Quoique l'engouement du public pour le *Mariage de Figaro* se soutienne constamment, le sieur de *Beaumarchais* cherche à le ranimer de temps en temps par différents moyens. C'est ainsi qu'il a fait courir, il y a plus d'un mois, une lettre prétendue écrite par lui, suivant les uns, à M. le duc de *Villequier*; suivant les autres, à monsieur le président *Dupaty*, lettre fort impertinente, quoique bien faite dans son genre. Elle passoit pour une réponse à la demande qu'on lui avoit faite d'une loge grillée pour des femmes qui n'osoient aller voir sa piece trop publiquement. Peu de temps après on dit que sa piece, qui étoit déjà à la dix-septieme représentation, alloit être arrêtée; ensuite on ajouta que l'auteur avoit été mis à la Bastille. Toutes ces rumeurs s'étant accréditées pendant quelques jours, le sieur de *Beaumarchais* les a démenties en avouant la lettre dans le journal de Paris, mais en désavouant les différentes adresses qu'on y avoit mises. Comme il n'a point déclaré la véritable, qu'on a découvert qu'il avoit lu cette lettre dans un dîner long-temps avant qu'elle fût publique, & sans nommer davantage celui à qui elle étoit envoyée, il y a tout lieu de croire que c'est une ruse de sa part, & qu'elle n'est que fictive.

8 *Juillet* Les dévots sont fort scandalisés que M. l'abbé *Miolan* ait choisi pour le jour de son expérience aérostatique, un dimanche, & pour le temps, celui de la matinée, c'est-à-dire, l'heure de la messe. On assure que c'est sur les représentations de M. le lieutenant-général de police, que le choix du jour a été fait pour ne pas détourner les ouvriers. Il a calculé que durant le reste de la semaine ce seroit pour eux une perte de plus de

cent mille écus. Il a eu le courage de contrarier ainsi le goût de la reine qui désiroit voir ce spectacle, & vouloit en conséquence que ce ne fût point le dimanche. Sa majesté a sacrifié son plaisir à une aussi excellente raison.

9 *Juillet*. Depuis environ dix-huit mois réside dans ce pays-ci une étrangere qui se nomme madame *Hasselgreen*. Elle est Suédoise, & a été la maîtresse du duc de *Sudermanie*, frere du roi de Suede. Elle prétend avoir quitté Stockholm par un dépit de jalousie de voir son amant lui faire infidélité pour une actrice. Quoi qu'il en soit, il paroît que le comte de *Haga* a quelques considérations pour elle. Il est allé la voir plusieurs fois, & même *in fiocchi*. Il l'a chargée de faire plusieurs emplettes de robes, de modes & de choses de goût pour la reine de Suede. Comme c'est la seule femme galante qu'il ait été voir dans cette capitale, les autres sont furieuses. Elles prétendent que le comte de *Haga* n'aime point le sexe, & répandent sur son compte toutes sortes de mauvais propos, plus indécents & plus odieux.

Les femmes de la cour que le comte de *Haga* voit le plus, sont Mad. la comtesse de *Lamarc*, Mad. la duchesse de *la Valliere*, Mad. la princesse de *Croy*, Mad. de *Boufflers*, &c.

9 *Juillet*. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 3 juillet 1784....... Depuis long-temps il est question que notre parlement doit prendre connoissance de l'affaire du vicomte de *Noë* : enfin il y a eu à ce sujet un comité chez le premier président, où les jurats ont été mandés. On leur a demandé les actes, ordres & lettres du ministre, relatifs à cette affaire. Ils ont répondu qu'ils ne pouvoient s'en dessaisir. Eux retirés, on a ouvert

l'avis de rendre arrêt à ce sujet & d'ordonner qu'ils fussent tenus de remettre ces pieces. Le bureau s'est trouvé partagé. On en a référé aux chambres assemblées : autre partage ; en sorte que la dénonciation est restée là.

9 *Juillet*. Il est beaucoup question de l'enterrement du sieur *Bougault*, charpentier employé en chef par M. *Soufflot* aux travaux de l'église de Sainte-Genevieve. Il a demandé par son testament à être enterré dans cette Basilique à côté de son maître, & en conséquence a légué deux mille écus pour sa place. Par le même testament il a ordonné un cortege & des funérailles proportionnées à cet honneur. Ce testament étoit si bizarre & si frayeux en cette partie, que les héritiers en ont contesté les dispositions, & qu'il a fallu que le lieutenant civil ordonnât de passer outre : en conséquence l'enterrement a eu lieu ces jours-ci ; le corps a d'abord été présenté à Saint-Sulpice, sa paroisse, & transporté ensuite dans un corbillard à Sainte-Genevieve. C'étoit un vrai spectacle par la singularité de cet artisan enterré avec tout l'appareil d'un grand seigneur.

10 *Juillet*. On voit dans ce paps-ci imprimées des *itératives & très-humbles & très respectueuses Remontrances au roi*, du parlement de Bordeaux, en date du 7 juin 1784. Elles font la suite de celles dont on a déjà parlé concernant les vexations de l'intendant & de ses suppôts au sujet des corvées.

On y a joint l'arrêté du 25 mai précédent, où cette cour, les chambres assemblées, a délibéré sur la séance du comte de *Fumel*, & la transcription illégale faite sur ses registres des lettres-patentes du roi du 17 mai, & par neuf considérations où

elle en discute les diverses inculpations, est convenu de faire lesdites remontrances. On y voit d'autres objets qui tourmentent aussi sa sollicitude, & qui rendent cet arrêté très-précieux.

Quant aux remontrances, contre l'ordinaire, elles sont très-verbeuses & très-fortes de choses. Elles roulent sur les nouvelles enquêtes : celles-ci, établies sur des pieces juridiques, sur des vérifications d'experts assermentés, confirment d'une maniere palpable ce qui d'abord avoit été simplement énoncé dans des dépositions, & c'est un assemblage d'excès monstrueux & les plus punissables.

Le surplus contient la justification du parlement, qui bien loin d'avoir mis trop d'ardeur dans ses recherches, n'a peut-être que trop de mollesse à se reprocher. Il y est question à ce sujet des attributions toujours faites au détriment de la loi & des sujets, des évocations, enfin des formes de coaction nouvelles, imaginées sous ce regne, & dont celui de *Louis XV*, où le despotisme a fait tant de progrès, n'offre aucun exemple.

10 *Juillet*. Point d'expérience aérostatique, depuis celle de M. *Charles*, qui ait plus occupé le public que celle de MM. l'abbé *Miolan* & *Janinet*. Ils y travaillent depuis le mois de mars dernier. L'observatoire étoit leur attelier. La hauteur de cette *Montgolfiere* est de plus de cent pieds, y compris la galerie; son diametre de quatre-vingt-quatre, & sa circonférence de deux cents soixante-quatre. Il est entré dans sa construction plus de trois mille sept cents aunes de toile.

Outre les deux auteurs, il doit monter dans la machine deux autres voyageurs, le marquis d'*Arlande* & M. *Bredin*, méchanicien.

C'est au Luxembourg, dans la prairie vague &

dépouillé d'arbres que l'ascension doit se faire. On n'y entrera que par le Luxembourg, qui lui-même sera fermé. Toutes les précautions sont prises pour qu'on ne puisse être admis que par billet de 3 livres. Le plus grand ordre est établi pour les voitures ; & un emplacement destiné pour celles de la famille royale annonce d'augustes personnages.

Outre le grand aérostat, il est question de deux plus petits, dont l'un marchera cent cinquante pieds au-dessus de lui, & l'autre cent cinquante au-dessous : il y a une infinité d'autres circonstances de l'appareil qu'on ne peut rapporter : en général, il est très-compliqué, & les bons physiciens n'y ont pas foi.

11 *Juillet.* Vendredi dernier M. d'*Epremesnil* a rendu compte aux chambres assemblées du jugement du tribunal des maréchaux de France, en date du 22 juin, contre le vicomte de *Noë*, malgré l'arrêt du parlement de Paris qui l'avoit pris sous sa sauve-garde, cassé par un arrêt du conseil qui évoque le fond, & renvoie pour le surplus, c'est-à-dire, pour le procédé & le manque de respect au gouverneur, au tribunal juge-né de ces sortes d'affaires.

La cour a arrêté de renvoyer la délibération à un mois, ce qui n'annonce pas beaucoup de chaleur.

11 *Juillet.* Le comte de *Haga* est à la veille de partir très-incessamment. On dit qu'on n'en sera point fâché à la cour, où il ennuie les femmes & les hommes ; ce qui fait son éloge, en ce que les unes ne le trouvent point assez frivole, & ne savent que lui dire, n'osant l'entretenir de quolifichets & de galanterie, & les autres trop igno-

rants pour répondre aux questions qu'il leur fait, sont désolés de voir un étranger plus instruit qu'eux, mais qui voudroit en savoir encore davantage & les embarrasse par ses demandes.

Pour dénigrer le comte de *Haga*, on a affecté de répandre quelques-uns de ses propos qui n'annoncent qu'une grande franchise, ou un défaut de cette délicatesse excessive qui évite de blesser l'amour-propre de qui que ce soit, même de la maniere la plus indirecte.

La reine lui donnant un concert chez elle, lui demanda s'il aimoit beaucoup ce genre de musique? Il répondit qu'il n'aimoit pas la musique de chambre. La reine ayant chanté avec madame *la Roche-Lambert*, jeune femme qui au plus joli gosier joint un goût exquis, sa majesté le questionnant si son concert l'avoit amusé, il dit que madame *la Roche-Lambert* le lui avoit fait trouver fort agréable. Enfin quelqu'un voulant savoir ce qu'il pensoit de la voix de sa majesté, il déclara que S. M. chantoit très-bien pour une reine.

On ajoute encore qu'au bal, la reine ne dansant point, le comte de *Haga* lui demanda si elle aimoit la danse, étant jeune? Mais cette question n'est rien moins que gauche, elle devient même une plaisanterie fine pour ceux qui savent qu'elle n'eut lieu que lorsque la reine eut annoncé qu'elle ne danseroit point parce qu'elle étoit trop vieille. Voilà comme les persiffleurs, lorsqu'ils veulent imprimer du ridicule, dénaturent tout. Il seroit bien étonnant que ce prince, qui dans les diverses conversations particulieres & sur-tout à l'académie, où cent personnes étoient à portée de l'entendre, a toujours montré beaucoup d'honnêteté, de politesse, d'aménité, de justesse & de

présence d'esprit, n'en eût manqué précisément qu'à la cour.

Le sieur de *Beaumarchais* a beau se prévaloir de ce que le comte de *Haga* a été deux fois à sa piece; on sait pourquoi il y a retourné: suivant ce qu'il a dit à M. *Suard* à l'académie, en lui parlant de sa sortie contre *le Mariage de Figaro*, il comptoit la voir encore, parce qu'il ne l'avoit pas bien entendue la premiere fois. C'est déceler assez tout ce qu'il en pense: il trouve cette piece *fort réjouissante*, *mais un peu sale*.

11 *Juillet*. Le feu ayant pris à l'aérostat d'aujourd'hui avant l'expérience, il n'a pas été possible de la faire; tant de préparatifs se sont trouvés vains, & la populace furieuse d'être attrapée, a mis le reste en pieces.

12 *Juillet*. Le bureau de la ville réveillé enfin par les cris du public, après avoir mûrement minuté un long réglement, où il a cherché à prévenir toutes les friponneries des marchands de bois, l'a présenté au parlement, qui l'a homologué mardi 6 de ce mois. En conséquence il a fait fabriquer de nouvelles membrures qu'on va voir à l'hôtel-de-ville, comme des pieces curieuses. Il a nommé des officiers pour les inspecter & suivre la manutention, en sorte qu'il paroît que le nouveau prévôt des marchands entrera en place, sous de meilleurs auspices que n'en sort M. de *Caumartin*.

12 *Juillet*. Le sieur *Bleton* revient sur la scene; il a été envoyé par M. le contrôleur-général dans les environs de Paris, où l'on assuroit qu'il se trouvoit des veines de charbon de terre, pour y faire ses expériences sous les yeux de M. *Touvenel*, docteur en médecine, & de plusieurs inspecteurs des mines.

Il a d'abord été employé à Saint-Germain-en-Laye, où, ſuivant lui, les fouilles qu'on y fait depuis long-temps ſont inutiles.

Il en a trouvé, au contraire, à Luzarche & dans d'autres endroits, où l'on doit fouiller ſuivant ſes inclinations.

12 *Juillet*. On alloit voir ces jours derniers chez le ſieur *Meniere*, orfevre-joaillier, les préſents que le roi envoie au grand-ſeigneur par ſon nouvel ambaſſadeur M. le comte de *Choiſeul-Gouffier*; ils conſiſtent :

1°. En un ſervice de vermeil, composé de vingt-quatre petits plats de forme ronde avec leur couvercle.

2°. En un ſabre, deux piſtolets & un fuſil, garnis en or, & d'un travail précieux.

3°. En une groſſe montre de parade enrichie de brillants (on la porte ſur un couſſin à côté du ſultan dans les cérémonies publiques.)

4°. En deux aiguieres de vermeil & une en argent.

5°. En des caſſolettes, un aſperſoir qu'on remplit d'eau de ſenteur.

La plupart de ces pieces ſont enrichies de diamants. Les pipes ſont montées ſur des flacons de porcelaine du Japon. On voit enſuite pluſieurs pendules, & une quantité prodigieuſe de montres, ſoit en or, ſoit en argent, dont les heures ſont marquées ſur le cadran par des lettres ou chiffres turcs.

Tout cela eſt d'un exquis; mais M. le chevalier de *Mouratſa* prétend que ce n'eſt pas dans le goût de cette nation, que nous ignorons encore, malgré les inſtructions que peuvent nous donner là-deſſus nos ambaſſadeurs, ce qui peut plaire aux Turcs ou leur déplaire.

13 *Juillet*. La *Charlotte* ou *Caroline* de Saint-Cloud devoit partir hier, & quoique l'on n'eût rien annoncé à cet égard, il s'y étoit rendu beaucoup de monde dans la nuit, parce que le bruit couroit que l'expérience auroit lieu de très-bonne heure, à cause de M. le duc de *Chartres*, qui persistoit à vouloir y monter. Mais tout le monde a été attrapé; on a dit qu'un accident empêchoit d'enlever ce jour-là l'aérostat; que ce seroit pour le lendemain, & la foule se dispose à y retourner.

13 *Juillet*. Extrait d'une lettre de la Haye, du 9 juillet.... Il y a depuis long-temps une guerre vive entre le rédacteur de la gazette de Cleves & nos gazetiers. Le premier, qui est un homme de mérite, de beaucoup d'esprit & de prudence, qui d'ailleurs a un censeur, ne cesse pourtant de déclamer contre notre république, & prend la défense du Stadhouder en toute occasion. Il s'exprime avec une énergie que les nôtres appellent violence & fanatisme. On ne peut douter qu'il ne soit soutenu de sa cour, & que ses expressions ne soient dictées. Le gazetier de Leyde & l'auteur d'une gazette Hollandoise appellée la *Poste du Bas-Rhin*, le combattent à toute outrance, & ne lui épargnent pas les injures. Le roi de Prusse a gagné de primauté & s'est plaint par son envoyé de ces deux écrivains. La régence de Leyde a pris la chose en considération, elle a absous son concitoyen le sieur *Luzac* : quant à l'autre, la régence d'Utrecht a décidé, qu'*on offenseroit la liberté civile dans une république, si l'on empêchoit le citoyen de développer librement ses idées sur des affaires relatives à l'intérêt général*.

13 *Juillet*. Madame la comtesse de *Genlis* a composé & mis en lumiere un nouvel ouvrage,

intitulé *Les Veillées du Château*, ou *Cours de morale à l'usage des enfants*, en trois volumes, où beaucoup de philosophes & de gens de lettres sont fort maltraités. Ce qui lui a valu l'épigramme suivante :

Comme tout renchérit, disoit un amateur,
Les Œuvres de *Genlis* à six francs le volume ;
Dans le temps que son poli valoit mieux que sa plume,
Pour douze francs j'avois l'auteur.

14 *Juillet*. On a créé une septieme place d'administrateur de la loterie royale de France, dont est revêtu le sieur *Morel*, & vraisemblablement afin de le récompenser de ses travaux littéraires pour l'opéra & des soins qu'il prend de son régime. M. le comte de *Vaudreuil* qui veut du bien à M. *Garat*, a profité de cette occasion de lui faire faire un sort pécuniaire. Il en a parlé à la reine. En conséquence la place est grevée de 6,000 liv. de pension en faveur de celui ci. Le sieur *Oswedo* juif, négociant de Bordeaux, qui chante avec beaucoup de goût, de méthode & accompagne M. *Garat*, a obtenu la même grace ; & un autre amateur, nommé *Louet*, qui a eu l'honneur de toucher du clavecin devant la reine, en a autant. Ces bienfaits sont indirectement pris sur le public, puisqu'ils le sont sur les bénéfices de la loterie, qui devroient tourner au profit du fisc ; il en a résulté en conséquence un vaudeville sur l'air : *Avec les jeux dans le village* : on y maltraite fort les nouveaux protégés du contrôleur-général, & le ministre lui-même qui a eu la main forcée. On y peint par occasion la société de Mad. *le Brun*, où préside M. de *Vaudreuil*, & qui devient un

bureau littéraire, ou plutôt une académie des arts, où l'on juge, apprécie & récompense les talents : cette chanson assez plate est quelquefois très-méchante. Elle est en six couplets.

14 *Juillet*. Il y a un schisme dans l'*Ordre de l'harmonie* entre les cent premiers membres : les uns, disciples dociles & aveugles du maître, se contentent de ce qu'il veut bien leur enseigner, & n'en exigent pas davantage : les autres commencent à se lasser de ne point voir les promesses du docteur s'effectuer, & le pressent de leur apprendre enfin ce grand secret, l'objet de leurs recherches qu'il a promis de leur transmettre, qu'il annonce toujours & dont il ne dit rien.

14 *Juillet*. Une chose qui fait infiniment d'honneur à la manutention actuelle du théâtre lyrique, c'est l'effort heureux qu'il a fait en faveur du comte de *Haga*; effort dont il n'y avoit pas d'exemple. Depuis le 11 juin, indépendamment du service de la cour, on y a remis, sans compter le petit acte de *Tibulle* & le ballet de *la Rosiere*, dix ouvrages capitaux; savoir, *Didon*, *Iphigénie en Aulide*, *les Danaïdes*, *Chimene*, *Armide*, (à Versailles) *Athys*, *Castor*, *Iphigénie en Tauride*, *la Caravane & le Seigneur bienfaisant*.

14 *Juillet*. Chanson aux navigateurs aériens partis le 23 juin 1784; sur l'air : *Vous m'entendez bien*.

C'étoit en Suede & non ailleurs,
Qu'il falloit, mes braves messieurs,
Aller à tire d'ailes :
Hé bien,
Y porter des nouvelles :
Vous m'entendez bien.

Déjà vous seriez de retour
Et vous auriez fait votre cour
A ce roi dont la gloire,
Hé bien,
Ornera notre histoire :
Vous m'entendez bien.

Stockholm est près de Chantilly
Pour un voyageur aguerri
qui dirige à sa guise,
Hê bien,
Et le sud & la bise :
Vous m'entendez bien

Mais pour bien mener un ballon,
Comme Eole est un vieux barbon,
Tâchez par préférence,
Hé bien,
D'avoir sa survivance :
Vous m'entendez bien.

Sans cela vos pompeux élants
Ne feront que des cerfs volants,
Et vous n'irez qu'apprendre,
Hé bien,
Comment il faut descendre :
Vous m'entendez bien.

15 *Juillet*. La chanson ci-dessus peut encore mieux s'appliquer à l'aérostat de Saint-Cloud, lancé enfin aujourd'hui après plusieurs remises. Il s'est élevé très rapidement, & est descendu ancore plus vîte

vîte. Nous en parlerons plus amplement, après avoir recueilli les détails certains de cet événement brillant dans le principe, & qui a pensé devenir funeste.

15 *Juillet.* Le comte de *Haga* devoit aller entendre juger une cause à la tournelle ; mais le garde-des-sceaux l'en a dissuadé, sous prétexte que ce n'étoit pas l'usage, que ces affaires-là devoient se traiter à huit clos. Tout étoit arrangé pour que le criminel eût sa grace, d'autant que c'étoit un cas très-graciable, puisqu'il s'agit d'un homme qui en a tué un autre avec une quille, ce qui suppose un crime du moment, & même involontaire. MM. du parlement sont très-fâchés de l'observation de M. le garde-des-sceaux, d'autant que cet exemple ne peut tirer à conséquence, puisqu'il ne vient pas tous les jours des spectateurs de cet ordre. Le comte de *Haga* devoit lui-même apporter sa grace au coupable, qui ne l'aura pas moins, à ce qu'on espere, par son entremise.

15 *Juillet.* Le pape a envoyé depuis peu à Paris le corps d'une sainte appellée sainte Victoire. Le bruit avoit couru d'abord que c'étoit un cadeau que le saint pere faisoit à Mad. *Louise.* Il paroît constant aujourd'hui qu'il reste aux Filles-Dieu de la rue Saint-Denis, où il est en dépôt, & où les curieux vont le visiter. Cela fait spectacle; il y a des gardes; on entre par un endroit, & l'on sort par l'autre, pour éviter l'engorgement, car le peuple s'y porte en foule. Il n'est pas cependant encore question de miracles que la sainte ait fait.

Le corps, richement paré, est couché sur un lit de repos, & sous une espece de bocal ; tout cela est en dedans du chœur des religieuses. La grille est entre deux: en outre on a formé une

enceinte d'une balustrade de fer qui retient la multitude: il n'y a que les gens distingués qui puissent approcher de plus près & jusqu'à la grille du chœur. On avoit d'abord exposé le visage dans tout son desséchement; on a trouvé que c'étoit trop hideux, & l'on a fait à sainte Victoire un visage de cire. Ce spectacle doit durer jusqu'à samedi.

16 *Juillet*. La machine aérostatique de Saint-Cloud a présenté hier un spectacle nouveau par sa forme : c'étoit un sphéroïde assis sur son axe le plus long. MM. *Robert* & le duc de *Chartres* y sont montés; on a eu beaucoup de peine à le dégager de son appareil, & il s'est enfin élevé à la vue d'un peuple immense; car il étoit venu toute la nuit à Saint-Cloud un nombre infini de voitures: beaucoup de gens y étoient restés depuis le mardi, & quantité d'autres s'y étoient rendus à pied, ce qui formoit le plus beau coup d'œil. Une circonstance singuliere, c'est que les derniers rangs ayant prié les premiers de leur permettre de voir en se baissant, ils se sont accroupis, & mis comme en adoration devant la machine & son altesse sérénissime, qui est partie aux acclamations générales. L'ascension a été rapide, & en moins de rien la machine s'est perdue dans un nuage; peu après on l'a vu redescendre encore plus vîte. Elle est presque tombée dans un étang. Il a fallu que le duc de Chartres envoyât un grelin pour retirer l'aérostat. On a su que ce prince ayant éprouvé beaucoup de froid, de neige & de frimas, avoit demandé à revenir sur terre; mais que n'ayant pu faire jouer la soupape, pour gagner l'air inflammable, on avoit pris le parti d'éventer le ballon; un second rempli d'air atmosphérique,

dont MM. *Robert* comptoient faire usage, & inséré dans le grand, empêchoit au contraire le jeu du premier. Les rames, le gouvernail dont ils étoient munis, rien n'a pu servir; on regarde cet essai comme manqué absolument.

16 *Juillet.* M. *Saussaye*, receveur des impositions, syndic de son corps, ayant refusé une gratification à un de ses commis, celui-ci, pour se venger, a fait un mémoire à consulter, où il prétend découvrir toutes les malversations de son chef. Un certain *Martin de Marivaux*, avocat déjà très mal famé, l'a muni d'une consultation en date du 26 juin 1784, & l'a envoyé à toutes les portes cocheres. La chambre des comptes a cru devoir prendre connoissance des faits. Le procureur-général a rendu plainte; en conséquence le scellé a été mis sur le comptable, & il est décrété d'ajournement personnel. On ne doute pas que M. *Saussaye*, qui est fort estimé, ne se justifie, & l'on sait qu'il travaille à sa défense.

16 *Juillet.* On a dit il y a long-temps qu'il y avoit un *mémoire pour l'armée, en réponse aux mémoires du comte de Grasse*, mais il étoit si rare qu'on n'en connoissoit que le titre. Il se répand, manuscrit toujours. Il est sanglant contre le général, il roule sur sept chefs.

1°. Il n'étoit pas absolument nécessaire au comte de *Grasse* de livrer bataille pour sauver *le Zélé.*

2°. Si *le Zélé* eût pu être pris, la maniere dont M. le comte de *Grasse* livroit bataille, faisoit infailliblement prendre *le Zélé.*

3°. La bataille a été donnée par le comte de *Grasse* de telle maniere, que l'armée françoise eût-elle eu sur l'angloise la supériorité en tout genre qu'avoit celle-ci, la bataille n'en étoit pas moins perdue sans ressource.

4°. Les signaux faits par le comte de *Grasse* durant le combat, ou ont été exécutés, ou n'ont pu être physiquement exécutés.

5°. Plusieurs de ces signaux, ceux particuliérement sur lesquels le comte de *Grasse* insiste le plus, sont de telle nature que leur exécution rendoit la défaite de l'armée, & beaucoup plus prompte, & beaucoup plus complete.

6°. Une fois la bataille perdue, une fois l'armée jetée sous le vent, coupée en plusieurs points, mise dans un désordre entier & forcée par le combat, le changement de vent & le calme, le comte de *Grasse* n'a pas fait un seul signal à l'armée, ni aucun mouvement personnel propre à remédier au désordre, & à le rendre le moins funeste possible.

7°. Enfin, & ce septieme article est une conséquence nécessaire des six premiers, aucun commandant d'escadre ni de vaisseau de cette armée, accusée toute sans exception, ne peut être taxé d'avoir causé la perte de la bataille du 12 avril 1782.

Voilà ce que démontre ce mémoire d'une façon assez claire, si les faits articulés sont plus vrais que ceux sur lesquels se fonde le comte de *Grasse*. On lui conteste jusqu'à ses plans, dont on veut qu'il n'y ait pas une position exacte.

Ce mémoire n'est, à proprement parler, que le résumé de tous les autres qui y sont fondus; on en attribue la rédaction principalement à M. de *Bougainville*; il a cinquante-quatre pages, & est parfaitement bien fait dans son genre.

17 *Juillet*. On a déjà fait un vaudeville assez

malin sur le voyage aérien du duc de *Chartres* ; il est sur l'air : *Vous m'entendez bien.*

Chartres va, dit-on, s'envoler,
Jusques à Londre il veut aller :
Mécontent de Neptune,
Hé bien,
Il cherche en l'air fortune :
Vous m'entendez bien.

Chartres s'envole, & les François
Certains sur son brillant succès,
N'ont nulle inquiétude :
Hé bien,
Il en a l'habitude :
Vous m'entendez bien.

17 *Juillet.* On raconte que la cabale philosophique qui protege & prône beaucoup la tragédie des *Druides*, a déterminé M. *le Blanc* à envoyer sa piece au comte de *Haga*, qui l'a prié de venir le voir. Ce prince lui a témoigné la plus grande satisfaction de son ouvrage ; il lui a dit entre autres choses : « Vous avez peint la scélératesse & » la fourberie des prêtres de main de maître ; » mais vous en avez fait un honnête homme, » ce qui est contre les vraisemblances. » Et les philosophes de recueillir cet apophthegme, qui n'a été dit sans doute que par plaisanterie, & de le débiter très-sérieusement ; & les dévots de maudire le prince hérétique & philosophe.

17 *Juillet.* Les comédiens italiens ont joué hier *le duc de Benevent*, comédie héroïque en trois

actes & en vers, de M. de *Rauquil-Lieutaud.* Elle est tirée d'un conte de Voltaire, intitulé, *l'Education d'un Prince*, & il suffit de dire que le conte vaut infiniment mieux que ce drame misérable, décousu & très-mal joué.

On a joué à la suite *Les deux jumeaux de Bergame*, qu'on n'avoit osé donner depuis la mort de *Carlin.* Le sieur *Corali* l'a très-bien remplacé dans le premier rôle, & le sieur *Thomassin* s'est tiré du second avec beaucoup de succès. Il n'a pas paru indigne du fameux *Thomassin*, son aïeul, si renommé dans ce genre.

18 *Juillet.* Le nouvel ouvrage de M. *Mercier*, intitulé *mon Bonnet de nuit*, en deux gros volumes in-8°. ne differe de son *Tableau de Paris* que par le titre, & en cela est plus juste. C'est un réceptacle de digressions de toutes especes, & sur toutes les matieres, rédigées par chapitres, au nombre de cent trente-six, à-peu-près.

M. *Mercier* laisse toujours, suivant son usage, quelque pierre d'attente ; à la fin de l'ouvrage ci-dessus il annonce l'*Homme sauvage*, roman en un volume, & le *Portrait de Philippe II*, roi d'Espagne, en un volume aussi.

18 *Juillet.* M. le comte d'*Albon*, connu par quelques ouvrages philosophiques, a voulu avoir dans ses jardins de Francouville, le cadavre de M. *Court de Gebelin*, protestant, & conséquemment expulsé du sein des catholiques. Il a obtenu cette faveur : le 2 de ce mois l'exhumation a été faite du cimetiere des protestants, & le corps a été transporté au lieu désigné, où le comte d'*Albon* se propose d'élever un monument à ce savant, original & point assez connu.

18 *Juillet.* Voici la lettre du sieur de *Beaumarchais*, bonne à conserver.

Réponse à quelqu'un qui me rend une grande loge pour en avoir une petite, en disant que c'est pour des femmes qui craignent d'être vues à ma piece.

« Je n'ai aucune considération, M. le Duc, pour des femmes qui se permettent de voir un spectacle qu'elles jugent malhonnête, pourvu qu'elles le voient en secret. Je ne me prête point à de pareilles fantaisies : j'ai donné ma piece au public pour l'amuser & pour l'instruire, & non pour offrir à des bégueules mitigées le plaisir d'en aller penser du bien en petite loge, à condition d'en dire du mal en société. Les plaisirs du vice, & les honneurs de la vertu .... telle est la pruderie du siecle. Ma piece n'est point un ouvrage équivoque, il faut l'avouer ou la fuir. Je vous salue, je garde ma loge. »

(Signé) *Beaumarchais.*

19 *Juillet.* Extrait d'une lettre de Prades en Roussillon, du 27 Juin. .... M. *Raymond de Saint-Sauveur*, notre intendant, est un grand économiste ; il a d'un autre côté beaucoup de prétentions à l'esprit ; il a dans sa jeunesse composé de petits écrits, entre autres l'*Agenda des auteurs* ; il a depuis fait des discours pour la société libre d'émulation. Jaloux de se distinguer, ainsi que plusieurs de ses confreres, il a imaginé de faire exécuter ici une fête champêtre, dont il a trouvé l'idée dans un ouvrage nouveau, intitulé, *l'Education du Peuple.* Je n'entrerai point dans le détail de ces cérémonies puériles, mais dont l'allégorie sensible est de faire connoître qu'après les bienfaits de la Providence, le travail & la bonne conduite

ſont les véritables ſources du bien-être ; ce qu'a déclaré M. l'intendant, qui a remis dans une bourſe la valeur en argent de deux charges de bled, ou ſix cents livres peſant, comme prix d'agriculture au laboureur indiqué par le corps-de-ville pour le meilleur cultivateur, le plus honnête & le plus laborieux du canton.

Ce prix a été accompagné de charités, & le couronné, les moiſſonneurs, les glaneuſes, les pauvres & les chefs de la danſe, appellés ici *Cap de jougla*, ont trouvé une table couverte de mets analogues à la fête & à eux. M. l'intendant a ſervi les pauvres, & les officiers municipaux l'ont imité. Il a porté la ſanté du roi, qui a été ſuivi d'acclamations, de *vive le roi*, puis de danſes, &c.

19 Juillet. Il y a auſſi dans la faculté un ſchiſme à l'occaſion du *meſmériſme* entre les jeunes docteurs initiés à cette doctrine, & les vieux, ennemis des nouveautés. Parmi ceux-ci ſe diſtingue le docteur *Millin de la Courvault*, un des plus chauds ennemis de *Meſmer*. Il faut ſavoir qu'il a une très-jolie femme, & qu'on le prétend grandement cocu. Voici à cette occaſion un impromptu ſanglant qu'on attribue à M. *le Preux*, ſur le compte duquel on met toutes les méchancetés qui s'enfantent au ſein de la faculté :

Du novateur *Meſmer* les partiſans ardents
De l'art s'imaginant avoir franchi les bornes,
En faculté montroient les dents :
Ils ont été bien ſots, ces docteurs impudents,
Quand *Millin* enhardi leur a montré les cornes.

20 *Juillet*. M. le duc de *Chartres* a fait présent à l'académie des sciences, du ballon de Saint-Cloud. Cette compagnie ne compte pas en faire aucun usage, mais le garder parmi les machines curieuses; il faudroit 2,000 écus seulement pour le remplir de gaz.

20 *Juillet*. Les premieres remontrances du parlement de Bordeaux en date du 13 mai 1784, commencent à se répandre en cette ville imprimées. Après avoir applaudi aux vues bienfaisantes du monarque dans l'abolition de la corvée, il rappelle ses remontrances du 26 août 1779, où il porta au pied du trône les réclamations des cultivateurs contre les abus naissants de la nouvelle forme de cet impôt, qui est la plus dispendieuse, la plus oppressive, la plus opposée à la perfection des ouvrages, & celle qui ouvre la porte à un plus grand nombre de désordres. De-là une peinture effroyable de ceux dont il a recueilli les détails dans les enquêtes. Il en donne un *extrait* à la suite des remontrances & tout cela fait frémir; il se disculpe du reste de ces recherches nécessitées par le cri général, & qu'il n'auroit pas été dans le cas de faire, si le commissaire départi eût rempli son devoir. Son vœu est pour qu'on rétablisse les choses dans le premier état. Il finit par annoncer qu'il est disposé à concourir lui-même à une charge pour laquelle il ne doit point y avoir de privilégié.

Ces remontrances sont très-bien écrites, pleines de morceaux éloquents & pathétiques, & donnent en outre un tableau de la situation de la province très-instructif & rempli d'intérêt.

On est fort surpris de trouver dans cet ouvrage

du parlement, un éloge magnifique de M. *Turgot*, contre lequel les cours ont si fort déclamé de son vivant.

L'ingénieur en chef, *Valfranbert*, est le plus maltraité, & c'est sur lui que les magistrats pour ne point effaroucher le ministere, font porter leur indignation.

20 *Juillet*. Le sieur *Anseaume*, qui de souffleur de la comédie italienne en étoit devenu le secretaire, vient de mourir : il est auteur d'environ vingt-quatre ouvrages ou pieces à lui seul ou en société, joués tant à l'opéra comique qu'à la comédie italienne, & quelques-uns sont restés au théâtre. En outre c'étoit le *rebouleur* de la troupe qui charpentoit, morceloit, disséquoit les pieces des autres au besoin. C'est une perte pour elle.

21 *Juillet*. Vendredi 16 de ce mois, M. le comte de *Haga* étoit à l'opéra pour la derniere fois ; la reine y assistoit aussi. Elle voulut régaler cet illustre étranger du spectacle des talents du jeune *Vestris* qu'il n'avoit point encore vu, parce que ce danseur arrivoit d'Angleterre. Elle lui fit dire de danser : il répond qu'il ne peut, qu'il a mal au pied. Comme sa majesté étoit instruite que ce n'étoit qu'un prétexte, elle lui envoie un second message, par lequel elle *l'en prie* : sa priere n'a pas plus d'effet que son ordre. Indignée elle raconte l'anecdote au roi, qui veut qu'on mette à Bicêtre cet impudent. La reine intercede pour qu'il ne soit mis qu'à l'hôtel de la Force. Le public n'a su que depuis ce qui s'étoit passé. Mardi dernier il en est résulté une grande fermentation dans le parterre. Comme on a su que le sieur *Vestris* devoit sortir, la premiere fois, vendredi 23 pour danser, l'on a proposé de ne point le laisser

paroître qu'il n'ait demandé pardon à genoux devant la loge de la reine de sa désobéissance, & ensuite au public. Cet événement rendra plus mémorable encore la premiere représentation de la reprise d'*Armide*, qui n'a pas été jouée depuis le 21 décembre 1780.

21 *Juillet.* L'auteur des *Mémoires du vicomte de Barjac* nous donne un nouveau roman de sa façon, ayant pour titre : *Olinde*, 1784, & il pouvoit se dispenser d'annoncer qu'il étoit de la même main. Il eût été facile de le juger : même assemblage d'événements bizarres & precipités, même mélange du fabuleux & de l'historique, même connoissance du grand monde, même morale, même philosophie. Celui-ci est seulement plus noir, on y trouve des catastrophes affreuses & dégoûtantes. Il y a toujours un peu de critique, des vues, des jugements rapides & pas toujours d'un tact bien sûr. L'auteur nous fait l'honneur de nous citer à l'occasion d'un libelliste qu'il suppose venir consulter à *Londres* le *compilateur facile des Mémoires secrets, pour apprendre comment on fait circuler la vengeance, la calomnie & le ridicule.* Nous avons tant de fois répondu à ces odieuses imputations que nous n'y reviendrons plus. Pour prouver seulement au romancier du jour que nous ne connoissons pas la vengeance, c'est que nous allons faire l'éloge de son ouvrage, en ajoutant qu'il est plein d'intérêt, bien écrit & se fait lire avec empressement.

21 *Juillet.* Pour remercier M. le duc de *Chartres* de sa complaisance de se prêter aux désirs du public en le laissant jouir du spectacle de sa machine, en se donnant lui-même en spectacle à ses yeux;

on ne lui répond que par des satires & des injures. Voici de nouveaux vers à ce sujet.

Chartres ne se vouloit élever qu'un instant :
Loin du prudent *Genlis* il espéroit le faire ;
Mais par malheur pour lui, la grêle & le tonnerre
Retracent à ses yeux le combat d'Ouessant.
Le prince effrayé dit : Qu'on me remette à terre ;
J'aime mieux n'être rien sur aucun élément.

22 *Juillet.* L'académie de peinture & de sculpture vient de perdre M. de *Beaufort*, un de ses conseillers, ancien professeur de l'académie de peinture, sculpture & architecture civile & navale à Marseille. Il travailloit pour l'histoire, mais il étoit médiocre.

22 *Juillet.* On ne cesse de parler de l'abbé *Miolan*, & la police semble l'avoir abandonné à la dérision publique, en permettant qu'on le chansonnât dans les rues pour le punir de son espece d'escroquerie ; parce qu'il savoit très-bien que son aérostat étoit de nature à ne pouvoir s'enlever, & qu'il s'étoit enfui de bonne heure sous prétexte d'aller chercher quelques ustensiles propres à son expérience, & n'avoit point reparu ; ce qui a fait retomber sur ses camarades toute la vengeance du peuple, auquel il a fallu les soustraire par ruse. Quoi qu'il en soit, voici l'anagramme qu'on a trouvé dans *l'Abbé Miolan* : *Ballon abîmé.*

22 *Juillet.* Les troubles continuent dans l'ordre des bénédictins. Ce sont chaque jour de nouveaux appels comme d'abus, que les opposants présentent au parlement qui les reçoit ; mais ils son bientôt évoqués au conseil. Matiere à des remontrances

que ne cesse de faire cette cour, & toujours sans succès. De leur côté les opposants commencent à se lasser, & quatre viennent de se faire sécularisér. Ce sont les deux *Dapre*, si renommés par le pamphlet contre l'archevêque de Narbonne ; Dom *Bourdon*, un des grands colliers de l'ordre & remplissant à merveille la mesure de ce nom bruyant ; enfin dom *Veble*.

Le gouvernement offre toutes les facilités possibles à ceux qui veulent prendre ce parti, & espere par-là venir à ses fins.

23. *Juillet*. Depuis qu'on a diminué les membrures du bois, il est question d'en augmenter le prix, ce qui fait double mal. Le zele du parlement s'est échauffé ; les chambres ont été assemblées plusieurs fois, & il en a résulté des représentations qui sont à présent sous les yeux du roi, mais dont on n'attend nul succès.

23 *Juillet*. Il y a environ quarante ans qu'il courut une chanson très-scandaleuse, intitulée : *La Confession*. On vient d'en composer tout récemment une qui ne l'est pas moins, sur l'air : *Ce mouchoir, belle Rémonde*. Elle est en dialogue entre un pénitent & son confesseur. On en va juger :

C'est à vos genoux, mon pere,
Que je dépose aujourd'hui
Les fautes d'un cœur sincere
Qui demande de l'appui.
Mais quoi ! suis-je donc coupable
D'avoir négligé le ciel
Pour un objet adorable
Ouvrage de l'Eternel ?

— Ecoutez-moi bien , mon frere,
Je ne ſuis point capucin.
— J'en ſuis très-enchanté , mon pere,
Car j'ai l'odorat très-fin ;
Je tiens encore à la vie,
Seroit-ce un grand péché ? — Non.
— J'ai vu bonne compagnie.
— Le compte en ſera plus long.

Commencez, je vous écoute.
Je ne vous ſoupçonne pas
D'avoir volé. — Non, ſans doute.
— Violé. — Dans aucun cas.
— Tué. — Non , jamais , mon pere.
— Juré. — Beaucoup , au brelan.
— On peut ſe mettre en colere,
Quand on perd tout ſon argent.

Parlons un peu du beau ſexe,
C'eſt le point intéreſſant :
Votre ame paroît perplexe.
— Le cas eſt embarraſſant.
— Combien de filles & de femmes ?
— Le nombre m'eſt inconnu :
J'ai beaucoup aimé les dames,
J'en eus autant que j'ai pu.

— Je ſens bien que la premiere.....
— Ah ! c'étoit une beauté ;
C'étoit la fleur printaniere ;
Elle vous eût enchanté ;

Pied mignon & jambe fine,
Oeil vif, regard aſſaſſin,
La taille la plus divine! ....
— Allez donc juſques à la fin.

— Ce fut un beau jour de fête
Que je commis ce péché.
Mon pere, ah! quelle conquête!
Rien ne m'en eût empêché.
Je la trouve à ſa toilette,
Le ſein nu, l'air languiſſant:
Qu'elle étoit belle, Liſette!
— C'eſt le plus intéreſſant.

— Je l'approche, je l'embraſſe;
La rougeur couvre ſon front;
Dans mes bras je l'entrelace.
— Pour la pudeur, quel affront!
— Après quelque réſiſtance
Qui fit croître mon bonheur,
Je lui prouvai ma conſtance
Et lui dérobai ſon cœur.

Vous peindrai-je les délices
Que je goûtai dans ſes bras?
— En eûtes-vous les prémices?
Mon pere, voilà le cas:
Je me damnai dans une heure
Juſques à ſept fois au moins:
Si je vous ments, que je meure.
— Vous aviez de grands beſoins.

— Dans ces heureux temps, mon pere,
J'étois un fort grand pécheur.
— Vous en rabattrez, mon frere.
— Je le vois avec douleur.
— Le ciel n'eſt jamais injuſte.
— Combien je m'en apperçois!
C'eſt bien mal dit que le juſte
Par jour peche au moins ſept fois!

— Penſez-vous qu'à la tendreſſe
Vous ayez bien renoncé?
En feriez-vous la promeſſe
Au ciel que vous offenſez?
— Elle ſeroit indiſcrete;
Car entre nous, je ſens bien
Que ſi je voyois Liſette,
Je ne répondrois de rien!

24 *Juillet.* Depuis la fondation des prix de l'univerſité par *J. B. Coignard*, dont la diſtribution ſe fait tous les ans dans le mois d'août avec beaucoup d'appareil, ſous les auſpices & en préſence du parlement, on raſſemble dans les divers colleges les écoliers de chaque claſſe les plus en état de concourir; on les réunit enſemble & on leur donne un ſujet de compoſition. Cette fois, M. *Charbonnet*, le recteur, avoit choiſi pour ſujet du prix de rhétorique l'*Eloge de Rollin.* On prétend qu'il l'avoit pris à deſſein d'en faire rejaillir quelque choſe ſur lui par la ſimilitude des circonſtances où tous deux ſe ſont trouvés d'augmenter les revenus de l'univerſité; on l'ac-

cuse même d'avoir fait passer à un écolier l'amplification toute faite. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on a annocé ce sujet, les composants se sont récriés, ont dit qu'*il ne signifioit rien*, *ne fournissoit rien* : *A la bonne heure ! un Voltaire*, *un Rousseau*, *un Raynal*, &c. L'assemblée est devenue très-tumultueuse; elle a dégénéré en révolte, & il a fallu lever la séance. Le recteur s'est obstiné à ne point vouloir changer le sujet : l'affaire a été portée au tribunal de l'université. On croit qu'on sévira contre les plus mutins; mais ce qu'il y a de plus constant, c'est que cette année on ne décernera point les prix de rhétorique.

24 *Juillet*. M. *Pilâtre de Rozier*, pensionnaire du roi, intendant des cabinets de physique, chymie, d'histoire naturelle de *Monsieur*, frere du roi, secretaire du cabinet de *Madame*, membre de plusieurs académies nationales & étrangeres, chef du premier musée autorisé par le gouvernement, sous la protection de *Monsieur* & de *Madame*, &c. a obtenu la permission de faire imprimer, aux frais du gouvernement, le récit de sa *premiere expérience de la Montgolfiere*, construite par ordre du roi, lancée en présence de leurs majestés & de M. le comte de *Haga*, le 23 juin 1784. Tel est le titre pompeux de sa narration fort verbeuse en vingt pages *in*-4°. & en forme de réponse à M. *le Roy*, de l'académie des sciences, de l'imprimerie royale.

24 *Juillet*. *Récit de la conduite des Maréchaux de France à l'égard du vicomte de Noë*, *maire de Bordeaux*, *fait en parlement*, *les chambres assemblées*, *le mardi 6 juillet* 1784. Tel est le titre de la dénonciation imprimée de monsieur d'*Epré-*

mesnil, dont nous allons extraire tout ce qui peut servir à éclaircir ou réformer ce que nous avons dit précédemment d'après les relations particulieres de cette singuliere contestation.

C'est le 10 fevrier qu'un portier suisse empêcha les jurats *non gentilshommes* de franchir la barriere du théâtre en présence & malgré les ordres du maire, M. le vicomte de *Noë*, qui lui fit ôter son habit de livrée du roi & le fit conduire en prison. Le corps-de-ville, au lieu de juger le suisse, dont l'appel auroit été au parlement, rendit compte du fait le 10 du même mois au secretaire d'état ayant le département de la province. Dès le 17, le comte de *Vergennes* répondit que le suisse n'étoit point en faute, puisqu'il avoit suivi sa consigne; que l'intention du roi étoit qu'il fût élargi sur le champ: qu'au surplus, S. M. feroit examiner le droit que la ville réclamoit, & lui rendroit justice.

Le maréchal de *Richelieu*, non content de cette décision ministérielle, a fait renvoyer la contestation entre le vicomte de *Noë* & lui au jugement du tribunal des maréchaux de France qu'il a présidé.

Le 8 mars, citation du vicomte de *Noë*, signifiée le 28 dudit.

Le 7 mai, déclaration & protestation du vicomte de *Noë*, qui décline le tribunal & demande son renvoi à la connétablie.

Le 13 mai, requête du vicomte de *Noë*, qui décline le même tribunal pour trois moyens: sur le défaut de cause dans la citation, sur la constitution de la connétablie, & sur les qualités du vicomte de *Noë*.

Procédure en conséquence. Enfin arrêt du 25

mai ; par lequel le parlement a pris le vicomte de *Noë* sous sa sauve-garde, & sur le surplus a renvoyé les parties à l'audience.

Au mépris de cet arrêt, le tribunal a envoyé chercher le vicomte de *Noë* chez lui pour l'amener de force.

Le 31 mai, évocation de l'affaire, du propre mouvement du roi.

Arrêt du 5 juin, qui renvoie de nouveau l'affaire au tribunal, qui déclare la procédure du vicomte de *Noë* nulle & de nul effet ; casse l'arrêt de la cour du 25 mai ; prononce l'exécution de l'ordonnance des maréchaux de France du 8 mars précédent ; enjoint au vicomte de *Noë* de s'y conformer, & porte à la fin l'ordre exprès, tant de la signification au sieur vicomte de *Noë* & *Brazon*, son procureur, que de la notification à M. le procureur-général.

Jugement du 21 juin.

Arrêté que le récit sera remis entre les mains des gens du roi, pour, par eux, en être rendu compte à la cour, toutes les chambres assemblées, le mardi 3 août prochain.

25 *Juillet.* Le parlement, les chambres assemblées le 20 de ce mois, a supprimé, par arrêt, le récit dont on a parlé, de toute la procédure du tribunal des maréchaux de France contre monsieur le vicomte de *Noë*, inséré dans la dénonciation de cette affaire, attribuée à M. d'*Eprémesnil.* La cour lui donne en outre des qualifications qui ne serviront qu'à exciter la curiosité du public.

25 *Juillet,* Outre le récit très-détaillé des opérations de M. *Pilâtre de Rozier*, qu'on trouve dans sa lettre, & qui ne peut être intéressant que pour

les gens de l'art, on y recueille des anecdotes fort ſingulieres & fort curieuſes.

1°. C'eſt en l'abſence de M. de *Montgolfier* que le roi a confié au ſieur *Pilâtre* la direction de la machine.

2°. Cinquante-quatre perſonnes furent déſignées pour monter ſur la *Montgolfiere*, entr'autres monſieur le comte de *Dampierre*, officier aux gardes, qui, déjà puni de ſon zele lors de la *Montgolfiere* de Lyon, ainſi qu'on l'a raconté, avoit, plus que tout autre, des droits à être reçu.

3°. Seize aſpirants ſeulement furent déſignés pour tirer au ſort, mais deux ayant refuſé de ſe ſoumettre à cette loi, & pluſieurs protégés voulant interpoſer l'autorité, le ſieur *Pilâtre*, pour éviter toute rivalité & toute diſcuſſion, ſupprima deux places des quatre à donner, & le ſieur *Prouſt*, chymiſte connu, fut ſeul accepté.

4°. S. M. avoit ordonné de commencer à midi, mais le ſieur *Pilâtre* repréſenta à la reine le danger de l'aſcenſion à cette heure, à cauſe du grand vent & par d'autres raiſons phyſiques : elle le renvoya aux miniſtres, leſquels, à leur tour, s'en remirent à ſa prudence.

5°. Embarras du ſieur *Pilâtre* qui veut s'en tirer par ordre du roi, portant *qu'il avoit prévu les riſques auxquels il expoſoit la Montgolfiere avant le départ & après la deſcente; mais qu'ayant aſſuré qu'il n'y avoit aucun danger pour les voyageurs, S. M. avoit conſenti à ſacrifier la machine en totalité, plutôt que de voir le public s'en retourner mécontent.*

6°. Le contrôleur-général, après ſix heures de délibération, donne, de la part du roi, au ſieur *Pilâtre* l'autoriſation qu'il demande. La reine le

rassure même & lui dit avec bonté que, quand bien même il n'obtiendroit aucun résultat satisfaisant, il sera seul chargé d'une nouvelle expérience, si elle a lieu.

7°. Le comte de *Vergennes* met le feu sous la *Montgolfiere*; on y arbore un pavillon blanc portant les armes de la reine, & sur le revers *Marie-Antoinette*

8°. Au château de *Chantilly*, le prince de *Condé* fait présent au sieur *Pilâtre* de la carte de cette terre, après avoir lui même marqué le lieu de la descente, auquel il daigna donner le nom de *Rozier*.

9°. La reine envoie dès le soir un courier pour savoir des nouvelles des voyageurs & de la machine. Le sieur Pilâtre adresse à S. M. un extrait signé du prince de *Condé*; de M. le duc d'*Enguien* & de Mlle. de *Condé*.

10°. Le lendemain le sieur *Pilâtre*, qui étoit allé coucher à *Versailles*, instruit que la reine avoit bien voulu s'informer plusieurs fois s'il étoit de retour, dès huit heures du matin se rend à l'appartement du roi qui l'accueille de la façon la plus flatteuse, puis la reine & toute la famille royale.

11°. M. le comte de *Vergennes* & le maréchal de *Castries* le reçoivent aussi avec admiration. Enfin, & voici le point essentiel, le contrôleur-général lui obtient, de la bienfaisance du roi, une pension de 2,000 livres. Du reste, ce ministre reçoit le jeudi 9 juillet, l'hommage du pavillon de la *Montgolfiere*.

Le sieur *Pilâtre* n'ajoute pas où cette espece de relique sera déposée & exposée à la vénération des amateurs.

Tel est le résumé de cette lettre verbeuse, emphatique & remplie de gasconisme.

25 *Juillet*. La cabale formée vendredi dernier contre le sieur *Vestris* n'a pu avoir lieu ; on a su qu'il ne devoit pas venir, & que de nouvelles insolences avoient obligé de le mettre au secret.

On dit que le jour même où il avoit refusé la reine, il gambadoit dans les foyers pour faire voir qu'il étoit très-libre des jambes.

26 *Juillet*. Le châtiment du sieur *Auguste*, c'est ainsi que l'appelle le pere *Vestris*, paroît fixé décidément à six mois de prison à l'hôtel de la *Force*, pendant lequel temps il ne pourra voir que sa famille. Un oncle qu'on appelle *le Cuisinier*, a demandé la permission de s'enfermer avec lui, & l'a obtenue.

Le sieur *Auguste* avoit deux mille écus de pension sur le trésor-royal, qu'on disoit rayés; mais on veut que le paiement des arrérages soit seulement suspendu. Tout cela est trop doux.

Le pere *Vestris* ayant appris l'insolence de son fils, lui témoigna son indignation : *Comment*, lui dit-il, *la reine de France fait son devoir, elle te prie de danser, & tu ne fais pas le tien! je t'ôterai mon nom*. Ce propos seroit incroyable, si l'on ne connoissoit le personnage. Il l'est d'ailleurs beaucoup moins que l'action du fils.

Depuis, ce pere tendre a fait des démarches auprès du baron de *Breteuil*. Il a dit qu'il mourroit si on le privoit d'*Auguste*.

26 *Juillet*. L'ordre des avocats s'est occupé ces jours-ci du sieur *Martin de Marivaux*, dont le mémoire contre M. *Saussaye* a été dénoncé à l'ordre comme un libelle. Une assemblée indiquée au mardi 20 a été renvoyée au samedi 24. On n'en sait pas encore le résultat.

27 *Juillet*. Extrait d'une lettre de Cherbourg, du 15 juillet..... « Vous me demandez des éclairciſſements ſur l'auteur du projet incroyable qui s'exécute ici & ſur ſon ouvrage.

L'auteur eſt M. de *Ceſſart*, inſpecteur-général des ponts & chauſſées. Il eſt déjà connu par la conſtruction du pont de *Saumur*, par le rétabliſſement du petit port de *Treport*, & par les intéreſſants travaux du port de *Dieppe*.

Notre rade a de 30 à 40 pieds de hauteur d'eau dans les hautes marées. Elle ne pouvoit être fermée ſans une dépenſe conſidérable. M. de *Ceſſart* propoſa de former une jetée à claire-voie, avec des cônes tronqués, dont l'enveloppe, conſtruite ſur la plage, ſeroit remplie, après leur échouement, de pierres d'un pied cube d'échantillon.

C'eſt cette idée auſſi ingénieuſe qu'économique qu'on a adoptée & qu'on a commencé d'exécuter. Je n'entrerai point dans le détail de ces cônes. Le premier a été totalement achevé le 5 juin. Le lendemain 6 il a été mis à flot par pluſieurs chaloupes canonnieres ſous les ordres de M. de *la Bretonniere*, capitaine des vaiſſeaux du roi, qui commande ici : c'eſt encore un détail faſtidieux & incroyable que je vous épargne. Enfin après huit heures de travaux, la machine arriva dans l'endroit où elle devoit ſe fixer, c'eſt-à dire à 1,800 toiſes de ſon point de partance, & à la diſtance de 4 à 5.0 toiſes de l'Iſle-Pelée.

Au moment où la caiſſe toucha le fond, partit de la galerie un cri de *vive le roi*, qui fut répondu de tous les bâtiments qui couvroient la mer & de toute la plage, & le canon annonça à la ville que cette ſuperbe expérience avoit reçu ſon exécution parfaite.

Entre les ſpectateurs ſe diſtinguoient M. le duc de *Beuvron*, M. le comte d'*Harcourt*, M. le marquis de *Praſlin*, &c.

La ſeconde caiſſe conique a été coulée dans la nuit du 6 au 7 juillet avec le même ſuccès. On compte en placer une troiſieme dans le courant de l'année, & l'on ſe flatte toujours qu'en 1789 ce grand ouvrage ſera achevé.

27 *Juillet.* On ne ceſſe de ſe dédommager, par des chanſons, de l'eſcroquerie de l'abbé *Miolan* & conſort. On en fait une ſur l'air : *les capucins ſont des gueux*, la meilleure de cette eſpece, quoique ſans beaucoup de ſel encore. La voici :

1.

Je me ſouviendrai du jour,
Du globe du Luxembourg.
Que de monde il y avoit,
  Monſieur *Janinet*,
  Monſieur *Janinet* !
Que du monde il y avoit
Pour voir s'il s'enleveroit.

2.

Laſſé d'avoir attendu
Et de ne l'avoir point vu
Chacun s'en alloit diſant,
  L'abbé *Miolan*,
  L'abbé *Miolan* !
Chacun s'en alloit diſant :
Qu'on nous rende notre argent.

3.

C'est à qui veut un lambeau
De votre globe à fourneau :
J'en ai vu dans tout Paris,
Même à Saint-Denis,
Même à Saint-Denis,
J'en ai vu dans tout Paris,
Dont vous excitez les ris.

4.

Vous n'aurez jamais beau jeu
Par le systême du feu.
Le systême est plus expert,
De *Charles* & *Robert* ;
De *Charles* & *Robert*
Le systême est plus expert,
Et qui veut trop gagner, perd.

28 *Juillet*. Les Italiens ont joué hier *Léandre Candide*, ou *les Reconnoissances*, comédie-parade en deux actes & en vaudevilles. Cette bagatelle est tirée du roman de *Candide*, & a eu le succès du moment. Les airs sont très-bien adaptés, & il y en a de toutes les especes. Le sieur de *Beaumarchais* a le plaisir de voir qu'on a pris même les deux de son *mariage de Figaro*.

Les auteurs sont les sieurs *Radet* & *Rosiere*, qui ont déjà travaillé dans le même genre en société. On connoît le dernier, bon acteur dans son genre du théâtre italien. L'autre est secretaire-bibliothécaire de Mad. la duchesse de *Villeroy*.

28 *Juillet.* L'arrêt de suppression de la dénonciation de M. *d'Epremesnil*, a produit l'effet désiré par le parlement. Les expressions du réquisitoire de M. Seguier, par lesquelles il déclare *qu'il n'a pas dans le moment sous les yeux le procès-verbal d'où la brochure est tirée, pour juger si la copie est conforme à l'original; mais que dans tous les cas elle doit être supprimée, comme imprimée contre les réglements, &c.* Ces expressions, qui sont un aveu réel du pamphlet, ont irrité la curiosité du public; mais il est fort rare. Nouveau véhicule, seul propre à le faire rechercher.

29 *Juillet.* Par le procès-verbal du troisieme voyage aérien de M. *Blanchard* du 18 juillet dernier, exécuté à *Rouen*, il paroît qu'il a confirmé la bonne opinion qu'avoient conçue de lui, dès son voyage de Paris, quelques gens plus impartiaux. On ne peut douter aujourd'hui que ses ailes ne lui aient servi de moyens de direction; ce qu'aucun navigateur aérien, autre que lui, n'a constaté jusqu'à présent.

29 *Juillet.* Le sieur *Pinetti*, dont on a parlé cet hiver, a fait imprimer une brochure ayant pour titre: *Amusements physiques* où, avec ses autres qualités, il a pris celle d'agrégé à l'académie de Bordeaux. Il a en même temps envoyé un exemplaire de cette brochure à cette compagnie.

Aujourd'hui, M. de *la Montaigne*, secretaire perpétuel de ladite académie, par une lettre du 11 juillet, adressée aux journalistes de Paris, réclame contre l'usurpation du sieur *Pinetti*, auquel ce titre n'a point été conféré. Il convient qu'il y a été présenté à titre de physicien & de chymiste; qu'il y fut vu & écouté avec plaisir; qu'on lui délivra un certificat de la satisfaction de

la compagnie, mais qu'on s'en tint-là. Voilà une singuliere réclamation, & il faut voir la réponse du sieur *Pinetti*.

29 *Juillet*. *La Gazette noire* est une brochure très-méchante, annoncée ici depuis bien long-temps, mais dont on contestoit l'existence, parce que personne n'attestoit l'avoir lue. L'auteur du nouveau roman d'*Olinde* en parle avec une confiance qui semble ne laisser aucun doute sur sa réalité. Il faut en ce cas que les précautions aient été bien prises pour en empêcher le passage en France.

29 *Juillet*. On sait que l'ordre militaire de *Cincinnatus* établi chez les Etats-unis de l'Amérique septentrionale, n'est que l'ouvrage de la vanité de quelques particuliers, & de celle des officiers François qui ont été employés au service de la république. Les vrais citoyens regardent l'institution comme contraire aux loix du pays, & destructrice de l'égalité qui doit en faire la base. En conséquence M. *Franklin*, trop sage pour l'approuver, ayant entendu M. le comte de *Mirabeau*, qui ne parle de rien qu'avec feu, s'élever avec beaucoup de force & de raison contre l'ordre de *Cincinnatus*, l'a prié de vouloir bien rédiger par écrit ses idées; & c'est à quoi M. de *Mirabeau* travaille en ce moment.

30 *Juillet*. On sait aujourd'hui que M. *Martin de Marivaux* a prévenu le jugement de l'ordre, & a déclaré qu'il se désistoit d'être inscrit sur le tableau.

Ses griefs sont d'avoir autorisé par sa consultation, l'impression d'un mémoire diffamant, dans lequel il se trouve des faits rapportés: *solo animo nocendi*, n'ayant aucun trait à la cause. D'ailleurs

cet avocat étoit ennemis personnel de M. *Sauffaye*; & sa propre délicatesse auroit dû le faire se désister de consulter contre lui en cette occasion.

30 *Juillet*. Il a percé ici à la longue un *Journal françois*, composé en pays étranger, & commencé dès 1781; il a pour titre: *Le Pot-pourri*. On annonce que la résidence de l'auteur, qu'on ne nomme point, est à *Francfort sur le Mein*, & que c'est un M. *Vanberk* qui reçoit les avis, lettres, nouvelles, &c. Quoi qu'il en soit, ce journal remplit à merveille son titre. Il est bon tout au plus pour les étrangers qui ne savent rien de ce qui se passe en France & ne voient rien de ce qu'on y publie. Du reste, des mensonges, des balourdises & des *cocq-à-l'âne* sans nombre, très-propres à faire rire les gens mieux instruits.

Le journal n'ayant pas fait fortune apparemment sous ce titre, le compilateur en a pris un second: *Journal des gens du Monde*. Celui-là, très-séduisant, ne pouvoit être que très-mal rempli par le rédacteur obscur, ne voyant le monde que de loin, & *écoutant tout au plus aux portes*. Suivant l'avertissement de celui-ci, un M. *Vilette*, à Cassel, est le second correspondant qu'il s'est ménagé. Comme les numéros de ce second journal que nous avons sous les yeux, ne vont que jusques au 6 compris, nous ne pouvons assurer jusques où il est poussé, car on dit qu'il a été continué. Les amateurs de Paris se sont lassés vraisemblablement, & les colporteurs ont cessé de se procurer cette marchandise prohibée.

31 *Juillet*. C'est à la réquisition des *Filles-Dieu* que le pape a fait fouiller dans les catacombes, pour leur envoyer des reliques. Elles sont venues d'une façon peu révérente par toutes sortes de

voitures publiques, & tant de mains profanes ne les ayant pas ménagées, elles sont arrivées en fort mauvais état à la douane de cette capitale le 2 juin, & ce n'est que le 9 juillet que la translation en a été faite au couvent des Filles-Dieu.

Les dévots se flattoient, en allant voir la nouvelle sainte, de trouver sa vie; mais on est occupé sans doute à la composer, & elle n'a point paru. En attendant, on en a toujours gravé le portrait, qui ne peut être aussi qu'un ouvrage d'imagination. On lit au bas: *Sainte Victoire, vierge & martyre, sous le regne de l'empereur Dioclétien, & du pape Saint Cyriaque.* L'artiste n'a pas manqué d'en faire une très-belle créature.

31 *Juillet.* Extrait d'une lettre de Dijon, du 15 juillet 1784..... On s'occupe très-fort de nos canaux à construire, & le comte de *Haga* en a eu le spectacle dans sa route de Lyon à Paris, le 5 juin, s'étant arrêté à Chagny, pour voir les travaux qu'exécute en cet endroit le régiment de *Monsieur*, pour la construction d'un de ces canaux, qui est celui de *Charolois.* L'ingénieur en chef qui l'avoit conduit par-tout, a exposé ensuite à l'illustre voyageur les trois projets dont la province s'occupe, & le comte n'a pu s'empêcher, après avoir vu les plans & entendu toute l'explication, de témoigner son admiration, pareille à celle de M. le comte de *Falkenstein*, lorsqu'il visita le fameux canal de Picardie de M. Laurent.

En outre, nous avons su que le 13 juin l'élu du clergé des états de Bourgogne, avoit eu l'honneur d'offrir au comte de *Haga*, au nom de l'administration de notre province, une des médailles qu'elle fait frapper à l'occasion de nos trois canaux pour la communication des deux mers.

1 *Août* 1784. Extrait d'une lettre de Dijon, du 25 juillet.... Vous savez que nous avons ici une école de dessin. M. *Desvoges*, qui en est le professeur, a présenté aux élus de notre province un projet qui doit contribuer merveilleusement à perfectionner le goût de nos éleves, & à l'inspirer dans cette capitale. Il consistoit à obliger les éleves de notre école, pensionnaires à Rome aux frais de la province, d'envoyer des statues & des tableaux copiés d'après les meilleurs maîtres pour en décorer les principales pieces du palais des états; ce qui s'exécute. Nous avons déjà plusieurs tableaux de cette espece; & nous venons tout récemment de recevoir une belle statue de la *Junon du Capitole*, & deux tableaux, qui sont *la bataille d'Arbelles*, & *l'enlevement des Sabines*, d'après *Pietro Bervotini*, dit *Pierre de Cortonne*. Il résultera par la suite de cette munificence des états, une collection précieuse, que nous enviera même la capitale.

1 *Août*. Les comédiens françois viennent de se faire, après la trente-unieme représentation du *Mariage de Figaro*, une répartition des recettes, qui se sont trouvées former un capital de cent cinquante mille livres.

2 *Août*. Nous avons parlé dans le temps, avec les éloges qu'il méritoit, de l'excellent livre intitulé: *Constitution d'Angleterre*. On sait que l'auteur est M. de *Lolme*, citoyen de *Geneve*: il l'a traduit lui-même en Anglois. Ce livre est à sa troisieme édition dans cette langue, & tout récemment, c'est-à-dire, le 14 juillet, M. de *Lolme* a eu l'honneur de présenter à S. M. britannique un exemplaire de la derniere édition augmentée d'environ 60 pages. Les Anglois avouent que ce traité est le plus sage, le plus profond & le plus

exact de tous les écrits politiques sur leur gouvernement. . . . .

2 *Août*. M. Cassini le fils, membre de l'académie des sciences, a fait présenter, par la voie de l'ambassadeur de France à Londres, au roi d'*Angleterre*, un mémoire dans lequel il demande que quelque astronome de cette ville veuille bien se charger de tirer des triangles de *Green-wich* à *Douvres*, afin de pouvoir déterminer de Calais la distance exacte entre les observatoires de *Paris* & *Green-wich*.

Le roi d'Angleterre a soudain accordé, dit-on, une somme d'environ 24,000 livres de France, pour effectuer l'opération confiée au général *Roy*.

2 *Août*. Me. *Prevôt de Saint-Lucien* est un ancien avocat assez estimé de ses confreres, mais qui passe pour mauvaise tête, parce qu'il est très-chaud, très-ardent; qu'il s'identifie volontiers avec son client, & se passionne pour sa cause: ce que les parties regardent au contraire comme une qualité rare & excellente. Ce zele lui a déjà procuré plusieurs affaires, & le voilà tout récemment dans le cas d'une dénonciation à son ordre.

Dans un mémoire qu'il a écrit, car il ne plaide point en faveur d'un M. de *Villiers*, ancien mousquetaire, gendre du sieur *Bourdet*, dentiste du roi, contre sa femme, qui demande sa séparation à raison de sévices & mauvais traitements; il n'a pas dissimulé que cette dame étoit tribade, & il s'est expliqué là-dessus sans mystere; ce qui a donné lieu samedi aux magistrats de grand'chambre, en rendant arrêt qui admet la dame de *Villiers* à la preuve, de supprimer le paragraphe du mémoire où il est question de tribaderie,

comme contraire aux bonnes mœurs & à l'honnêteté publique. Ces qualifications forceroient nécessairement les avocats à rayer Me. *Prevôt de Saint-Lucien.* Il se remue beaucoup en conséquence pour obtenir des juges que cet article du jugement ne subsiste pas.

On seroit d'autant plus sévere envers cet avocat, que lui-même étoit un des plus acharnés contre Me. *Martin de Marivaux.*

2 *Août.* Depuis long-temps on avoit parlé du délabrement de la santé de M. *Diderot* ; il vient enfin de succomber le 31 juillet. Il étoit né à Langres en 1714. Il n'étoit d'aucun corps littéraire en France, mais de plusieurs étrangers; comme l'académie des sciences de Berlin, celles de Stockholm & de Saint-Pétersbourg. Il avoit en outre le titre de bibliothécaire de S. M. I. *Catherine seconde*, impératrice de Russie. On ne dit encore aucune particularité de sa mort & de son inhumation.

3 *Août.* Les chansons ne tarissent point sur les deux derniers ballons : en voici encore une sur celui du *Luxembourg* ; elle est censée faite par un grivois d'un cabaret de *Vaugirard*, nommé la *Croix-blanche*, & sur l'air : *J'avois toujours gardé mon cœur.*

Ma foi, j'ai bien ri vendredi,
Buvant à la Croix-blanche :
Un Ballon promis pour midi,
M'a fait pleurer dimanche.

On se moque du vendredi,
En mangeant de l'éclanche :

Mais Dieu ſe venge, & tout Paris
A jeûné le dimanche.

Vous dont on a trompé l'eſpoir,
Reſtez dans vos demeures,
Pauvres badauds, n'allez plus voir
Midi à quatorze heures.

3 *Août.* La réponſe du roi aux repréſentations du parlement concernant l'augmentation de l'impôt ſur le bois, depuis long-temps attendue par cette cour, lui étant arrivée abſolument négative, elle a entrégiſtrée hier la déclaration, les chambres aſſemblées. Il s'agit de 2 liv. 10 ſous ſur le bois de compte, & de 1 liv. 10 ſous ſur le bois de gravier. Tout cela fait trembler pour cet hiver, & craindre une diſette plus grande.

1°. L'on ſait qu'il n'arrive point de bois par la *Marne*; cette riviere eſt abſolument interceptée par la chûte du pont de la *Ferté* dont les pierres ne ſont point encore déblayées, & empêchent tous les trains d'en-haut de paſſer.

2°. Les eaux de la *Seine* ſont baſſes depuis très-long-temps.

3°. Beaucoup de gens prévoyants ont doublé, triplé, quadrulé leur proviſion, ſoit par crainte d'en manquer, ſoit par ſpéculation & pour revendre.

3 *Août.* Quoique M. *Diderot* paſſât généralement pour athée; qu'il fût véhémentement ſoupçonné d'être l'auteur du *Syſtême de la nature*; qu'il fût un des fondateurs de l'*Encyclopédie*, & que tous ſes ouvrages philoſophiques reſpiraſſent une liberté de penſer oppoſée à ce qu'exige la

clergé ; quoiqu'enfin n'appartenant à aucun corps littéraire en France, il fût un particulier isolé, en faveur duquel les prêtres ne craignissent pas de réclamation & le secours de l'autorité, il faut que le mourant se soit si bien conduit, qu'on n'ait pas osé lui refuser la sépulture chrétienne. Même, plus favorisé que son collegue d'*Alembert*, le curé de Saint-Roch, sur la paroisse duquel il est mort, n'a fait aucune difficulté sur le grand convoi demandé par le gendre de *Diderot*.

On rappelle à ce sujet que M. *Remi*, l'exécuteur testamentaire de d'*Alembert*, après les premieres difficultés levées sur le refus absolu de sépulture, ne put jamais obtenir du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois plus de vingt prêtres. A quoi M. *Remi* répondit : *hé bien, monsieur, il y aura quarante laquais.* Et ils y furent en effet, & il leur fit donner un écu à chacun, tandis que les prêtres n'eurent que 20 sous.

3 *Août.* Bien loin qu'on ait donné des confreres à M. *l'Allemant* pour la conservation de la navigation intérieure de la France, la mission même de celui-ci a éprouvé de telles difficultés qu'elle n'a pas eu lieu cette année & qu'il n'a point visité la *Garonne.* On a pris pour prétexte les difficultés élevées par le parlement de Bordeaux & l'envoi des commissaires du conseil, dont on veut attendre le rapport ; mais la véritable cause est la jalousie des ponts & chaussées, qui voient avec peine un particulier leur enlever ce beau travail. Ils se sont même fait attribuer spécialement la conservation de la *Loire*, dont les crues, cet hiver, ont occasionné de grands dégâts. Du reste, ils donnent tant de dégoûts à M. *l'Allemant*, qu'on ne seroit pas surpris de le voir renoncer à son

ſuperbe projet, que lui ſeul eſt en état d'exécuter.

4 *Août*. Pendant que M. le duc de *Chartres* eſt abſent & eſt allé faire un ſecond voyage en Angleterre, ſes ennemis acharnés le chanſonnent encore, & voici un nouveau vaudeville enfanté par leur méchanceté, ſur l'air *des Pendus* :

Chartres, de nos princes du ſang
Eſt le plus brave aſſurément :
Après avoir bravé Neptune,
Bravé l'opinion commune,
Emule de *Charles* & *Robert*,
Le voilà qui brave encore l'air.

Admirez comme il va volant
Au ſein de cet autre élément.
Quel cœur, & ſur-tout quelle tête !
Rien ne l'émeut, rien ne l'arrête ;
Son rang, ſes amis, ſa moitié,
Ce héros foule tout au pié.

Il peut aller dorénavant
Tête levée, le nez au vent.
Il eſt, les preuves en ſont claires,
Fort au-deſſus de ſes affaires :
Eh oui ! ce grand prince, aujourd'hui,
Doit être bien content de lui.

Mais quel ſoudain revers, hélas !
Ne vois-je pas mon prince en bas !
Comme il eſt fait ! comme il ſe pâme !
On diroit qu'il va rendre l'ame.

L'ame ! . . . . Oh ! qu'il n'est pas dans ce cas.
Peut-on rendre ce qu'on n'a pas !

4 *Août*. Actuellement que le Palais-Royal commence à sortir du chaos où il étoit depuis trois ans, on peut en parler pertinemment. Le jardin n'offre plus guere que l'image d'un de ces parterres de moines, entouré d'un cloître, auquel on assimile plus justement encore les bâtiments nouveaux dont il est ceint. Leurs murs frappés successivement de trois côtés par le soleil, rendent la promenade insupportable durant le jour & peu agréable le soir, parce que l'air qui manque de courant & de circulation ne se rafraîchit que lentement. Du reste, ces murs offrent une très-belle sculpture, mais dont le coup d'œil, trop monotone, devient fastidieux. Ils sont d'ailleurs trop élevés & terminés par un comble maussade & du plus mauvais goût. Il eût fallu, à l'instar du jardin de M. d'*Etienne*, dont on a parlé, les couronner à l'Italienne, & par de semblables jardins supérieurs qui auroient merveilleusement égayé ce bâtiment, lui donner un air de singularité & de magnificence, & rappeller ceux de *Sémiramis*.

Les corridors ne répondent point à la beauté du plan ; ils sont étranglés, & les reverberes mesquins n'éclairent que foiblement. Les boutiques, qui en forment le pourtour, donnent à tout l'ensemble un air de foire, peu digne du palais d'un grand prince.

Les rues de derriere sont de véritables cloaques, parce que les maisons nouvelles n'ayant ni cour, ni dégagement, ni réceptacle pour leurs immon-

dices, y enverront tout leur déblaiement ; que d'ailleurs elles seront habitées en grande partie par des filles, par de jeunes gens, par des libertins, peu propres, peu soigneux de leur naturel, & dont les valets le sont encore moins.

Tous ces travaux ont été commencés avec tant de précipitation, & le plan en a été si mal digéré, qu'il a fallu faire après coup des égouts, & que n'ayant pas prévu que la rue *Vivienne* étoit d'un niveau plus élevé que celui des nouvelles rues, M. le duc de *Chartres* a été obligé de prendre sur la rue parallele à la rue des *Petits-Champs*, une pente prolongée pour les carrosses ; ce qui ne laisse en cette partie qu'une ruelle étranglée pour les gens de pied & en enterre désagréablement les maisons.

Ces additions faites après coup, empêchent les locations pour le temps convenable & augmentent les dépenses pour le prince, qui s'en est tellement trouvé gêné qu'il a été forcé de suspendre la quatrieme façade du jardin, qui doit faire partie de son palais ; en sorte que de toutes manieres il doit se repentir de son entreprise aussi folle que ruineuse.

5 *Août*. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 31 juillet..... Vous savez, sans doute, que les remontrances de notre parlement contre M. *Dudon*, par la malice de quelque émissaire, se sont trouvées imprimées dans la *gazette de Leyde*. On avoit choisi cette gazette, parce que c'est la seule que lise le roi, & qu'on comptoit que S. M. auroit ainsi connoissance d'une réclamation fondée sur des motifs d'honnêteté & de justice, faits pour la frapper, si l'on les lui eût mis sous les yeux. Le secretaire d'état de la province & le garde des

cours de M. *Seguier*, & l'a si bien renversé de fond en comble, que les gens du roi ont consenti que le réquisitoire ne fût pas inscrit sur le regiſtre.

7 *Août.* La déclaration du roi, portant réglement pour le mesurage & le prix du bois destiné à l'approvisionnement de Paris, avec diminution de droits sur le charbon de terre, se publie aujourd'hui, & est à-peu-près conforme à ce qu'on a dit. L'augmentation du prix de chaque voiture de bois neuf est de 2 liv. 10 sous 9 deniers, & celle du prix du bois flotté & bois blanc, de 1 liv. 14 sous 4 deniers. Il n'y aura plus que ces trois especes de bois, le bois de compte, dit à l'anneau, sera supprimé. Cette déclaration du 8 juillet n'est point faite pour rassurer contre les craintes de la disette de bois. Au contraire, le préambule ne peut que l'augmenter par l'affectation sur-tout de favoriser & d'exciter l'usage du charbon de terre, par le ménagement qu'on y montre envers les marchands de bois, & l'aveu indirect qu'on toléroit leurs friponneries & vexations, parce qu'on savoit qu'ils auroient perdu autrement sur la vente. Aussi, depuis la nouvelle loi, connue déjà par l'enrégistrement du 3 de ce mois, l'accaparement a redoublé.

7 *Août.* La distribution des prix de l'université a eu lieu, suivant la coutume, jeudi dernier; & en effet il n'y a point eu d'amplification pour la rhétorique, ce qui a dû être une vraie mortification pour le recteur, puisqu'il comptoit bien faire faire son éloge avec celui de *Rollin*, & en indiquant pour un des principaux points de la composition l'éloge du rectorat. Cependant il n'a pas osé sévir contre les mutins, parce que d'après la procédure classique qu'il a instruite, & les in-

terrogatoires qu'il a faits, entre les chefs de la cabale se sont rencontrés le fils de M. *Seguier* & celui de M. d'*Aligre*.

7 *Août*. La censure de la faculté de théologie de Paris contre un livre qui a pour titre: *Principes de morale, par M. l'abbé de Mably*, a été déterminée par une conclusion portée le premier juin dernier. Elle est en latin originairement, & traduite aujourd'hui en françois.

Le livre est condamné comme *contenant des propositions respectivement fausses, scandaleuses, erronées, contraires à la parole de Dieu, injurieuses à la religion chrétienne, dérogeant à la religion naturelle, pernicieuses pour les mœurs & nuisibles à la société*.

Les points sur lesquels, suivant la faculté, l'auteur s'est écarté davantage, sont ceux où il parle de nos devoirs envers Dieu, de la sanction & des motifs qu'il faut proposer à l'homme pour qu'il fasse le bien, de la maniere dont on doit s'y prendre pour former les mœurs publiques ou domestiques; enfin du célibat. De-là la censure se divise en cinq articles.

A l'égard du premier, on reproche à l'abbé de *Mably* de prétendre que les premieres leçons de notre morale n'auroient pas dû être sur nos devoirs envers Dieu, parce que cette méthode, qui a produit en grande partie nos préjugés & nos malheurs, n'est point proportionée à la nature de l'homme.

Quant au second, la faculté ne veut pas qu'il mette la raison au-dessus de la révélation; qu'il regarde celle-ci comme indifférente pour la réforme des mœurs, & qu'il fasse entendre qu'appuyer sur un pareil fondement les leçons de morale, c'est en

empêcher tout le fruit; que c'est par le seul intérêt personnel qu'on peut guider l'homme.

La maxime avancée par l'abbé de *Mably*, que dans quelques circonstances on ne doit pas craindre de distribuer à propos des vices à un peuple, pour le retirer de sa stupeur, est trop contraire aux maximes de l'évangile pour avoir été tolérée par les sages maîtres qui la relevent dans le troisieme article.

On a déjà parlé de ce que le moraliste a dit concernant les mœurs domestiques, & des étranges assertions qu'il avance à cet égard, comme la fréquentation des courtisanes qu'il permet à son éleve. On sent combien il prêtoit le flanc à la censure théologique, & l'on ne la lui épargne pas dans le quatrieme paragraphe.

Le cinquieme & dernier, sur le célibat, que l'écrivain fronde en politique & en citoyen, & auquel il préfere infiniment l'état du mariage, devoit nécessairement déplaire encore à la faculté, qui, suivant ses principes religieux, met la continence au-dessus de tout.

Cette censure est, comme tous les ouvrages de ce genre, forte de citations & d'autorités, & très-foible de logique. Du reste, on y ménage beaucoup l'abbé de *Mably*, dont on exalte les talents & dont on excuse les intentions.

8 *Août*. Il est enfin décidé de finir l'église de Sainte-Genevieve, dont les travaux, depuis la mort de *Soufflot*, avoient été totalement suspendus. Comme il faudroit encore quarante ans pour la terminer en n'y employant que les fonds ordinaires, il a été résolu de faire un emprunt de quatre millions, au moyen duquel la construction totale sera achevée en quinze ans, & dont

les détails seront arrêtés par le comte d'*Angiviller*.

8 *Août*. La vente de la bibliotheque de monsieur le duc de *la Valliere* est calculée, & se monte à 464,677 liv. 8 s.

8 *Août*. MM. le chevalier de *Seine* & *Desforges*, sont deux gendarmes qui, pour faute grave sans doute au corps, avoient été condamnés à vingt ans de prison. A la veille d'être transférés de la prison de l'abbaye de *Saint-Germain-des-Prez* au lieu de leur destination, ils ont été effrayés de la longueur de la punition, & ont résolu de s'y soustraire, à quelque prix que ce fût : ils se sont procurés, on ne sait comment, des sabres, des pistolets, des balles, de la poudre, &c. Dimanche dernier, premier de ce mois, le soir, la garde retirée, ils sont descendus, & ont voulu contraindre le geolier à les laisser sortir. Celui-ci s'y étant refusé, & ayant appellé du secours, ils lui ont lâché un coup de pistolet, dont heureusement il a évité le coup. Forcés de remonter dans leur chambre, ils s'y sont barricadés ; ils menacent de tuer le premier qui se présentera & ils capitulent. Leur commandant, le commissaire des prisons & autres personnes ont en vain essayé de les prêcher ; ils menacent de faire sauter la prison, si l'on ne leur accorde leur liberté. Comme on ne peut savoir ce qu'ils ont de poudre, on prend toutes sortes de précautions. L'on a fait déloger les prisonniers logés au-dessus & au-dessous ; les pompiers sont toujours prêts à donner des secours, & l'on est fort embarrassé que répondre à leurs propositions.

9 *Août*. Me. *Romain de Seize* est un avocat du barreau de *Bordeaux*, qui, jeune encore, s'y étant attiré beaucoup d'ennemis & dans le parlement,

& dans son ordre, pour son zele à soutenir monsieur *Dupaty*, dégoûté de ces tracasseries, a pris le parti de suivre ce magistrat à Paris, & d'y essayer ses talents. Il a débuté mercredi 4 au Châtelet dans une cause de partage, très-ingrate conséquemment, n'ayant d'interessant que le nom d'*Helvetius*, dont il a défendu la fille, Mad. la comtesse d'*Andlau*, & il l'a fait avec un éclat sans exemple. Il a eu l'art de faire entrer dans son plaidoyer des morceaux de philosophie & de pathétique qui lui ont concilié l'attention générale. Pendant cinq quarts-d'heure qu'il a parlé, l'huissier n'a pas été dans le cas de crier une seule fois: *Paix-là !* Les juges ne l'ont pas perdu de vue un seul instant, & il a été applaudi à la fin pendant plusieurs minutes comme au spectacle. Les magistrats du Châtelet conviennent n'avoir point entendu d'orateur réunissant à ce degré toutes les parties; car son accent gascon est devenu même une grace. M. *Hérault*, premier avocat du roi, homme de lettres en outre, & bien fait pour apprécier le mérite de Me. *de Seize*, quoiqu'il ne le connût pas, est venu le voir & le féliciter au nom du parquet.

Me. *de Seize*, à ses talents naturels & acquis, joint l'avantage de la naissance Il est homme de bonne condition, & pourroit figurer par-tout, s'il n'avoit préféré de briller par son mérite seul. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire frémir l'envie; & ce sont déjà des cabales qui se forment contre lui dans l'ordre.

Me. *Hardouin*, qui devoit répondre, confondu par ce succès n'a point plaidé au jour indiqué & a prétexté qu'il étoit enrhumé; ce qui a fait prédire plaisamment à Me. *de Seize*, par M. *Hérault*, *qu'il en enrhumeroit bien d'autres.*

10 *Août*. L'on doit se ressouvenir du chevalier du *Rumain*, capitaine de vaisseau qui, de 1779 à 1780, prit les isles de *Saint-Martin* & de *Saint-Vincent*, monta à l'assaut de la *Grenade*, commanda les galeres & l'artillerie au siege de *Savannah*, & qui le 10 août 1780, fut tué dans le combat de la frégate la *Nymphe*, de trente-deux canons, qu'il commandoit, contre une frégate angloise de quarante-quatre canons.

Le roi voulant reconnoître les services distingués de cet officier par un monument durable, a fait remettre à M. le comte du Rumain son frere, trois mortiers en fonte, qui, en conséquence des ordres du maréchal de *Castries*, lui ont été délivrés par le commissaire aux classes de *Tréguier*.

10 *Août*. Tout ce qu'on sait du comte de *Haga* depuis le 19 juillet qu'il est parti, c'est qu'il est allé à Ermenonville visiter le tombeau de *Jean-Jacques Rousseau*.

10 *Août*. Par un arrêt du conseil du 13 juillet 1783, le roi, pour encourager la taille des pierres fines & des pierres de composition, a ordonné, pendant le cours de six années, un concours: il aura lieu le 17 du présent mois au bureau de la maison commune du corps des marchands orfevres de Paris. Tous les lapidaires, même étrangers, y seront admis sans distinction. Ils y trouveront les matieres premieres, tous les outils, moulins & ustensiles nécessaires.

Les ouvrages établis pendant le concours seront jugés dans une assemblée, à laquelle présidera M. le lieutenant-général de police. Les deux artistes qui se seront trouvés les plus experts, l'un dans la taille des pierres fines, l'autre dans celle des pierres de composition, seront admis à exer-

cer leur profession librement pendant le cours de trois années ; à l'expiration desquelles, s'ils ont notoirement exercé leur art chacun dans leur genre, ils seront gratuitement, *sans frais ni faux frais*, reçus dans le corps des marchands orfevres.

On espere qu'un tel encouragement excitera l'émulation parmi les artistes de ce genre, distingués par la supériorité de leur talent, auxquels on procure ainsi l'occasion de le faire valoir.

11 *Août*. Hier les deux gendarmes se sont enfin rendus & ont mis les armes bas. M. de *Saint-Alban*, conseiller de grand'chambre, commissaire des prisons, avec un substitut du procureur général, & un greffier, étoient occupés à dresser procès-verbal de cet événement incroyable.

11 *Août*. Extrait d'une lettre de Constantinople, du 15 juillet.... « Graces aux exhortations de la France, & sur tout à la triste expérience que les Turcs font des suites funestes de l'ignorance, l'imprimerie vient de se rouvrir ici ; elle est en plein exercice, & l'on verra bientôt en sortir une espece de *Gazette de Cour*, depuis 1723 jusques en 1750, composée sous le titre d'*Annales de l'Empire*. »

11 *Août*. La riviere de Saône doit servir de tronc commun à toutes les navigations dont s'occupent les états de *Bourgogne*. En conséquence il est essentiel de réparer le lit & de nettoyer le cours & les bords de cette riviere, pour y procurer une navigation libre & facile. A cet effet, les états du Mâconnois empruntent une somme de 320,000 livres & y sont autorisés par lettres-patentes.

11 *Août*. Un M. de *Blois*, musicien de l'orchestre des Italiens, avoit composé un opéra comique sans

paroles, mais cependant avec un plan & des idées dont il a fait part à M. *Parisau*, qui les a suivis & a écrit une piece entiere d'après cette musique, ayant pour titre les *Rendez-vous* ou *les deux Rubans*, en un acte & en vers, mêlée d'ariettes. Elle a été jouée hier avec beaucoup de succès, sur-tout pour la musique agréable, piquante, variée & quelquefois originale, dont l'auteur mérite des encouragements.

12 *Août*. M. de *Boufflers* enfante toujours de temps en temps des chansons charmantes, remplies de sel & de gaieté, mais dont quelques-unes percent difficilement, soit à cause du vernis d'impieté, ou de la licence des images qu'on lui reproche. De ce nombre est celle intitulée : *les Cierges du paradis* ; sur l'air du *confiteor*. Elle est en onze couplets que peu de femmes osent apprendre ou même entendre chanter. On en va juger.

Dans un des coins du paradis,
Sont en ligne onze mille vierges ;
Dans l'autre coin, tout vis-à-vis,
Sont placés onze mille cierges : (*bis*)
Toujours brûlants sans raccourcir,
On ne les voit jamais finir. (*bis*)

Autant de saints les ont en main ;
Au bout brille une flamme pure ;
Et c'est pour l'office divin,
Que cette flamme toujours dure : (*bis*)
Toujours brûlants, &c.

Comme c'est pour l'éternité,
Que ces saints brûlent pour ces vierges ;

Pour ſauver l'uniformité,
Chaque vierge change de cierges : (*bis*)
Toujours brûlants, &c.

Les ſaintes ont toujours quinze ans,
Et les ſaints en ont toujours trente ;
Leurs charmes ſont toujours naiſſants,
Des cierges la flamme eſt conſtante : (*bis*)
Toujours brûlants, &c.

Les vierges n'ont pour vêtement
Que le voile de l'innocence ;
Les ſaints le percent aiſément,
Vu le feu de leur cierge immenſe : (*bis*)
Toujours brûlants, &c.

Le matin, à midi, le ſoir,
Enſemble ils font tous l'exercice.
Ah ! c'eſt-là qu'il fait beau les voir
Répéter onze fois l'office : (*bis*)
Toujours brûlants, &c.

Dieu ! quel coup d'œil intéreſſant !
Onze mille ſaints d'une bande,
Onze mille ſaintes d'un rang,
Des cierges recevant l'offrande : (*bis*)
Toujours brûlants, &c.

Pas un ſeul inſtant de repos,
Entre chaque office l'on danſe :
Le cierge en main, faiſant des ſauts,

Les vierges marquant la cadence : (*bis*)
Toujours brûlants, &c.

La sainte chandelle d'Arras
Est l'échantillon de ces cierges :
Ce saint bout, qui ne finit pas,
Fut donné par une des vierges: (*bis*)
Toujours brûlants, &c.

Avec grande dévotion,
Je vous invoque, heureuses vierges;
Que par votre intercession
J'obtienne un jour un de vos cierges : (*bis*)
Toujours brûlants, &c.

Ces bouts sans fin du paradis
Font la félicité parfaite :
O mes bonnes & bons amis,
Un même bout je vous souhaite: (*bis*)
Toujours brûlants, &c.

13 *Août*. Depuis long-temps on a dit que les Etats-Généraux avoient arrêté de faire présent d'une épée à M. le bailli de *Suffren*, pour le remercier des bons & importants services qu'il a rendus dans l'Inde à la république, & servir de monument à sa gloire. Cette épée, finie avec le plus grand soin, enrichie de diamants & qu'on évalue à 150,000 livres, a été apportée ici par des députés de la république, qui l'ont aujourd'hui, à heure convenue, offerte au général françois. Ils ont été en grande cérémonie, rue de Tournon, à l'hôtel où il demeure. Quatre carrosses formoient le cortege ;

l'épée se voyoit seule dans un, puis les députés des Etats-généraux, puis l'ambassadeur, puis leur suite. Les fanfares & les trompettes ont succédé, & tout ce jour a été un jour de triomphe dans l'hôtel de M. de *Suffren*.

13 *Août*. Tout fait spectacle dans ce pays-ci. C'est aujourd'hui le donjon de *Vincennes*, ouvert au public, qu'on s'empresse d'aller visiter. Il est décidé que la destination n'en sera plus la même, & l'on va en faire des magasins. C'est à qui bénira M. le baron de *Breteuil*, & l'on ne cesse de répéter ses louanges à mesure qu'on parcourt dans tous ses détails cette horrible demeure.

13 *Août*. Dans *Zémire & Azor* on trouve cette ariette, scene IV. du second acte:

Plus de voyage qui me tente,
Je veux mourir vieux, si je puis:
Je ne serai plus qu'une plante,
Et je prends racine où je suis.
Passe encor pour aller sur terre,
C'est un plaisir quand il fait beau:
Passe encor pour aller sur l'eau,
Quoique je ne m'y plaise guere:
Mais voyager sur les nuages,
Et voir là-bas, là-bas, là-bas
La terre s'enfuir sous ses pas!
Cela dégoûte des voyages:
La tête tourne d'y penser,
Je ne veux plus recommencer.

Le public malin qui semble chercher toutes les occasions de mortifier le duc de *Chartres*, un jour

qu'il affiftoit à cette piece depuis l'aventure de fon ballon de *Saint-Cloud*, n'a pas manqué d'y trouver une allufion parfaite, d'applaudir à tout rompre & de fe tourner vers la loge du prince qui, après avoir voulu faire bonne contenance, n'a pu y tenir & s'en eft allé. On crioit en même temps *bis*, mais l'acteur n'a pas ofé recommencer.

14 *Août.* L'on attend toujours avec impatience le mémoire de M. *Sauffaye*, receveur des impofitions de la ville de Paris, en réponfe à celui du fieur *Alexis du Pafquier* de Saint-Genix en Savoie. Outre la converfation très-mordante, par laquelle celui-ci, à la réquifition fictive du premier, lui rapportant tout ce qu'on en dit dans Paris, fait une fatire vive de fa morgue, de fon fafte, de fes mœurs; il y a des développements de tour de bâton fous ces mots: *récréation*, *mémoire*, *modération*, *décharge*, *délais*, *frais*, faifant verfer à flots l'or & l'argent des contribuables dans la caiffe du receveur, qui méritent une réfutation particuliere dont ne font pas embarraffés ceux qui connoiffent particuliérement l'intégrité & l'honnêteté de l'accufé. On affure même que la chambre des comptes, qui convient avoir mis fort légérement les fcellés chez lui, va les lever.

14 *Août. Florine* eft une mauvaife piece de M. *Imbert*, jouée aux Italiens en 1780 fans fuccès, & qu'il s'eft avifé de remettre avec quelques corrections le famedi 7 de ce mois. Les journaliftes de Paris, voués à cet auteur, ont eu la baffe complaifance pour lui d'annoncer que *Florine* avoit été fort bien reçue. Le parterre indigné, hier à la feconde repréfentation en a prefque hué tout le fecond acte, au point qu'on ne croit pas qu'elle reparoiffe.

Ce même jour on a joué la premiere repréfenta-

tion d'une comédie en un acte & en vers, ayant pour titre : *l'Amour à l'épreuve*. Cette nouveauté peu neuve, quant au fond, n'a point été mal reçue. On la dit de M. *Faure*, secretaire de M. le duc de *Fronsac*.

14 *Août*. On est fort content au palais du début du nouvel avocat-général, M. *Pelletier de Saint-Fargeau*, qui a déjà donné de l'humeur à M. *Seguier*. 1°. Il ne lit point ses plaidoyers & les débite de mémoire. 2°. Il n'hésiste point, il ne s'en rapporte point à la prudence de la cour, mais il se décide, & a toujours un avis à lui. Enfin il ne demande point de retard ni de délais, comme fait souvent le premier avocat-général ; & dernierement il a porté la parole dans toutes les causes où il a été invité de le faire.

15 *Août*. M. *Morand*, docteur-régent de la faculté de médecine, membre de l'académie des sciences & déjà pensionnaire de la classe d'anatomie, vient de mourir. C'étoit un savant qui, jeune encore, avoit de profondes connoissances, mais qui n'auroit jamais eu la réputation du chirurgien *Morand*, son pere.

15 *Août*. C'est M. le prince de *Condé*, gouverneur de *Bourgogne*, qui le 23 & le 24 juillet a posé au nom du roi, en présence des élus généraux des états, à Châlons sur Saône, à Saint-Jean-de-Losne & à Saint-Symphorien, la premiere pierre de la premiere écluse de chacun des trois cannaux de *Charolois*, *de Bourgogne* & de *Franche Comté*.

16 *Août*. Extrait d'une lettre d'Agde, du 8 août..... « Notre port, très-intéressant par sa situation, à cause du canal de *Languedoc*, qui fait la jonction des deux mers, se combloit en partie depuis quelques années à son embouchure par l'as-

fluence des sables qu'y apportoit la mer. Les *états* envoyerent ici l'année derniere M. *Groignard*, si renommé par les preuves qu'il a données en ce genre à Toulon.

» Cet habile homme a imaginé de prolonger les jetées avec des caisses à-peu-près dans le genre de celles de *Cherbourg*. Le sieur *Poncet*, constructeur du roi, chargé de l'exécution, a commencé son travail le 9 juin dernier par une caisse qui a été lancée avec succès & avec beaucoup de pompe, après avoir été bénie par notre évêque. Cette opération n'a duré qu'une minute & demie.

Cette caisse a été placée le... juillet, par les soins de M. *Groignard*, en présence des états de la province. L'année prochaine, on en construira deux autres, & successivement le nombre suffisant, jusqu'à deux cents toises en avant dans la mer. »

16 *Août*. La compagnie des actionnaires de l'entreprise des *Eaux de Paris*, commence à prendre quelque consistance. Elle a tenu le 10 de ce mois une assemblée solemnelle, & elle a trouvé qu'elle pouvoit, sur ses produits, établir annuellement un dividende. En conséquence on commence à délivrer des actions.

16 *Août*. Madame *Mara*, cette célebre cantatrice dont on a parlé dans le temps, est revenue dans Paris, & avoit attiré un monde très-brillant hier au concert spirituel, où elle a été accueillie avec transport.

M. *Crosdill* a partagé l'admiration du public sur le violoncelle, instrument sur lequel il a fait supporter deux sonates, espece de merveille pour les oreilles françoises. On sait que c'est un genre très-froid, & abandonné depuis long-temps pour les concerts.

16 *Août*. Extrait d'une lettre de Berlin, du premier août. . . . . . . « Le *Porte-feuille historique* est un journal allemand qui s'imprime ici, & contient quelquefois des détails historiques, assez curieux & assez exacts sur les cours du Nord, sur leurs établissements civils & militaires, sur leur état actuel, &c. »

17 *Août*. Le travail de M. le baron de *Cormerai* ne paroîtra pas encore cette année, comme on s'en flattoit. Il est immense. Cet infatigable calculateur s'en occupe depuis dix ans. Il a trente-cinq commis sous ses ordres. Il faut se rappeller qu'il s'agit de la suppression des traites, & de rendre le sel & le tabac marchands. M. de *Calonne*, qui auroit fort à cœur de voir exécuter ce grand projet sous son ministere, encourage l'auteur, & lui continue le traitement de 60,000 liv. accordé par ses prédécesseurs M. de *Cormerai* veut embrasser aussi les corvées dans son plan & soulager d'autant le peuple en cette partie.

17 *Août*. C'est décidément aujourd'hui que doit danser le sieur *Vestris* fils. On a choisi *Atis*, parce qu'il n'y paroît qu'au dernier ballet, & que le tumulte qu'on prévoit, ne pourra du moins empêcher l'opéra. Ce danseur, de son côté, s'attend à une forte cabale contre lui, & en a soudoyé une en sa faveur. On veut que sa famille & lui aient acheté jusqu'à deux cents billets de parterre.

Au reste, pour calmer un peu les mécontents, ses parents, amis & partisans affectent de dire qu'il n'a été en prison, ni pour avoir manqué à la reine, ni pour avoir manqué au public; que M. le baron de *Breteuil* l'a puni seulement pour être contrevenu au réglement, dont un article

porte que, tout acteur, chanteur, danseur, &c. hors d'état de jouer, ne se montrera point au spectacle. En outre, ils publient des certificats de chirurgiens & autres gens de l'art, qui, après avoir visité le sieur *Vestris*, au moment de sa détention, attestent que s'il eût dansé alors, il se fût mis hors d'état de paroître de plus d'un an.

17 *Août*. En rendant compte de la séance publique de l'académie royale des sciences du 21 avril dernier, on a déjà parlé du mémoire de M. d'*Aubenton*, où il démontre la possibilité d'*améliorer les laines de France, au point de suppléer aux laines étrangeres, dans nos manufactures de draps fins*. M. le contrôleur-général, attentif à tout ce qui peut augmenter la richesse réelle de l'état, a jugé ce mémoire digne de la plus grande publicité, & en conséquence a voulu qu'il fût imprimé à l'imprimerie royale, & répandu avec profusion.

En effet, la fabrique du premier drap de laine superfin du cru de la France, est un événement important pour les manufactures & pour le commerce. Les moyens donnés par M. d'*Aubenton* pour faire croître des laines superfines, d'après de longues expériences, sont faciles & peu dispendieux, & l'épreuve de ses laines dans la fabrication du drap, comparé avec le drap de laine d'Espagne, fabriqué en France, a tourné absolument à l'avantage du premier. L'ouvrier y a reconnu plus de force & de nerf, avec la même finesse à l'œil, & la même douceur au toucher. Ce drap a plus de rapport avec ceux que les Anglois fabriquent ; il sera durable comme celui-ci, résistera mieux à la pluie que le drap fa-

briqué avec des laines d'Espagne, & sera d'un meilleur débit dans le commerce du Nord. On peut encore le rendre aussi souple & aussi moëlleux que le drap d'Espagne.

La durée de cette amélioration, au surplus, est déjà prouvée par seize ans d'expériences sur les laines de *Roussillon.*

18 *Août.* Le sieur *Vestr'Allard* a en effet dansé hier, & l'on avoit fort heureusement choisi pour le faire paroître, le dernier ballet d'*Atis*, car il n'auroit pas été possible de jouer, tant le tumulte étoit violent & tant il a duré. Lorsque ce danseur a paru, les mécontents ont crié : *à genoux ! à genoux !* & n'ont point cessé de le siffler & de le huer pendant tout le temps qu'il est resté en scene. Ses partisans, au contraire, applaudissoient à tout rompre, avec des *bravo*, des *bravissimo* qui ne finissoient pas. Il y avoit tant d'acharnement de part & d'autre qu'il en est résulté des rixes particulieres, & que pour mettre le *holà*, la garde a été obligée d'arreter plusieurs personnes. Du reste, le sieur *Vestr'Allard* ne s'est point déconcerté; il a soutenu tout ce bruit à merveille, & a vérifié ce qu'on avoit dit que son talent s'étoit encore perfectionné durant son séjour à Londres : il a dansé mieux que jamais.

19 *Août.* Le grand-conseil, depuis son rétablissement, a toujours été tracassé par les parlements de province, car celui de Paris le tourmente le moins. Tout récemment les parlements de Dijon & de Bordeaux ont fait contre lui des actes d'hostilité qui ne peuvent se tolérer. Le premier a décrété de prise-de-corps un religieux qui n'étoit pas de sa compétence & sous la sauve-

garde de ce tribunal. Le second a jugé une cause évoquée de droit par la loi du prince au grand conseil, sur laquelle il avoit déjà prononcé. Il a cassé le jugement de ce tribunal, & a rendu un arrêt tout oppposé.

Les chefs du grand-conseil ont eu recours au garde-des-sceaux : ils lui ont représenté qu'il falloit abolir le grand-conseil, ou venger ces attentats. Il a promis une déclaration.

19 *Août.* Le prince *Henri de Prusse*, sur lequel on ne comptoit plus, est enfin arrivé. Il loge rue de Richelieu, à l'hôtel de la *Chine*, & non chez le ministre du roi son frere. Il doit aller demain à l'opéra, où l'on joue *Chimene*, par ordre.

16 *Août.* Extrait d'une lettre de Montpellier, du 10 août..... *Pierre Richer de Belleval* a été le restaurateur de la botanique dans les écoles de cette ville. Il a employé toute sa fortune à la recherche des plantes du Bas-Languedoc & à un ouvrage de botanique très-étendu qu'il s'étoit proposé de publier. Un grand nombre de gravures en cuivre, faites avec une exactitude inconnue avant lui, & qui existent encore, devoient entrer dans cet ouvrage. On a de lui en outre plusieurs écrits imprimés sur cette science.

La ville de Montpellier lui doit l'établissement de son jardin-royal des plantes, qu'il fut chargé de construire par ordre de *Henri IV* en 1598, c'est-à-dire, vingt-huit ans avant la fondation de celui de Paris. La disposition de ce jardin, qui peut passer pour un modele, est une preuve non équivoque des connoissances de son fondateur en ce genre.

La même science a depuis été cultivée ici par

des hommes célebres, MM. *Magnol*, *Riſſole*, *de Sauvages*, membres de notre ſociété royale, qui a publié leur éloge. *Richer de Belleval* étant mort avant l'établiſſement de cette compagnie, cet honneur a manqué à ſa mémoire. C'eſt pour réparer ce défaut que M. *Bouſſonnet* fils, un des membres de la ſociété royale, lui a remis 300 livres qu'il deſtine à l'éloge de *Richer Belleval*, ſujet d'un prix extraordinaire qu'elle propoſe au concours, & qui ſera proclamé à ſon aſſemblée publique, pendant la tenue des états de Languedoc en 1785

20 *Août*. L'auteur de *la Poupée parlante*, oubliée depuis un an, ramene la curioſité du public par un nouveau phénomene. C'eſt un *Ventriloque*. Tout le monde ſait ce que c'eſt que cette eſpece d'hommes rares; doués du talent particulier de parler ſans ouvrir la bouche, & ſans qu'on puiſſe reconnoître à aucun ſigne de leur viſage que ce ſont eux qui font la converſation. Celui-ci eſt un des plus merveilleux, en ce que c'eſt un homme octogénaire, qui conſerve cette faculté depuis l'âge de trente ans qu'elle s'eſt développée chez lui Il vient de Portugal; il prend dans ſes bras un automate, qu'il ſuppoſe être un enfant malade. Le *Ventriloque* en eſt le pere; l'enfant s'éveille, ſe plaint & ſes accents déchirent l'ame. Le pere parvient à l'égayer; il ſe forme un dialogue entre eux deux qu'il exécute ſeul. La voix du Ventriloque eſt très-forte, & celle du petit interlocuteur ſemble être d'un enfant de trois ans.

La ſcene du Ventriloque terminée, on porte l'automate à une corde, ſur laquelle il danſe & exécute à-peu-près tous les tours d'uſage parmi les bateleurs.

20 *Août*. Enfin les commiſſaires chargés par le

roi de l'examen du *Magnétisme animal*, ont terminé leur rapport, & il doit être incessamment imprimé par ordre du roi à l'imprimerie-royale. Il faut se rappeller que c'est chez le docteur *Deslon* qu'ils ont dû faire leur examen, & que le docteur *Mesmer* prétend que celui-ci ne professe pas sa doctrine véritable & dans toute sa sublimité. Quoi qu'il en soit, ils déclarent le *magnétisme animal*, une invention illusoire, vaine & funeste.

21 *Août*. Hier il s'étoit rendu encore beaucoup de monde à l'opéra, pour voir ce qui se passeroit à l'égard du sieur *Vestr'Allard* : mais la garde étoit tellement renforcée que les battoirs ont pu l'applaudir en toute liberté & sans contradiction. On jouoit *Chimene*; & comme on avoit ajouté *par ordre*, on s'étoit imaginé que la reine y viendroit. Mais c'étoit pour le prince *Henri*, frere du roi de *Prusse*, qui a été accueilli ainsi que le méritoit ce héros. On lui a trouvé avec peine l'air fatigué, usé, cassé.

21 *Août*. On a déjà parlé de l'explosion du docteur *Bertholet* de la faculté de médecine de Paris & de l'académie royale des sciences. Il a donné son avis sur le *Magnetisme animal* d'une façon non équivoque & très-précise, par une déclaration datée du 2 mai & consignée dans la *Gazette de santé*, où il dit formellement, qu'apres avoir fait plus de la moitié du cours de M. *Mesmer* du mois d'avril 1784, après avoir été admis dans les salles des traitements & des crises, où il s'est occupé à faire des observations & des expériences, il déclare *n'avoir pas reconnu l'existence de l'agent nommé par M. Mesmer : Magnétisme animal*; avoir jugé la doctrine qui lui a été enseignée durant le cours, *démentie par les vérités les mieux établies sur le syst-*

tême du monde & sur l'économie animale, & n'avoir rien apperçu dans les convulsions, les spasmes & les crises prétendus, produits par les procédés *Magnétiques*, qui ne dût être entiérement attribué à *l'imagination*, *à l'effet méchanique des frictions sur des parties très-nerveuses*..... Enfin il termine par regarder la doctrine du *Magnétisme animal*, & la pratique à laquelle elle sert de fondement, comme *parfaitement chimériques*.

22 *Août*. Ceux qui sont curieux de connoître par approximation la population du royaume, pourront tirer des inductions du nombre des morts & des baptêmes, la Corse comprise.

En 1780.		En 1781.	
Naissances.	989,306.	Naissances.	370,406.
Mariages. .	241.138.	Mariages. .	236,502.
Morts. . . .	914,017.	Morts. . . .	881,138.
Professions religieuses.	1,475.	Professions religieuses.	1,400.
Morts en religion. . .	2,067.	Morts en religion. . .	1,968.

On voit par-là aussi que le nombre des professions religieuses, non-seulement n'est pas en proportion des morts, mais décroît sensiblement d'une année à l'autre.

23 *Août*. Lorsqu'on a rendu compte de la premiere représentation des *Danaïdes*, & sur-tout du poëme, on a cité l'avertissement de l'auteur des paroles, où il dit s'être beaucoup aidé d'un poëme manuscrit italien sur le même sujet, de M. *Cassabigy*, conseiller honoraire de S. M. impériale, royale & apostolique. Celui-ci, piqué vraisemblablement

d'une mention aussi légere, a écrit au rédacteur du mercure, une lettre datée de *Naples* le 25 juin 1784, où il se plaint & fait toute l'histoire assez curieuse, & de son *Hypermnestre*, & de ses relations avec le chevalier *Gluck*; où il parle d'ailleurs de l'art en homme très-instruit & qui l'a médité profondément.

A l'égard de la tragédie lyrique en question, voici ce qu'il raconte : Ce fut en 1778, & après le grand succès d'*Orphée* & d'*Alceste*, dont les poëmes viennent aussi originairement de M. *Cassabigy*, que M. *Gluck* le sollicita de lui adresser une *Hypermnestre* dont il lui avoit parlé. Le chevalier *Gluck* la reçut au mois de novembre de la même année, & ce n'est qu'après un silence de quatre ans, & au mois de février dernier, que son auteur apprit que cette tragédie lyrique alloit être jouée sur le théâtre de Paris, avec une musique en partie du chevalier *Gluck*, & en partie de monsieur *Salieri*, qui y avoit travaillé sous la direction de ce grand maître.

Dans l'intervalle le poëte avoit fait des changements à sa piece. Il la fit mettre en musique par M. *Millico*, non moins célebre chanteur que compositeur, & la fit exécuter avec succès à la cour de Naples.

Comme on avoit disposé de sa tragédie à son insçu, il craignit qu'on ne la fît imprimer de même & sans ses corrections; il se détermina à la publier au mois de février dernier.

M. de *Cassabigy* entre ensuite dans la discussion des défauts reprochés par le rédacteur du *Mercure*, aux *Danaïdes*, qui ne sont autre chose que son *Hypermnestre*, & il établit très-bien qu'il les a fait disparoître dans la tragédie italienne, ou que

les défauts sont du traducteur françois. C'est à M. le bailli du *Rollet* à répondre & à se tirer de-là.

23 *Août*. Le tribunal des maréchaux de France, bien loin de prononcer de plus amples peines contre le vicomte de *Noë* pour ne s'être pas représenté après le délai d'un mois accordé, n'a pas jugé la contumace, & a arrêté un sursis.

On prétend, 1°. qu'il a eu peur du parlement; 2°. que le roi étonné lui-même des coups multipliés & vigoureux que le tribunal frappoit contre le maire de *Bordeaux*, a dit qu'il ne dérangeroit pas désormais si légérement l'ordre légal; 3°. que *Monsieur* a dit au maréchal de *Lévi*, son capitaine des gardes, que le jugement du tribunal dans cette affaire étoit un *jugement de Vandales.*

Quoi qu'il en soit, c'est à la dénonciation de M. d'*Eprémesnil* que le vicomte de *Noë* a véritablement l'obligation d'avoir arrêté le tribunal, & sur-tout au soin qu'a eu ce magistrat de la répandre dans Paris par la voie de l'impression. Cet écrit a tellement soulevé l'opinion publique, & éclairé sur l'atrocité de la sentence & de la conduite du tribunal, qu'il a été effrayé lui-même, & que la cour n'a osé soutenir la suite de son entreprise.

23 *Août*. On parle depuis long-temps d'une *Sémiramis*, dont M. *Salieri* a composé la musique. Il y a tout à parier encore que cette tragédie est prise de celle de M. de *Cassabigy*, envoyée dès 1778 au chevalier *Gluck*, & que ce musicien l'avoit engagé de composer pour lui. Il l'approuva beaucoup d'abord, & s'apperçut ensuite qu'elle ne s'adaptoit point aux acteurs qui brilloient alors sur la scene lyrique.

23 *Août*. M. *de Seize* a continué au Châtelet sa

premiere & sa seconde réplique avec le même succès. Vendredi dernier il a gagné sa cause en totalité, &, ce qui est sans exemple, le lieutenant-civil lui a adressé un compliment en pleine audience.

24 *Août*. M. de *Cassabigy*, après avoir défendu son *Hypermnestre*, attaque le chevalier *Gluck* dans la partie la plus sensible, car il prétend que si ce grand homme a été le créateur de la musique dramatique, il ne l'a pas créée de rien; c'est-à dire, que c'est M. de *Cassabigy* qui l'a rendu ce qu'il est. Il n'est pas musicien, mais il a beaucoup étudié la déclamation. On lui accorde le talent de fort bien réciter les vers, particuliérement les tragiques, & sur-tout les siens. Il y a vingt cinq ans qu'il a pensé que la seule musique convenable à la poésie dramatique, & sur-tout pour le dialogue & pour les airs que les Italiens appellent d'*azione*, étoit celle qui approcheroit davantage de la déclamation naturelle, animée, énergique; que la déclamation n'étoit en elle-même qu'une musique imparfaite; qu'on pourroit la noter, si l'on avoit des signes en assez grand nombre, &c.

Plein de ces idées, M. de *Cassabigy* arriva à Vienne en 1761. On lui propo a d'y faire jouer son *Orphée*, & on lui donna le chevalier *Gluck* pour musicien. Celui ci n'étoit pas alors compté parmi les grands maîtres. Le poëte lui fit part de ses idées; il lui nota par des signes les traits les plus saillants, & suppléa par des notes au surplus. C'est sur un pareil manuscrit que l'Allemand composa sa musique... M. de *Cassabigy* en fit autant depuis pour *Alceste*.

24 *Août*. Le comte de *la Porte d'Anglefort*,

dont on a eu occaſion de parler pluſieurs fois, & l'un des argonautes du ballon de Lyon, vient de périr d'une maniere ſiniſtre. Il avoit accompagné le prince de *Naſſau* à *Conſtantinople*, où l'on ſait qu'il eſt allé. Le prince, en faiſant ce voyage, a voulu rechercher ſi le *Nieſter* étoit navigable depuis *Kaminick* juſques à la *mer Noire*. Le comte *d'Anglefort* l'accompagnoit ; il étoit allé ſeul à la découverte, lorſqu'effrayé à la vue de Coſaques qu'on avoit envoyés pour le chercher, dans l'inquiétude où l'on étoit de lui : il les prit pour des *Haydamaques* ou bandits, voulut les éviter par la fuite & ſe noya.

Il étoit, ce ſemble, deſtiné à périr d'une maniere violente. A Cancale, il ſauva un frégate du roi, & fut dans le plus grand danger. Il ſe diſtingua à l'attaque de *Jerſey*. A l'*Orient*, un ſoldat le perça de part en part d'un coup de bayonnette ; ce qui fit courir le bruit anticipé de ſa mort. Il étoit à Gibraltar ſur l'une des batteries flottantes, & l'on peut ſe rappeller quel danger il a couru à Lyon.

24 *Août*. Comme *Diderot* n'étoit d'aucun corps littéraire en France, ſon panégyrique ne ſera vraiſemblablement prononcé dans aucune académie : il n'y a d'ailleurs plus de Nécrologe. Pour ſuppléer à ce ſilence général, on va donner ici une courte notice des principaux traits de ſa vie.

Il étoit né à *Langres*, en 1713, d'un coutelier aiſé, & qui lui fit faire ſes études aux jéſuites de cette ville. Ceux-ci l'avoient déjà déterminé à entrer dans l'ordre & à partir pour le noviciat à l'inſçu de ſes parents. Son pere, averti la veille, le retira du college. Le jeune *Diderot* étoit auſſi tonſuré, mais ſon pere ne voulant pas le laiſſer

prendre même l'état eccléſiaſtique, le deſtinoit à exercer ſa profeſſion : l'enfant y répugna, & on l'envoya finir ſes éudes à Paris. Enſuite, ſelon l'uſage, on le plaça chez un procureur. Il avoit encore moins d'attrait pour la chicane, & continuoit à s'occuper de littérature. Son pere l'apprit, ceſſa de payer ſa penſion, parut l'abandonner, & ne reçut ſon fils en grace que dix ans après, à l'époque de ſon mariage. *Diderot* fut forcé de vivre de ſes ouvrages. Tout le monde les connoît, mais ſur-tout l'*Encyclopédie* : ce monument, tout imparfait qu'il ſoit, eſt celui de ſa gloire. Trente mille exemplaires de ce livre, répandus dans les deux mondes, ne laiſſeront jamais périr la mémoire de ſon principal éditeur.

Le *Syſtême de la Nature*, qui lui eſt aſſez généralement attribué, lui donna beaucoup d'inquiétude, lors de ſon exploſion. Il ſe tint à Langres, & avoit des émiſſaires à Paris qui l'inſtruiſoient de ce qui ſe paſſoit. Au moindre mouvement contre lui, il étoit diſpoſé à gliſſer en pays étranger.

Cet auteur joignoit deux qualités qu'on trouve rarement enſemble, parce qu'elles ſont oppoſées & s'excluent le plus ſouvent : le raiſonnement & l'imagination. C'eſt ce qui le rendoit également propre à la philoſophie, aux hautes ſciences & aux lettres. Il étoit bien ſupérieur en cette derniere partie à ſon collegue d'*Alembert*, qui manquoit abſolument d'imagination. Il paroît décidé que l'un & l'autre ſont morts dans leur façon de penſer ſur la religion, en quoi ils ont toujours été parfaitement d'accord.

25 *Août*. Relation de la ſéance publique, tenue aujourd'hui, jour de *ſaint Louis*, par l'académie françoiſe pour la diſtribution des prix.

L'arrivée d'un prince étranger, venu depuis peu dans cette capitale, & qui n'a pas voulu manquer cette occasion de voir l'académie françoise assemblée, est un événement heureux, qui a donné encore beaucoup d'ardeur pour s'y trouver, & à rendre la séance très-brillante. Elle étoit déjà illustrée par la présence de Mad. la duchesse de *Chartres*, prenant le plus vif intérêt à l'un des candidats couronnés, M. de *Florian*.

Le directeur & le vice-directeur étant absents, c'est M. *Marmontel*, le secretaire, qui a rempli seul toutes ces fonctions. Il a d'abord annoncé que le prix de prose, remis il y a deux ans, étoit décerné cette année à M. *Garat. Le sujet étoit, l'éloge de Fontenelle.*

Il est d'usage qu'un académicien fasse à l'assemblée la lecture de l'ouvrage couronné : mais tous messieurs présents étant vieux, cacochymes, mauvais lecteurs, M. de *la Harpe* seul auroit pu la faire. Le *Lauréat*, déjà mécontent de la maniere dont cet académicien avoit rendu & annoncé un de ses écrits, anecdote dont on a parlé dans le temps, a demandé la permission de lire lui-même. L'académie a eu peine à souffrir cette innovation. Enfin on lui a accordé la liberté qu'il sollicitoit à *titre d'encouragement*.

Cet éloge de *Fontenelle* est si long qu'il auroit lassé les poumons les plus vigoureux ; mais le zele paternel a soutenu dans son entreprise M. *Garat* qui, au surplus, a très-mal lu. Sa modestie étoit cependant encouragée par de fréquents applaudissements.

Le sujet du discours étoit d'autant plus difficile à traiter, au gré de ceux qui l'ont bien examiné, qu'il le paroît peut-être moins au

premier coup d'œil ; qu'il a déjà été ébauché en détail de mille manieres, & qu'il y a des façons de penser très-opposées entre les littérateurs sur le compte du héros, qu'on s'accorde pourtant à regarder comme un auteur original, dont les ouvrages forment époque dans l'histoire littéraire.

Quantité de partisans de M. *Garat* ont jugé son discours admirable. Ils y ont trouvé des vues fines, des pensées brillantes, des expressions tantôt neuves, tantôt fortes. Il a montré, suivant eux, *Fontenelle* sous tous les aspects, & manifesté, pour ainsi dire, tous les secrets de son esprit & de sa philosophie. D'autres ont été plus loin ; ils y ont découvert facilement ce qui caractérise tout ce qui est sorti de sa plume ; un philosophe qui pense avec jugement & qui écrit avec imagination ; du bel esprit qui, par un accord infiniment rare, ne nuit point à l'énergie ni à la profondeur des idées, & qui donne de l'éclat à son style, sans rien ôter de la vérité de l'expression. Si cet éloge a paru long à quelques-uns, ce n'est pas en appréciant l'effet qu'il a produit, mais en mesurant la durée de la lecture.

Les critiques prétendent, au contraire, que les applaudissements n'ont été rien moins qu'unanimes ; que beaucoup d'auditeurs les ont démentis, à raison de l'entortillage & du néologisme qu'ils ont remarqués en certains endroits. Ils blâment sur-tout le morceau où le panégyriste loue la naïveté & les graces des *Idylles de Théocrite* & les *Bucoliques de Virgile*, pour exalter ensuite les églogues métaphysiques de *Fontenelle* ; enfin, à les en croire, la maniere du peintre est

pauvre, mesquine; il est stérile dans son abondance, petit dans sa gigantomachie, & très-mauvais singe du modele qu'il a voulu rendre; il manque enfin de ce goût qui sait se mesurer & s'arrêter. De-là les fréquents bâillements, qui mêloient leurs murmures peu sonores aux battements de mains des enthousiastes. Comme le discours est imprimé, chacun peut le prendre & juger entre ces deux avis.

La lecture de l'ouvrage de M. *Garat* avoit absorbé tant de temps, que M. *Marmontel* n'a fait qu'annoncer un autre *Eloge de Fontenelle* de M. *le Roi*, ancien commissaire de la marine, avec une mention honorable, mais sans *accessit*. On avoit flatté l'auteur qu'on liroit publiquement le morceau de son ouvrage, qui est le parallele de *Fontenelle* & de *Voltaire*, ce qui n'a pas eu lieu.

Le secretaire a dit ensuite que M. le chevalier de *Florian* avoit mérité le prix de poésie, dont le sujet avoit été laissé libre. Celui choisi par ce candidat est une églogue tirée de la bible, intitulée *Ruth & Booz*, invention assez bizarre, mais dont l'objet est facilement saisi par l'épilogue adressé à M. le duc de *Pentievre*.

Il regne dans l'ouvrage de M. de *Florian*, du sentiment, de l'ingénuité, & en général le ton du genre. Ce dernier vers de l'envoi au prince a été très-applaudi.

Vous n'épousez point *Ruth*, mais vous l'avez pour fille.

Quelque vrai que soit cet éloge, il a paru fade, étant prononcé devant Mad. la duchesse de *Chartres*, présente.

Après cette églogue, il a été lu des morceaux d'une autre qui, d'un aveu unanime, méritoit le

prix du génie, s'il y en avoit eu un à décerner. Du reste elle peche contre les premieres regles de la versification, ce qui est prouvé par des *hiatus* & d'autres fautes pareilles qui ont rebuté les juges. Le sujet est le *Laboureur parmi ses enfants.* Le poëte destinoit aux pauvres l'argent du prix. L'auditoire a vivement pressé le secretaire de déclarer son nom. Il a montré le billet cacheté où il étoit renfermé. On l'a prié de rompre le cachet. Il étoit prêt à se rendre, lorsque ses confreres, plus rigides & plus scrupuleux, lui ont représenté que ce seroit enfreindre les loix de l'académie. Alors M. *Marmontel* a seulement ajouté, qu'on croyoit l'auteur mort.

Il a été fait mention d'un troisieme prix à décerner dans cette assemblée : *le prix de vertu.* Le secretaire s'est contenté de dire qu'on l'avoit accordé à la dame *le Gros*, marchande merciere, qui le méritoit d'autant plus qu'elle ne l'avoit ni pretendu ni espéré. Malgré sa santé délicate & sa fortune médiocre, elle n'a cessé pendant trois ans de se donner toutes sortes de soins pour venir au secours d'un particulier, dont elle avoit appris par hasard les longues infortunes. Tel est le récit succinct qu'a fait M. *Marmontel*, & qu'il auroit dû étendre beaucoup plus.

Quoi qu'il en soit, la dame *le Gros* est venue recevoir la médaille, aux acclamations de toute l'assemblée. Ceux qui n'étoient pas présents, ne manqueront point de demander : est elle jolie? Et on leur répondra qu'elle est fort laide ; qu'ils auroient dû s'en douter, la beauté & la vertu allant rarement ensemble.

Le reste de la séance s'est passé en annonces.

1° L'éloge de *Louis XII*, *pere du peuple*, est

proposé pour le prix d'éloquence de l'année prochaine.

2° C'est au premier janvier prochain qu'est fixée l'époque où les discours destinés à concourir au prix pour *l'éloge de d'Alembert* doivent être remis.

3° En 1786, on décernera le prix destiné au meilleur ouvrage de *Morale élémentaire* & remis encore une fois, afin de laisser le temps aux candidats de traiter avec toute la maturité nécessaire une matiere aussi importante. Ils pourront concourir jusqu'au premier mai de la même année.

26 *Août*. Comme l'ordre des avocats n'a point de greffe, ni de registre, ni d'historien; qu'il ne conserve rien par écrit, il faut consigner ici l'anecdote concernant le nouveau membre du barreau de Paris, Me. *de Seize*.

Quand le lieutenant-civil eut prononcé le jugement, il lui dit: *de Seize avez-vous quelqu'autre cause?* Celui ci lui répondit que non. Le magistrat reprit: *de Seize* (& il avoit alors son bonnet à la main, qu'il mit sur sa tête & s'assit) puis il continua en ces termes: « La capitale est » le centre des lumieres & des talents, elle ac» cueille toujours avec plaisir dans son sein les » sujets qui se sont distingués dans les provinces » par des succès: c'est vous témoigner, monsieur, » avec quelle satisfaction la cour vous a entendu, » & combien elle désire vous voir fixé au bar» reau de Paris. »

Me. *de Seize*, étonné de ce compliment sans exemple, & étourdi, répondit qu'il ne pouvoit reconnoître en ce moment une faveur aussi signalée de la cour, que par son respect & son silence.

Il est à observer que ce mot de *cour*, qui est l'attribut distinctif des tribunaux souverains, par

un privilege spécial & unique, est aussi consacré pour le Châtelet.

Me. *de Seize* étant allé rendre ses devoirs au lieutenant-civil & le remercier, ce magistrat l'accueillit de la maniere la plus flatteuse, lui dit qu'il avoit hésité à lui faire son compliment, parce que ce n'étoit pas un homme comme lui qui avoit besoin d'encouragement; mais qu'il avoit cru cependant que cela lui feroit plaisir.

26 *Août*. M. *Chabert*, le directeur actuel de l'école vétérinaire, n'oublie rien de ce qui peut illustrer de plus en plus un établissement aussi utile & unique en ce genre. Il a obtenu du gouvernement que le dimanche 5 septembre on y ouvriroit un cours gratuit d'anatomie, des proportions & des allures des animaux, en faveur des jeunes gens qui se destinent aux arts d'imitation.

C'est M. *Vincent*, professeur-royal à l'école vétérinaire, pensionnaire de S. M. qui ouvrira le cours.

26 *Août*. Les comédiens italiens doivent jouer aujourd'hui pour la premiere fois *Memnon*, comédie nouvelle, en trois actes, mêlée d'ariettes. La musique est de M. *Raguier*, les paroles sont de M. *Guichard*. Cependant un autre auteur est venu mettre opposition à la représentation de cette comédie, sous prétexte que c'étoit un larcin que M. *Guichard* lui avoit fait. Les acteurs embarrassés l'ont prié de ne pas insister & de ne pas arrêter cette piece au moment où elle alloit être donnée, sauf à lui à faire ensuite toutes les réclamations qu'il voudroit. Comme cet auteur, qu'on nomme M. *Plaisant*, a une autre piece reçue, & qu'il a intérêt de ménager les comédiens, il s'en est tenu à sa déclaration.

27 *Août*. Avant-hier on a exposé, suivant l'usage, les sept tableaux des éleves de l'académie de peinture qui ont paru les plus dignes de concourir pour aller à *Rome*. Le sujet étoit pris de l'écriture sainte; c'est *la Cananéenne*. Quoique tous ces tableaux soient en général bien faits, un d'eux a paru l'emporter infiniment sur les autres, & être au-dessus de toute concurrence. Mais le directeur & les anciens s'y sont opposés. Ils sont convenus que ce jeune peintre en histoire valoit déjà mieux qu'eux tous; ils ont objecté seulement qu'il étoit à craindre qu'on ne se prévalût de cet exemple pour accorder ensuite à la faveur, ce qui, cette fois, n'auroit été accordé qu'au mérite. Au surplus, il faut attendre jusqu'au 28 de ce mois, qui est le jour du jugement définitif.

L'auteur de ce tableau si vanté & si digne de l'être, est M. *Drouais*, le fils du fameux peintre de portraits & petit-fils aussi d'académicien. Mais ce jeune homme est fait pour surpasser ses aïeux. Il n'a que vingt ans, & jouit déjà de vingt mille livres de rente, & ce n'est que par une passion pour son talent & par l'amour de la gloire qu'il travaille. Il ne peut qu'aller très-loin avec ce noble aiguillon & les heureuses dispositions dont la nature l'a doué.

27 *Août*. Rien de si mauvais que la piece de *Memnon*. Dès le second acte elle a été très-mal accueillie, & au troisieme, les auteurs dégoûtés avoient déjà levé le siege de la table où ils étoient assis; la toile alloit tomber, lorsque le public les a forcés de revenir.

La musique n'est point mal faite; il y a des choses agréables, mais point assez pour que le compositeur n'ait pas été entraîné dans la chûte

du

du poëte. On a jugé que ce coup d'essai de monsieur *Raguier* méritoit un meilleur poëme.

27 *Août.* Il y a déjà beaucoup de fermentation dans l'ordre des avocats contre Me. *de Seize*; cependant il s'y est pris de façon à désarmer l'envie, si c'étoit possible. Le dernier jour de son triomphe au châtelet, comme on l'entouroit, on le pressoit, ou l'applaudissoit; on vouloit savoir son nom, son âge; on vouloit le voir: il s'est échappé de cette foule d'admirateurs, & est allé trouver son avocat adverse, Me. *Hardouin*, qui, seul en un coin, gémissoit sur la perte de sa cause. Me. *de Seize* l'a embrassé & lui a dit qu'il seroit plus heureux une autre fois, & qu'on devoit lui rendre la justice, qu'il avoit défendu sa cause avec tout le zele & tout le talent possible. « Pour vous, mon » confrere, lui a répondu Me. *Hardouin*, vous » n'aviez pas besoin de gagner la vôtre pour » triompher. »

La maison de Mad. *Helvetius*, mere de madame la comtesse d'*Andlau*, qu'on sait être un bureau de bel esprit, retentit de toutes parts des louanges de Me. *de Seize*, & cette société philosophique & littéraire désire déjà de l'initier parmi elle.

28 *Août.* Le prince *Henri de Prusse* est ici sous le nom de comte d'*Oëls*. En conséquence il ne porte aucun ordre, aucun attribut distinctif. Il accueille fort les gens de lettres & en a déjà eu plusieurs à sa table, entr'autres M. *Baculard d'Arnaud*, qui a résidé long-temps à Berlin. Ce prince, en passant par Neuchâtel, a visité l'abbé *Raynal*, qui y demeure actuellement & l'a eu à dîner aussi. Les muses françoises ont dû le cé-

lébrer par reconnoissance, & voici un madrigal du marquis de *Fubvy* :

Cette faveur si douce à recevoir
Dès long-temps par moi fut prédite :
Puisque les dieux venoient nous voir,
Mars nous devoit une visite.

28 *Août.* Le mémoire justificatif de monsieur *Saussaye*, suivi d'une consultation des 31 juillet & 4 août 1784, signée de dix des plus fameux jurisconsultes du palais, étoit prêt depuis ce temps. Il alloit paroître, lorsque les commissaires de la chambre des comptes se sont transportés chez lui pour vérifier sur ses registres tous les articles relatifs aux chefs d'accusation intentée contre lui par son délateur. L'opération est finie ; tout s'est expliqué par les procédés qu'il a développés dans son mémoire ; il a répondu à tous les interrogats qui lui ont été faits ; il a représenté toutes les pieces demandées ; il a donné tous les éclaircissements qu'on a désirés, & les scellés sont levés.

M. *Saussaye* qui avoit cru devoir différer jusqu'à ce moment pour rendre compte en même temps au public des suites de cette opération, publie aujourd'hui son mémoire, dont Me. de *Bonnieres* est effectivement l'auteur.

29 *Août.* L'académie de peinture assemblée hier, a couronné sans difficulté & avec les plus grands éloges M. *Drouais*, mais n'a donné aucune suite à la délibération de l'admettre sur le champ comme agréé. Les jeunes gens ses camarades, plus enthousiastes & moins susceptibles des mouvements de la jalousie, l'ont reporté en triomphe jusques

chez lui. Ils avoient préparé des flambeaux, & ce cortege flatteur étoit le plus beau spectacle qu'on pût voir, également honorable & pour le héros & pour les éleves qui lui rendoient cet hommage. Les Anglois nous envieront sans doute une pareille scene.

29 *Août. Mémoire à consulter & consultation pour le sieur Saussaye, receveur des impositions de la ville de Paris, contre le sieur du Pasquier.* Tel le titre du mémoire annoncé.

Il commence par un précis des faits qu'on y restitue dans leur vérité. Non-seulement le sieur *du Pasquier* avoit donné une quittance définitive de ses appointements, mais d'une gratification pour ouvrages extraordinaires. Tout cela s'étoit passé en 1783, avant un voyage que ce commis devoit faire pans son pays. A son retour il a voulu rentrer dans les bureaux de M. *Saussaye*, chez lequel il étoit remplacé, & c'est sur son refus que le 18 juin dernier il l'a assigné en paiement d'une somme considérable.

M. *Saussaye* étant allé en campagne, après avoir rejeté des prétentions aussi absurdes, le sieur *du Pasquier* va trouver, au refus d'un premier avocat, Me. *Martin de Marivaux*, contre lequel M. *Saussaye* avoit été obligé de porter plainte autrefois; ce qui avoit failli déjà le faire rayer du tableau. Ce jurisconsulte enfante bientôt le libelle qui l'a fait proscrire par ses confreres, mais non sans avoir fait plusieurs tentatives, afin d'effrayer la femme de M. *Saussaye* pendant son absence, en exigeant jusqu'à 50,000 liv. pour que le prétendu mémoire ne se répande pas dans le public. Rien de plus ignoble & de plus honteux pour un avocat, que le détail des différentes gra-

dations de ce marché, suivant lequel il est réduit enfin à moins de deux mille écus.

Ensuite, M. *Saussaye* discutant article par article les plus petits détails intérieurs de sa vie privée, y répond modestement & prouve que tout est fausseté ou exagération dans le récit fastueux de son ennemi.

Il entre enfin dans la discussion des six chefs d'accusation & les réfute complétement. Tout ce que l'on peut en inférer, c'est que les formes de la comptabilité pourroient être perfectionnées, & que la chambre des comptes devroit peut-être soumettre à la sagesse du roi des observations sur l'insuffisance de ces formes.

Dans la consultation, les jurisconsultes établissent parfaitement que l'accusation intentée contre le sieur *Saussaye* a tous les caracteres de la calomnie, & que les tribunaux ne peuvent punir avec trop de sévérité le sieur *du Pasquier*, son auteur, qui, sans titre, sans raison, méchamment & à dessein de nuire, s'est érigé en inquisiteur de la conduite du sieur *Saussaye*.

On s'est étendu sur cette affaire particuliere plus qu'on n'auroit fait, si elle n'étoit la matiere des entretiens de tout Paris, où un financier inculpé produit toujours une grande sensation.

29 *Août*. Le *mercure de France*, qui se tourmente sans cesse pour s'améliorer, & qui, depuis son existence, n'a pu encore parvenir, non-seulement à se perfectionner, mais à se faire supporter à un certain point, quelque métamorphose qu'il ait subie, en prend encore une nouvelle aujourd'hui. Il s'érige en *cour d'amour*. Outre l'*énigme* & le *logogryphe*, son apanage ordinaire, il proposera aussi de temps en temps des questions d'amour,

qu'on pourra rendre en quatre, six ou huit vers.
Pour commencer, il en fait une très-neuve: « Le-
» quel de ces deux malheurs est le plus cruel
„ pour un amant, la mort ou l'infidélité de ce
„ qu'il aime? „

30 *Août.* Extrait d'une lettre de Vienne, du 15 août .....

La liberté de conscience dans les états autrichiens a fait espérer celle de la presse. Un observateur a compté 1172 ouvrages sur ces matieres, publiés dans cette ville depuis dix-huit mois. De ce nombre 879 lui ont paru mauvais, & 293 raisonnables.

30 *Août.* On ne cesse de parler de M. *Germain Drouais*, qui n'a décidément que vingt ans & demi. Il a d'abord été éleve de M. *Brenet*, sous lequel il a appris la correction du dessin; mais ce professeur sage & froid s'accordoit mal avec l'enthousiasme du jeune artiste, qui est passé ensuite à l'école de M. *David*, d'un genre plus analogue au sien.

M. *Drouais* avoit concouru dès l'an passé, & son tableau auroit été certainement couronné; mais mécontent de son ouvrage, il ne voulut pas le produire & le déchira. Heureusement on en a retrouvé les morceaux, on les a recollés & l'on assure que M. *d'Angiviller* les conserve comme très-précieux, sur-tout depuis le succès de son auteur.

31 *Août.* *Jesus-Christ* allant du côté de *Tyr* & de *Sydon*, une femme Cananéenne vint se jeter à ses pieds & le supplia d'avoir pitié de sa fille qui étoit possédée du démon. Il ne lui répond rien. Ses disciples touchés de la douleur de cette femme, intercedent pour elle. Alors le Christ lui dit: " On ne donne point le pain des hommes aux

„ chiens. Elle repart : Il eſt vrai, Seigneur, mais
„ on leur en laiſſe ramaſſer les miettes. Femme,
„ ajoute-t-il en ce moment, votre foi vous a ſauvée.
„ Levez-vous, allez-vous-en, vous trouverez votre
„ fille guérie. „

Tel eſt le ſujet du tableau de M. *Drouais* tiré du nouveau teſtament, *évangile ſelon ſaint Matthieu*, chap. XV.

Le jeune artiſte a choiſi l'inſtant le plus intéreſſant de cette ſcene, le plus propre à développer ſon génie par l'expreſſion des paſſions diverſes dont les acteurs ſont agités.

Le Chriſt eſt au milieu du tableau debout & dans ce calme profond qui caractériſe la divinité. Il repouſſe de la main droite la Cananéenne, à ſes pieds, à genoux, éplorée, & dans l'état du plus grand déſeſpoir. Il a le viſage tourné vers ſes diſciples, entre leſquels ſaint Pierre ſe remarque, l'intercédant vivement en faveur de la ſuppliante. Derriere la Cananéenne, eſt un grouppe de ſes concitoyens, ennemis naturels du peuple juif & indignés de ſon action. Un grouppe du côté oppoſé termine le tableau ; il eſt dans l'éloignement, & l'on le juge un aſſemblage de curieux. Le fond eſt enrichi de tous les acceſſoires les plus propres à le bien garnir, & qui annoncent les approches d'une grande ville.

Ainſi trois perſonnages éminents dans cette ſuperbe compoſition & qui fixent principalement l'attention du ſpectateur. *Jéſus-Chriſt*, que le peintre a eu l'art d'annoblir, ce qui n'eſt pas commun. La *Cananéenne*, infiniment intéreſſante par la beauté de ſa figure, par ſa douleur & par ſon attitude ; enfin, le *ſaint Pierre*, vieillard vénérable, d'une nature on ne peut mieux choiſie,

& dont les instances auprès de son maître, pleines de confiance, sont accompagnées du respect convenable, sans rien perdre de leur force.

L'ordonnance répond à cette superbe composition : elle est nette, facile & tout-à-fait bien entendue. Si l'on examine ensuite les figures du côté du dessin, il est digne des maîtres les plus renommés; c'est la pureté de *le Sueur*: les pieds & les mains sur-tout sont d'une correction rare. Les draperies sont étonnantes; c'est un méchanisme de l'art, & communément le fruit d'un travail consommé, & l'on ne peut concevoir que dès son premier ouvrage, l'artiste ait acquis ce degré d'intelligence. Elle brille principalement dans les effets du clair obscur, dont il possede déjà la magie. Il est enfin coloriste, & rien d'essentiel ne manque à ce chef-d'œuvre, car la critique y a bien découvert quelques petits défauts dans plusieurs points, mais on sait que rien de ce qui sort de la main des hommes ne peut être parfait. A vingt ans & demi, qui en pourroit faire autant?

31 *Août*. Il paroît constaté que M. d'*Entrecasteaux* a été arrêté à Lisbonne le 17 juillet, comme il y débarquoit d'un bâtiment où il s'étoit introduit sous un nom étranger. Il a dû être ramené à Aix, de concert avec la cour de Portugal. Son projet étoit, dit on, de se ménager une occasion de passer en Turquie & d'y prendre le turban. Malgré la vigilance avec laquelle on a exécuté l'ordre du roi pour réclamer par-tout ce fameux coupable, on prétend que le crédit l'emportera & qu'il ne sera pas exécuté. On commence déjà par répandre le bruit qu'il n'y a pas contre lui de preuves suffisantes, bruit qui ne s'accrédite pas sans dessein.

Les deux seconds ont été accordés à Guillaume *le Thierre*, de la Guadeloupe, âgé de 24 ans, éleve de M. *Doyen*, & à Louis *Riviere* de Paris, éleve de M. *Suvée*.

Le sujet du prix de sculpture étoit *Joseph vendu par ses freres*. Il a été aussi traité supérieurement, au point que l'académie a également décerné un prix de plus en ce genre.

Le premier a été remporté par M. *Chaudet* de Paris, âgé de 21 ans, éleve de M. *Gois*. Comme il est pauvre, son maître en parlant de son mérite au comte de *Vaudreuil*, engageoit ce seigneur à solliciter auprès de M. d'*Angiviller* un supplément de pension pour ce jeune homme. « Qu'est-il besoin » d'en parler au directeur, a répondu M. de *Vau-* » *dreuil*? ne puis-je pas le faire moi même. » Et en même temps il est convenu d'accorder de sa bourse 200 livres de pension à M. *Chaudet* pour chacun des quatre ans qu'il doit rester à Rome. Il en a sur le champ remis les fonds à M. *Gois*.

Les deux seconds prix de sculpture ont été décernés, l'un à Henri-Victor *Rognier* de Besançon, âgé de 26 ans, éleve de M. *Boizot*, & l'autre à Jean-Jacques *Oger*, âgé de 22 ans, éleve de M. *Pajou*.

2 Septembre. Le neveu de M. *Taraval*, après avoir remporté en 1782 le premier prix de peinture à 16 ans & demi, vient de mourir en Italie dans les efforts d'une croissance extraordinaire. Quelqu'un, à ce sujet, disoit à M. *Gauffier*, qui a cette année obtenu le second premier prix dans le même genre : « Vous êtes délicat, ménagez vous, n'al- „ lez pas mourir aux lieux où vient de périr votre „ camarade ! --- *Ah ! n'importe*, dit-il, *il est beau de* „ *mourir à Rome*. » Il faut se rappeller que ce voyage est une suite du prix.

2 *Septembre.* Il paroît que d'abord le gouvernement, pour l'examen du magnétisme animal, n'avoit nommé le 12 mars dernier que quatre médecins de la faculté de Paris; les docteurs *Borie*, (qui étant mort dès le commencement des séances, a été remplacé par M. *Majault*) *Sallin*, *d'Arcet* & *Guillotin*; que ceux-ci ont demandé d'associer à leurs travaux cinq membres de l'académie des sciences, & qu'on leur a donné messieurs *le Roy*, *Bailly*, *de Bori*, *Lavoisier*, & *Franklin*, dont ils ont fait leur président. Quant aux membres de la société royale, on a vu qu'ils avoient fait bande à part. Cette commission a duré plusieurs mois & n'a fini que le 11 août dernier.

La question à décider rouloit sur l'existence & l'utilité du magnétisme animal.

Le rapport commence par une courte exposition de la doctrine du magnétisme animal, extraite des ouvrages imprimés de M. *Mesmer*. Après la théorie déduite, on en trouve l'application à l'économie animale, telle que l'a fait le docteur *Deslon*, qui s'étoit engagé à en prouver l'existence & l'utilité. Non-seulement il ne l'a pas fait au gré des commissaires, mais ces messieurs, dans un comité tenu chez M. *Franklin* le 19 juin, l'ont amené à reconnoître l'imagination pour un grand agent du magnétisme animal, & le seul suivant les commissaires, qui par des expériences multipliées, regardent comme démontré que l'imagination sans magnétisme produit des convulsions; & que le magnétisme prétendu sans l'imagination ne produit rien. Ils ont par conséquent conclu d'une voix unanime, que rien ne prouve l'existence du fluide du magnétisme animal, encore moins son utilité; *que les crises dont ils ont été témoins*, ne sont dues

qu'à des causes étrangeres ; ils finissent par déclarer que les attouchements, l'action répétée de l'imagination pour produire des crises peuvent être nuisibles ; que le spectacle de ses crises est également dangereux à cause de l'imitation dont la nature semble nous avoir fait une loi ; & que, ultérieurement & par une suite de cette loi, tout traitement public où les moyens du magnétisme seront employés, ne peut avoir à la longue que des effets funestes.

Tel est le résultat du rapport des commissaires qui, malgré sa longueur de 86 pages in-4°. se lit avec intérêt, à cause de l'importance de la matiere, & avec plaisir à raison des faits curieux qu'il contient. Il est d'ailleurs composé avec beaucoup de méthode & d'ordre, & écrit avec clarté, simplicité, noblesse & élégance.

3 *Septembre*. Les états-généraux de Bourgogne ont arrêté dans leur assemblée du vendredi 6 août que : « sur ce qu'il a été observé aux trois ordres » des états-généraux que le chevalier de *Charitte*, » capitaine des vaisseaux du roi, pendant la derniere campagne de guerre en Amérique, avoit » commandé le vaisseau *la Bourgogne* avec la plus » grande distinction : que pendant la journée du » 12 avril 1782, il avoit déployé la plus haute » valeur, les manœuvres les plus savantes & les » plus hardies, ayant constamment couvert de » son feu plusieurs des vaisseaux du roi, & » n'ayant quitté le combat qu'à la nuit, & que » sa conduite avoit inspiré tant d'estime & d'admiration aux généraux Anglois, les lords *Rodney* » & *Hood*, & à tous les officiers de l'armée ennemie, qu'ils avoient expressément chargé un » officier françois fait prisonnier dans cette jour-

„ née, d'aller porter leurs compliments au ca-
„ pitaine du *Vaisseau noir*, ne connoissant encore
„ que la bonne conduite du chevalier de *Charitte*,
„ & ignorant son nom & celui de son vaisseau;
„ que ces compliments flatteurs lui avoient été
„ faits au Cap-François, chez le sieur de *Belle-*
„ *combe*, gouverneur de Saint-Domingue, en
„ présence des officiers de terre & de mer des
„ armées françoise & espagnole; que cet hom-
„ mage honorable & le suffrage de l'armée an-
„ gloise avoient été consignés dans la gazette de la
„ Jamaïque en date du mois de mai suivant. „ Les états ont décrété de charger les élus de leurs remerciements au chevalier de *Charitte*, pour la gloire que le vaisseau *la Bourgogne* a acquise sous ses ordres.

3 *Septembre*. La description du traitement par le magnétisme animal est sans doute un des articles les plus curieux de l'ouvrage des commissaires.

Ils ont vu au milieu d'une grande salle, une caisse circulaire, faite de bois de chêne & élevée d'un pied ou d'un pied & demi, que l'on nomme le *baquet*; ce qui fait le dessus de cette caisse, est percé d'un nombre de trous, d'où sortent des branches de fer coudées & mobiles. Les malades sont placés à plusieurs rangs autour du baquet & à sa branche de fer, laquelle, au moyen du coude, peut être appliquée directement sur la partie malade: une corde passée autour de leurs corps, les unit les uns aux autres; quelquefois on forme une seconde chaîne en se communiquant par les mains, c'est-à-dire, en appliquant le pouce entre le pouce & l'index de son voisin: alors on presse le pouce qu'on tient ainsi; l'impression reçue

à la gauche, se rend par la droite, & elle circule à la ronde.

Un *piano forte* est placé dans un coin de la salle, & l'on y joue différents airs sur des mouvements variés; on y joint guelquefois la voix & le chant. Il est à observer que le docteur *Mesmer* se sert d'un *harmonica*, instrument composé de verres remplis plus ou moins d'eau, dont le son est infiniment doux, & même affadissant.

Tous ceux qui magnétisent, ont à la main une baguette de fer, longue de dix à douze pouces.

C'est par tous ces instruments ou moyens, conducteurs du magnétisme, qu'on opere & produit les crises diverses. Les uns toussent, crachent, sentent quelque légere douleur, une chaleur locale, ou une chaleur universelle, & ont des sueurs: d'autres sont agités & tourmentés par des convulsions, dont le nombre, la durée & la force sont également extraordinaires: après on tombe le plus souvent dans l'assoupissement.

Il y a une salle matelassée & destinée aux malades tourmentés des convulsions, où l'on les jette: on l'appelle *la salle des crises*.

Pendant ces convulsions, il s'établit des sympathies. On voit des malades se chercher exclusivement, & en se précipitant l'un vers l'autre, se sourire, se parler avec affection, & adoucir mutuellement leurs crises. Tous sont soumis à celui qui magnétise; ils ont beau être dans une stupeur apparente, sa voix, un regard, un signe les en retire. On ne peut s'empêcher de reconnoître, à ces effets constants, une grande puissance qui agite les malades, les maîtrise, & dont celui qui magnétise, semble être le dépositaire.

Il y a cependant des malades qui sont calmes, tranquilles & n'éprouvent rien.

Les commissaires terminent leur mémoire par une note fort longue, où ils préviennent l'objection que leur conclusion porte sur le magnétisme animal en général, au lieu de porter seulement sur le magnétisme pratiqué par M. *Deslon.*

Ils répondent également à celle que pourroit faire M. *Mesmer*, que n'ayant suivi & connu que la doctrine & la méthode de M. *Deslon* qu'il a déjà renié pour son disciple, leur proscription ne peut embrasser les siennes.

1°. Les principes de M. *Deslon* sont les mêmes que ceux renfermés dans les vingt-sept propositions que M. *Mesmer* a rendues publiques par la voie de l'impression en 1779.

2°. M. *Deslon* a été pendant plusieurs années disciple de M. *Mesmer.* Il a vu constamment pendant ce temps employer les pratiques du magnétisme animal, & les moyens de l'exciter & le diriger. M. *Deslon* a lui-même traité des malades devant M. *Mesmer*: éloigné, il a opéré les mêmes effets que M. *Mesmer* Ensuite rapprochés l'un & l'autre, ont réuni leurs malades, & par conséquent en suivant les mêmes procédés, la méthode que suit aujourd'hui M. *Deslon* ne peut donc être que celle de M. *Mesmer.*

5 *Septembre.* La faculté de médecine de Paris, par un décret du 24 août qu'elle a publié, s'est hâtée d'adopter le rapport de ses membres dont on a rendu compte : elle les qualifie d'*illustres*; & ceux de l'académie des sciences de *doctes*; elle donne d'une voix unanime, & avec une vive satisfaction les plus grands éloges à leur travail, à leur sagacité & à leur doctrine, qui fut toujours la sienne, qu'elle n'a cessé d'enseigner & de recommander, toutes les fois qu'il a été question de

cette méthode, que plusieurs particuliers désignent sous la dénomination aussi fausse que ridicule de *Magnétisme animal*, & qu'ils avoient commencé de venter & de mettre en usage. La conclusion prononcée au nom de la faculté est signée du doyen *Pourfour du Petit*, & de six autres docteurs.

5 *Septembre*. Il s'étoit répandu que des coups de vent furieux avoient détruit les caisses coniques, coulées à Cherbourg, ainsi que celles encore sur la greve. Ce bruit étoit fort exagéré; la mer a en effet endommagé le cône prêt à être coulé; mais il sera facile de le raccommoder. Quant à ceux déjà placés, celui qui n'étoit rempli qu'aux deux tiers, a été jeté sur le côté, mais l'autre est resté inébranlable. Cet accident ne dérangera rien à la suite des travaux.

6 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Besançon, du 28 août... Tandis que notre parlement crie misere, nous le laissons murmurer, & nous bénissons notre ancien commissaire départi, qui a vu terminer enfin une salle de spectacle dont il avoit voulu embellir cette ville. Il l'avoit fait ordonner par arrêt du conseil en 1776, & elle a été exécutée sous ses ordres, sur les dessins & la conduite du fameux *le Doux*, dont le nom seul fait l'éloge. Elle est d'un genre absolument neuf, bâtie en pierres, sculptée, dorée en or fin, & cependant d'un ensemble plus harmonieux, plus élégant que riche & superbe, tel qu'il convient à la province. Quoique l'artiste passe en général pour ne point épargner la dépense, il s'est piqué d'économie en cette occasion, elle ne coûte, tout compris, que 160,000 livres.

L'ouverture de cette salle, dont je laisse la description technique aux architectes, a été mé-

nagée jusques au moment où le prince de *Condé* a honoré cette ville de sa présence ; ce seroit peut-être le cas de vous donner ici un journal des fêtes exécutées pour son altesse ; mais je hais les longs détails & d'ailleurs on en a adressé un au mercure de douze pages in-folio. Je vous y renvoie.

6 Septembre. Le sieur *Mesmer* ne se regarde pas comme battu, malgré les deux rapports faits & la foule d'ouvrages où sa doctrine est combattue & proscrite. Il a présenté au parlement une requête qu'on dit fort bien faite, où il se plaint que les commissaires ont jugé de sa doctrine par celle du sieur *Deslon*, qui ne connoît que très-imparfaitement sa maniere d'opérer ; il demande que devant tels commissaires que la cour voudra nommer, il soit procédé à l'examen du *mesmérisme*.

7 Septembre. L'académie royale des sciences a eu le bonheur de voir le samedi, 4 de ce mois, M. le comte d'*Oëls* venir assister à sa séance, où M. le marquis de *Condorcet* l'a complimenté au nom de la compagnie par un discours d'apparat d'une éloquence ferme & noble : il y a eu en outre une lecture de neuf mémoires, dont le seul curieux étoit celui de M. *Bailly* ; il contenoit des *Réflexions sur le Magnétisme animal*, matiere à la mode, ce qui la rend plus piquante. Celui de M. *le Roi* sur *l'Electricité* a pu encore intéresser l'illustre étranger.

7 Septembre. Les commissaires de la société royale de médecine pour l'examen du magnétisme animal, étoient les docteurs *Poissonnier*, *Caille*, *Mauduyt* & *Andry* : leur rapport n'est ni aussi bien écrit, ni aussi détaillé, ni aussi clair que celui des premiers commissaires ; il est plus discuté en gens de l'art.

Du reste, la société dans la séance du 24 août a adopté les conclusions du rapport en entier, & a arrêté que sa délibération à cet égard seroit adressée à tous les corps de médecins, & à tous ses associés & correspondants.

8 *Septembre.* La nouvelle encyclopédie trouve déjà des adversaires, & tombe dans des erreurs si palpables, que le zele des critiques s'enflamme. C'est ainsi que l'article *Espagne* a excité celui d'un sujet de ce royaume. C'est un certain abbé *Cavanilles* qui, étranger jusques alors à la littérature, ou du moins à l'art d'écrire, dans une indignation patriotique, a pris la plume & repousse l'insulte faite à la nation Espagnole, qu'on représente comme une nation moralement paralydée. Pour mieux réfuter l'ignorant historien, il offre le tableau des richesses de l'Espagne dans la littérature, les sciences & les arts, & donne une nomenclature très-étendue, très-précieuse, & très-neuve à cet égard. Il convient que l'article auroit été bon à l'égard des Espagnols du XVIIe. siecle. On ne peut que louer la vivacité qu'il met dans cette querelle, où il venge sa patrie.

Cette réfutation excite l'empressement du public pour connoître l'auteur de l'article.

9 *Septembre.* Les freres *Robert* ne se découragent point : ils annoncent que vers le milieu de ce mois ils feront à Paris une nouvelle tentative pour s'élever & se diriger dans leur aérostat de Saint-Cloud. Sans doute M. le comte d'*Oëls* est l'objet de cette nouvelle fête, & quelque pension en sera la récompense.

9 *Septembre.* L'académie françoise se conformant à l'intention de l'auteur de l'églogue du *Patriarche*, ou *le vieux laboureur*, a souscrit au vœu

du sieur *Demonville*, son imprimeur, qui lui a proposé de rendre public l'extrait de cet ouvrage lu dans son assemblée, & d'en laisser le bénéfice aux pauvres.

Cette compagnie, dans son assemblée du 30 août, a prolongé jusques au premier juin 1785, l'époque où les discours destinés à concourir au prix de l'éloge de d'*Alembert* doivent être remis.

9 Septembre. Un *précis historique de la vie de madame la comtesse Dubarri, avec son portrait*, imprimé dès 1774, ne nous tombe que dans le moment sous la main : ce bavardage n'est pas tout-à-fait aussi mauvais que les mémoires de la comtesse *Dubarri* dont on a parlé dans le temps : il y a quelques faits, la plupart défigurés, il est vrai, & noyés dans une foule de réflexions insipides. Le pamphlet est d'ailleurs très-écourté, n'ayant pas en tout soixante-treize pages. Ce précis est sur-tout tiré des papiers anglois, & Dieu sait combien de coq-à-l'âne il en doit résulter ! Il devient absolument nul depuis *les Anecdotes sur la comtesse Dubarri*; il ne contient rien d'exact qui ne soit dans celui-ci. Le portrait de l'héroïne qu'on voit à la tête, est ce qu'il y a de mieux. Il est parfaitement ressemblant.

10 *Septembre.* Extrait d'une lettre de Constantinople, du 10 août..... On aura bien de la peine à civiliser les Turcs, & à leur donner le goût du savoir & de la lecture; tout cela est trop opposé au despotisme : voici une anecdote récente, qui vous prouvera combien le gouvernement cherche au contraire à entretenir ici les peuples dans l'ignorance.

Il se faisoit à Vienne une gazette en langue grecque, pour l'usage des particuliers de cette

nation, résidants dans les provinces voisines ; c'étoit une tournure adroite prise pour y faire pénétrer insensiblement quelques lumieres. Elle avoit passé jusques à Constantinople & les Turcs commençoient à la lire, lorsqu'un ordre du grand-seigneur en a prohibé l'entrée.

10 *Septembre.* Le discours prononcé par M. le marquis de *Condorcet*, secretaire de l'académie royale des sciences, à l'ouverture de la séance du 4 de ce mois, est imprimé. Il soutient à la lecture l'opinion qu'on en a conçue : c'est un éloge peut-être un peu trop emphatique de la philosophie & des philosophes. A en croire l'orateur, ce sont ceux-ci qui guident même les souverains aujourd'hui & résolvent les grandes questions intéressant le bonheur public ; il n'est pas jusqu'à l'art de la guerre qui ne leur soit soumis, & dont ils ne dirigent les opérations du fond de leur cabinet : de-là les grandes liaisons des héros avec les sages.

M. de *Condorcet*, après avoir fait voir les obligations infinies que les maîtres de la terre ont aux philosophes, disculpe ceux-ci des accusations intentées contre eux, sur-tout du reproche qu'on leur fait de méconnoître les distinctions établies dans la société, & de réserver uniquement leurs hommages aux talents & aux vertus.

Tout cela étoit préparé pour amener l'éloge du roi de Prusse & du héros présent, dans lequel il admire la réunion si rare d'une activité qui ne laisse ni perdre un instant, ni échapper une occasion, avec une sagesse consommée, qui dans la conduite d'une guerre entiere n'offre pas même l'apparence de la plus légere faute.

Le motif ultérieur du secretaire étoit de payer

encore un tribut de reconnoiſſance à ſon maître & ſon bienfaiteur d'*Alembert*, qui comblé des bontés du prince aſſiſtant à l'aſſemblée, honoré de ſa familiarité eût ſervi mieux que lui d'interprete à l'académie, que l'illuſtre étranger cherche en vain dans cette foule de philoſophes raſſemblés & dont il ne trouve plus que les monuments de ſes vertus & de ſon génie.

10 *Septembe*. On a donné mardi ſur le théâtre lyrique pour la premiere fois un ouvrage annoncé depuis long-temps; c'eſt un opéra en trois actes, ayant pour titre *Diane & Endymion*. Les paroles ſont de M. le chevalier de *Liroux*, grand amateur de muſique, & que perſonne juſqu'à préſent ne ſoupçonnoit être poëte. Quant à la muſique, elle eſt du fameux *Piccini*. M. de *Liroux* a totalement interverti la fable connue, & n'a pas réuſſi pour ſa part. Le muſicien n'a pas eu non plus ſon ſuccès ordinaire, & ſauf un air applaudi avec tranſport, tout le reſte a paru froid comme le ſujet. Il y a beaucoup de ballets, qui ſont honneur à leur chorégraphe, le ſieur *Gardel*.

11 *Septembre*. Le docteur *Meſmer* trouvant de tous côtés les accès des journaux de France fermés pour lui, a cru devoir faire imprimer ſourdement ſa requête pour l'envoyer à ſes adeptes, avec une eſpece de lettre circulaire datée de Paris le 31 août 1784, où il ſe plaint de cette dénégation de juſtice qu'il éprouve de toutes parts; ſous le titre de *Lettre de M. Meſmer à M. le comte de C****, qu'on croit être M. le comte de *Chatelux*, de l'académie françoiſe, & l'un des plus ardents enthouſiaſtes du meſmériſme.

11 *Septembre*. Les comédiens italiens ont joué pour la premiere fois mardi dernier, *Fanfan & Colas*, comédie en un acte & en proſe

tirée d'une fable de l'abbé *Aubert*, du petit nombre de celles qu'on dit excellentes. Quoi qu'il en soit, soit à raison du fond heureux, soit à raison des changements, la piece a eu un succès étonnant & fort rare à ce théâtre. On en sera moins surpris cependant, lorsqu'on saura qu'elle est de madame de *Beaunoir* & à cet enthousiasme on reconnoîtra la galanterie françoise.

11 *Septembre.* L'académie royale des sciences vient de perdre un de ses membres les plus distingués en la personne de M. de *Cassiny de Thury*, maître des comptes, & directeur de l'observatoire. Il avoit trouvé dans son zele le moyen de faire jouir, avant sa mort, la nation de la carte géographique du royaume : ouvrage important, à la perfection duquel un demi-siecle paroissoit devoir à peine suffire ; il l'avoit exécuté en moins de trente années. Il venoit de paroître sous le titre de *Description géométrique de la France.* MM. *Perronet*, *Camus*, de *Montigny*, &c. avoient été ses coopérateurs.

12 *Septembre.* Le docteur *Mesmer* dans sa *requête à nosseigneurs, nosseigneurs de parlement, en sa grand'chambre*, se plaint que les commissaires nommés pour aller constater chez le sieur *Deslon* les effets d'une découverte & d'une méthode dont il est l'inventeur, ait osé déclarer généralement que cette méthode n'existe pas, & que la méthode, employée pour en faire usage est dangereuse. Cependant, depuis que le sieur *Deslon* s'est déclaré possesseur de la doctrine du magnétisme animal, il n'a cessé de protester contre l'usage ou l'abus que ce mauvais singe pourroit en faire, notamment en trois occasions :

1°. Au mois d'octobre 1782, lorsque le sieur *Deslon*, pendant que le sieur *Mesmer* étoit absent,

déclara dans une assemblée de sa faculté, qu'il opéroit sur les malades, d'après les principes du magnétisme animal, & produisant quelques guérisons qu'il disoit avoir faites en usant des procédés qui résultent de ces principes, demanda des commissaires pour vérifier ces guérisons; le sieur *Mesmer* écrivit le 4 octobre 1782 une lettre imprimée depuis, au docteur *Philip*, alors doyen de la faculté, pour désavouer le sieur *Deslon*, comme son éleve.

2°. Le 13 *Décembre* 1782, à l'occasion des lettres insérées au journal de Paris où l'on s'efforçoit d'assimiler le sieur *Deslon* à son maître, il écrivit & fit insérer dans le même journal une lettre où il s'attache à tracer une ligne de démarcation si invariablement déterminée, qu'il ne fût plus possible désormais de les confondre.

3°. Ayant appris que, sans égard pour les loix protectrices de la propriété, sur la demande du sieur *Deslon*, solemnellement inculpé par lui, il avoit été nommé des commissaires pour aller examiner dans les traitements de ce disciple ignorant les avantages & les désavantages de la doctrine du magnétisme animal, il écrivit au mois de juin à M. *Francklin*, premier commissaire, & lui représenta dans les termes les plus énergiques combien il étoit non-seulement injuste, mais absurde d'aller former chez un sectateur qu'il désavouoit, l'opinion qu'il falloit avoir d'une doctrine dont il est l'auteur.

M. *Mesmer* a en même temps envoyé à M. le baron de *Breteuil* une copie de sa lettre à monsieur *Francklin*, afin de donner à sa réclamation toute la force & toute l'authenticité dont elle pourroit être susceptible.

En conséquence de ces protestations réitérées que le sieur *Deslon* ne connoît qu'imparfaitement sa doctrine, & qu'il est hors d'état de l'enseigner, le sieur *Mesmer* en demande acte, & attendu l'importance de sa doctrine, il supplie la cour de nommer tels messieurs qu'il lui plaira de choisir, pardevant lesquels il sera autorisé de se retirer, à l'effet de soumettre à leur examen un plan qui renfermera les seuls moyens possibles de constater infailliblement l'existence & l'utilité de sa découverte, pour; ledit plan remis à M. le procureur-général, & communiqué à la cour, être par M. le procureur-général pris les conclusions qu'il jugera convenables, & par la cour ordonné ce qu'il appartiendra.

12 *Septembre*. Après des audiences solemnelles, où même a assisté en partie M. le comte d'*Oëls*, qui a été complimenté par Me. *Treilhard*, qui plaidoit pour le tuteur des enfants de madame la princesse de *Guimené* contre le viconte de *Choiseul*; ce grand procès a été jugé le 7 de ce mois sur les conclusions de M. l'avocat-général *Seguier* & le testament de la duchesse de *Praslin* a été annullé.

12 *Septembre*. Il passe pour constant que la grand'chambre avant de se séparer a eu égard à la requête de M. *Mesmer*, & a nommé des commissaires afin de suivre ses traitements.

13 *Septembre*. Par la requête du docteur *Mesmer* il paroîtroit qu'en 1781 le roi auroit déjà nommé M. *Bochard de Saron*, président du parlement, M. le comte d'*Angiviller*, les sieurs de *Montigny* & d'*Aubenton*, de l'académie des sciences, pour suivre avec les sieurs *Berger Grandclas*, *Lorry* & *Mauduit*, médecins, le traitement des malades qui

qui seroient soumis au magnétisme animal. Il n'ajoute pas, pourquoi cette commission n'a pas eu lieu.

13 *septembre*. Vers le commencement de mars dernier, on a trouvé à quelque distance de Caen, un jeune homme âgé d'environ dix-sept ans, parlant un idiôme qui n'a encore été ni reconnu, ni compris par aucun de ceux qui ont vu ce jeune étranger. M. *Feyeau de Brou*, intendant de Caen, crut devoir faire part de cette découverte au gouvernement, & le fit partir pour Paris le 23 du même mois, d'après les ordres qu'il reçut.

Le sieur *Larive*, comédien françois, ayant eu connoissance de ce jeune infortuné, en parla à sa troupe : elle saisit l'occasion d'un acte de bienfaisance, & lui assura, par une délibération unanime, une pension de 63 livres par mois.

Cet enfant devenu célebre, a depuis été présenté successivement à tous les ministres. Madame la duchesse de *Bourbon* a demandé qu'on le lui amenât ; c'est aujourd'hui la merveille qu'on va voir.

L'abbé *Aubert* a répandu dans sa feuille du 8 une notice très-détaillée en plus de quatre pages, petit caractere, où il entre dans les plus grands détails sur cet étranger mystérieux.

En discutant bien les faits, les notions qu'il donne sur lui-même, & les contradictions qu'impliquent les idées qu'on en conçoit d'après ses signes ; bien des gens qui réfléchissent & combinent, le soupçonnent un imposteur, qui se joue du public & du gouvernement. Le temps éclaircira cette conjecture.

On le voit actuellement chez la dame *Billard*, à

marchande de galons, rue Saint-Honoré, au coin de la rue du Roule.

13 *Septembre.* M. de *Fleury*, l'ex-ministre des finances, qui vivoit depuis long temps avec Mad. de *Fontpertuis*, femme d'un conseiller au parlement, fort mauvais sujet, étant devenu libre par la mort de celui-ci de satisfaire le vœu de son cœur, l'a épousée depuis quelque temps avec toute la solemnité requise.

14 *Septembre.* Les commissaires nommés par le parlement pour examiner le remede du docteur *Mesmer*, sont les docteurs *Bouvard*, *Maloët*, *Cosnier* & *Thierry*, tous de la faculté de médecine; MM. *Tenon* & *Maret*, chirurgiens, & MM. *le Sage* & *Cadet*, chymistes. On prétend déjà que ces messieurs ne veulent pas accepter.

14 *Septembre.* A peine parle-t-on des remontrances du parlement, dans l'affaire de M. de *Noë*, quoiqu'elles soient déjà présentées. Le roi a promis de s'occuper de cette affaire. On assure seulement que ces remontrances sont très-bien faites.

Sa majesté a enfin répondu aussi à l'égard du grand-aumônier & de l'affaire des Quinze-vingts: on se flattoit que les remontrances vigoureuses de la compagnie à ce sujet auroient un meilleur sort que les précédentes; mais le roi a approuvé la conduite du cardinal de *Rohan*, & a défendu au parlement de se mêler en rien de cette querelle.

14 *Septembre.* C'est au dimanche 19 que les freres *Robert* ont fixé leur expérience, qu'ils annoncent avec une confiance extrême dans leurs moyens de direction qui consistent dans des rames. Ils parlent de leur aérostat comme modelé sur celui de Saint-Cloud, mais n'étant pas le même, & amélioré

encore dans sa configuration plus favorable à leur projet.

15 *Septembre.* Le sujet du prix d'architecture pour cette année étoit un Lazareth composé de plusieurs corps de bâtiments destinés à recevoir les personnes qui arrivent à différentes époques, à loger celles qui paroissent en santé, isolées de celles suspectées de maladies.

Il devoit y avoir des édifices pour la garnison, l'état-major, l'infirmerie & la chapelle ; des logements pour les ecclésiastiques, médecins & chirurgiens, pour la pharmacie, les cuisines & le service ; enfin de vastes magasins pour le dépôt de différentes marchandises.

Les édifices principaux devoient contenir des salles, des promenoirs à couvert, plusieurs dortoirs communs, & quelques logements pour des personnes distinguées.

L'espace donné étoit de 200 toises sur 200 toises.

Pour composer ce projet en esquisse exactement arrêté, les éleves surveillés, comme on l'a déjà observé l'an passé, n'ont que douze heures. Ils n'ont d'autre préparation que la dictée, sans autre instruction & conseil que ceux donnés par le programme, & il ne leur est pas permis d'y hasarder aucune espece de changement.

C'est dans la séance du lundi 30 août, que l'académie a procédé au jugement des prix. Le premier a été donné au sieur Auguste *Hebert*, éleve de M. *Peyre* le jeune, & le second au sieur Jean-Charles-Alexandre *Moreau*, éleve de M. *Trouard*.

Il est peu d'exemples d'une pareille supériorité dans les productions des éleves d'architecture ; & les trois arts peuvent également se glorifier d'ex-

cellents sujets dans chaque genre. Aussi a-t-on fait les mêmes folies pour le sieur *Hebert* qu'on avoit faites pour le sieur *Drouais* & le sieur *Chaudet*. Les camarades de celui-ci, à leur tour, l'ont porté en triomphe dans la salle d'architecture. Ils l'ont ensuite couronné de lauriers, promené dans les diverses places de nos rois, puis chez MM. *Vien* & *Peyre* le jeune, qui ont été successivement ses maîtres, & enfin l'ont déposé au sein de sa famille.

15 *Septembre*. Il s'est tenu le 7 de ce mois une assemblée des actionnaires de l'entreprise des eaux de Paris *par les machines* à feu, dans laquelle les administrateurs ont rendu compte des preuves signalées de la protection que le roi vient d'accorder à cette entreprise, & des moyens d'encouragement que M. le contrôleur-général a obtenus des bontés de sa majesté en faveur d'un établissement si utile aux besoins & à la salubrité de cette capitale.

Le bureau de la compagnie est chez MM. *Perier*. Du reste, il a été lu dans la séance publique de la société royale de médecine du 31 août, le jugement porté par la compagnie, d'après l'examen & le rapport de ses commissaires, sur la nature des eaux fournies par ces machines, qu'elle a déclarées très-salubres.

Les directeurs de cette machine viennent déjà d'établir dans l'un des quartiers de cette ville plusieurs bouches de regards d'eau qui s'ouvrent tous les jours, à l'effet de fournir le volume d'eau nécessaire pour former un courant rapide, qui rendra les rues plus propres & l'air plus salubre.

En conséquence ordonnance de police du 24 août, qui détermine les préparatifs nécessaires

de balaiement & de déblaiement, pour laisser jaillir en liberté ces eaux & en recueillir le fruit.

15 *Septembre.* La bibliotheque du roi a été enrichie depuis peu de cinq manuscrits orientaux très-rares, provenant de la bibliotheque d'un M. *le Grand*, interprete du roi dans le levant pendant environ 38 ans, & mort vers le milieu de juillet. Ce don étoit d'avance consigné dans une lettre à M. *Bejot*, garde des manuscrits du roi, en date du 17 août 1779, où le défunt annonçoit ses intentions.

M. *le Grand*, du reste, étoit un savant homme, mais modeste, qui n'a fait imprimer de son vivant qu'une traduction de l'arabe, ayant pour titre: *Controverse sur la religion chrétienne & celle des mahométans.* Elle est dialoguée à la maniere de *Socrate*, raisonnant avec des sophistes.

L'original arabe, manuscrit très-rare, n'étoit point compris dans ceux légués, & a été acheté à la vente des livres de M. *le Grand*, pour la bibliotheque du roi.

16 *Septembre.* Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 11 septembre.... Ce n'est que dans ce moment que je puis vous tenir une parole en vous envoyant l'arrêté que vous désirez, il est du 23 juillet.

" Ce jour, toutes les chambres assemblées,
„ pour procéder à la réception de Me. de *Cazaux*,
„ en la charge de conseiller-lai en sa cour; un
„ de messieurs a dit que le sieur *Dudon* fils étoit
„ dans la séance pour remplir les fonctions de
„ procureur-général; que c'étoit la premiere fois
„ qu'il paroissoit aux chambres assemblées; que
„ si l'on l'y laissoit sans faire un acte conserva-
„ toire, on pourroit en induire que la cour ap-

» prouve sa réception ; que dans ces circonstances
» il lui paroît indispensable de renouveller les
» protestations contre l'illégalité de la réception
» du sieur *Dudon*, & notamment contre sa pré-
» sence ; que ce parti est d'autant plus néces-
» saire qu'il servira à détruire *de fausses assertions*
» *qu'on a cherché à répandre & qu'on a eu l'in-*
» *décence de faire consigner dans les papiers pu-*
» *blics.* »

M. le premier président, ainsi que les autres messieurs qui ne connoissent pas des affaires du sieur *Dudon*, s'étant retirés, il y a eu délibération.

« La cour a renouvellé ses protestations contre
» la réception du sieur *Dudon*, & notamment
» contre sa présence en la cour, & néanmoins
» par les mêmes motifs qui ont porté la cour à
» statuer sur les conclusions par écrit du sieur
» *Dudon*, & espérant toujours de la justice &
» de la bonté du seigneur roi qu'il répondra fa-
» vorablement aux remontrances que le parlement
» a eu l'honneur de lui adresser à ce sujet, &
» sans entendre nullement reconnoître la récep-
» tion dudit sieur *Dudon*, il a été décidé qu'il
» sera tout de suite procédé à la réception de
» M. de *Cazaux*, sur les conclusions du sieur
» *Dudon fils.* »

Je sais qu'on a fait passer à M. *Luzac*, qui dirige si judicieusement la gazette de Leyde, cet acte conservatoire & fait pour le venger, en lui prouvant que les remontrances, sinon unanimes, avoient, suivant l'usage, passé à la pluralité, & par conséquent étoient le vœu de la compagnie.....

16 *Septembre.* On assure que les remontrances dans l'affaire de M. de *Noë*, sont de la plus

grande force; on les dit imprimées, mais très-rares.

On veut que les remontrances concernant l'affaire des Quinze-vingts en amenent de plus vives; que tout cela soit concerté pour éclairer la religion du roi & sur-tout de la reine, qui protege, dit-on, le cardinal, & qu'au fond il soit joué.

On ne regarde pas non plus comme finie l'affaire des bénédictins: outre que le parlement persiste à vouloir juger l'appel comme d'abus, c'est que le conseil lui-même est fort embarrassé sur la maniere de la terminer, ou de replâtrer du moins toutes les sottises qu'il a fait faire, & le nouveau régime, si cela ne se peut autrement, tôt ou tard sera sacrifié.

17 *Septembre*. On sait aujourd'hui que l'auteur de la piece du *vieux Laboureur*, qui a si fort intéressé le public à la séance de l'académie françoise le jour de la saint Louis, est dom *Gerard*, religieux de l'abbaye des Trois-Fontaines, ordre de Cîteaux. Il étoit bibliothécaire de sa maison, & en effet est mort. Il cultivoit avec succès les mathématiques, la physique, l'astronomie; il avoit des connoissances très-étendues dans l'histoire & la géographie. Il a laissé un poëme manuscrit en sept ou huit chants sur *l'humanité*. On assure que cette piece est remplie de beautés & de fautes, comme la premiere. Il étoit d'une santé misérable; le sommeil lui étoit à-peu-près inconnu depuis vingt ans. Il se promenoit presque toutes les nuits dans un vaste corridor & composoit au milieu de ses souffrances. Quoique né d'une famille honnête du Barrois, il n'avoit été élevé qu'au milieu des forêts, & s'étoit formé lui-même. Ceux qui le connoissoient, disent un

bien infini de son caractere ; ils exaltent sa modestie, sa douceur, sa bienfaisance. Ils font regretter infiniment de n'avoir pas connu cet homme de lettres, ce savant, ce philosophe, dont le cœur valoit encore mieux que l'esprit.

17 *Septembre*. Les arts viennent de perdre monsieur *l'Epicié*, peintre du roi, professeur en son académie de peinture & de sculpture, dont nous avons plusieurs fois entretenu le public, & le sieur *Caprou*, ancien premier violon du concert spirituel qui y brilloit autrefois, & avoit épousé la niece de *Piron*.

17 *Septembre*. Le nouveau prévôt des marchands paroît avoir le désir de se signaler dès le commencement de son administration municipale : il a déterminé M. le baron de *Breteuil*, comme secretaire d'état au département de Paris, & M. de *Calonne*, contrôleur-général, comme dispensateur des fonds, à visiter avec lui les halles aux grains & aux farines, celles aux fruits & légumes, celle au poisson, celle aux draps & toiles, & la nouvelle qu'on construit dans l'ancien emplacement de la comédie italienne, destinée aux dépôt & vente des cuirs. Ils étoient accompagnés de tous les gens de l'art nécessaires, & l'on s'est occupé des moyens de procurer plus de salubrité & d'air dans le quartier où sont réunies toutes ces halles, le plus peuplé en même temps & le plus fréquenté de Paris, dont il occupe le centre.

17 *Septembre*. Une piece intitulée le *Bienfait anonyme*, jouée l'année derniere avec un succès très-équivoque, ou plutôt absolument tombée, a reparu depuis avec des changements qui lui ont réconcilié le public. Quoiqu'elle ne soit encore que très-médiocre, elle alloit comme tant d'autres,

On a dit alors qu'elle rouloit sur un des beaux traits de la vie de *Montesquieu*, ignoré de sa propre famille, & que le hasard fit découvrir il y a quelque temps.

Les comédiens françois informés que M. le baron de *Secondat*, le fils de ce grand homme, étoit à Paris, députerent la semaine derniere deux acteurs de leur troupe pour l'inviter à assister à la septieme représentation indiquée au samedi 12 de ce mois.

Sa présence réveilla merveilleusement & les acteurs qui jouerent avec une chaleur prodigieuse, & le public, dont l'enthousiasme s'exalta au plus haut degré. Cette petite charlatanerie fit monter la piece aux nues, & dans ce moment d'effervescence elle peut être poussée fort loin.

18 *Septembre*. La piece de *Fanfan & Colas* est dans le genre bourgeois, ce que *la comtesse de Givry* est dans le genre héroïque ; mais uniquement consacrée à l'excellente moralité qui en doit résulter pour la correction d'un enfant gâté ; elle offre une suite continue de tableaux naïfs & touchants, de scenes pathétiques qui attachent & attendrissent jusqu'aux larmes le grand nombre des spectateurs. Deux jeunes garçons en sont les principaux héros, & en forment les contrastes charmants : ces rôles sont remplis par deux actrices, Mlle. *Carline* & Mad. *Raymond*. La premiere a plu singuliérement par l'aimable gaucherie qu'elle a mise dans le rôle de *Colas*, & la seconde par les nuances fines de celui de *Fanfan*. On conçoit que ce dernier est l'enfant gâté ; au moment de sa résipiscence elle s'est trouvée mal réellement hier à la quatrieme représentation. Il a fallu l'emporter du théâtre, ce qui a fait connoître au

public que ce n'étoit plus un jeu. Il a attendu patiemment qu'elle fût en état de reprendre; mais on est venu annoncer que cela ne sera pas possible : le parterre cependant n'a pas voulu sortir qu'il n'eût eu de meilleures nouvelles; & ce n'est que lorsqu'on lui a appris que Mad. *Raymond* étoit en état d'être transportée chez elle, qu'il a vuidé la salle sans murmure, quoique la comédie n'ait pu être finie.

18 *Septembre*. Depuis long-temps on parloit d'une parodie du *Mariage de Figaro* à jouer par les Italiens. Il paroît qu'en effet il leur en a été présentée une, sous le titre de *la folle Soirée*, le 14 juillet dernier; mais les personnalités dont elle est remplie, en ont fait proscrire la représentation. On assure que c'est un cadre piquant, où l'auteur, qu'on ne nomme point encore, a fait mouvoir tout ce qu'il a trouvé de repréhensible dans l'ouvrage critiqué.

18 *Septembre*. Il a débuté hier à l'opéra une Dlle. *Dozon*, dans le rôle de *Chimene* : c'est le premier sujet sorti de la nouvelle école, qu'a instituée pour le théâtre lyrique M. le baron de *Breteuil*. Elle a été formée au chant par le sieur *Laïs* & à la déclamation par le sieur *Molé* : à en juger sur un tel essai, cette école sera d'une grande utilité. A une excellente prononciation Mlle. *Dozon* joint déjà beaucoup de méthode, du goût & une sensibilité rare... Elle a eu le plus grand succès, & depuis Mlle. *Arnoux* & Mad. *Cohendé*, on n'en a point vu d'aussi brillant. Il est à remarquer qu'elle n'avoit encore joué nulle part; ce qui augmente l'admiration.

19 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Montreuil sur mer, du 14 septembre.... Puisque les charades

ſont ſi à la mode dans votre capitale, ce que je juge par les journaux qui en ſont remplis, vous ne devez pas être étonné qu'on s'en amuſe en province. En voici une charmante & très-juſte d'une petite demoiſelle, fille de M. de *Boiſrobert*, chevalier de Saint-Louis, qui, faiſant lui-même très-bien des vers, en a inſpiré le goût à la jeune perſonne :

De mon premier crains le dommage,
Et cache mon ſecond le plus qu'il ſe pourra ;
Et ſi mon tout eſt ton partage,
Je plains l'objet qui t'aimera.

Vous trouverez mon éloge placé, quand vous ſaurez le mot qui eſt *volage*.

19 *Septembre*. On confirme que le coup de vent éprouvé à Cherbourg vers le 15 d'août ſi violent qu'on ne ſe reſſouvient pas d'en avoir reſſenti de ſemblable, même aux équinoxes, n'a fait qu'endommager un peu la ſeconde caiſſe coulée, non encore entiérement achevée, & encore plus la troiſieme qui étoit ſur le rivage, mais ſans nuire en rien à la premiere totalement remplie ; ce qui confirme l'excellence du projet. M. le maréchal de *Caſtries* qui, en ſa qualité de miniſtre de la marine, a viſité les travaux de ce port, en a été extrêmement ſatisfait.

Cette grande entrepriſe ſera certainement continuée : on ne coulera plus de caiſſes cette année, & on ne fera que préparer dans différents endroits celles qu'on voudra placer le printemps & l'été prochain. Quand il y en aura dix à douze de coulées, on eſt bien aſſuré qu'elles ſeront capables de réſiſter à tous les efforts.

On travaille auſſi avec la même ardeur à rétablir tous le mouillages de la Manche, ſur les côtes de Normandie & de Picardie. Plus de ſept mille hommes ſont occupés au port du Havre, qui dans deux ans ſera en état de recevoir des vaiſſeaux de cinquante canons. A Honfleur & à Dieppe, il en entrera d'un tonnage plus grand que ceux qui y ſont arrivés juſques à préſent.

19 *Septembre*. L'expérience des freres *Robert* a eu lieu aujourd'hui dans le jardin des Tuileries, où il n'y avoit pas à beaucoup près la foule qu'on y vit l'an paſſé le premier décembre à celle de M. *Charles*. Le public laſſé d'être dupe & ſachant qu'on voit auſſi bien en dehors qu'en dedans, s'étoit répandu dans les environs du jardin.

Le ſieur *Valet* avoit rempli le ſamedi la *Caroline* avec un appareil fort ingénieux & de la plus grande ſimplicité, de maniere que l'opération n'avoit duré que trois heures.

Après les ſignaux donnés, le ballon a été conduit de la grande allée à l'Eſtrade, conſtruite ſur le baſſin qui fait face au château. Les quatre cordes ont été tenues par le maréchal de *Richelieu*, le maréchal de *Biron*, le bailli de *Suffren* & le duc de *Chaulnes*.

Meſſieurs *Robert* freres ſont montés dans leur char à midi, avec le ſieur *Colin-hullin*, leur beau-frere & le troiſieme voyageur.

Du reſte, on ne ſait où ils ont été deſcendre; mais ils n'ont paru tenir aucunes des promeſſes qu'ils avoient faites ſur leur maniere de ſe diriger, ils avoient bien des ailes en forme de paraſol qui ont ſervi à les faire pirouetter ſur eux-mêmes, ſans qu'ils aient jamais pu ſe ſouſtraire à la direction du vent.

20 *Septembre.* L'empereur vient de défendre les contrefactions de livres imprimés dans ses états ; il permet, au contraire, celle de livres étrangers.

20 *Septembre.* L'affaire de madame la marquise de *Cabris* la jeune, contre la dame de *Lombard*, marquise douairiere de *Cabris*, occasionne toujours de nouveaux mémoires. On en compte déjà trois de celle-ci. Il en paroît un récent de la premiere en réponse au dernier, suivi d'une consultation de Me. de *Beau-séjour*, son avocat, en date du 26 juillet. Ce *factum* n'est précieux que par des éclaircissements plus amples qu'il contient sur son frere le comte de *Mirabeau*, à l'égard de qui tout intéresse.

20 *Septembre.* Extrait d'une lettre de Francfort, du 3 septembre.... L'ex-jésuite *Frank*, confesseur de l'électeur Palatin, vient de prêcher publiquement à Munich contre les franc-maçons, dont il y a plusieurs branches ou systêmes dans cette ville. Dans le sermon ils étoient désignés sous le nom de *Judas d'aujourd'hui*, & la division de ce morceau d'éloquence étoit *Judas le traître*, *Judas le pendu*, *Judas le damné*. Vous voyez que la philosophie & le bon goût n'ont pas encore fait de grands progrès dans ces contrées.....

21 *Septembre.* L'ordre des avocats, avant de se séparer, a prononcé définitivement sur le sort de Me. *Prévôt de Saint-Lucien*. Comme il est venu à résipiscence, qu'il a avoué sa faute & imploré l'indulgence de ses confreres, on en a usé à son égard, & il n'a été interdit que pour trois mois ; punition qui devient nulle, puisqu'elle commence précisément au temps des vacances.

Au contraire, Me. *Martin de Marivaux*,

quoiqu'il ait déclaré ne plus vouloir exercer la profession d'avocat, a affecté d'adresser depuis cette déclaration à tous ses confreres deux nouveaux mémoires signés de lui, très-violents contre M. *Saussaye*, dans la même affaire, objet de la dénonciation faite à l'ordre contre ce membre calomniateur.

21 *Septembre*. La composition de la thériaque dite d'*Andromaque*, nom de son inventeur, médecin de *Néron*, qui en a le premier administré à cet empereur, est un spectacle curieux pour les amateurs d'histoire naturelle & de chymie, d'autant plus qu'il est rare & ne se renouvelle que tous les six ou sept ans. Il a lieu au college de pharmacie, où se rassemblent tous les apothicaires de Paris. L'ouverture s'en fait avec beaucoup d'appareil.

Le lundi 13 de ce mois, M. le lieutenant-général de police, M. le procureur du roi, des députés de la faculté de médecine au nombre de dix, s'y sont rendus pour assister à l'ouverture, qui est précédée, accompagnée, & suivie de discours.

Sur plusieurs tables longues l'on voit sous des bocaux les soixante-cinq drogues entrant dans la composition de ce remede, dont quelques-unes très-cheres. Pendant quinze jours de suite que dure cette élaboration, on recommence la démonstration qui est publique autant de fois.

C'est de-là que tous les apothicaires de Paris & de France tirent la *Thériaque* dont ils font le débit; & quand elle est sur le point de finir, on recommence la même opération, avec la même pompe.

22 *Septembre*. M. le baron de *Breteuil* voulant absolument que l'opéra ne soit plus à charge au roi, a imaginé de rendre ses tributaires les autres spectacles, ou plutôt d'augmenter le tribut qu'il

lui payoient déjà. La comédie italienne qui ne lui donnoit que 30,000 livres, en donnera 40,000 livres. Les *Variétés amusantes*, & *l'Ambigu comique*, n'ayant pas voulu consentir à l'arrangement nouveau, leurs directeurs sont dépossédés, & ces deux spectacles sont réunis dans la main de deux nouveaux, qui offrent ensemble 65,000 liv. Les autres spectacles & même ceux de province seront taxés à proportion.

22 *Septembre*. M. l'Abbé *Baudeau*, intrigant avide de faire parler de lui, a imaginé, on ne sait trop pourquoi, d'exciter le zele de quelques bons citoyens, & s'est fait décharger de recevoir leur argent pour une souscription dont l'objet est d'élever un cénotaphe à tous les braves militaires qui n'ont eu, dans la derniere guerre, que les flots pour sépulture. Il doit faire les démarches auprès du ministre pour obtenir son agrément, demander & rassembler les projets & les devis des artistes, entre lesquels il sera établi un concours, soit pour la beauté du dessin, soit pour le rabais du prix.

Il s'agit au fond d'une grande table de bronze, qui contiendra les noms, surnoms, qualités & grades militaires des officiers tués à la mer, accompagnés d'accessoires en marbre qui doivent caractériser ce monument.

22 *Septembre*. On lisoit aujourd'hui place des Victoires, sur la porte de MM. *Robert* dont on étoit fort inquiet, le bulletin suivant.

« Les freres Robert sont arrivés le même jour „ de leur départ au château de Beuvry, près Bethume, chez M. le prince de *Chistelles*, à 6 heures „ 40 minutes de l'après midi, à 50 lieues environ „ de Paris. Ils sont descendus très-doucement

„ & sans accident. „ Au bas l'on avoit ajouté ces deux mauvais vers :

A présent on peut croire à Médée, à Jason,
Graces aux deux *Robert* étonnant la raison.

22 *Septembre*. La faculté de médecine de Paris, depuis les deux rapports authentiques concernant le magnétisme animal, cessant d'user d'indulgence envers le docteur *Deslon*, a prononcé irrévocablement sur le sort de ce membre réfractaire, & a rendu le troisieme & dernier décret de radiation contre lui.

23 *Septembre*. Messieurs *Robert* avec leur beau-frere sont arrivés hier à Paris, & ont rapporté le procès-verbal de leur descente parfaitement conforme à ce qu'on en a dit.

Par un concours de circonstances singulieres, M. le prince de *Chistelles*, qui vraisemblablement est aussi un peu physicien, venoit de donner le dimanche 19 le spectacle d'un aérostat à ses vassaux, lorsqu'ils ont vu paroître la *Robertine* : c'est ainsi qu'on nomme la machine de MM. *Robert* d'une configuration nouvelle. On les a invités de descendre : l'approche d'un moulin ayant paru les gêner, ils ont fait agir des machines en forme de rames & ont décrit un quart de cercle pour tomber au milieu de la plaine. L'embarras de leur machine les a obligés de la vuider pour entrer au château.

23 *Septembre*. L'académie royale des sciences vient de perdre encore un de ses membres en la personne du comte de *Milly*. Il étoit premier lieutenant honoraire des Suisses de la garde de *Monsieur* frere du roi, mestre-de-camp de dragons & che-

valier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis. Du reste, c'étoit un médiocre savant & un pauvre homme.

23 *Septembre.* Dans l'extrait du registre des scellés apposés dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, après décès, on a été surpris de trouver au Journal de Paris du lundi 20 :" Le 17, révo-
„ cation de procuration donnée par M. *Pierre-Au-*
„ *gustin Caron de Beaumarchais*, au sieur *Claude-*
„ *Vincent Cantini*, chef de ses Bureaux & son
„ Caissier.„

Beaucoup de gens ont regardé seulement cette annonce comme l'effet d'une petite gloriole de ce parvenu, bien aise de faire voir qu'il avoit un chef de bureaux ; mais des gens plus fins soupçonnent que c'est un préliminaire pour ne pas tenir son engagement de fournir sans autre délai cette automne à ses souscripteurs les Œuvres de *Voltaire*, dont, indépendamment des belles éditions annoncées en 1780, il a depuis répandu les *prospectus* de huit autres éditions de tout prix, toute espece, tout format ; ce qui lui a fait toucher encore beaucoup d'argent. Harcelé de différents côtés, on dit qu'il répand déjà le bruit que ce caissier l'a volé & a mangé l'argent des souscripteurs.

24 *Septembre.* En vertu des projets de salubrité, de propreté & d'embellissement de Paris, sur lesquels se sont conciliés M. le Baron de *Breteuil*, le lieutenant de police & le nouveau prévôt des marchands, il a été dressé des lettres-patentes du roi, données à Versailles le 21 août & enregistrées au parlement le 3 septembre, dont l'objet est de construire une autre *Halle à la marée & à la saline*, sur le terrain appellé *la Cour des Miracles, aux petits Carreaux & environs.*

En conſéquence la halle actuelle de cette eſpece, avec les bâtiments, les échoppes & autres acceſſoires en dépendants, ſeront ſupprimés & démolis; elle ſervira de halle à la vente en gros des denrées & comeſtibles, qui ſe vendoient rue de la Feronnerie & aux environs, & gênoient & infectoient tout ce canton; & la halle au bled ancienne ſervira à la vente en détail.

Au milieu de celle-ci, il ſera conſtruit une fontaine.

24 *Septembre.* On a imprimé l'*Expoſé des expériences qui ont été faites pour l'examen du magnétiſme animal*, lu à l'académie des ſciences, (en préſence de M. le comte d'*Oëls*) par M. *Bailly*, en ſon nom & au nom de MM. *Franklin*, *le Roi*, *de Borry*, *Lavoiſier*, le 4 ſeptembre 1784.

Ce mémoire, dans lequel l'auteur expoſe avec beaucoup de clarté & de méthode les vues qui ont dirigé les recherches des examinateurs & les réſultats que leurs travaux ont produits, eſt en outre un morceau d'éloquence remarquable, où il peint avec la plus vive énergie le pouvoir de l'imagination; on y retrouve un ſavant écrivain, digne, en même temps, d'être membre de l'académie françoiſe, qui a amené fort adroitement l'éloge du prince devant lequel il parloit.

25 *Septembre.* On continue de viſiter le *donjon de Vincennes*, cette priſon royale qui depuis ſix cents ans qu'elle exiſte, voit pour la premiere fois une foule de curieux la parcourir en liberté. Elle ne déſemplit point de monde. Lors de la fête du lieu, un ſpéculateur en finance offrit à celui qui la montre deux cents écus des petits bénéfices que lui vaudroit la généroſité du public ce jour-là ſeul: celui-ci refuſa le marché.

On y remarque d'abord les chambres des prisonniers, sauf les cachots où l'on ne pénetre point, au nombre de dix-huit ; elles deviendroient amusantes ou du moins intéressantes, si les murailles pouvoient y parler, c'est-à-dire, si l'on y pouvoit lire tout ce que les prisonniers ont écrit en différents temps ; mais tout cela est biffé & effacé. On y trouve cependant encore des noms étrangers, qui annoncent que ces chambres n'ont pas toujours été occupées par des François.

Dans ces chambres ne sont point comprises les pieces du milieu, servant de passage pour aller au quatre tours qui flanquent le corps de logis principal, & de promenade aux prisonniers alternativement.

De ces vastes pieces ou galetas, l'une étoit la cuisine autrefois, la seconde paroît avoir été la chambre de la question. On y voit encore à côté de la cheminée un siege de pierre, où le prisonnier étoit assis, & deux anneaux de fer scellés dans la muraille & servant à l'attacher au besoin. Une autre est renommée comme ayant recelé dans son sein le grand *Condé*.

De la cuisine on passe dans une espece de cachot à rez-de-chaussée, qui fait frémir : à la lueur du jour qui y pénetre foiblement, on découvre contre la muraille un lit de pierre creusé, où l'on jetoit un peu de paille, sur laquelle couchoit la malheureuse victime qu'il renfermoit. Des anneaux de fer se correspondant en dessus & en dessous, indiquent que leur usage devoit être de le garrotter. A ses pieds, & de suite se voit une lunette pour ses besoins, le seul endroit de ce cachot où ses liens lui permettoient de s'étendre.

Le donjon proprement dit, espece de lanterne très-étroite au sommet de la tour, est encore remarquable par la chaleur brûlante & le froid rigoureux qu'y devoit éprouver tour-à-tour celui qui l'habitoit.

Du reste, la plupart des chambres sont moins grandes que celles de la Bastille, mais plus gaies, presque toutes jouissant du soleil & d'une vue plus agréable, à mesure qu'elles sont plus élevées.

Une chapelle étoit essentielle en pareil lieu : on y pénetre par trois cellules, toutes fermées d'une double porte, dans chacune desquelles se plaçoit un prisonnier. La chambre même de l'aumônier inspire la tristesse. On lit au-dessus *Carcer Sacerdotis*. Ce qui paroîtroit annoncer que tant qu'il exerçoit cette fonction, il ne pouvoit communiquer au dehors.

L'escalier à noyau, fort étroit, composé de marches hautes, & à chaque étage intercepté par des portes très-rigoureusement fermées, a deux cents soixante-cinq marches. Il conduit à une plate-forme d'un travail superbe par sa propreté & par sa solidité, où l'on jouit d'une vue immense & d'une variété délicieuse, qui fait oublier toutes les horreurs par où l'on a passé.

25 *Septembre*. Le *Barbier de Seville* a été traduit en italien & ajusté en opéra comique, de façon que le fameux *Paesiello* y a adapté une musique de sa composition. M. *Framery*, en possession d'enrichir la comédie italienne de ces ouvrages étrangers, a de nouveau parodié celui-ci en françois, de façon à nous faire jouir de la musique. C'est dans cet état qu'il a été joué à la cour, mais avec un succès médiocre ; en sorte que les Italiens en sont peu engoués : d'ailleurs les co-

médiens françois s'oppofent à la repréfentation d'un ouvrage qui leur appartient, où il y a peu de changements, & où le parodifte a fouvent confervé le texte original.

26 *Septembre.* La chambre des vacations, dès le 10 feptembre, s'eft hâtée de rendre un arrêt qui fupprime *Très-humbles & très-refpectueufes Remontrances du Parlement de Paris à l'occafion de la procédure fuivie & des jugements rendus par les Maréchaux de France, contre le vicomte de Noë, Maire de Bordeaux.*

Cet arrêt, fuivant le but du dénonciateur, a appris au public que ces remontrances étoient imprimées, & elles en deviennent très-recherchées.

26 *Septembre.* Vers le milieu du mois d'août les fieurs *Defennes*, libraires au Palais-Royal, & *Jobard*, marchand de livres, furent arrêtés comme accufés d'avoir vendu *le Diable dans un bénitier.* D'après les perquifitions faites chez eux par les commiffaires *Chenon* pere & fils, le 17 août, ils ont été convaincus d'avoir fait le commerce de livres prohibés: en conféquence un arrêt du confeil, du 4 août, interdit le premier dans fes fonctions de libraire à Paris, & déclare le fecond incapable de les exercer nulle part dans le royaume & d'être reçu libraire. Tous deux font en même temps condamnés à une amende de 1000 livres chacun. Quoique leur ordre de liberté foit expédié aujourd'hui, ils font écroué à l'hôtel de la Force pour cette amende, & ne pourront fortir qu'ils n'y aient fatisfait.

26 *Septembre.* Le fieur *Racot Grandval*, ancien acteur de la comédie françoife, qui avoit eu dans fon temps beaucoup de réputation, vient de mourir âgé d'environ foixante-treize à foixante-quatorze ans.

27 *Septembre*. Dans ce renouvellement de fureur pour les ballons, on est sans doute surpris de ne point voir figurer M. *Charles* & de n'en plus entendre parler. On en donnoit pour raison qu'il étoit devenu fou, & malheureusement ce bruit qui court depuis plusieurs mois n'est que trop vrai. On ne désespere pourtant pas de sa guérison.

Cet accident a sans doute rallenti le projet qu'on avoit annoncé de lui élever un monument sur le bassin des Tuileries. L'amour-propre de ce navigateur aérien y avoit d'abord mis un obstacle par la difficulté qu'il avoit élevée au sujet de M. de *Montgolfier*, dont le nom étoit inscrit sur l'esquisse avant le sien. Dans l'intervalle on a fait rougir le gouvernement de la puérilité d'un pareil trophée, & il n'en est plus du tout question.

27 *Septembre*. Le lundi 13 septembre, il s'est présenté à l'assemblée de la comédie françoise quatre concurrents, tous quatre ayant composé une piece pour célébrer la centenaire de *Corneille*, mort en 1684. On parle d'une de ces pieces d'un jeune homme de vingt ans, qui a été reçue par acclamation & avec transport. Plusieurs des membres du comité comique ont présumé que le jeune homme de vingt ans n'étoit que le prête-nom du sieur de *la Harpe*, tant ils ont trouvé de beaux vers dans l'ouvrage; mais on sait qu'il faut se défier du jugement de ces histrions.

27 *Septembre*. M. l'abbé *Mical* continue à montrer au public ses deux têtes parlantes : mais comme il n'est point intrigant, qu'il est isolé, sans parti formé, sans cabale, qu'il n'a point soudoyé de prôneurs, qu'il n'a point capté la bienveillance des journalistes, on parle peu

de cette méchanique, l'admiration générale des physiciens. En effet, quelqu'imparfaite que soit encore sa machine, celui-ci a résolu le problême que depuis *Archimede* jusques à *Vaucanson* l'on avoit jugé insoluble.

Ces deux têtes sont de grandeur naturelle, très-bien faites; elles sont dorées, ce qui est de mauvais goût. On les voit à côté l'une de l'autre sur une espece de petit théâtre, au bas duquel est à découvert le buffet de tous les ressorts qui les font mouvoir au moyen d'une manivelle. Dans les quatre phrases qu'elles articulent successivement & en imitant à l'extérieur le mouvement des levres, il est des mots qu'elles ne prononcent pas parfaitement, des lettres qu'elles mangent en entier; leur son de voix est rauque, leur articulation lente; & malgré tous ces défauts, elles en disent assez pour qu'on ne puisse se refuser à leur accorder le don de la parole.

Le pourtour de la scene, qui se passe sous un riche baldaquin supporté par quatre colonnes, est très-décoré.

C'est M. l'abbé *Mical* qui a travaillé de ses mains tous les détails de son superbe ouvrage. Il avoit autrefois composé deux figures d'*Annette* & *Lubin* jouant de la flûte & pouvant exécuter pendant 24 heures de suite des morceaux de musique toujours variés. On lui a fait un scrupule de ces figures nues, &, contre l'ordinaire, ce savant méchanicien a brisé son ouvrage, objet de scandale. On en voit encore des débris au pied de son nouveau spectacle.

On ne conçoit pas comment M. le comte de *Haga*, pendant son séjour dans cette capitale, n'a pas daigné visiter M. l'abbé *Mical* & son cabinet;

ce ſpectacle étoit bien digne d'attirer la curioſité d'un prince auſſi inſtruit, auſſi ami des arts & auſſi avide de voir & de connoître.

L'académie des ſciences fait un ſi grand cas de M. l'abbé *Mical*, que le 19 ſeptembre de l'année derniere, jour de l'expérience de la mongolfiere lancée en préſence du roi à Verſailles, cette compagnie ayant été invitée de s'y trouver par députation, les ſix députés voulurent avoir avec eux cet abbé, l'introduiſirent au milieu d'eux dans le cabinet du roi, & ſa majeſté ayant demandé quel il étoit, on lui dit que c'étoit l'auteur des têtes parlantes.

28 *Septembre*. Le ſieur de *Beaumarchais* accoutumé à myſtifier le public, avoit pouſſé l'audace juſques à s'ériger en bienfaiteur de l'humanité & propoſé une inſtitution patriotique en faveur des pauvres meres nourrices dont il ſe faiſoit le chef. Il devoit y employer tout ſon *Figaro*. La lettre contenant ſes idées, très-obſcure comme tout ce qu'il compoſe, inſerée au Journal de Paris du 15 août, n'avoit pas produit tout l'enthouſiaſme qu'il eſpéroit, & encore moins l'argent des ſoupcripteurs dont il s'offroit d'être le banquier. On en avoit ri dans le public, & ſon plan de bienfaiſance prétendue étoit oublié. Il ne lâche pas volontiers priſe. Il annonce aujourd'hui que, ſur l'invitation faite aux comédiens françois par l'auteur du *Mariage de Figaro* & accepté par eux avec empreſſement, la cinquantieme repréſentation de cette piece ſera donnée le ſamedi 2 octobre au profit des pauvres meres qui nourriſſent ſuivant le projet annoncé. Du reſte, il promet aux perſonnes généreuſes qui voudront bien ſe faire connoître en réuniſſant leurs bienfaits au prix rigoureux du

ſpectacle, qu'elles ſeront inſcrites au nombre des bienfaiteurs de ſon aſſociation.

On conçoit facilement que le but du ſieur de *Beaumarchais*, qui au fond s'embarraſſe fort peu des pauvres meres nourrices, de leur marmots & de l'humanité ſouffrante entiere, a regardé ce moyen comme un véhicule pour ramener le public à ſa piece qui commence à foiblir un peu du côté de la recette. Beaucoup de gens s'imaginent qu'il y joindra quelque ſcene, au moins quelques couplets relatifs à la nouvelle circonſtance, & la fureur recommence en effet pour retenir des loges.

28 *Septembre* Le docteur *Mittié*, membre de la faculté de médecine de Paris, ayant oui chanter une gouvernante dont il venoit de faire l'acquiſition, fut ſi émerveillé de ſa voix, qu'il voulut la faire entendre des gens de l'art & inſtruire de façon à pouvoir entrer à l'opéra : elle s'y refuſe, ſous prétexte qu'elle eſt trop âgée ; mais lui annonce qu'elle a une ſœur beaucoup plus jeune & dont l'organe eſt encore plus beau. Elle lui propoſe de la faire venir de ſon village. Le docteur y conſent, & ce ſujet rare en effet eſt Mlle. *Dozon*, qui en quinze mois a appris à parler, à marcher, à déclamer, à chanter & fait l'étonnement des connoiſſeurs, quoiqu'elle ne ſoit pas auſſi merveilleuſe qu'on l'avoit annoncée : elle eſt maigre, petite, laide, noire, mais ne manque point de phyſionomie ſur la ſcene, & a d'ailleurs une intelligence, une ſenſibilité qui doit la rendre bientôt la premiere actrice du théâtre lyrique, d'autant plus qu'elle eſt fort jeune, puiſqu'elle n'a que dix-ſept ans. Elle a déjà par-deſſus madame *St. Huberty*, qui prononce fort mal, une articulation nette, de maniere qu'on ne perd pas un mot de

ce qu'elle chante : elle a beaucoup de mémoire & apprend actuellement des rôles dans sept opéra différents. Ce qui lui doit promettre des succès soutenus, c'est qu'elle aime beaucoup son talent & jusques à présent s'y livre toute entiere. Elle a continué dimanche pour la seconde fois son début, retardé par une indisposition légere.

39 *Septembre.* Messieurs les chevaliers de *Seine* & de *Forges*, dont on ne parloit plus depuis leur espece de capitulation, suivant laquelle ils avoient été soustraits au supplice qu'ils s'étoient mis dans le cas de subir, reviennent de nouveau sur la scene, & ont donné cette nuit une alarme plus vive que la premiere fois.

Par une indulgence extrême, ces deux gendarmes transférés à la prison de la conciergerie, y jouissoient de la même liberté qu'à l'abbaye, y voyoient des filles, y donnoient des repas. Hier au soir après avoir bien fêtoyé leurs amis & même les guichetiers, ils se sont présentés, armés de nouveaux pistolets d'arçon, pour se faire ouvrir les portes de la prison, ont tué un premier guichetier, ont griévement blessé le second & par le même moyen alloient passer le troisieme guichet, lorsqu'on a appellé du secours. Ils se sont ainsi trouvés enfermés entre deux guichets, & pour éviter qu'ils ne fissent usage des armes qu'ils avoient, on a imaginé de faire établir une pompe par en haut, qui a joué si fortement qu'en peu de temps ils se sont vus submergés & ont demandé grace : on leur a mis les fers aux pieds & aux mains & leur procès s'instruit au bailliage du palais.

29 *Septembre. Grandval* est mort le 24 septembre. Contemporain de *Baron*, il avoit conservé la tradition de son jeu & étoit devenu lui-même un

excellent acteur, particuliérement dans le haut comique & dans les rôles de petit maître. Il avoit débuté en 1729, ayant au plus 19 ans & avoit été reçu à la fin de la même année : après avoir quitté le théâtre il y étoit remonté en 1764, mais sans succès; en sorte qu'il s'étoit retiré de nouveau promptement. Il vivoit depuis ce temps-là dans la retraite avec Mlle. *Dumesnil*. Cette union duroit depuis 45 ans, & l'on peut juger combien elle a dû être douloureuse pour celle qui survit. Leur fortune étoit médiocre & bien peu proportionnée à leur talent. Le sieur *Grandval* ne jouissoit que d'une pension de la comédie de 1500 livres & d'une autre du roi de 1000 livres. On dit que celle-ci est déjà donnée au sieur *la Rive*.

Le sieur *Grandval* étoit fils de *Nicolas Racot Grandval*, musicien organiste, auteur du poëme de *Cartouche* & de plusieurs pieces représentées en province; il avoit lui-même composé quelques petits ouvrages dans le genre dramatique.

30 *Septembre*. C'étoit demain premier octobre, jour de la mort du grand *Corneille*, que *Corneille*, *aux Champs-Elysées* (c'est ainsi qu'on appelle la nouvelle piece composée pour sa centénaire) devoit avoir lieu; mais il y a tant de décorations & d'habillements qu'on n'a pu les préparer & que la représentation est renvoyé à la semaine prochaine.

30 *Septembre*. M. *Quesnay de Saint-Germain*, conseiller de la cour des aides de Paris, & membre du *musée*, prononça le 9 juin dernier dans une assemblée publique de ce *Club* littéraire, où il y avoit grand nombre de dames, l'éloge de M. *Court de Gebelin*, dont on a dans le temps

annoncé la mort. Comme il laisse une famille mal à l'aise, l'auteur a fait imprimer son ouvrage au profit de cette famille, & chacun paroît vouloir concourir à la bonne œuvre, car l'imprimeur n'exige que ses déboursés, & les libraires chez qui la vente est annoncée renoncent aux bénéfices d'usage. Du reste, cet éloge est imprimé, par égard pour les souscripteurs, dans le format du *Monde primitif*; il est en outre enrichi du portrait de l'auteur. Il est fâcheux que le panégyrique ne réponde pas aux efforts de l'écrivain, que l'on n'y trouve que très peu de faits concernant le héros, qu'une esquisse imparfaite du *Monde primitif*, & que le style n'ait ni énergie, ni chaleur, ni correction.

30 *Septembre*. On assure que M. le duc de *Chartres* a obtenu des lettres patentes enrégistrées au parlement, suivant lesquelles il lui est permis de vendre & aliéner les maisons construites sur les terrains du Palais-Royal.

Du reste la police s'est déjà emparée des rues nouvelles, & du derriere de ces maisons, qui étant toutes ouvertes en cette partie, lui deviennent de fait soumises en totalité.

30 *Septembre*. La révolte arrivée dans l'université, lors de la composition pour les prix, a mérité l'attention du parlement qui, en conséquence, a rendu le 7 de ce mois un arrêt, portant réglement à ce sujet.

Comme les vétérans semblent avoir été les chefs d'émeute, il est ordonné qu'ils seront séparés des autres écoliers en rhétorique, & qu'il sera établi dans chaque faculté deux prix pour eux seuls, auxquels ils pourront concourir, quelque âge qu'ils aient.

Que du reste nul étudiant ne sera dorénavant

admis à la composition pour les prix de l'université, qu'à la charge de n'avoir point au 23 juin de chaque année; savoir, en sixieme douze ans, en cinquieme 13 ans, en quatrieme 14 ans, en troisieme 15 ans, en seconde 16 ans, en rhétorique 17 ans.

1 *Octobre* 1784. Comme l'opéra de *Diane & Endymion* est tombé, ou du moins retiré après quelques représentations, il est inutile d'entrer dans aucun détail sur cet ouvrage réprouvé du public, à moins qu'on ne le reprenne.

1 *Octobre*. Un M. *Campmas*, qui se dit ingénieur privilégié du roi, & leurre le public depuis près d'un an d'expériences qu'il doit faire en machines aérostatiques, annonce enfin que la sienne aura lieu dans le courant de ce mois. Il l'appelle *diligence aérienne*, & prétend qu'elle a été vérifiée par des personnes célebres & éclairées, qui ont été chargées de l'examiner.

Cette voiture a la forme d'une tour qui a 60 pieds de hauteur: elle est accompagnée de moyens de direction, & doit être montée de six personnes.

Comme le principal objet est d'avoir de l'argent, il annonce d'avance différents bureaux de recette où l'on pourra prendre des billets.

2 *Octobre*. Extrait d'une lettre d'Evreux, du 25 septembre . . . Je ne sais pourquoi les papiers publics n'ont pas fait mention de la fête que notre évêque a eu l'honneur de donner à mesdames *Adélaïde & Victoire* dans sa maison de plaisance qu'on appelle *Condé*. C'est à la fin d'août qu'elle a eu lieu: le prétexte en a été le mariage de huit filles, dont les dots ont été fournies en par-

tie par mesdames, en partie par l'évêque & autres protecteurs bienfaisants. Le prélat avoit rassemblé tous les parents prochains & éloignés de ces filles au nombre de cent, qu'il a régalés tous dans son parc ; ce qui faisoit un coup d'œil charmant, dont mesdames ne pouvoient pas s'arracher. Il y a eu des chansons très spirituelles, dont le refrein étoit en l'honneur de mesdames & qui répétées, dans l'éloignement, produisoit un effet très-heureux.

Mesdames ont été si satisfaites de ces fêtes qui ont duré trois jours, qu'elles veulent y revenir, & le prélat évalue qu'il lui en a coûté pendant ces trois jours 60,000 livres au moins. On ne doute pas qu'une bonne abbaye, tirée du porte-feuille de M. d'*Autun* ne dédommage notre évêque de cette dépense. Vous savez qu'il est *Narbonne-Lara* en son nom, & il doit l'honneur qu'il a reçu au crédit qu'a la duchesse de Narbonne sur l'esprit de Mad. *Adélaïde*. Le singulier, c'est que ni M. le duc de *Narbonne*, ni l'abbé de *Narbonne* n'étoient à ces fêtes.

2 *Octobre*. On apprend qu'en Normandie le bois est si rare, qu'on y construit à la hâte un canal pour le transport de cette denrée, & qu'il doit être navigable à la toussaint, époque où Rouen est menacé de manquer de bois. Il est très-vrai que l'hiver dernier on y a coupé par nécessité les arbres du cours, superbe promenade qu'il a fallu sacrifier au besoin du moment.

3 *Octobre*. Hier il s'est trouvé à la cinquantieme représentation du *Mariage de Figaro* presqu'autant de monde qu'à la premiere. L'auteur y avoit ajouté en effet quelques couplets relatifs

à la circonstance, d'une grande platitude: ce qui n'a pas empêché qu'on ne les applaudît avec transport & qu'on ne criât *bis*.

3 *Octobre*. Depuis que le parlement a cessé ses démarches à l'occasion de M. de *Mions*, le courroux du monarque s'est calmé, la lettre de cachet a été levée, & l'exilé a eu permission de revenir à Paris, où il s'est rendu il y a déjà quelque temps. Du reste, aucune satisfaction sur le fond, & cet événement ne sert qu'à consolider un impôt illégal & vexatoire, que les magistrats, par leur pusillanimité & leur silence, malgré son défaut d'enrégistrement, ont semblé reconnoître d'une façon indirecte & tacite.

3 *Octobre*. M. de *la Tour*, ce peintre de portraits au pastel, si renommé autrefois, & qui emploie aujourd'hui à des actes de bienfaisance le fruit de ses travaux, ne se borne pas à sa patrie seule, il a fondé un prix pour l'école de Paris; c'est une demi-figure à peindre d'après le modele, au moins de grandeur naturelle.

L'académie royale de peinture & de sculpture, dans son assemblée du 2 de ce mois, c'est-à dire hier, satisfaite des efforts de ses éleves, a cru devoir partager ce prix. Le sieur *Riviere*, qui a obtenu cette année un des seconds prix de peinture, a été nommé par le premier scrutin, & le sieur *Duvivier* par le second. Ils sont tous deux éleves de M. *Suvée*.

4 *Octobre*. Comme tout ce qui a rapport au sieur de *Beaumarchais* devient piquant, il faut conserver, malgré leur platitude, les trois couplets dont on a parlé hier, & qui servent de preuve combien ce poëte au cœur aride, aux entrailles seches,

eſt incapable d'exprimer le moindre ſentiment. Après le premier couplet chanté du vaudeville ordinaire, *Suzanne* & le ſieur *Figaro* ſe ſont fait des mines, & la premiere a commencé ſur le même air, en s'adreſſant au public :

Pour les jeux de notre ſcene
Ce beau jour n'eſt point fêté,
Le motif qui vous ramene
C'eſt la douce humanité,
Mais quand notre cinquantaine
Au bienfait ſert de moyen,
Le plaiſir n'y gâte rien.

Enſuite *Figaro* a chanté :

Nous heureux cinquanténaires
D'un hymen ſi fortuné,
Rapprochons du ſein des meres
L'enfant preſque abandonné ;
Faut-il un exemple aux peres !
Tout autant qu'il m'en naîtra,
Ma *Suzon* les nourrira.

Suzanne a repris :

Mon ami, je ne ſais guere
Quel devoir ſera plus doux,
Comme épouſe & comme mere,
Mon cœur les remplira tous.
Entre l'enfant & le pere
Je partagerai l'amour ;
Et chacun aura ſon tour.

Enfin l'on a invité *Bridoison* à donner du sien ; il a fait plusieurs charges, puis a bien voulu déclarer son avis en cette maniere :

Que d'plaisir on trouve à rire
Quand on n'voit du mal à rien !
Que d'bonheur on trouve à s'dire :
L'on m'amuse & j'fais du bien !
Que d'bel'choses on peut écrire
Contre tant d'joyeux ébats !
Nos criti. . . . . iques n'y manq'ront pas.

4 *Octobre*. Le procès concernant la rebellion & le meurtre arrivés à la conciergerie, s'est instruit pardevant le lieutenant-général du bailliage du palais ; il s'est trouvé un troisieme acteur impliqué dans l'aventure. C'est un nommé *Jaquin*. Il étoit ce qu'on appelle dans les prisons *Servante* des guichetiers. C'est un prisonnier moins coupable & le plus susceptible de sortir bientôt, que ceux-ci s'attachent & auquel ils donnent une certaine confiance pour les aider dans leurs fonctions. Les sieurs *Desaignes* & de *Forges* l'avoient gagné, & il étoit convenu de les seconder ; ce que le rôle qu'il jouoit lui donnoit la faculté de faire mieux qu'un autre. Voici maintenant ce qui est constaté juridiquement.

Ils ont été tous trois duement atteints & convaincus d'avoir formé le complot de s'évader à mains armées de la conciergerie, & à cet effet le sieur *Desaignes* de s'être procuré par une personne, qu'il a dit lui être inconnue, cinq pistolets de demi-arçons, trois quarterons de poudre à tirer

& vingt-deux balles ; de les avoir diſtribués ; ſavoir, deux piſtolets au ſieur *Desforges*, avec les munitions néceſſaires, & un ſeul de même au nommé *Jaquin*, & d'avoir gardé pour lui les deux autres piſtolets, & le reſtant de la poudre & des balles : tous trois, pour l'exécution de leur complot, le mardi 28 ſeptembre vers les neuf heures du ſoir ont voulu forcer les portes, ont tiré pluſieurs coups de piſtolet, dont un a porté ſur un guichetier, & l'a griévement bleſſé : un autre, quoique dirigé ſur le guichetier, a porté ſur *Jaquin*, l'un des accuſés, & un autre ſur un ſecond guichetier mort de la bleſſure le lendemain matin.

Le bruit général eſt ce ſoir, qu'ils ont été condamnés tous trois par le bailliage le premier octobre, à être rompus vifs, & que la chambre des vacations vient de confirmer le jugement.

4 *Octobre*. On a cité dans le temps l'inſcription latine imaginée par l'abbé *Boſcovitz* pour être miſe ſur la pompe à feu, & tout le monde a jugé ce diſtique par ſon élégance & ſa préciſion, digne de le diſputer aux inſcriptions de Santeuil : un M. *Guidi*, cenſeur royal, & ſpécialement le cenſeur du journal de Paris, a traduit ainſi le diſtique de l'abbé *Boſcovitz* :

Ici par un accord nouveau
Entre l'onde & le feu la paix eſt rétablie ;
Du citoyen l'eſpérance eſt remplie,
Et c'eſt le feu qui donne l'eau.

Quiconque rapprochera ces deux inſcriptions, jugera ſans peine combien la françoiſe eſt inférieure

à la latine. C'est une nouvelle preuve que notre langue est infiniment moins propre que l'autre au style lapidaire.

5 *Octobre.* Si la piece de *Corneille aux Champs-Elysées* en un acte & en vers libres, exécutée hier aux François, a été jugée la meilleure de celles présentées à l'aréopage comique, il faut que les autres soient bien mauvaises. On ne conçoit pas que les comédiens aient pu soupçonner un instant de M. de *la Harpe*, cet ouvrage d'écolier également défectueux & dans le plan, & dans la marche, & dans la versification. Quand on auroit voulu tourner en ridicule le pere de la tragédie en France, on n'auroit pu s'y prendre mieux, sauf le sieur *Molé* qui, chargé du rôle de *Voltaire*, a eu l'art d'en faire une véritable caricature.

Les comédiens étoient si fort engoués de cette piece, que sur le manuscrit envoyé à la police, ils avoient mis une espece de note de recommandation, où ils disoient que l'ouvrage étoit l'essai d'un candidat tout jeune, sur lequel ils fondoient les plus hautes espérances, & qu'on ne pouvoit trop encourager. Voilà les juges du théâtre.

5 *Octobre.* M. l'abbé *Raynal* avoit fait entrer un de ses neveux dans la marine marchande ; ce jeune homme a eu occasion d'aller dans l'Inde, où il s'est poussé & distingué d'une maniere à se faire estimer de M. de *Suffren.* Blessé dangereusement dans un combat, ce général l'a vu en cet état, & a reçu en quelque sorte son testament de mort. Ce brave homme lui a demandé en grace d'interposer ses bons offices auprès du roi pour que son oncle revînt dans sa patrie, & l'on assure que M. de *Suffren* a si bien tenu sa parole que l'abbé *Raynal* est déjà rentré dans le royaume.

6 Octobre. L'arrêt contre les malheureux condamnés à la roue, dont on a parlé, portoit que *Desaignes*, l'un d'eux, regardé comme le chef & le conducteur du complot, seroit préalablement appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, pour avoir par sa bouche la révélation de ses complices & la vérité d'aucuns des faits résultants du procès relativement à la personne qui avoit fourni les pistolets & les munitions.

Desaignes effrayé de l'appareil seul de la question, hier matin a déclaré que c'étoit la maîtresse de milord *Massaréenne*, l'un des prisonniers de la conciergerie, qui lui avoit passé les armes, la poudre & les balles : que les pistolets lui étoient parvenus dans de grands & longs pains : on est allé chercher cette courtisane ; elle a, dit-on, tout avoué, & a été décrétée sur le champ de prise-de-corps.

Tous trois ont subi leur supplice avec une affluence de spectateurs, telle qu'on n'en a point vu depuis *Damiens*. Montés à l'hôtel-de-ville, ils se sont plaints qu'on n'ait point voulu leur accorder leur grace, tandis que la justice avoit fermé les yeux sur le crime de *la Touche* & de *Loquin*, auquel le leur n'étoit point comparable, puisque le meurtre qu'ils avoient commis ne l'avoit été que pour défendre leur liberté, n'avoit rien d'atroce, de déshonorant & de dangereux en soi pour la société.

Il est certain que des personnes de la plus haute considération s'étoient intéressées pour eux, & que la reine même avoit demandé leur grace; que le roi étoit assez disposé à la clémence ; mais que c'est M. de *Vergennes* & M. de *Castries* qui ont fait envisager à sa majesté la nécessité de faire un

exemple en pareil cas, sans quoi il n'y auroit plus de sureté dans les prisons.

Desforges a envoyé chercher une fille nommée *Saint-Ange*, qu'il aimoit & qui est arrivée fort effrayée. Il l'a rassurée & lui a dit qu'il n'avoit pu résister au désir de la voir pour la derniere fois, & il a en même temps demandé au juge la permission de lui donner une bague qu'il avoit au doigt. Dès le soir même, cette courtisane, afin de dissiper sans doute l'impression qu'auroit pu donner contre elle dans le public la nouvelle bientôt divulguée de son *mandat* à l'hôtel-de-ville, s'est rendue au Palais Royal, & s'y est promenée sous les galeries.

Du reste, *Desaignes* & *Desforges* n'ont point voulu écouter les confesseurs; ils se sont tournés vers les bourreaux & leur ont dit: « c'est à vous à qui nous avons affaire ». Ils maudissoient un Dieu qui les laissoit périr, lorsqu'il laissoit échapper au supplice de vrais scélérats, des hommes couverts d'opprobre & d'infamie, le fléau & l'exécration de la société.

Quant à *Jaquin* déjà blessé griévement, il étoit presque mort, & l'on a pris pour résipiscence son anéantissement total.

Les spectateurs plaignoient sur-tout *Desforges*, dont l'extrême jeunesse avoit été abusée par *Desaignes*, qui d'ailleurs, lorsqu'il vit l'impossibilité de s'échapper, auroit voulu se brûler la cervelle & en avoit été détourné par son camarade comptant sur ses ressources. Outre cette premiere lâcheté, on reproche à *Desaignes* d'y avoir joint celle plus grande de trahir la personne qui lui avoit fourni les armes.

Tel est le récit qui occupe Paris en cet instant.

6 *Octobre.* C'est à Saint-Geniez, assez vilain lieu dans le Rouergue, près Rhodès, qu'est l'abbé Raynal, dans une sorte d'exil. Il ne peut, dit-on, s'en écarter, & le roi a mis pour autre condition qu'il s'y tiendroit tranquille, qu'il n'écriroit point, ou du moins ne feroit rien imprimer.

Du reste, on lui a donné cet endroit pour séjour, parce que c'est le lieu de sa naissance & qu'il y a sa famille.

6 *Octobre.* C'est par un arrêt du 6 septembre que le parlement avoit ordonné qu'il seroit nommé des commissaires pour suivre la méthode curative du sieur *Mesmer* & en rendre compte à la cour.

Ce ne sont plus ceux qu'on a nommés d'abord, soit qu'ils n'aient été que désignés, soit qu'ils aient refusé comme on l'a dit. Voici ceux fixés par arrêt de la chambre des vacations, du 21 septembre.

Quatre médecins: MM. *Thierry*, *Cosnier*, *Paulet* & *Montabour*.

Deux chirurgiens: *Veret* & *de Bussac*.

Deux apothicaires: *Follope* & *de la Cour*.

7 *Octobre.* Depuis long-temps on parloit d'un projet donné par les fermiers-généraux pour empêcher la contrebande énorme qui se fait dans Paris: il consistoit à former autour de cette capitale une muraille qui l'enfermeroit en entier & où il n'y auroit d'entrées que par des grilles sur les grands chemins. On en plaisantoit, on en rioit comme d'une absurdité, comme d'une folie. Ce projet, sans doute, n'a pas paru tel au gouvernement & sur-tout à M. de *Calonne* qui, ayant fort à cœur de faire un excellent bail, accorde à ces traitants tout ce qu'ils estiment pouvoir favoriser leur entreprise.

En conféquence, dès le mois de mai, on a vu décharger fur les boulevards neufs, du côté de l'hôpital, vingt mille voitures de pierres & de moëllons, & l'on a fu que le projet étoit paffé au confeil & alloit s'exécuter pour effai depuis la riviere jufques aux Invalides. Il s'eft alors élevé des murmures confidérables; de grands feigneurs ayant des hôtels & des maifons de plaifance en cette partie, ont formé des oppofitions à l'exécution. Depuis ce temps elle étoit reftée en fufpens & l'on fe flattoit qu'elle n'auroit peut-être pas lieu. Mais il y a environ trois femaines qu'on y a mis des ouvriers & les travaux font commencés. C'eft un fieur *Pecoul*, architecte, maître maçon entrepreneur, qui eft à la tête.

7 *Octobre*. Une perte récente encore que les fciences viennent de faire, c'eft celle de M. *de Bernieres*. Quoiqu'il ne fût pas de l'académie, il méritoit bien d'en être. Il s'étoit diftingué en dernier lieu par fes bateaux infubmerfibles.

7 *Octobre*. Quoique le tribunal des maréchaux de France ait fufpendu fes pourfuites contre le vicomte de *Noë*, l'affaire n'eft point finie, & même tout récemment fon frere, l'évêque de l'Efcar, vient d'être exilé dans fon diocefe pour avoir mis trop de chaleur dans fes difcours & dans fes démarches, & avoir défendu fon frere plus que *fraternellement*, fuivant l'expreffion d'une lettre du miniftre à ce prélat.

8 *Octobre*. Depuis quelque temps les fermiers-généraux, pour gagner davantage fans doute & faire paffer plus impunément tout le mauvais tabac que la difficulté d'en avoir leur a fait prendre durant la guerre, ont imaginé de le faire raper exclufivement à l'hôtel & dans leurs autres

manufactures, & de l'envoyer en poudre non-seulement aux débitants de Paris, mais dans les provinces les plus éloignées.

Déjà en 1782 le parlement de Grenoble avoit fait brûler du tabac de cette espece comme gâté & pernicieux : dans le même temps le parlement d'aix en avoit fait autant. Le fermier général *Augeard* y avoit été envoyé & n'avoit pu disconvenir du fait, mais avoit vérifié que la fraude provenoit des débitants & même des entreposeurs. Les mêmes plaintes viennent de se renouveller en Bretagne & le parlement de Rennes a rendu un arrêt en conséquence. Mais le gouvernement qui ne veut pas que les parlements s'immiscent dans les affaires ministérielles, a cassé par arrêt du conseil celui de cette compagnie.

C'est un M. *de la Haute*, fermier-général à la tête de cette partie, qui s'obstine à soutenir le systême du tabac rapé, quoique les chymistes conviennent qu'il est impossible que sans les plus grandes précautions il puisse se conserver agréable & sain, long temps enfermé dans cet état.

8 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Lille, du 30 Septembre. . . . . Vous avez été bien surpris, dites-vous, de voir le matérialisme, le déisme & l'athéisme percer jusques dans ce pays-ci, jadis le siege de la bigoterie & de la superstition, & non moins étonné de la modération du parlement de Douai qui, par arrêt du 16 juillet, s'est contenté de faire lacérer & brûler par l'exécuteur de la haute justice un écrit où le procureur-général dans son réquisitoire se plaint de retrouver les principes impies & absurdes des auteurs du livre de *l'Esprit* & celui de *la Nature*. La sagesse des magistrats excite votre curiosité, & vous me

demandez ce que c'eſt que le pamphlet dont il s'agit & quel eſt le ſujet. Voici l'anecdote.

Le 31 janvier dernier il a été exécuté à Marchiennes le nommé *Lacqueman*, du village de Beuvry, comme coupable de parricide. Un anonyme, grand enthouſiaſte, ſans doute, de la philoſophie moderne, a voulu ſe diſtinguer & a envoyé aux petites affiches de Lille, connues ſous le nom de *Feuilles de Flandres*, une lettre datée du 21 février, adreſſée à M. *Deſeſſarts*, membre de pluſieurs académies, auteur du *Journal des Cauſes célebres*, par M. * * * avocat de la réſidence de Douai; où rendant compte de la cauſe intéreſſante de *Lacqueman*, il gliſſe la doctrine abominable dont le réſultat eſt que « c'eſt à la ſeule organiſation, à la conſtitution phyſique & particuliere de chaque être qu'il faut rapporter la cauſe des grands vices, comme des grandes vertus; que le tempérament eſt le principe créateur des facultés morales, qu'ainſi l'homme eſt enchaîné dans tout ce qu'il fait, par des loix auxquelles il ne peut ſe ſouſtraire..... » Le rédacteur des *Feuilles de Flandres* a eu la facilité ou la bêtiſe d'inſérer cette lettre en forme de Supplément au N°. LXX. du 30 mars. Quoique le plus coupable en quelque ſorte, il paroît qu'il n'éprouvera pas les pourſuites qu'il devroit craindre & qu'il n'y aura aucune recherche ultérieure afin de découvrir l'anonyme que déſavoue hautement M. *Deſeſſarts*: & ſans doute, il y a quelques années, nos magiſtrats n'auroient pas été ſi tolérants.

9 *Octobre*. M. le bailli du *Rollet*, dans une lettre du 3 ſeptembre adreſſée au mercure de France, n'a pas manqué de répondre à celle de M. *Caſſabigy*

dont on a rendu compte, & non-seulement de se défendre, mais encore le chevalier *Gluck* & M. *Salieri*. Toute cette querelle consiste dans des dits & redits fort ennuyeux & qu'il est inutile de répéter. Il suffit d'observer que malgré ses plaisanteries le poëte françois ne renverse pas bien victorieusement les assertions du poëte italien, & qu'il reste toujours beaucoup de louche sur ce procès peu intéressant au fond.

9 *Octobre*. Comme tout ce qui concerne les ouvrages de M. de *Beaumarchais* devient intéressant, voici de plus amples éclaircissements sur son *Barbier de Seville*, composé en musique, dont on n'a dit qu'un mot.

M. *Paesiello* a mis en effet en musique à Pétersbourg cette comédie traduite en italien. La partition en parvint en France l'année derniere, & M. *Framery* fut chargé d'en parodier les morceaux de musique pour les unir au dialogue de M. de *Beaumarchais*. L'ouvrage fut fini au mois d'août; mais ne fut pas exécuté à Fontainebleau suivant sa destination. Quelque temps après M. *Moline* traduisit cette même piece en vers lyriques avec du récitatif; il destinoit son ouvrage au grand opéra où il n'a pas été joué non plus.

Depuis on a demandé à M. *Framery* sa parodie telle qu'il l'avoit arrangée, pour le théâtre de la reine à *Trianon*. Les comédiens italiens l'ont apprise sous les yeux de M. de *Beaumarchais*, qui les a exercés au dialogue, tandis que le parodiste leur faisoit répéter la musique. Enfin la piece a été jouée le 15 septembre, & ce qui en confirme le peu de succès, c'est que M. *Framery* avoue que sa partition n'est point gravée, & que l'incertitude du nombre des amateurs l'a empêché de s'en occuper.

10 *Octobre. Le Diable dans un Bénitier* & la métamorphose du gazetier cuirassé en mouche ; ou tentative du sieur Receveur, inspecteur de la police de Paris, chevalier de Saint-Louis, pour établir à Londres une police à l'instar de celle de Paris.

Dédié à M. le marquis de *Castries*, ministre & secretaire d'état au département de la marine, &c.

Revu, corrigé & augmenté par M. l'abbé *Aubert*, censeur royal, par Pierre le Roux, ingénieur des grands chemins.

Tel est le titre dejà très-obscur du libelle annoncé & qui perce depuis quelque temps dans cette capitale, qu'oiqu'avec beaucoup de peine. Il est précédé d'une caricature fort singuliere, & n'a que 158 à 159 pages.

10 *Octobre*. Me. *Linguet* a encore été obligé de changer de correspondant ; ce qu'il annonce dans son dernier N°. Celui qui avoit succédé au sieur *le Quesne*, anonyme, & dont le sieur de *Montbines* n'étoit que le prête-nom, s'étoit encore rendu coupable, non de vol aussi considérable que le prédécesseur, mais il grapilloit (c'est l'expression de l'annaliste) ; en conservant le même agent onéraire, il s'est donné pour substitut honoraire un M. l'abbé *Tabouet*, qui se qualifie d'avocat.

Au reste, ce journaliste est toujours tracassé par son censeur ; son N°. 85 a tardé trois mois à paroître. On exigeoit des cartons que Me. *Linguet* s'obstinoit à ne pas mettre, & il l'a emporté ; on dit même que M. de *Vergennes* a donné des ordres pour qu'on ne fût pas difficile à son égard. Toutes ces tracasseries l'arrierent, & il n'en est encore qu'au N°. 86 qui vient de paroître.

10 *Octobre*. Voici une chanson adressée à une

jeune demoiselle que son *Jaloux* tient dans un esclavage, qui sans doute a excité l'indignation du poëte. Comme elle est sur l'*air du Vaudeville de Figaro*, elle est fort à la mode; elle est d'ailleurs très-ingénieuse & très-bien faite : on la dit d'un M. *Antoine*, sculpteur en bâtiments.

Je voudrois venir moi-même,
Vous rendre hommage en ce jour :
Mais un monsieur qui vous aime,
Vous enferme à double tour.
Hélas ! dans ma peine extrême
Que du moins mon billet doux
Puisse arriver jusques à vous !

En vain l'on cache une fille
Aux regards des damoiseaux,
Pour peu qu'elle soit gentille
De quoi servent les barreaux !
L'Amour à travers la grille
Vole au gré de son désir,
Subtil comme le zéphir.

Est-il de retraite sûre
Contre cet enfant ailé !
Il veut faire sa capture
De celle qu'on tient sous clé :
Oui, l'Amour dans la serrure,
Habile à commettre un vol,
Introduit le rossignol.

11 *Octobre. Le diable dans un bénitier* roule sur une tentative prétendue du ministere de France

pour établir à Londres une police à *l'instar* de celle de Paris. Il est divisé en chapitres ou paragraphes au nombre de onze, précédés d'une introduction.

Dans celle-ci, le libelliste commence pas établir le systême de notre gouvernement, fâché de voir sur la terre quelque pays libre, parvenu à corrompre, à asservir tous les autres, sauf celui d'Angleterre. Ce n'est pas qu'il n'ait fait plusieurs fois de nouveanx essais pour cela, entr'autres en dernier lieu; mais ils n'ont jamais réussi.

Le premier paragraphe contient la mission d'un nommé d'*Anouilh*, espion envoyé à Londres par le marquis de *Castries* pour veiller sur les siens qu'il suspectoit de trahison durant la guerre & de faire avorter tous ses projets. Ce d'*Anouilh*, aussi infidele que les autres, mange l'argent qui lui avoit été confié, & revient sans avoir rien fait. Le ministre mécontent se plaint au sieur *Receveur*, inspecteur de police, chevalier de Saint-Louis, qu'il charge de l'arrêter & d'examiner sa conduite. Détention de d'*Anouilh*; il s'obstine à ne rien avouer. *Receveur* envoie à Londres *Barbier*, son commis, qui s'abouche avec le sieur *Morande*, auteur *du Gazetier cuirassé*. Tout cela se passoit vers Noël 1782. *Barbier*, conjointement avec cet acolyte, découvre la trahison & la friponnerie de d'*Anouilh*, obligé de rendre gorge.

Au second paragraphe *Receveur*, dont on est fort content, est chargé de la mission plus délicate & plus importante qu'on développe aujourd'hui. Elle remonte à l'histoire de *Jaquet*. On en a parlé dans le temps; il faut se la rappeller. Le libelliste veut que ce soit *Receveur* qui, envoyé en Hollande vers le mois de juillet ou

d'août 1781, ait découvert les imprimeurs du petit roman de *Jaquet*, en ait tiré les noms des auteurs & colporteurs, soit venu en enlever à Bruxelles une partie, puis, de retour à Paris, y ait arrêté le chevalier de *Launay* & *Jaquet*. Il certifie que le premier a été étranglé à la Bastille; il ignore le sort du second; mais le bruit de sa mort répandu par méprise a donné lieu à l'anecdote, sujet de la brochure.

Un inspecteur de la police, nommé *Goupil*, arrêté il y a quelques années pour prévarication dans son métier, & enfermé au donjon de Vincennes, désespérant d'en sortir, s'étoit jeté dans un puits. On attribue cette aventure à *Jaquet*. Un ami de celui-ci, dépositaire du manuscrit de ses pamphlets, qui avoit toujours menacé de les faire imprimer, si on lui ôtoit la vie, crut le moment venu de venger sa mort. Il va trouver le sieur *Boissiere*, libraire de Londres, imprimeur connu de ces sortes d'ouvrages : cela fit bruit, la cour de Versailles s'alarma & désira faire retirer les manuscrits avant qu'ils fussent imprimés. De-là la seconde & plus importante mission de *Receveur*, sous le nom du baron de *Livermont*.

Portrait & histoire du comte *du Moustier*, ministre plénipotentiaire à Londres lors du traité entamé par M *Gerard de Reynneval*. Ils occupent tout le troisieme paragraphe, & ce membre du corps diplomatique est peint sous les couleurs les plus ignobles & les plus odieuses.

Dans le quatrieme paragraphe, l'auteur du *Gazetier cuirassé*, sur lequel on a jeté les yeux pour en faire un suppôt de police, est admis & reçu. Un certain *Godar*, auteur de l'*Espion chinois*, de l'*Espion françois à Londres*, & donné

à *Receveur* pour adjoint & pour interprete, joue ſon rôle dans cette burleſque & affreuſe cérémonie.

Au cinquieme, il eſt queſtion du *Nevv Daily Advertiſer* du 27 mars 1783, où l'on donne avis de l'arrivée des eſpions françois, mais en dépayſant le public ſur leur compte. Un M. de *la F...* y va plus franchement & répand un pamphlet intitulé *le Tocſin*, ou avis à toutes les perſonnes & ſur-tout aux étrangers que *Receveur* & ſa bande ſont arrivés de Paris pour enlever les auteurs des trois brochures, *les Paſſetemps d'Antoinette*; *les Amour du Viſir V-s.*; *les petits Soupers de l'hotel de Bouillon.* Démarches du comte *du Mouſtier* & de *Receveur* auprès de *Boiſſiere*, libraire de Saint-James-Street: ils ne réuſſiſſent pas.

On trouve dans le ſixieme paragraphe la gradation de la fortune de *Receveur*, aujourd'hui chevalier de Saint-Louis, ayant le brevet de colonel.

Le ſeptieme contient les ſuites des négociations de *Receveur*, qui n'eurent pas plus de ſuccès. Il fait conjointement avec M. *du Mouſtier* un plan de police qu'ils préſentent à milord *Shelburne*, dont l'objet étoit de détruire ſur-tout la liberté de la preſſe. Excellent mémoire en réponſe à cette réquiſition de la cour de France.

Les paragraphes huit & neuf ne ſont qu'une ſuite du même ſujet, enrichie du récit des turpitudes de *Morande*, de *Godard* & autres ſubalternes.

Des bavardages & un dîner de *Philidor*, rempliſſent le dixieme, peu intéreſſant & aſſez plat.

Enfin au onzieme & dernier arrive M. le comte

d'*Adhémar*, ambaſſadeur du roi à Londres, qui, ſentant la dignité de ſa place, ne veut pas ſe compromettre par de honteuſes relations, & renvoie toute cette canaille en France.

12 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Toulouſe, du 4 octobre 1784.... Un Arrêt du conſeil, ſans que le bled ſoit venu dans les marchés au taux fixé par la loi qui eſt de 15 liv. le ſetier, qui n'eſt encore qu'à dix, pour défendre l'exportation, a jugé à propos de le faire. Le parlement, conſervateur des loix & ſur-tout fait pour veiller aux intérêts & à la police de la province, a ſuppoſé que la religion du roi avoit été ſurpriſe, & en conſéquence a défendu qu'on s'oppoſât à l'exportation, ſous les peines les plus rigoureuſes, juſqu'à ce que ſa majeſté eût été inſtruite & ſe fût expliquée; en même temps il a écrit au roi pour lui rendre compte de ſa conduite & des motifs de ſa réſiſtance. Nouvel arrêt du conſeil plus foudroyant que le premier, qui caſſe celui du parlement. Cette compagnie a prévu tout & arrêté qu'au cas qu'il arriveroit quelque choſe d'intéreſſant relativement à ſon arrêt, les chambres ſeroient aſſemblées, malgré le temps de vacations. C'eſt au 8 que la ſéance eſt indiquée, & nous attendons avec impatience ce qu'ordonneront nos magiſtrats.

12 *Octobre*. M. de *Beaumarchais* n'a pas fortement excité la commiſération des ſpectateurs, en ſorte que la repréſentation de la *Cinquantaine* n'a pas rendu beaucoup au-delà d'une chambrée complete, qui eſt de 5,400 livres environ; celle-ci n'a monté qu'à 6,200 livres, dont le comte d'*Oëls* ſeul, a donné 300 liv. Quoi qu'il en ſoit, cette repréſentation a valu à l'auteur l'épigramme ſuivante, d'autant plus cruelle qu'en paroiſſant ne

porter

porter que sur la morale de la piece, elle rappelle des anecdotes affreuses qu'on lui reproche :

Rien de bon ne vient des méchants,
Leurs bienfaits sont imaginaires :
Tel *Beaumarchais* à nos dépens
Fait des charités meurtrieres ;
Il paie du lait aux enfants
Et donne du poison aux meres.

12 *Octobre*. Les remontrances du parlement au sujet du vicomte de *Noë*, arrêtées les chambres assemblées le mardi 31 août, établissent d'abord & circonscrivent les deux genres d'autorité, très-distincte qu'exercent les maréchaux de France ; l'un à la connétablie où ils ont un tribunal, où l'on voit des gradués, un ministere public, un greffe, des audiences ; & l'autre chez leur doyen, où ils ne tiennent qu'une assemblée, où aucun des caracteres extérieurs d'un tribunal ne se rencontre & auquel les loix refusent ce nom. C'est cependant cette assemblée qui a jugé, condamné, cité ensuite un des sujets du roi, pour subir ce jugement rendu sans compétence & sans instruction.

Le parlement, suivant les errements de la dénonciation de M. *d'Eprémesnil*, établit l'historique de l'affaire, justifie l'accusé & dans le fond & dans la forme, & développe dans la plus grande étendue toutes les monstruosités de la conduite des maréchaux de France, qu'il ménage cependant personnellement, & dont il loue le zele, en plaignant & éclairant leur aveuglement. Les patriotes trouvent ces remontrances trop foibles, sur-tout contre le doyen, le maréchal de *Richelieu*, juge & partie.

13 *Octobre. La Brouette du Vinaigrier*, comédie de M. *Mercier* en trois actes & en prose, étoit imprimée depuis long-temps. Les comédiens italiens qui cherchent à se faire un fonds en ce genre, avec l'agrément de l'auteur sans doute, se sont emparés de l'ouvrage, & l'ont joué hier pour la premiere fois. Il a produit beaucoup plus d'effet qu'on ne s'en seroit douté à la lecture. Il faut l'attribuer en partie au talent nouveau du sieur *Perigny*, qui, par son jeu soutenu, naturel, plein d'onction, a singuliérement anobli le rôle du vinaigrier, & l'a rendu intéressant d'un bout à l'autre.

Ce drame est marqué au coin de l'originalité de tous ceux de M. *Mercier*, qui les tire de la foule ordinaire : ils rendent son théâtre unique : il y regne aussi ce manque de goût qui en produit tous les défauts : tels que des bizarreries, des longueurs, des trivialités, de la morale déplacée : s'il n'est pas le poëte des gens de la cour & du grand monde, il est celui des bonnes mœurs, de l'honnêteté & des partisans de la vertu rigide.

Une qualité précieuse de cette comédie, c'est qu'elle est gaie en beaucoup d'endroits ; qu'il y a du vrai comique de situation, & qu'elle prête également à celui du jeu des acteurs & sur-tout du principal.

A la fin on a demandé l'auteur suivant l'usage : le sieur *Perigny* est venu & après des applaudissements infinis, témoignage du contentement du parterre, il a annoncé que la piece étoit de M. *Mercier*, absent depuis quelques années de Paris & résidant à *Lausanne*. On prétend qu'un conte qui se trouve dans le recueil intitulé, *le Gage touché*, a fourni le fonds de la piece.

13 *Octobre*. Depuis qu'on a appris la détention de M. d'*Entrecasteaux* à Lisbonne, on ne dit pas qu'il soit encore revenu en France. On assure même que sa translation souffre des difficultés; que la reine de Portugal, avant de le livrer, veut qu'on lui soumette les pieces originales du procès, afin qu'elle puisse juger par elle-même, ou faire juger par son conseil, si l'accusé est dans le cas d'être réclamé. On conçoit que cette formalité qui blesse la dignité de la cour de France, doit souffrir des difficultés, & l'on ne doute pas que la famille du coupable n'agisse puissamment pour les rendre interminables.

13 *Octobre*. Samedi 9 les comédiens italiens devoient jouer trois pieces : *Les deux Jumeaux de Bergame*, *les Femmes & le Secret*, & *la Colonie*. Ils commencerent par supprimer la premiere; à la seconde ils substituerent *la fausse Magie*, & pour la troisieme ils vinrent annoncer que ce seroit Mlle. *Lescot* qui remplaceroit Mlle. *Colombe*, indisposée. Le parterre déjà très-mécontent entra dans une fermentation violente, & déclara qu'il ne vouloit point Mlle. *Lescot*, qu'il vouloit Mlle. *Burette*. L'acteur qui avoit annoncé, répondit que celle-ci n'y étoit pas, & sans s'embarrasser des clameurs, on commença *la Colonie*. Alors le parterre furieux fit un tel bruit que jamais on ne put continuer: on fit entrer des alguasils dans son sein, on en arrêta plusieurs & l'on conduisit sept personnes au corps-de-garde. Cette rigueur n'ayant point appaisé le tumulte qui croissoit, les comédiens céderent enfin; ils demanderent au public quelle piece il vouloit, & jouerent *l'Epreuve Villageoise* désirée. On est fâché que le parterre qui s'étoit bien montré jusques-là, ait eu la lâcheté

de laisser jouer avant qu'on lui eût rendu les camarades enlevés, & qui ne furent relâchés qu'après le spectacle.

14 *Octobre.* On connoît actuellement sans aucun doute deux des concurrents pour la *Centénaire* de *Corneille*, outre l'anonyme auteur de celle qui a été jouée. L'un est M. *Artaud*, auteur déjà de la *Centénaire de Moliere*, & l'autre M. le chevalier de *Cubieres*, qui est allé à Rouen faire exécuter son ouvrage. On sait que cette ville est la patrie de *Corneille*, ce qui pouvoit y rendre la piece plus intéressante : aussi paroît-il qu'elle y a eu du succès.

14 *Octobre.* Hier 13, on devoit jouer aux François la tragédie d'*Oreste* de *Voltaire*; quand le parquet a vu le sieur *Saint-Prix* se présenter pour faire ce rôle, il s'est écrié qu'il ne vouloit point de cet acteur, que *Larive* eût à le faire. *Saint-Prix* ne s'est point décontenancé; il a harangué le public, & a dit qu'il remplissoit cet emploi, parce que le sieur *Larive* étoit malade, lorsqu'il avoit été question de remettre cette tragédie : le parquet satisfait de cette explication, l'a laissé continuer.

14 *Octobre.* En blâmant fort l'auteur du *Diable dans un bénitier*, de la licence extrême avec laquelle il injurie & décrie plusieurs ministres anciens ou nouveaux & autres gens en place, on ne peut s'empêcher de lui reconnoître quelque talent. Il a de la gaieté, de la tournure, du sarcasme, & plusieurs morceaux de son ouvrage, s'il est entiérement de lui, sont très-bien faits, tels que le mémoire en réponse à la réquisition prétendue de la cour de France. Il paroît plus instruit que ses confreres : sa diatribe a plus de suite & d'ensemble que n'en ont communément ces

sortes de rapsodies. Il l'a nourrie de beaucoup de détails curieux, de faits, d'anecdotes. Malheureusement le peu de vrai qu'elle contient, y est étouffé sous un monceau de calomnies. On juge par quelques exemples combien il est peu exact à vérifier ce qu'il apprend. Il appelle président du parlement *Maupeou*, M. de *Goezman*, qui n'a jamais été que conseiller; il place en Bourgogne, la famille de *Jaquet* qui est en Franche-Comté; il fait enfermer *Goupil* pour un libelle contre la princesse de *Guimené*, que personne ne connoît; il ne veut pas que cette princesse & son mari aient fait banqueroute, &c. Toutes ces erreurs qu'il étoit aisé d'éclaircir, font suspecter sa véracité à l'égard d'anecdotes plus difficiles à approfondir.

C'est sur-tout contre M. de *Vergennes* & monsieur *le Noir* que la passion du libelliste se manifeste d'une maniere si effrénée & si absurde, qu'il ne conserve aucune vraisemblance dans ses récits & dans ses assertions. M. de *Sartines*, M. le maréchal de *Castries*, M. *Amelot* ne sont pas mieux traités.

15 *Octobre*. Le tabac, objet de luxe dans son principe, fut apporté en France en 1560. Il est devenu par habitude une espece de besoin de premiere nécessité, pour le plus grand nombre des citoyens.

Cette plante commença à fixer l'attention du gouvernement sous *Louis* XIII en 1626; mais en payant les droits auxquels elle étoit assujettie par le tarif, on pouvoit en faire le commerce librement. Une loi qui intervint au mois de septembre 1674, interdit ce commerce aux particuliers, & en réserva au roi la vente exclusive. Cette loi rigoureuse inflige la peine des galeres aux malheu-

yeux surpris en contravention, qui ne peuvent payer une amende de 1000 liv. Les femmes sont condamnées au fouet.

Cette denrée forme aujourd'hui une branche considérable des revenus de l'état. La ferme du tabac fut, en 1680, réunie aux autres fermes du roi; & comprise dans le bail qui en fut passé à *Claude Boutet*; ce fut durant ce bail que *Louis* XIV fit, par son ordonnance des fermes du 22 juillet 1681, un réglement sur le tabac.

Depuis long-temps les fermiers généraux ne débitoient en France que du tabac de Virginie; c'est le meilleur. Il y avoit à cet effet un traité avec l'Angleterre, qui nous le fournissoit en temps de guerre, comme en temps de paix. Depuis la révolution de l'Amérique ce traité a été annullé; les Américains, eux-mêmes, occupés de la guerre dont le théâtre étoit spécialement dans cette province, n'ont pu y suppléer, & malgré la paix, ce pays est encore trop dévasté pour subvenir à nos besoins. Le Mariland qui produit du tabac inférieur, a partagé notre approvisionnement avec la Virginie. On a eu recours à des mixtions pour l'améliorer; de-là des résultats souvent funestes, & les plaintes arrivées dans les différents temps dont on a parlé. Celles de Bretagne sont très-sérieuses, elles ont nécessité une ordonnance de police du 11 septembre dernier, & un arrêt du parlement en vacation le 15 du même mois, objet de la cassation annoncée.

15 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Rouen, du 12 octobre.... C'est le premier octobre qu'on a exécuté ici le *Centénaire* du chevalier de *Cubieres* en l'honneur de Corneille, notre compatriote. Il y a peu d'action; elle consiste en trois muses,

Melpomene, *Thalie* & *Polymnie*, qui, conduites par *Apollon*, posent chacune une couronne sur la tête de ce grand poëte. L'intermede est terminé par des couplets que chaque personnage chante à son tour. On flagorne ici comme ailleurs le parterre qui n'y est pas moins sensible; il a fait répéter en conséquence le couplet suivant, dans la bouche d'*Apollon* lui-même :

Trois divinités du Parnasse
Pour l'hommage le plus brillant,
Viennent à l'envi sur ma trace
De récompenser le talent :
C'est peu d'avoir un diadême,
Ces trois couronnes sur le front :
J'en réclame une quatrieme
Que vos suffrages donneront.

On a trouvé du reste la piece bien écrite; on en jugera mieux à la lecture, car elle n'est point encore imprimée. L'auteur étoit à la premiere représentation : il a été demandé vivement & à plusieurs reprises; mais il n'a point daigné se montrer. Il est parti de cette ville après la quatrieme, lorsque son succès a été bien constaté.

16 *Octobre*. C'est ordinairement vers ce temps-ci, c'est-à-dire vers la fin de l'année, que la cupidité des folliculaires s'évertue, & qu'ils imaginent des titres bizarres pour exciter la curiosité des amateurs. C'est ainsi qu'il s'annonce en ce moment un nouveau journal sous le titre de *Calypso*, ou les *Babillards*, par une société de gens du monde & gens de lettres. D'après le *prospectus* raisonné

de cet ouvrage, d'un genre abſolument rare, il ſera tout à la fois politique, moral, littéraire, ſérieux, comique; il traitera à fond du commerce; il n'aura nul rapport avec tous les journaux connus, & il ſera rédigé par un *club*, dont les divers membres connoiſſent toutes les langues de l'Europe.

17 *Octobre.* Ce qui ſe paſſe au quatrieme paragraphe du *Diable dans un bénitier*, eſt le ſujet de l'eſtampe relative à ce titre allégorique. On y voit le plénipotentiaire de France aſſis dans un fauteuil, préſidant à la cérémonie de l'initiation de l'auteur du *Gazetier cuiraſſé* aux myſteres de la police. Il s'agenouille & fait ſon abjuration entre ſes mains. Il prête le ſerment de trahiſon, d'eſpionnage, & donne ſa foi de Boheme. *Receveur* le montre à *Godard* & à ſes autres ſuppôts, comme leur digne camarade. On apporte en conſéquence le collier de l'ordre: une roue ſuſpendue à une corde de chanvre de ſix lignes de diametre; une croix de Saint-André, ſur laquelle un malheureux ſemble prêt à expirer; une croix de Saint-Louis attachée à une chaîne; deux bagues en forme de menottes: tels ſont les attributs de l'ordre dont *Receveur* eſt grand-maître. Il lui applique à l'inſtant ſur la nuque un grand coup de pincette; *Godard* lui paſſe la corde au cou, un autre lui met les menottes, &c. Ces dernieres circonſtances ne ſont qu'indiquées dans l'explication. Le reſte de l'eſtampe eſt parſemé de pamphlets dont on lit les titres......

Tout cela donne parfaitement l'explication du titre, *le Diable dans un bénitier*; c'eſt le ſieur *Morande*, auteur de libelles, forcé au ſilence par cette agrégation & même à la pourſuite de ſes confreres.

17 *Octobre.* On continue à s'entretenir de mademoiselle *Dozon*, plus étonnante à mesure qu'on entre dans les détails de son éducation. Ce n'est que vers le milieu du mois de juin dernier que, préparée & disposée par le sieur *Laïs*, qui le premier a connu les dispositions de ce rare sujet, elle a été présentée à l'école du chant; & l'on va voir avec quel soin on y travaille les éleves, & la foule des maîtres qu'on y trouve.

Le sieur *Deshayes* lui donnoit des leçons de danse.

Le sieur *Donnadieu*, fameux maître d'armes, formoit son corps à des mouvements plus libres, plus faciles, plus assortis à la scene.

Le sieur *Molé* lui enseignoit les principes de la déclamation & de l'action théâtrale.

Les sieurs *la Suze* & *Pillot*, enfin, lui dévoiloient l'art d'associer le chant à l'action théâtrale.

Le merveilleux, sans doute, c'est qu'en aussi peu de temps Mlle. *Dozon* ait su profiter de ces différentes leçons, sans les confondre & faire des progrès dans chaque genre.

18 *Octobre.* Extrait d'une lettre de Rennes, du 10 octobre . . . Nos nez sont à la veille de jeûner, & un arrêt du conseil veut absolument qu'ils trouvent bon du tabac qui est détestable & funeste. Il prétend que le parlement, qui n'a pas le nez si fin que la cour, ne doit pas s'y connoître.

C'est ainsi qu'on a cassé l'arrêt de notre chambre des vacations, confirmant une ordonnance de police concernant la distribution du tabac pour toute la province, & qui enjoint aux juges de faire des descentes dans les entrepôts, magasins & manufactures de tabac.

Sur les procès-verbaux du tabac saisi, il a été

constaté que c'est *une masse compacte, semblable à des morceaux de terre glaise qu'on tire d'une carriere, susceptible de se paitrir entre les doigts, tant le tabac dont elle est formée a été mouillé par l'eau salée, ou l'eau de mer & l'apprêt, & pressé dans des barrils, ayant une odeur aigre & désagréable, produite par la fermentation.*

De pareils abus n'auroient point lieu si le tabac étoit envoyé en carottes; mais l'adjudicataire-général n'y trouveroit pas un si grand profit: le tabac en carottes n'est pas susceptible d'une aussi grande quantité d'eau que celui débité en poudre, qui provient le plus ordinairement des saisies faites sur les fraudeurs.

C'est un M. de *Saint-Hilaire*, fermier-général de tournée, je crois, qui a porté le feu dans cette affaire. Au lieu de se concilier avec les magistrats pour examiner d'où venoit l'abus, comme avoit fait en 1782, à Aix & à Grenoble, son confrere *Augeard* qui avoit eu cette mission, il a mis en jeu l'autorité ministérielle & provoqué l'arrêt du conseil de cassation, aussi absurde que ridicule.

19 *Octobre.* Dans la feuille du 14 septembre les journalistes de Paris s'expriment ainsi au sujet de la course de MM *Robert*: « Nous donnerons, » sous peu de jours le détail du plus beau voyage » aérien qui ait encore eu lieu jusqu'à présent, » & que les observations des voyageurs doivent » rendre le plus intéressant. »

Depuis ce temps, il n'a rien paru sur cet objet; il n'a nulle part été question des freres *Robert*, on ne les a vus en aucun endroit. Le marquis de *Chistelles*, frere du prince de *Chistelles*, chez lequel ils sont descendus & dont ils ont été

si bien accueillis, à Paris depuis quelques jours, est allé pour les voir; il n'a pu y parvenir: il leur a écrit; ils ne lui ont point répondu.

D'après ces circonstances, on craint qu'ils ne soient devenus fous comme M. *Charles*, & qu'on ne soit occupé à les traiter.

19 *Octobre.* Les sieurs *Alban* & *Vallet*, directeurs de la manufacture du gaz inflammable établie à Javel, qui ont perfectionné l'art de le former & de remplir les aérostats, de quelque grandeur qu'ils soient, dans tel délai qu'on peut désirer; ont aussi fait leur spéculation de bénéfice sur la nouvelle découverte, & ce sera vraisemblablement la plus utile.

Ils ont construit une machine aérostatique sous les auspices du comte d'*Artois*, dont, avec la permission de son altesse royale, elle porte le nom, les armes & la livrée, & ils sont encouragés par la bienveillance du baron de *Breteuil* & de M. de *Calonne*. Cet aérostat est une *Charlotte* ou *Robertine* de trente-huit pieds de diametre; on y a adapté une gondole en osier solidement établie. Elle contiendra quatre personnes, indépendamment des deux conducteurs, qui seront l'un à la proue, l'autre à la poupe. Deux cordes attachées à l'équateur du ballon recouvert d'un filet, retenues & guidées à terre, mettront les voyageurs dans le cas de n'aller qu'à la hauteur où ils voudront, de descendre & de remonter à volonté. Cet aérostat sera sous une remise couverte, toujours prêt à partir au gré de ceux qui se présenteront. Ce joujou, espece de roue de fortune pour ceux qui ne chercheront qu'à s'amuser, sera un observatoire ambulant pour les savants, les géographes, les dessinateurs, les

physiciens, les astronomes qui désireront faire des expériences ou des découvertes.

Du reste, ces artistes se flattent que les cordes mêmes seront bientôt inutiles; ils disent avoir trouvé une manœuvre dont ils ont fait l'expérience sur un bateau, avec laquelle on aura un moyen d'aller en avant & en arriere, de monter & de descendre sans perdre de gaz.

16 *Octobre.* On confirme que le roi achete Saint-Cloud pour la reine, qui commence à se dégoûter du petit Trianon. On en fixe toujours le premier achat à 6 millions, & l'on y ajoute 200,000 francs d'épingles pour Mad. la duchesse de *Chartres.*

Par une bizarrerie fort singuliere, cette maison royale n'est qu'une maison de plaisance sous la directe & seigneurie de l'archevêque de Paris, appellé duc de Saint-Cloud. On parle de transférer cet duché-pairie laïque sur Conflans, maison de campagne de ce prélat.

20 *Octobre.* Le public s'empresse de voir & d'acheter aujourd'hui une estampe nouvelle, représentant un monstre, dont voici l'histoire.

" Ce monstre a été trouvé au royaume de Santa-
" Fé, au Pérou, dans la province du Chily, dans
" le lac de Fagna, qui est dans les terres de
" Prosper-Voston : il en sortoit la nuit pour dévorer
" les cochons, les vaches & les taureaux des en-
" virons. Sa longueur est de onze pieds, la face
" est à-peu-près celle d'un homme; la bouche est
" aussi large que la face : elle est garnie de dents
" de deux pouces de longueur. Il a deux cornes
" de vingt-quatre pouces de long, qui ressemblent
" à celles d'un taureau: les cheveux pendent jusqu'à
" terre; les oreilles ont quatre pouces, & sont

„ semblables à celles d'un âne. Il a deux ailes„ comme celles de chauve-souris; les cuisses & „ les jambes ont vingt-cinq pouces: il a deux „ queues, l'une très-flexible, dont il se sert pour „ saisir sa proie: l'autre qui se termine en fleche, „ lui sert à tuer : tout son corps est couvert d'é„ cailles. Ce monstre a été pris par une quan„ tité d'hommes qui lui avoient tendu des pieges „ dans lesquels il tomba: il fut environné de „ filets, & conduit vivant au vice-roi, qui par„ vint à le nourrir avec un bœuf, vache ou tau„ reau par jour, qu'on lui donna avec trois ou „ quatre cochons, dont on dit qu'il est friand. Le „ vice-roi a déjà envoyé des ordres sur toute la „ route par terre, pour qu'on ait l'attention de „ pourvoir au besoin de ce précieux monstre, „ en le faisant marcher par étape jusqu'au golfe „ de Honduras, où il sera embarqué pour la „ Havane, de-là aux Bermudes, de-là aux Açores: „ en trois semaines il débarquera à Cadix, d'où „ on l'amenera petit à petit à la famille royale. „ On compte prendre la femelle pour en perpétuer „ l'espece en Europe: elle paroît être celle des „ Harpies, qu'on avoit regardée jusqu'ici comme „ un animal fabuleux. „

20 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 16 octobre..... Il se répand ici la copie d'une lettre adressée aux habitants de cette ville par le pere *Hervier*, bibliothécaire des grands Augustins, à Paris. Elle est datée de Bordeaux le 30 septempre, chez madame la présidente de *Vertamont*.

A l'en croire, venu pour prêcher l'évangile dans cette capitale, on l'a forcé d'être médecin en faisant valoir la sublime découverte du *magnétisme animal*. Il a eu les succès les plus heureux. De-là

des honneurs & des persécutions infinis : il s'attendoit à ces dernieres. Les bienséances de son état ont obligé ce thaumaturge d'écarter la foule qui se précipitoit sur ces pas avec trop d'impétuosité, & de n'opérer ses merveilles qu'à la campagne.

Dès que le pere *Hervier* a su que des docteurs instruits par son maître *Mesmer* pouvoient le remplacer & fonder une école à Bordeaux, il a songé à se retirer & à reprendre les fonctions de son état. Sur les sollicitations de personnes distinguées, il a cependant été obligé de les accompagner aux eaux de Bagnieres; mais il songe très-sérieusement à retourner dans la solitude & sans retour.

De tous les reproches qu'on lui a faits dans les lettres anonymes, libelles & chansons, il n'est sensible qu'à un : c'est le seul qu'il veut réfuter. On l'accuse d'avoir fait une fortune immense. Il a presque toujours refusé un salaire honnête, & si quelqu'un regrette son argent, il est prêt à le lui rendre. Il n'a même accepté de rétribution que pour rouler plus promptement en carrosse au secours des malades & subvenir aux besoins des pauvres. Il leur donnera tout ce qui lui reste, si l'*on ne réclame dans la huitaine.* Il rentrera dans son cloître ses mains pures & nettes.

Tels sont les adieux que nous fait ce double charlatan . . . . . .

21 *Octobre* Les états de Provence ont remis à M. le bailli de *Suffren* la médaille qu'ils lui avoient décernée.

On y voit d'un côté son portrait avec ces mots : *Pierre-André de Suffren Saint-Tropès, Chevalier des Ordres du Roi, Grand' Croix de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, Vice-Amiral de France.*

Au revers, une couronne de lauriers fermée,

avec les armes de la province, contenant cette inſcription :

Le Cap protégé ;
Trinquemale pris ;
Goudelour délivré ;
L'Inde défendue ;
Six combats glorieux.
Les états de Provence
Ont décerné
Cette médaille.
M. DCC. LXXXIV.

21 *Octobre* Les plaintes élevées dans différentes provinces du royaume ſur les qualités des tabacs pulvériſés dans les manufactures, ont eté ſi violentes qu'il a été décidé d'y remédier & ſans défendre à l'adjudicataire des fermes de continuer d'approviſionner de tabacs rapés & préparés dans les manufactures les différents bureaux & débitants par lui établis & commis, d'y mettre pluſieurs conditions :

1°. De veiller avec le plus grand ſoin à ce que les tabacs choiſis de la meilleure qualité reçoivent dans les manufactures toutes les préparations néceſſaires, pour qu'ils puiſſent être vendus au public par les débitants, ſans mélange ni addition quelconque.

2°. De multiplier ſes atteliers de rapage autant qu'il ſera néceſſaire, & de maniere que les tranſports ne ſe faſſent jamais à plus de trente lieues de diſtance ; comme auſſi d'apporter le plus grand ſoin dans le choix de ſes prépoſés.

3°. De tenir tous les entrepôts ſuffiſamment ap-

provisionnés de tabac en carotte de la meilleure qualité, pourque les consommateurs qui voudroient en acheter & le faire raper chez eux, puissent se satisfaire à cet égard & aient la liberté du choix.

Tel est l'objet d'un arrêt du conseil qu'on annonce.

22 Octobre. Depuis plusieurs années on parloit d'un opéra comique à grande prétention, que MM. *Sedaine* & *Gretry* devoient faire jouer sur le théâtre italien, ayant pour titre *Richard Cœur de Lion* : enfin cet ouvrage tant attendu est parvenu à son degré de maturité, & a été exécuté hier sous la désignation d'une comédie en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes. C'est le pendant d'*Aucassin & Nicolette* ; en voici le sujet.

Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, revenu vainqueur des Sarrasins en 1192, & faisant alors la guerre au duc d'Autriche, s'engagea imprudemment dans un voyage d'Allemagne. Malgré la précaution qu'il avoit prise de se travestir, il fut reconnu & arrêté par son ennemi qui le fit enfermer. Sa détention resta ignorée de toute l'Angleterre. Le royaume étoit dans la plus grande consternation, lorsque *Blondel*, poëte françois & ami de *Richard*, entreprit de retrouver ce roi malheureux. Ce jongleur emploie toutes les ressources de son esprit & de son talent pour gagner ceux qui peuvent lui donner quelques renseignements sur l'objet de ses recherches, ou de le servir dans ses projets, & parvient enfin à réussir.

Les deux premiers actes ont été fort applaudis ; ils sont remplis d'intérêt : le troisieme est plus que médiocre & le dénouement sur-tout ne répond pas à l'intrigue. Quand cet ouvrage aura subi les

changements qu'il mérite, on en parlera plus au long.

Le sieur *Philippe* qui fait le rôle du roi *Richard*, dès qu'il a paru sur la scene n'a pu déployer son organe ordinaire à cause d'un enrouement qui lui est survenu tout-à-coup. Le parterre commençoit à témoigner son mécontentement & à le huer, lorsque cet acteur a pris le parti de le haranguer, de lui rendre compte de son accident, de protester de sa bonne volonté & de réclamer son indulgence : malgré son organe rauque il a été applaudi à tout rompre, durant le reste du spectacle. Cet accident a privé le public d'un air superbe, qui est, dit-on, très-bien chanté par cet acteur.

22 *Octobre*. Il y a plus d'un mois qu'on n'entendoit plus parler du sieur *Blanchard* qui se proposoit de passer la mer pour venir en France au plus tard vers le 20 septembre. Depuis ce temps il s'est ravisé & voici l'annonce de Londres, du 12 octobre..... « Samedi prochain, 16 du courant, le sieur *Blanchard*, accompagné de M. *Sheldon*, démonstrateur d'anatomie, doit s'élever dans son *bateau volant*, auquel il a adapté des ailes faites sur un nouveau principe ; ses observations l'ayant mis à portée de perfectionner les moyens de direction qu'il a imaginés. Le sieur *Blanchard* se propose, si le vent n'est pas trop fort, de faire des évolutions sur la ville de Londres avant de s'en éloigner. »

Les places sont fixées à Londres à une demi-guinée pour les chambres de l'hôtel d'où il partira, & à cinq schellings pour la cour ; ce qui fait environ 12 livres & 6 livres de notre monnoie. On voit que MM. les Anglois sont magnifiques en tout.

23 *Octobre.* Extrait d'une lettre de Versailles, du 20 octobre. . . . . . . Rien n'est plus vrai: M. *Bourdon*, premier lieutenant des gardes de la porte, a été fait depuis peu chevalier de Saint-Louis, & c'est le premier officier du corps qui ait eu cet honneur depuis qu'on l'a institué sur un pied militaire. Aussi a-t-il fêté cette cérémonie avec beaucoup d'éclat & invité à un repas d'apparat tous les chevaliers de Saint-Louis, de son espece, qui se sont trouvés dans cette ville. On assure qu'il y en avoit jusques à soixante.

23 *Octobre.* Quoique l'on assure que des officiers françois venant de la Havane disent avoir vu le monstre annoncé & qu'on ajoute qu'on le croit déjà arrivé en Espagne, son existence n'est rien moins que constatée, & il est plus certain encore que les papiers espagnols n'en font aucune mention. Aussi n'a-t-on rapporté la relation de ce monstre, relation péchant également contre la géographie, la physique & le bon sens, que pour faire voir à quel point on se joue de la crédulité publique, à quel point l'homme est ami du merveilleux & s'en laisse imposer par les romans les plus absurdes.

Au reste, les gravures de ce monstre sont multipliées à l'infini dans cette capitale; on le voit par-tout, il y en a d'enluminées, de fort bien faites & de très-cheres.

23 *Octobre.* M. *Campmas*, qui avoit annoncé son expérience aérostatique pour le 20 environ de ce mois, apprenant que le public commençoit à s'impatienter, le rassure par une lettre insérée au journal de Paris, où il dit qu'il ne recule que pour mieux sauter; qu'il a 40 ouvriers travaillant journellement, & il donne le détail des oc-

cupations du plus grand nombre : rien de plus plaiſant que cette deſcription, qui a toute l'emphaſe d'une gaſconnade.

24 *Octobre.* Depuis long-temps on annonçoit un ſpectacle qui devoit s'établir au Palais-Royal; il a eu lieu hier pour la premiere fois. La troupe s'intitule les *petits comédiens* de ſon alteſſe ſéréniſſime monſeigneur le comte de *Beaujolois.* Ils ont joué trois pieces, *Momus Directeur de Spectacle*, Prologue avec ſes agréments ; *il y a commencement à tout*, proverbe en un acte, mêlé de vaudevilles, & *la Fable de Promethée*, miſe en action, ornée de chant & de danſe. Les deux premieres ont paru déteſtables, la derniere a eu le plus grand ſuccès

25 *Octobre.* Lettre du pere Hervier aux Bordelois. « Meſſieurs, je ſuis venu prêcher l'évangile au milieu de vous. La ſublime découverte du *magnétiſme animal* m'a procuré le bonheur de vous être utile dans un autre genre. Je voulois me borner à la prédication ; vous m'avez forcé à devenir votre médecin. Les ſuccès les plus heureux ont encouragé mon zele & augmenté vos déſirs.

Seul poſſeſſeur dans votre ville du ſecret de la nature, le plus important pour l'humanité, j'ai été tout à la fois l'objet des plus glorieux empreſſements & des plus noires perſécutions. Je m'y attendois; & une fois ma détermination priſe de guérir publiquement vos malades, je me ſuis affermi contre les ſéductions de la flatterie & les terreurs de la contradiction.

L'évidence des vérités dont je ſuis le dépoſitaire, a fortifié ma confiance & nourri mon intrépidité.

Les bienſéances de mon état m'ont engagé dans

la ſuite à m'éloigner de la foule qui ſe précipitoit ſur mes pas avec trop d'impétuoſité. Je me ſuis retiré à la campagne, pour céder à des impreſſions reſpectables. Je n'ai reparu de temps en temps que pour donner les plus preſſants ſecours à des malades dont je m'étois chargé.

Dès que j'ai ſu que des médecins inſtruits par le docteur *Meſmer* pouvoient me remplacer, j'ai voulu abandonner la médecine de la nature, pour reprendre les fonctions de mon état. Des perſonnes diſtinguées, que j'avois eu le bonheur de retirer des portes de la mort, ont déſiré que je les accompagnaſſe aux eaux de Bagnieres; je n'ai pu me refuſer à leurs vœux.

Maintenant qu'une nouvelle école de phyſique & de médecine eſt établie dans votre ville, content d'y avoir contribué, je vais rentrer dans la ſolitude, d'où le bien de l'humanité m'a fait ſortir pour un temps. Je voudrois y retourner avec la douce ſatisfaction non-ſeulement de vous avoir été utile, mais, s'il étoit poſſible, agréable à tous.

Si quelqu'un croit avoir des raiſons de ſe plaindre de moi, je ſuis prêt à lui faire juſtice & à lui prouver les nobles ſentiments qu'il exigera. Je n'ai pu répondre à tous les honneurs dont vous m'avez comblé; je ſuis aſſuré de votre indulgence, ſi vous faites attention aux circonſtances ſingulieres qui m'ont environné. Je n'ai pas été le maître de ſuivre le penchant de mon cœur.

De tous les reproches qu'on m'a faits dans les lettres anonymes, libelles, chanſons, je n'en connois qu'un qui exige une réponſe.

La ſoif de l'or déshonore un prêtre. La médecine eſt un ſacerdoce qui demande preſqu'autant

de désintéressement que celui des autels. On m'accuse d'avoir fait une fortune immense en l'exerçant dans votre ville. Je puis, comme saint Paul, vous prendre tous à témoins que j'ai refusé de la plupart un salaire honnête; & si quelqu'un regrette la reconnoissance dont il m'a honoré, je suis disposé à lui rendre le prix qu'il a daigné mettre à mes soins. Je n'ai accepté de récompense que pour être en état de multiplier mes secours, en me faisant transporter plus promptement chez mes malades, & pour fournir aux besoins de ceux qui manquoient du nécessaire. Le peu qui me reste servira à cet usage, si l'on ne le réclame pas dans la huitaine. Je rentrerai dans mon cloître les mains pures & nettes, avec la satisfaction de vous avoir fait tout le bien qui étoit en mon pouvoir. J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, messieurs, &c.

25 *Octobre*. Il paroît que le conseil a eu peur en effet de la fermentation occasionnée en Bretagne par le mauvais tabac rapé; en conséquence, de concert sans doute avec les fermiers-généraux, il a été rendu le 16 un arrêt concernant la vente & le débit du tabac, qui impose en effet les restrictions annoncées.

On commence par excuser les fermiers-généraux, par louer même leur zele d'avoir cherché à prévenir les fraudes des distributeurs de la denrée qui, pour augmenter leurs bénéfices, y mêloient des corps étrangers, souvent d'une espece nuisible à la santé des consommateurs, en prenant le parti de ramener la main-d'œuvre du rapage ou du moulinage aux manufactures établies à cet effet; d'où il résultoit même une économie intéressante pour les consommateurs moins aisés, qui ne supporteroient point les frais de la revente.

Cependant on ne peut s'empêcher de convenir que, le changement opéré dans la préparation des tabacs, destinés à la consommation journaliere, n'a pas produit tout l'effet qu'on en devoit attendre; mais par une tournure fort singuliere, on attribue à des cabales des débitants mêmes, espérant de faire abandonner un nouveau régime si contraire à leurs intérêts, les plaintes appuyées de motifs assez spécieux pour déterminer les cours des aides des provinces, où elles se sont élevées, à les approfondir, & à ordonner à cet effet des visites & des vérifications.

On se plaint que ces visites & vérifications, proscrites par un grand nombre d'arrêts du conseil, aient l'inconvénient d'inspirer de l'inquiétude aux consommateurs, & de suspendre les ventes au préjudice d'une portion très-intéressante des revenus de sa majesté.

Enfin l'on avoue que ces plaintes étoient fondées, que des parties de tabac en poudre étoient avariées, soit par la négligence de la manipulation, soit par un transport trop éloigné. C'est pour y remédier qu'on a pris les précautions annoncées, & laissé le choix du tabac râpé ou en carotte aux consommateurs.

29 *Octobre*. Le roi a fait écrire par M. le baron de *Breteuil* une lettre circulaire à tous les évêques résidants actuellement à Paris, qui leur enjoint de se retirer, chacun, dans leur diocese, & de s'y tenir. Sa majesté ajoute que s'ils ont des affaires qui les obligent de venir ici, elle entend qu'ils lui en rendent compte avant, & elle jugera si leur présence y est effectivement nécessaire.

Cette lettre, écrite déjà depuis plusieurs jours a fort scandalisé *Nosseigneurs*. Ils ne contestent point

au roi le bruit de police sur eux; mais ils trouvent, qu'on n'a pas suivi le protocole de ces sortes d'ordres, & qu'on les traite bien lestement. En conséquence, ils n'ont point encore optempéré & ils attendent une explication ultérieure.

26 *octobre*. L'ouverture de la salle du spectacle des comédiens de bois de M. le comte de *Beaujolois*, s'est faite presque avec autant d'affluence que celles de comédies italienne & françoise. Cette salle est charmante, mais petite. Il y a vingt-deux banquettes dans le parquet, deux rangs de onze loges chacun, quelques loges grillées & des intervalles pour des spectateurs debout; en sorte qu'elle peut contenir environ 800 personnes L'orchestre des musiciens est spacieux & le théâtre d'une étendue convenable, même pour le jeu des machines d'opéra.

De plein pied au parquet sont deux chauffoirs, dont l'un en galerie & l'autre en sallon carré; ils sont décorés avec autant de goût que de noblesse, & meublés très-élégamment.

L'orchestre est excellent; les marionnettes sont bien faites & ont assez de vérité, sauf ces vilains fils d'archal qui les font mouvoir par en haut, dont le spectateur voit chaque différent mouvement, & qui ôtent toute l'illusion.

Il paroît que les directeurs de ce spectacle n'ont point encore eu la précaution de s'attacher aucun poëte, en sorte que les deux premieres pieces sont d'une platitude rare & sans la plus légere teinture du théâtre. On ne sait où ils ont pris le petit opéra de *Promethée*; mais, outre que le fond en est bien entendu, la versification réguliere, noble & harmonieuse, l'exécution a paru surprenante; des décorations fraîches, des changements rapides

& multipliés, des vols, des descentes de dieux; des nuages, des tonnerres, en un mot tout ce qui distingue le théâtre lyrique, s'y trouve presque avec la même perfection; même des voix mélodieuses. Quant aux ballets, ils sont dessinés par de petits enfants des deux sexes, qui ont encore besoin d'étude & de pratique.

Les deux premieres pieces avoient été si mal reçues, tellement sifflées & huées, que les directeurs & les acteurs étoient déconcertés, & qu'il a fallu quelque chose d'aussi excellent pour calmer la fermentation & exciter les applaudissements : ce qui prouve cependant combien les directeurs sont dénués de secours, c'est que malgré la réprobation générale, ils ont été obligés de jouer encore avant-hier & hier le *Prologue* & le *Proverbe*, sans pouvoir y substituer rien de mieux.

26 *Octobre*. On a cité dans le temps l'inscription latine de l'abbé *Boscovitz* pour la pompe à feu de MM. *Perrier*; on en a rapporté depuis la traduction en vers françois par M. *Guidin*. C'est un sujet sur lequel les amateurs s'exercent à l'envi.

M. *Trochereau* de *la Berliere*, ancien commissaire de la marine, des académies de Rouen & d'Orléans s'est aussi évertué; il a réduit en un seul vers le distique de l'abbé *Boscovitz*.

Sequana, vulcanusque novo dant fœdere lymphas.

Un autre amateur a cru lui donner plus de justesse, de précision & de vivacité par le pentametre suivant :

Fœdere dant lymphas ignis & unda novo.

27 *Octobre*. Depuis long temps on a vaguement annoncé la formation de la nouvelle *société philantropique*, mais elle s'est toujours jusqu'à présent tenue & cachee dans les ombres du mystere ; elles se dissipent avec le temps, & voici ce qu'on en fait de plus positif.

Elle doit son origine à sept citoyens zélés, qui bientôt en enrôlerent d'autres ; elle s'est élevée successivement jusqu'au nombre de vingt, & elle le passoit au commencement de cette année.

La société nomme annuellement un président, deux vice présidents, un secretaire & un trésorier. Cette année c'est M. le duc de *Charost* qui occupe la premiere place.

En outre on choisit chaque année un comité de quelques membres : il a pour objet de recevoir les demandes, d'examiner les besoins, de préparer les secours à certain nombre d'octogénaires, d'enfants aveugles nés & de pauvres femmes en couche.

Du reste, ces messieurs prétendent que par une merveille rare, l'union la plus parfaite exclut de la société tout esprit de domination & de prépondérance.

Le nombre des malheureux secourus par la société se montera pour l'année prochaine à vingt-quatre octogénaires au lieu de douze, celui des aveugles-nés est de douze, & elle commencera en 1785 à fournir une somme de 48 liv. à vingt-cinq femmes de pauvres ouvriers, enceintes, qui auront les conditions requises.

27 *Octobre*. Tout ce qui tient au sieur de *Beaumarchais*, est, ce semble, fait pour exciter du bruit & du scandale. On a déjà rendu compte comment la comédie françoise s'opposa à ce que la comédie italienne jouât son *Barbier de Seville*, mis en musique ; comment M. *Framery*, parodiste

de la musique de M. *Paësiello* est en différend avec M. *Moline*, autre parodiste. Aujourd'hui c'est un M. *Weneck* qui réclame la propriété de l'ouvrage, en qualité de substitut du musicien original, revêtu d'un privilege du roi au nom de M. *Paësiello* au sien, & en ayant déjà fait copier les rôles & les parties pour l'opéra de Paris. En sorte que le théâtre lyrique semble aussi avoir des prétentions à l'ouvrage, & vouloir le jouer à l'exclusion du théâtre italien.

27 *Octobre*. Après 34 ans M. *Marmontel* s'est avisé de rajeunir la tragédie de *Cléopâtre* & de la ramener sur la scene très-améliorée : la premiere représentation étoit déjà annoncée sur l'affiche pour le samedi 16 de ce mois : on devoit l'exécuter avant à Versailles & essayer le goût de la cour ; on ignore quel obstacle est survenu ; mais l'ouvrage est renvoyé loin, car l'annonce a disparu totalement.

28 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Saint-Germain-en-Laye, du 19 octobre .... M. le maréchal duc de *Noailles*, notre gouverneur, qui tenoit autrefois ici le plus grand état, qui aimoit beaucoup les dames de notre ville, leur donnoit des spectacles, des bals, des fêtes de toute espece, vit aujourd'hui comme le particulier le plus modeste. Il s'occupe uniquement de son jardin à l'angloise, pour lequel le roi, outre la premiere concession très-considérable qu'il lui a faite dans la forêt de Saint-Germain, limitrophe de son terrain, vient d'en accorder encore une moindre, mais de plusieurs arpents. Il est grandement question d'une superbe riviere qui fait l'ornement principal de ces sortes de jardins ; elle est formée du superflu des eaux des fontaines de Saint-Germain. C'est ce qui a fourni matiere à l'inscription suivante de M. *Trochereau de la Berliere*, homme de lettres

qui s'est retiré dans ces cantons, qui s'y adonne à l'agriculture & a formé lui-même un jardin de botanique superbe. Voici son idée assez heureuse à mon gré :

Nympda urbana prius fieri nunc rustica gaudet.

28 *Octobre.* On annonce un ouvrage plus fort que le *Portier des Chartreux*, ayant pour titre *la Conversion du comte de Mirabeau.* Il est enrichi de dix estampes dans le même genre.

29 *Octobre.* Tandis qu'on décrie & bassoue le docteur *Mesmer* de toutes les manieres, ses partisans ne cessent d'opposer à ce déchaînement les marques du respect & de l'admiration dont ils sont pénétrés pour lui. C'est ainsi que le graveur le Grand vient de mettre en vente le portrait de cet étranger, dessiné d'après nature par M. *Pujos.* On lit au bas ces vers de M. *Palissot* :

Le voilà ce mortel dont le siecle s'honore,
Par qui sont replongés au séjour infernal
Tous ces fleaux vengeurs que déchaîna Pandore ;
Dans son art bienfaisant, il n'a point de rival,
Et la Grece l'eût pris pour le Dieu d'Epidaure.

29 *Octobre.* C'est la reine qui par une lettre très-affectueuse écrite à M. le duc d'*Orléans*, lui a marqué connoître trop bien son attachement envers la famille royale pour douter un instant qu'il hésitât à faire au roi le sacrifice de son château de Saint-Cloud & à le vendre à sa majesté, comme le lieu estimé par la faculté le plus propre à la santé & à l'éducation physique de M. le dauphin.

En conséquence le marché a été conclu samedi dernier.

La reine a écrit depuis à M. le chevalier de *Mornay*, gouverneur de Saint-Cloud, âgé de 84 ans, que l'intention du roi étoit qu'il conservât

sa place & continuât ses fonctions. M. de *Mornay*, en témoignant à la reine toute sa reconnoissance de ses bontés, lui a demandé la permission de se retirer; il a dit qu'attaché à la maison d'*Orléans* depuis 80 ans, son désir étoit de mourir auprès de ses anciens maîtres.

M. le duc d'*Orléans* extrêmement sensible à cette marque de zele, a écrit à M. de *Mornay*, qu'il pouvoit lui demander tout ce qu'il voudroit.

29 *Octobre*. Le cours des petites lettres dont on a désolé pendant plusieurs années M. l'évêque d'Autun, semble interrompu & on le croit même totalement cessé depuis qu'on a éventé la mine d'où partoient ces fréquentes & cruelles explosions. Ce silence confirme les soupçons qu'on avoit sur l'évêque d'Arras & ses coopérateurs. On sait que le premier a perdu le procès qu'il avoit contre le ministre de la feuille, & que celui-ci, que son rival accusoit indirectement de simonie, a été pleinement vengé par l'arrêt qui fait retomber les frais sur l'autre & le condamne aux dépens. M. d'Arras est furieux, & s'il osoit il n'épargneroit certainement pas M. d'Autun; mais sa propre conservation l'oblige d'être prudent, aujourd'hui qu'il est démasqué.

30 *Octobre*. *Monsieur* est un prince rempli de connoissances, d'esprit & de finesse : dans l'inaction où le réduit son rôle, pour s'amuser il s'occupe quelquefois à mystifier le public. C'est ainsi qu'on lui attribue l'imagination des sabots élastiques; le correspondant de Lyon n'étoit que le prête-nom de son altesse royale auprès des crédules journalistes de Paris. Aujourd'hui l'on croit également ce prince auteur de la relation du monstre prétendu. Il y a mêlé exprès beaucoup d'absurdités pour

mieux prouver combien il est aisé d'en imposer aux sots & aux ignorants qui forment le grand nombre & subjugent quelquefois les gens moins aisés à duper. Ce point de vue philosophique est bien digne de la sagesse de *Monsieur*.

30 *Octobre*. On peut se rappeller la suppression des échoppes qui a eu lieu depuis quelques mois dans la plupart des rues de Paris, ce qui a mis dans l'embarras de ne savoir où se réfugier nombre d'étaleurs & de gagne petits. Par un arrêt du conseil du 4 de ce mois il est question de restreindre encore la tolérance à cet égard. M. l'abbé *Baudeau*, conseil de M. le duc de *Chartres* & le directeur de ses finances dans la partie économique, a fait une spéculation sur cet événement. Dans l'impossibilité où est le prince de continuer son gros corps de bâtiment à l'entrée du jardin du Palais-Royal, dont le péristile seul étoit commencé, il a imaginé de former dans l'espace entre les parties de colonnes déjà élevées à une certaine hauteur, une espece de foire perpétuelle. En conséquence il a trouvé un entrepreneur qui s'est chargé de faire construire à ses frais dans cet espace pour un temps donné, une quantité de petites boutiques à louer à son profit, par ces forains, en rendant à son altesse sérénissime une certaine somme, sur laquelle on varie encore. Ce coup-dœil ne sera pas magnifique; le revenu sera médiocre; mais dans la détresse il faut tirer parti de toutes ses ressources.

31 *Octobre*. Tout le monde connoît le discours qui a remporté le prix de l'académie de Berlin sur la question de *l'universalité de la langue françoise*, par M. le comte de *Rivarol*. Un M. le chevalier *Jouin de Saureuil*, auteur d'un ouvrage intitulé: *Anatomie de la langue françoise*, qu'il a composé

originairement en anglois & qu'il se propose de traduire en françois, attaque aujourd'hui l'auteur du discours couronné. Dans une lettre à M. le baron de *Bernstorff* du musée de Paris, en date de Paris le premier août, il prétend, après avoir accordé beaucoup d'éloges à cette dissertation généralement estimée, qu'elle auroit besoin d'être traduite en françois. Cette attaque ironique a vivement piqué l'amour-propre de M. le comte de *Rivarol*, qui a riposté, & il faut voir ce que deviendra cette guerre littéraire.

1 *Novembre* 1784. Les choses vraies ne sont pas toujours vraisemblables, & c'est la vraisemblance plus que la vérité qu'il faut chercher dans une piece de théâtre. C'est par où peche essentiellement l'opéra comique de *Richard cœur de Lion*; quelque fondé qu'il soit sur un fait historique, comme il paroît absurde, tous les moyens employés par l'auteur y participent & ne peuvent obtenir de créance : quoi qu'il en soit, voici la marche de l'ouvrage.

Un François nommé *Blondel*, l'un des plus célebres Troubadours, troupe à laquelle s'étoit agrégé le roi *Richard*, qui honoroit ce confrere d'une amitié particuliere, se met en tête de découvrir ce monarque dont on ignore le sort. Il ne trouve rien de difficile, il n'est effrayé d'aucun obstacle, d'aucun danger.

Il parcourt divers pays, après avoir eu la précaution, afin de mieux réussir, de se faire passer pour un aveugle. Il arrive dans un petit village d'Allemagne; il charme tous les habitants par ses chansons; il fait danser toutes les filles avec son violon. Il y avoit auprès de ce village un château-fort, où l'on enfermoit les prisonniers. *Blondel*, on ne sait pourquoi, soupçonne & se persuade que

Richard y eſt. La circonſtance d'une lettre qu'on lui propoſe de déchiffrer, quoiqu'aveugle & inconnu de celui qui la préſente, lui donne le ſecret d'une intrigue amoureuſe entre le gouverneur de ce château & la fille d'un Anglois réfugié dans ce canton, chez qui, par un autre haſard non moins extraordinaire, loge *Marguerite*, comteſſe de Flandre, amante de *Richard*, qui voyage auſſi pour le chercher. Telle eſt l'expoſition dont eſt compoſé le premier acte, ſauf quelques détails étrangers à l'intrigue, que M. *Sedaine* y a répandus pour le mieux remplir & y jeter quelque gaieté.

Au ſecond acte *Blondel* perſuadé que le roi eſt dans le fort, va chanter au pied de la tour le commencement d'une romance compoſée autrefois par ce prince, en l'honneur de *Marguerite*; cette voix connue & chérie frappe *Richard*, qui, pour ſe faire connoître, chante à ſon tour & continue la romance. Le Troubadour françois eſt tranſporté de joie de voir ſon preſſentiment accompli, quand tout-à-coup il eſt arrêté par les gardes & entraîné en priſon. C'eſt ce qu'il déſiroit; il demande à parler au gouverneur à l'inſtant & pour affaire preſſée. Il eſt introduit devant lui. Il joue le rôle du confident de la jeune perſonne, à laquelle ce militaire demandoit un rendez-vous dans ſon billet & le lui aſſigne. Il n'a plus alors de peine à perſuader au gouverneur que tout ce qu'il a fait n'eſt qu'une ruſe pour s'introduire ſans éclat auprès de lui & remplir ſa miſſion. Cet officier admire ſa fineſſe & le renvoie avec une récompenſe.

Blondel, pourſuivant ſon deſſein, commence le troiſieme acte par une entrevue avec *Marguerite* & une reconnoiſſance. Il lui communique ſa précieuſe découverte, & ils travaillent de concert à

la délivrance du prisonnier. Ils mettent dans leurs intérêts le pere de la jeune personne qu'aime le gouverneur. Une fête que donne exprès la princesse, cause un tumulte qui sert de prétexte à l'amant, introduit par le poëte francois, d'avoir une entrevue secrete avec sa maîtresse. Surpris à ses pieds par le pere, il n'a d'autre ressource pour l'obtenir en mariage & se retirer lui-même d'affaire, que de consentir à la délivrance du prisonnier, sollicitée avec la plus vive ardeur par la belle *Marguerite* qui intervient & met le comble à son embarras. Il faut avouer que ce dénouement n'est ni noble, ni ingénieux. Comme la seconde représentation de la piece qui n'a eu lieu que samedi 31, avoit été retardée pendant long temps, on se flattoit que M. *Sedaine* auroit profité de ce répit pour le changer & l'améliorer; mais faute de ressource ou de bonne volonté, il n'en a rien fait.

1 *Novembre*. M. *Cartault*, ancien premier commis de la marine, mort il y a quelques jours, avoit pour le calcul un goût, ou plutôt une passion qui est fort rare. Il avoit calculé les logarithmes des nombres jusqu'à deux cents cinquante mille. Le manuscrit en deux volumes in folio est entre les mains de M. de *la Lande*, qui doit le déposer à l'académie des sciences, de même que celui de M. *Robert*, curé de Toul, qui contient les logarithmes des sinus pour toutes les secondes.

M. de *la Lande* ayant eu connoissance du talent de M. *Cartault*, lui proposa des calculs plus utiles, mais pour lesquels il falloit une patience peu commune. *Halley*, célebre astronome d'Angleterre, avoit publié plus de mille observations de la lune, & il les avoit comparées avec ses tables; il étoit utile de les comparer avec les tables nouvelles de *Mayer*. M. *Cartault* s'en chargea, & il en est fait

mention dans la *Connoissance des temps* de 1774, page 281. Si ces calculs, & d'autres semblables, se trouvent dans les papiers de M. *Carrault*, il est à désirer qu'on les remette entre les mains des astronomes qui peuvent en faire usage.

2 *Novembre*. Depuis long-temps on se plaignoit qu'on laissât tomber en ruine l'observatoire, ce monument élevé par *Louis XIV* à la gloire & à l'avancement de l'astronomie. Il paroît que *Louis XVI* entrant dans les vues du monarque fondateur, veut relever cet établissement, & le rendre plus utile. En conséquence S. M. vient d'ordonner la construction de trois instruments capitaux qui manquoient à l'observatoire; savoir, un grand corps de cercle mural de sept pieds de rayon, un équatorial de seize pouces de diametre, & un cercle entier de dix-huit pouces de rayon.

A l'avenir, à compter du premier janvier 1785, il y aura trois éleves qui, sous les yeux & l'inspection du directeur, suivront constamment le cours général des observations, en tiendront registre, & partageront entre eux les veilles, de maniere qu'à tous les instants du jour ou de la nuit il y ait, à l'observatoire royal, un observateur prêt à faire les observations de toute espece qui se présenteront. Le roi a pourvu à ce qu'il soit formé peu à peu, une collection complete de livres d'astronomie, de sorte qu'il y ait à l'observatoire une bibliotheque en ce genre, où les savants puissent trouver tout ce qui y aura rapport.

3 *Novembre*. On confirme de plus en plus que c'est le prince auguste dont on a parlé, qui est l'auteur de la relation du monstre prétendu. On ajoute que c'est une allégorie qu'il a imaginée relative au *Magnétisme animal*, dont une carica-

M. 5

ture où l'on repréſente le docteur *Deſlon* avec une tête d'âne & une queue de ſinge, a fait naître l'idée à ſon alteſſe royale.

3 *Novembre.* L'achat que le roi vient de faire de Saint-Cloud, au moment où l'on ſemble craindre une rupture, raſſure les politiques & leur fait préſumer qu'elle n'aura pas lieu ; ils fondent leurs conjectures ſur le caractere connu de ſa majeſté: il paroît conſtant aujourd'hui que depuis long-temps elle avoit eu le goût le plus vif pour Rambouillet ; mais qu'elle y avoit réſiſté pendant tout le temps de la guerre, & ne s'eſt déterminée à en faire l'acquiſition qu'à la paix. Ils en concluent que ſon goût pour l'économie, & la crainte de ſurcharger les peuples l'auroient également détournée aujourd'hui d'acheter Saint-Cloud, & de faire pluſieurs autres dépenſes de cette eſpece non néceſſitées.

3 *Novembre.* On eſt très-effrayé d'un arrêt du conſeil d'état du roi du 15 ſeptembre dernier, qui révoque les arrêts du conſeil des 29 juillet & 21 octobre 1749, portant réglement pour la taxe du bois de chauffage à Rouen, & ordonne qu'il y ſera vendu à prix libre de gré-à-gré. On craint, vu la diſette de cette denrée de premiere néceſſité, qu'il n'en réſulte un monopole, & peut-être des révoltes qui en ſont la ſuite ordinaire.

4 *Novembre.* Il paroît des *Obſervations ſur les deux rapports de MM. les commiſſaires nommés par ſa majeſté pour l'examen du Magnétiſme animal.* Tel eſt le titre d'un écrit in-4°, de 31 pages de M. *Deſlon.* Il eſt daté de Paris le 6 ſeptembre.

Ce maître prétend y démontrer que pour juger de l'exiſtence & de l'utilité du magnétiſme, meſſieurs les commiſſaires ſe ſont écartés de la marche qu'il leur avoit tracée & convenue avec eux.

Que des expériences qu'ils ont faites, il ne résulte que des preuves négatives.

Que ces expériences mêmes, pour qu'on en pût conclure quelque chose, auroient dû être répétées, parce que l'action de ce fluide, ainsi que celle de l'aimant, n'est pas uniforme.

Que les effets avoués par MM. les commissaires, & ceux sur-tout éprouvés par eux-mêmes, supposent une cause.

Qu'enfin cette cause ne pouvant être, ni l'attouchement, ni l'imitation, ni l'imagination, tous les effets produits sous les yeux de MM. les commissaires, appartiennent au magnétisme.

Tel est le résumé de cette espece de dissertation, dont toutes les parties ne sont rien moins que solidement prouvées.

On peut en extraire quelques faits plus intéressants à conserver.

M. *Deslon* veut que la prohibition du magnétisme animal soit impossible aujourd'hui que M. *Mesmer* a fait trois cents éleves; que lui *Deslon* a instruit cent soixante médecins, sans compter une infinité d'autres personnes parvenues par leurs propres études, ou par des lumieres communiquées, à connoître & pratiquer cette méthode.

Parmi les cent soixante médecins qu'a instruits M. *Deslon*, il y a eu vingt-un membres de la faculté de médecine de Paris.

A l'apparition du premier rapport des commissaires, la faculté s'est assemblée extraordinairement. Elle a voulu exiger que les médecins magnétisants abandonnassent par écrit, non-seulement la pratique du magnétisme animal, mais encore leur croyance.

L'amour de la paix a porté dix-sept de ces docteurs à promettre de quitter toute pratique

magnétique ; mais ils ont refusé d'en reconnoître la fausseté, d'autant qu'ils avoient signé l'affirmative dans les mains de M. *Deslon*, suivant la méthode de ce professeur, de n'admettre personne à l'instruction, qui n'ait d'abord reconnu l'existence de l'agent.

Enfin M. *Deslon* confirme le bruit qui avoit couru depuis long-temps que M. *Mesmer* vouloit le traduire en justice. En effet la procédure a commencé par le premier acte usité, par une assignation que convient avoir reçue le disciple. Ensuite dans une lettre à M. *Francklin*, M. *Mesmer* déclare avoir renoncé à cette action. Ainsi le procès est resté là.

Au surplus M. *Deslon* avoue que M. *Mesmer* ne lui a jamais confié ses principes ; il est parvenu à se faire une doctrine qui lui est propre, qui n'est peut-être pas la meilleure, mais qui satisfait son esprit & le guide utilement dans ses procédés.

4 *Novembre*. La seconde représentation de *Richard cœur de lion*, retardée jusqu'au samedi 31 octobre, a été beaucoup mieux exécutée que la premiere fois. On y a d'abord corrigé dans le costume un anachronisme effroyable, en ce que *Richard cœur de lion* y paroissoit décoré de l'ordre de la jarretiere, institué seulement environ 150 ans après. Le second acte sur-tout, le plus intéressant, a produit encore plus d'impression par un ensemble parfaitement bien entendu. Du reste, l'auteur qu'on s'imaginoit occupé, comme on l'a dit, à rendre la marche de la piece plus rapide & plus claire, par la suppression d'incidents étrangers qui ne font que l'embarrasser, fort indocile de son naturel aux crix du public, ne l'a point raccourcie. Quoi qu'il en soit, il s'est appuyé sur la variété & l'agrément des situations qu'elle con-

tient ; la musique vive & piquante dont l'inépuisable M. *Gretry* les a embellies ne contribue pas peu à leur effet.

Le rôle le plus brillant, sans contredit, c'est celui de *Blondel*, charmant, pétillant d'esprit & de gaieté d'un bout à l'autre. Il est délicieusement rendu par le sieur *Clairval*. Cette production ne peut qu'ajouter à la réputation des deux compositeurs.

4 *Novembre*. Le concert spirituel du jour de la Toussaint a été remarquable par une production françoise très-applaudie; malgré le dégoût général des partisans de la musique étrangere. C'est un *In exitu* de M. *Desormery* : cet ouvrage, plein de beautés, a excité les plus vifs applaudissements & fait frémir les cabales diverses de *Gluckistes*, de *Piccinistes*, de *Sacchinistes*, &c. Il paroît que le musicien a plus de vocation pour le genre des motets que pour les pieces à ariettes, où il n'a pas obtenu un succès aussi marqué.

Le sieur *le Fevre*, musicien des gardes-françoises, a aussi débuté dans la clarinette, & fait honneur à M. *Michel*, son maître.

5 *Novembre*. La société royale de médecine se glorifie beaucoup d'avoir vu dans son sein le comte d'*Oëls*, le premier illustre étranger qu'elle ait eu occasion de célébrer. C'est le 26 du mois dernier que ce prince a daigné honorer de sa présence une assemblée de ce corps. Aussi le secretaire *Vicq d'Azyr* n'a-t-il pas manqué de témoigner au comte d'*Oëls* sa satisfaction par un discours prononcé à l'ouverture de la séance, assez adroit en ce qu'il y prétend avoir trouvé le modele de la société dans un comité de médecins à Berlin, dont les travaux s'imprimoient dès 1722. Il vient par une transition assez heureuse à l'éloge du héros,

d'un général dont le juge le plus respectable a dit ce qu'on ne peut appliquer à nul autre, qu'il n'a pas commis la faute la plus légere dans ses longs & glorieux exploits.

5 *Novembre.* Le comte d'*Oëls*, qui avoit pris congé de leurs majestés & de la famille royale le 31 du mois dernier, ne doit pas tarder à quitter Paris; mais avant de s'éloigner il doit aller à Sainte-Assise, chez madame de *Montesson*, & chez le prince de *Condé* à Chantilly.

Ce prince a été successivement complimenté par toutes les académies. Celle des belles-lettres l'a fait par l'organe de son secretaire M. *Dacier* Mais comme elle est peu en recommandation, cette séance n'a pas excité grand bruit; elle a eu lieu le 7 septembre.

L'académie françoise est celle qui ait le moins accueilli ce héros. Outre que le jour de la saint Louis aucun de ses membres ne lui adressa de compliment, c'est qu'après la séance ce prince s'étant rendu dans la salle des académiciens, resta isolé & assez embarrassé de sa personne, sans que ces messieurs l'entourassent & l'entretinssent, y parussent faire la moindre attention.

5 *Novembre.* Enfin MM. *Robert* rompent le silence & publient un *Mémoire sur les expériences aérostatiques* faites par eux, où ils prennent le titre d'*ingénieurs pensionnaires du roi.* Ils démentent par-là le bruit qui avoit couru sur leur compte; du moins il en résulte que leur accident n'a pas été long. Par une mention qu'ils font de quelques expériences de M. *Charles*, assez récentes, ils nous apprennent encore indirectement que celui-ci, dont l'état fâcheux avoit été malheureusement mieux constaté, ou du moins beaucoup plus annoncé & répandu, est revenu dans son état naturel.

6 Novembre. C'est à la querelle élevée entre M. le baron de Breteuil & M. l'évêque de l'Escar qu'on attribue la lettre circulaire adressée aux évêques en date du 16 octobre. On sait que M. de *Noë* fit beaucoup de résistance aux insinuations de ce ministre qui cherchoit à lui adoucir l'ordre de sa majesté; qui lui conseilla d'abord, comme de son propre mouvement, de faire cesser par son absence les impressions fâcheuses qu'il excitoit; qui, poussé à bout, lui déclara enfin qu'il n'y avoit pas moyen de reculer, puisqu'il lui parloit au nom du maître. Ce que ne voulut pas croire le prélat, qu'il n'eût vu l'ordre par écrit.

On a vu de temps en temps des injonctions du procureur-général aux évêques de se retirer dans leur diocese respectif, injonctions dont ils ne faisoient pas grand cas; mais on assure qu'une pareille lettre du roi aussi précise est sans exemple au fond & dans la forme. Plusieurs évêques ont eu peine à y obtempérer. Ils ont fait des représentations, mais inutilement, & ils sont à-peu-près tous partis aujourd'hui.

Bien des gens estiment encore que leur résidence ne sera pas longue; qu'on veut les tenir écartés, pour les empêcher de se réunir & de caballer jusqu'au temps de l'assemblée décimale du clergé, qui doit avoir lieu au mois de mai prochain, & est très-importante par les matieres à y traiter.

6 Novembre. Depuis long-temps on avoit annoncé au théâtre italien une piece encore engendrée du *Mariage de Figaro*, sous le titre des *Amours de Chérubin*, comédie nouvelle en trois actes & en prose, mêlée de musique & de vaudevilles. On avoit dit ensuite qu'elle avoit été arrêtée à la police, & l'on désespéroit de la voir jouer. Elle

a enfin eu lieu avant-hier ; tout ce qui tient à l'original de tant de mauvaises copies suffit pour mettre Paris en rumeur. Aussi cette représentation avoit attiré une grande affluence. On s'imaginoit trouver une parodie critique du *Mariage de Figaro*, & l'on a été indigné que l'auteur, soit mutilation, soit respect, soit crainte, n'ait pas osé se permettre le plus léger coup de patte. En outre le titre annonçoit au moins de la gaieté, le genre de l'intrigue l'exigeoit; le parterre n'a point vu son attente frustrée sans en témoigner son mécontentement, & il en a résulté un tumulte si considérable qu'on peut regarder la piece comme tombée.

Une pareille chûte, peu commune à ce théâtre n'en est que plus humiliante pour le poëte, connu déjà par plusieurs pieces agréables qu'on y avoit accueillies favorablement. Il s'agit de monsieur *Desfontaines.*

7 *Novembre.* C'est M. *Vigé* qui le premier, tandis que le *Mariage de Figaro* occupe encore la scene françoise avec tant d'avantage, y a osé risquer une comédie. Il a fait jouer hier pour la premiere fois *la fausse Coquette* en trois actes & en vers. Il est vrai qu'il étoit appuyé par une puissante cabale. Comme il est frere de Mad. *le Brun* qui tient une espece de bureau d'esprit où va toute la cour, il n'a pas eu de peine à recruter des *battoirs.* Ce nouvel ouvrage est dans le genre des *Aveux difficiles* du même auteur : peu d'action & beaucoup de madrigaux. L'intrigue de celle-ci a le mérite d'être claire, si c'en est un, parce qu'elle est plus nulle. Il faut voir si son succès se soutiendra.

7 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Grenoble, du 28 octobre..... Si vos docteurs de Paris

s'égaient sur les docteurs *Mesmer* & *Deslon* & sur leur doctrine, les nôtres ne sont pas moins plaisants. Voici l'épigramme d'un médecin de cette province, faite sur le champ, après avoir u le rapport de messieurs les commissaires nommés par le roi, pour l'examen de cette vieille erreur renouvellée.

Le magnétisme est aux abois,
La faculté, l'académie,
L'ont condamné tout d'une voix
Et l'ont couvert d'ignominie.
Après ce jugement bien sage & bien légal,
Si quelqu'esprit original
Persiste encore dans son délire,
Il sera permis de lui dire,
Crois au magnétisme. . . . . animal !

Vous voyez que nous nous connoissons aussi dans le Dauphiné en calembours & que nous savons les admirer.

8 *Novembre*. Les faiseurs de distiques continuent à s'exercer. Chacun se dispute à qui fournira la meilleure inscription pour la pompe à feu. On en a rapporté plusieurs latines, en voici d'autres françoises qui ne sont que des traductions des premieres.

Un anonyme a rendu ainsi celle de l'abbé *Boscovits*.

Le Dieu du feu s'accorde avec le Dieu des eaux,
Et la flamme en ces lieux jette l'onde à grands flots.

Un autre s'exprime avec plus de précision & moins d'harmonie :

Ici l'onde & le feu font un accord nouveau,
C'est le feu qui nous donne l'eau.

Un M. de *la Mesenquere* a composé un distique latin que nous n'avions pas encore rapporté. Il mérite d'être excepté de la foule des autres

que nous avons laissé à l'écart. Le voici:

Hic pugnæ immemores conspirant ignis & unda
Ipsa urbi attonitæ flamma ministrat aquas.

Ce distique a plu à M. de *Sancy* qui aime le genre & l'a fait passer de la sorte dans notre langue:

Ici du feu, de l'eau, la guerre est terminée ;
La flamme donne l'onde à la ville étonnée.

8 *Novembre*. Quelqu'un sans doute des prélats mécontents de se voir obligés de résider dans leur diocese, a fait ou fait faire une espece de de parodie de la lettre ministérielle de M. le baron de *Breteuil*, où l'on en critique le fond & la forme. On dit cette plaisanterie assez plate ; cependant elle a un certain cours à raison du moment & des grands personnages qu'elle concerne.

8 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Lyon du premier novembre ... C'est le 21 septembre qu'est décédé en cette ville l'avocat dont vous vous informez, Me. *Prost de Royer*, des académies de Lyon, des Arcades, de Bordeaux, &c. Du barreau il étoit passé à des places distinguées il avoit été successivement administrateur des hôpitaux, échevin, président du tribunal du commerce, lieutenant-général de police, provincial des monnoies.

Entre ses ouvrages littéraires on distingue une *Lettre sur le prêt à intérêt* qu'il publia en 1763; elle plut assez à M. de *Voltaire* pour qu'il permît de l'insérer dans ses œuvres, & elle a servi de base à tous les traités ou écrits qui ont paru depuis sur la même matiere.

Il mit au jour après ce premier écrit un ouvrage *sur la municipalité de Lyon* & un *projet d'établissement d'un bureau de nourrices*, qu'il eut la satisfaction de voir exécuté. Il avoit d'abord

lu ce projet à notre académie, & l'assemblée avoit fondu en larmes.

Au moment de sa mort il travailloit à régénérer le grand *Dictionnaire de Brillon* : il étoit à la veille de livrer au public le cinquieme volume. Il est à espérer que son confrere M. *Riolz*, qu'il s'étoit associé, continuera ce travail.

Me. *Prost de Royer* étoit un savant plus connu des étrangers que des nationaux. Il étoit en correspondance avec plusieurs de sa classe. Aussi les illustres voyageurs qui ont visité la France depuis plusieurs années, n'ont pas manqué de le voir à leur passage dans cette ville. L'empereur, le comte du *Nord*, l'archiduc, le roi de Suede, le maréchal Potosky, tous l'ont accueilli avec distinction. En dernier lieu M. le comte d'*Oëls* ne lui permit pas de le quitter durant son séjour.

9 Novembre. Extrait d'une lettre de Versailles, du 7 novembre..... Derniérement il y avoit à dîner chez madame d'*Herveley*, que vous savez être née sujette de l'empereur, un capitaine Autrichien & un gros négociant Hollandois. Après le repas ces deux personnages se mirent à causer ensemble sur la rupture éventuelle entre la cour de Vienne & les Etats-Généraux. Le premier demande à l'autre ce qu'il pouvoit opposer aux quatre-vingts mille hommes que la Hollande étoit à la veille de voir armer contre elle? « Notre courage, „ dit le républicain, nos facultés, notre sang. — „ Voilà des sentiments bien Romains, reprend „ l'Autrichien ; mais aujourd'hui ce sont les „ gros bataillons qui gagnent les batailles, font „ la guerre ou la paix.... Hé bien, repart son „ adversaire : nous avons beaucoup d'argent, „ plus que l'empereur ; avec ce secours nous acheterons ses troupes. Puis, après tout, continue-t-„ il : qu'est-ce que votre maître? C'est un homme

» qui b... toujours & ne dé***** jamais »
Propos grossier, sans doute, mais énergique, en ce qu'il caractérise à merveille la politique d'un prince qui a déjà roulé dans sa tête plusieurs projets de guerre, & les a vus tous avortés, faute de les avoir assez digérés.

9 Novembre. On a découvert que la comédie de *Richard Cœur de Lion* étoit tirée d'un recueil de fabliaux, publié il y a trois ou quatre ans par monsieur *le Grand d'Aussy*, que tout l'épisode de *Blondel* étoit absolument postiche ; aucun historien n'en fait mention & la captivité de ce roi très-réelle ne fournit rien qui puisse fonder le merveilleux du fond, qui n'est qu'une pure fable ; ce qui rend la piece encore plus absurde dans son intrigue.

10 Novembre. M. de *la Place* est aussi entré en lice pour concourir aux inscriptions de la pompe à feu de messieurs *Perriere* ; il a traduit ainsi le distique de M. l'abbé *Boscovitz* :

Ici, chers citoyens, par un accord nouveau ;
Vos vœux sont exaucés : le feu vous donne l'eau.

10 Novembre On compte déjà dix appels comme d'abus de la part des bénédictins opposés au régime actuel. C'est le fameux M. *Piales* qui les soutient de sa doctrine, de ses principes & de ses raisonnements lumineux.

11 Novembre. Extrait d'une lettre de Beauvais, du 31 octobre..... Une statue équestre de *Louis XIV*, ouvrage de *Girardon*, destinée pour la place de Vendôme, ayant été jugée trop petite, fut donnée par ce monarque au maréchal de Boufflers qui la fit transférer dans sa terre de Boufflers. Le comte de *Crillon*, propriétaire aujourd'hui de cette terre, a trouvé qu'un aussi beau morceau étoit déplacé dans un endroit so-

litaire de son parc ; il a demandé que la statue fût transférée dans cette ville pour y être admirée d'un plus grand nombre de François. Le roi y a donné son agrément.

Les ouvriers préposés à la conduite de ce monument, quoiqu'en grand nombre & avec beaucoup de peine, n'ont pu lui faire faire que deux lieues en onze jours, la statue ne pouvant avancer qu'à l'aide de cabestants. On compte qu'elle pese 28 à 30 milliers; à quoi il faut ajouter encore environ 10 milliers, tant pour le char, que pour les pieces énormes dans lesquelles elle est assujettie.

Les écoliers du college & des pensions qui partageoient avec les habitants l'impatience de posséder un monument si cher, profiterent du jeudi 7 de ce mois, jour de congé, pour se rendre sur les onze heures du matin à une lieue & demie de cette ville, au hameau appellé Saint-Maurice, où étoit la statue : par un pur mouvement de zele ils prierent l'entrepreneur d'abandonner les cabestants & de leur livrer les cordages. Ils étoient environ deux cents, petits comme grands : tous employerent leurs forces avec tant d'intelligence & de succès, que, sans les ordres précis de l'intendant de la laisser à quelque distance de la ville, ils l'y eussent fait entrer, & l'auroient amenée sur la place le même jour à cinq heures & demie du soir. Il se calcule que chacun, l'un portant l'autre, avoit déplacé une masse d'environ deux cents livres pesant.

11 *Novembre.* Les états de *Hollande* ayant exigé de leurs conseillers comités un rapport exact de la véritable situation des frontieres, arsenaux, magasins, &c. ceux-ci ont obéi, & cet état authentique a mis dans un jour parfait la mauvaise administration des chefs. Comme un tel

rapport a percé, est, dit-on, imprimé, & qu'on en voit à Paris des exemplaires, fort rares, il est vrai; les partisans de la maison d'*Orange* le traitent de libelle; ils gratifient de crime de haute-trahison sa publication dans la circonstance présente. Les rédacteurs des gazettes nationales s'en étant emparés, & ayant commencé l'insertion du rapport dont il s'agit, ont reçu défenses de continuer. Toutes ces difficultés ne font qu'exciter la curiosité des politiques de Paris, avides de connoître cette piece intéressante & fidelle; mais c'est en vain que beaucoup l'ont cherchée jusqu'à présent.

11 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Londres, du 28 octobre. .... Un certain *Elias Abesès*, Grec de naissance, ayant acquis par un long séjour, & par des places de confiance à Constantinople, des notions dérobées au public sur divers usages de cet empire & du sérail, les avoit rassemblées dans un manuscrit qu'on vient de traduire en anglois, sous le titre de *The present state of Ottoman empire: l'état présent de l'empire Ottoman.*

Suivant cet ouvrage, le nombre des esclaves ou femmes du grand-seigneur actuel est de 1600: chacune a son lit à part: le nombre dépend de la volonté seule du sultan régnant. *Selim* en avoit 2000 & le sultan *Mahomet* seulement 300. Elles vivent dans la partie la plus retirée du sérail, dont un côté a vue sur les jardins, & l'autre sur la mer de Marmora. Depuis que le czar *Heraclius* n'envoie plus de la Géorgie le tribut des filles, ce sont des pirates qui recrutent pour le sérail; ils cherchent à les prendre en Circassie; ils les choisissent fort jeunes, dès qu'elles annoncent de la beauté. On leur enseigne à broder, à danser, à chanter, elles n'ont personne pour les servir: ce sont les jeunes qui servent les plus anciennes.

La jalousie est extrême parmi ces femmes & le

grand seigneur n'a le droit d'appeller à son lit une des esclaves qu'aux jours de fêtes extraordinaires ; autrement elles courent grand risque pour leurs jours. La jalousie des favorites sous le regne d'*Achmet*, fit empoisonner 150 de ces femmes qui avoient eu le bonheur de s'attirer les regards du grand-seigneur, les jours non permis...... Au reste, cet ouvrage sera bientôt traduit en françois & vous amusera.

12 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Toulouse, du 15 octobre......., L'affaire dont vous me parlez est déjà vieille, elle a été jugée le 29 juillet dernier. En voici le sujet.

Vous savez que la destruction des jésuites en France a laissé un grand vuide pour toutes les écoles, & notamment dans cette ville à l'égard de la théologie. Le parlement y suppléa par un arrêt du 7 novembre 1765, & enjoignit aux quatre professeurs conventuels des augustins, des carmes, des cordeliers & des bernardins, d'ouvrir leurs écoles & d'y faire des leçons publiques. Il faut observer que ces professeurs étoient déjà nécessairement membres de l'université.

Cependant neuf ans après les sieurs *Pigeon*, *Barthe* & *la Roque*, jaloux des réguliers, prétendirent les exclure de cet enseignement public : l'un d'eux, le sieur *la Roque*, essaya de prouver que leurs rivaux n'avoient eu autrefois que le droit d'enseigner les religieux de leurs ordres. Me. *Jamme*, si célebre par la défense de M. *Damade*, prit en main la cause des professeurs réguliers ; il releva avec beaucoup de clarté & de force des assertions du professeur *la Roque* & le terrassa absolument.

12 *Novembre*. Relation de la séance publique de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, tenue aujourd'hui pour sa rentrée d'après la Saint-Martin.

La compagnie s'étant épuisée sans doute pour la séance publique tenue extraordinairement le 7 septembre dernier, cette séance-ci a été fort maigre.

M. *Dacier* l'a ouverte, en déclarant que l'académie, entre les pieces qui avoient concouru pour le prix à décerner dans cette séance, n'en avoit trouvé aucune qui en fût digne. Ce sujet étoit énoncé ainsi : *Examiner quel fut l'état du commerce chez les Romains, depuis la premiere guerre punique jusqu'à l'avénement de Constantin à l'empire.*

Il dit ensuite que l'académie proposoit pour le sujet du prix qu'elle doit délivrer à pâques 1786, de comparer ensemble *Zoroastre*, *Confucius & Mahomet, & le siecle où ils ont vécu.*

Après ces annonces, il a lu l'éloge de M. l'abbé *Guasco*, académicien libre. Il étoit né en 1712 d'une famille piémontoise & distinguée. Il fut de bonne heure affligé de la vue, & les soins qu'on prit pour la lui conserver, lui firent perdre absolument un œil. Celui qu'on avoit négligé comme trop incurable fut le seul au contraire qui lui restât. Destiné à l'état ecclésiastique, l'abbé *Guasco* étudia en théologie à Turin. Il s'y éleva dans ce temps une querelle à-peu-près semblable à celle qu'on a vu naître tout récemment à Toulouse ; les professeurs séculiers de cette science attaquerent les réguliers sous lesquels le jeune de *Guasco* faisoit son cours ; ils les taxerent d'enseigner une doctrine erronée ; leurs écoliers furent interrogés sur leur foi & n'eurent pas de peine à détruire la calomnie.

L'abbé de *Guasco*, sorti de cette épreuve, se répandit dans le monde, parut à la cour de Turin, & déploya un si grand mérite qu'il inspira de la jalousie

jalousie à son pere. Pour s'y soustraire, il vint en France & s'établit à Paris. Il s'y lia bientôt avec le célebre président de *Montesquieu*, & y acquit d'autres amis distingués dans les lettres & dans les sciences. M. *Dacier* fait une description particuliere des talents qu'avoit cet étranger pour la conversation, dont il possédoit la pantomime au plus haut degré. Cette pantomime est prinicipalement affectée aux Italiens, à qui leur vivacité ne permet pas de rien dire sans y mêler beaucoup de gesticulation qui, bien ou mal placée, peut & doit produire des effets bien différents.

M. l'abbé de *Guasco* savoit les langues; il avoit de grandes connoissances dans les antiquités & dans les arts. Durant son séjour en France il concourut plusieurs fois pour les prix de l'académie des belles-lettres, & fut toujours couronné; ce qui lui valut enfin l'honneur d'y être admis en 1749.

M. *Dacier* passe rapidement sur les ouvrages du défunt, peu connus & que sans doute il ne connoissoit pas assez bien lui-même pour entrer à cet égard dans de grands détails; il assure seulement que leur auteur avoit fait des progrès si considérables dans notre langue, qu'on s'apperçoit rarement en les lisant, qu'il soit étranger. Du reste, peu de détails sur les mœurs, sur la vie, sur le caractere de l'abbé de *Guasco*. Aucune saillie, aucune plaisanterie, aucune anecdote, aucun mot philosophique rapporté dans cet éloge.

La circonstance la plus singuliere de la vie de l'abbé de *Guasco*, c'est que le séjour de la ville de Tournay ne convenant point à sa santé, il avoit pris le parti de retourner en Italie, mais d'essayer avant du climat de chaque ville pour juger celle où il seroit le mieux : il est mort dans

rant cet essai en 1781, & l'académie a été plusieurs années à ignorer cette perte ; en sorte qu'il se trouve encore dans l'almanach royal de 1784 & qu'elle ne lui a payé qu'à cette époque le tribut tardif dû à sa mémoire.

Après cet éloge M. de *Rochefort* a lu le premier. C'est un second *Mémoire sur Ménandre*, où il établit avec le même art des rapprochements, la même finesse d'inductions, que *Plaute* peu soupçonné jusqu'à présent d'avoir tiré parti du poëte grec, lui a beaucoup d'obligation & s'en est approprié quantité de choses. Il en cite pour exemple le *Miles gloriosus*, traduit ordinairement sous le titre du *Soldat fanfaron*. Il fait une assez grande analyse de l'ouvrage, il le décompose & pousse la preuve de ce qu'il avance jusqu'à la démonstration.

Du reste, il loue *Ménandre* du talent qu'il avoit dans ses pieces de donner aux spectateurs le plaisir du ridicule, sans employer les ressources d'une odieuse malignité. Il fait voir enfin qu'*Appollodore* fut de tous les poëtes comiques celui qui sut le mieux imiter la maniere de *Ménandre*, & qui approcha le plus de sa perfection. Chemin faisant, il continue de répandre des préceptes & d'excellentes vues sur l'art ; il donne quelques légers coups de patte au sieur de *Beaumarchais* qui, sans être ni *Ménandre*, ni *Plaute*, ni *Moliere*, amuse ou du moins fait courir tout Paris depuis six mois.

A cette lecture a succédé celle d'un Mémoire de M. de *Guignes*, ne contenant autre chose que des *Observations sur le degré de certitude des éclipses rapportées par Confucius dans son ouvrage intitulé* Tchun-t-Sceou, *depuis l'an 720 jusqu'en 495 avant Jesus-Christ*.

Son organe ne lui permettant pas de lire lui-

même, il a emprunté celui de son confrere, M. *Anquetil*, à la voix de *Stentor*, mais qui, ne sachant pas la ménager, avec les meilleures choses fatigue & ennuie souvent l'auditoire ; ce qui étoit encore plus inévitable en cette occasion où le sujet étoit par lui-même très-didactique & très-sec. En général l'auteur, infatigable adversaire des Chinois, les déprime le plus qu'il peut. Il prétend que les éclipses dont *Confucius* fait mention dans son ouvrage, ne peuvent servir à établir la certitude de l'histoire de ce peuple ; parce qu'on ne connoît pas assez le calendrier qu'il a suivi, qu'on n'y trouve pas assez de détails pour calculer, & qu'elles ne sont rapportées que relativement à l'astrologie, à laquelle les *Chinois* ont été adonnés de tout temps, comme ils le sont encore à présent. Il en conclut la nullité de leur astronomie, la plus ancienne de l'univers, mais qui faute de méthode & de points certains, ne pourroit que faire tomber dans des erreurs considérables. Les Chinois sont dans les sciences comme les oiseaux, qui depuis l'origine du monde construisent leur nid de la même maniere, sans aucune amélioration ; connoissant presque tous les arts avant les Européens, ils n'y ont pas fait le plus léger progrès & ils sont encore au premier degré de leur enfance.

Le quatrieme *Mémoire sur la Palestine*, de M. l'abbé *Cuenée*, débité par le même lecteur, auroit éprouvé le même sort, si son auteur, excédé du mauvais ton de M. *Anquetil*, n'avoit pris le parti de lui arracher le cahier &, malgré la foiblesse de son organe, d'en achever la lecture.

L'infatigable défenseur du peuple Juif, & de tout ce qui lui appartient, dans sa dissertation, qu'il a beaucoup abrégée à cause du temps, ou plutôt dont il n'a lu que la derniere partie,